
U d'/of OTTAWA
39003010556289





MANUEL PRATIQUE

DES

MÈRES CHRÉTIENNES.

Imprimatur.

Tornaci, 5ª octobris 1860.

A.-P.-V. Descamps, Vic. Gen.

MANUEL PRATIQUE

DES

MÈRES CHRÉTIENNES

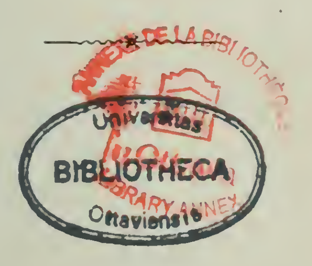
SPÉCIALEMENT DESTINÉ AUX MÈRES DE FAMILLE

PAR

L'ABBÉ COLLOMB

Missionnaire apostolique, directeur d'une Confrérie des Mères chrétiennes.

NOUVELLE EDITION, NOTABLEMENT AUGMENTEE.



PARIS — LEIPZIG

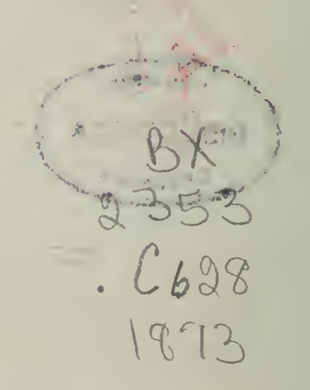
P.-M Laroche, Libraire-Gérant, | L.-A. Kittler, Commissionnaire,

RUE BONAPARTE, 66. — QUERSTRASSE, 34

V[VE] H CASTERMAN

TOURNAI.

1873


BX
2353
.C628
1873

APPROBATIONS.

Chambéry, 16 juillet 1860.

Monsieur le directeur,

J'ai lu avec un intérêt particulier le manuscrit que vous avez bien voulu me communiquer, en y faisant les quelques modifications que vous trouverez indiquées dans la note ci-jointe. Je suis d'avis que vous ferez bien de le livrer à l'impression. Votre travail m'a paru excellent pour la doctrine et aussi pour le plan que vous avez suivi. Les Mères chrétiennes accueilleront avec plaisir ce nouveau *Manuel*, et le regarderont comme faisant suite à celui du R. Père Ratisbonne, qui a été reçu avec une si vive satisfaction, et qui a si puissamment contribué à multiplier les affiliations à l'Archiconfrérie des Mères chrétiennes.

Votre Manuel exposant avec clarté et dans un style d'une agréable simplicité, tous les importants devoirs que les mères de famille ont à remplir, je le considère comme formant le complément de celui du pieux directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Sion. Votre préface prouve que vous vous êtes livré à de nombreuses recherches et que vous avez fait un travail consciencieux. Le chapitre que vous avez consacré à décrire la puissante influence de la Mère chrétienne sert admirablement d'in-

troduction à l'exposé des nombreuses obligations de la mère de famille.

Voilà, en bien peu de mots, Monsieur le Directeur, mon opinion et mon appréciation au sujet de votre Manuel. J'ai la plus intime confiance qu'il fera beaucoup de bien, et que votre zèle recevra ainsi la seule véritable récompense qui puisse convenir à un missionnaire apostolique. Je vous promets toute ma coopération pour faire connaître votre Manuel quand il aura paru, et je vous renouvelle les sentiments respectueux avec lesquels je suis, Monsieur le Directeur,

Votre tout dévoué en N.-S. J.-C.

F. Gros,

Vicaire-général, directeur de la Confrérie des Mères chrétiennes de Chambéry.*

(*) Nommé Evêque de Tarentaise en 1867.

APPROBATION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TARENTAISE.

Sur le rapport favorable qui nous a été fait par un Théologien de notre diocèse, nous approuvons volontiers l'ouvrage intitulé : *Manuel pratique des Mères chrétiennes,* et nous le recommandons comme très-utile aux personnes auxquelles il est adressé, surtout par les détails pratiques et les faits intéressants qu'il renferme.

Moûtiers, le 9 août 1860.

† J.-François.-M.
Évêque de Tarentaise.

APPROBATION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

Alexis Billet, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Chambéry.

Ayant fait examiner par un ecclésiastique digne de confiance l'ouvrage intitulé : *Manuel pratique des Mères chrétiennes,* par M. l'abbé Collomb, missionnaire du diocèse de Tarentaise, et en ayant reçu un très-bon témoignage, nous l'approuvons et nous en recommandons la lecture aux personnes pour lesquelles il est écrit.

Donné à Chambéry, le 24 août 1860.

† Alexis,
Archevêque.

APPROBATION DE CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Nous avons fait examiner par un professeur de Théologie de Notre Grand-Séminaire, les importantes additions que l'auteur se propose de faire à son *Manuel des Mères Chrétiennes ;* et comme il nous a été rendu un excellent témoignage sur la doctrine renfermée dans ces additions, Nous approuvons avec empressement la seconde édition de ce pieux et solide ouvrage dont Nous Nous sommes utilement servi lorsque Nous étions Directeur de l'Association des Mères Chrétiennes de Chambéry. Nous en recommandons instamment la lecture aux mères de famille, et nous sommes bien aise de reproduire ici le jugement qu'en a porté notre cher et savant compatriote, M. l'abbé Martinet : *Je ne connais pas,* a-t-il dit, *de livre plus propre, par sa brièveté et la multiplicité des sujets pratiques qu'il traite, à faire connaître aux parents les nombreux devoirs qu'ils ont à remplir pour bien élever leurs enfants.*[1]

Moûtiers, le 29 novembre 1872.

† FRANÇOIS,
Evêque de Tarentaise.

(1) *Théologie Morale,* IIIe volume, page 73. Note.

PRÉFACE.

Chargé de diriger l'une des nombreuses Confréries affiliées à l'ARCHICONFRÉRIE DES MÈRES CHRÉTIENNES, érigée dans l'église Notre-Dame de Sion à Paris, j'ai plusieurs fois été consulté par de pieuses Associées sur l'ouvrage qu'elles pourraient lire avec le plus de fruit pour travailler efficacement à leur propre sanctification ainsi qu'à la bonne éducation de leurs enfants. Afin de correspondre à leurs saintes intentions et de leur procurer un livre tel à peu près qu'elles le désireraient, j'ai dû prendre connaissance de plusieurs ouvrages spécialement destinés aux mères de famille.[1] Mais parmi tous ceux que j'ai examinés, il n'en est aucun que j'aie cru pouvoir leur conseiller comme ren-

(1) J'ai lu le savant ouvrage du P. Ventura : *La Femme Catholique*. Outre qu'il est trop volumineux pour servir de

fermant ce qu'elles voudraient y trouver, c'est-à-dire l'ensemble des devoirs de la femme chrétienne présentés d'une manière pratique et capable de lui servir comme de guide dans les diverses circonstances de la vie, dans ses diverses rapports avec Dieu, avec son époux, avec ses enfants dans le sein de sa famille et de sa maison.

Quand apparut le MANUEL DE LA MÈRE CHRÉTIENNE, par le P. Ratisbonne, je me hâtai de le faire connaître aux pieuses Associées qui m'avaient consulté à cet égard. Elles l'accueillirent avec joie, et sa lecture fait leurs délices. Si je viens aujourd'hui leur en présenter un autre, ce n'est pas sans doute dans l'intention de remplacer le premier, mais pour lui servir

Manuel, l'auteur n'a eu pour but que de démontrer la puissance de la femme catholique, mais non pas d'exposer le détail de ses diverses obligations. — J'ai examiné les excellents ouvrages de l'abbé Chassay : *Manuel d'une femme Chrétienne. La Femme chrétienne dans le Monde. Devoirs des femmes dans la Famille. Les Épreuves du Mariage.* — Celui de l'abbé Ozanam : *Mission et devoirs de la femme chrétienne au sein de la Société.* — Le *Traité de l'Education*, du cardinal de la Luzerne. — Celui de l'*Éducation des Filles*, par Fénelon. — La *Famille Sainte*, par le P. Cordier de la Compagnie de Jésus. Quelque belles que soient les considérations, quelque utiles que soient les avis renfermés dans ces divers ouvrages, aucun d'eux n'est un abrégé à peu près complet, et tel qu'on le désire, des diverses obligations, des devoirs particuliers de la femme chrétienne.

comme de complément et en être la continuation. En effet, le *Manuel* du P. Ratisbonne est destiné à former l'esprit et le cœur de la mère par la réflexion : celui-ci est fait pour régler sa conduite par la pratique et par l'exemple. Le premier déterminera sa volonté à faire le bien ; le second lui montrera le bien qu'elle est particulièrement appelée à faire et lui enseignera le mode de le pratiquer. « Croyez, dit l'auteur des *Nouveaux avis spirituels*, que toute éducation qui n'amène pas à la pratique est peine inutile, tout ce qu'on explique et qu'on ne fait pas faire, est temps et paroles perdus.[1] »

Je viens donc avec confiance, Mères chrétiennes, vous présenter ce nouveau *Manuel* comme faisant une suite naturelle et presque nécessaire à celui du pieux directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Sion. Après avoir essayé d'enflammer votre zèle et de ranimer votre courage en vous montrant, dans un premier chapitre, *la puissante influence de la femme chrétienne sur la sanctification des divers membres de sa famille et spécialement sur celle de ses enfants*, je me suis attaché à vous développer les devoirs plus particuliers que vous avez à remplir comme *chrétiennes*, comme *épouses*, comme *mères*

(1) LXXXI, page 236.

et comme *maîtresses* de *maison*. Sous chacun de ces rapports, j'ai tâché d'envisager vos nombreuses et importantes obligations, et d'entrer dans les détails les plus pratiques. Pour rendre ces détails moins arides et plus intéressants, j'y ai joint de nombreux traits d'histoire toujours appropriés au sujet, et qui vous feront mieux comprendre que vous pouvez faire vous-mêmes ce que tant de mères ferventes ont pratiqué avant vous.

Comme ce MANUEL s'adresse aux femmes de toutes les classes de la société, à la grande dame du monde comme à la simple femme de la campagne, j'ai dû employer un style simple et à la portée de toutes, entrer dans certains détails que j'aurais pu supprimer si je ne me fusse adressé qu'aux personnes de la haute société, qui ont reçu une solide et brillante éducation.

Diverses personnes chargées d'élever des enfants que la mort a prématurément privés de leur mère qui n'avait pas été agrégée, m'ont demandé si elles ne pourraient pas faire entrer ces enfants en participation des prières des Associées. Il me semble qu'il n'y a rien de plus facile, ni même de plus juste. D'abord *rien de plus facile :* vous n'avez, Mères chrétiennes, qu'à élargir la sphère de votre charité en ayant l'intention de comprendre dans vos prières tous les

orphelins que l'on aurait ainsi recommandés. Et même pourquoi n'inscrirait-on pas dans le catalogue de chaque confrérie, toutefois cependant dans une catégorie à part, le nom de ceux que l'on voudrait spécialement faire participer à vos bonnes œuvres? Ces pauvres orphelins deviendraient ainsi comme vos enfants spirituellement adoptifs, à l'égard desquels vous rempliriez les devoirs d'une mère chrétienne, selon que la prudence, les circonstances et vos rapports avec leur famille vous le permettraient. — Ensuite, *rien de plus juste :* car faut-il, pour n'avoir plus de mère qui puisse se faire inscrire, et ouvrir ainsi à ses enfants le trésor des bonnes œuvres qui s'y font, faut-il, dis-je, que ces enfants soient pour cela dans l'impossibilité d'y participer? A une disgrâce ne serait-ce pas en ajouter une autre? Privés déjà des prières d'une mère qui n'est plus, devraient-ils encore être privés de l'avantage d'être admis à participer aux vôtres? Et n'est-il pas juste que vous fassiez envers ces pauvres enfants ce que vous voudriez que l'on fît envers les vôtres, si le même malheur les eût frappés dans votre personne?

Quand celui ou celle qui fait inscrire de jeunes orphelins voudrait bien se charger de dire chaque jour la petite prière prescrite aux Associées, en y ajoutant un mot ou deux pour lui donner un sens

naturel,[1] les Mères chrétiennes ne feraient pas de difficulté, je pense, pour l'admettre à la participation de leurs bonnes œuvres.

Que Marie Immaculée, patronne principale de la Confrérie des Mères chrétiennes, daigne bénir ce travail, et obteuir aux pieuses Associées qui liront ce livre les lumières, le courage et le zèle dont elles ont besoin pour comprendre et remplir les importantes obligations qu'il leur rappelle !

(1) Ainsi, au lieu de dire : Parlez de *nos chers enfants* au cœur adorable de Jèsus, il dira : Parlez de *mes chers frères, de mes chers neveux, de mes chères nièces*, au cœur, etc.

MANUEL PRATIQUE

DES MÈRES CHRÉTIENNES.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANTE INFLUENCE DE LA MÈRE CHRÉTIENNE SUR LA SANCTIFICATION DES DIVERS MEMBRES DE SA FAMILLE ET SURTOUT SUR CELLE DE SES ENFANTS.

Deux choses vous sont indispensables, Mères chrétiennes, pour parvenir au but que vous vous proposez dans votre association : la première, c'est une connaissance approfondie des devoirs de votre état ; la seconde, c'est un courage à toute épreuve pour ne pas vous laisser déconcerter par les difficultés que vous rencontrerez dans leur accomplissement. Mais comme, sans ce courage, vous n'auriez pas même la force d'étudier ni de bien méditer vos importantes obligations, il faut avant tout que j'essaie de vous l'inspirer, en vous montrant tout ce que peut une femme chrétienne pour la sanctification des divers membres de sa famille, et surtout de ses enfants

C'est d'abord l'Esprit-Saint lui-même qui nous fait connaître dans les saintes Ecritures la toute-puissante influence de la femme sur l'homme et sur ses destinées pour cette vie et pour l'autre.

Quand le Seigneur forma la femme au commencement du monde, il dit : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une* AIDE *qui lui ressemble.*[1] Par ces paroles, Dieu l'établit d'une manière absolue et générale l'*aide* de l'homme dans toutes ses affaires ; il est donc presque assuré de réussir dans ses entreprises quand elle lui prêtera son concours : car l'on ne peut pas supposer que Dieu donne à l'homme un *aide* inutile et impuissant. Mais comme la plus importante et la plus difficile des affaires, c'est la sanctification, c'est en celle-là surtout qu'elle doit *aider* l'homme ; et si elle usait toujours de la puissante influence qui lui a été donnée, elle peuplerait le ciel d'autant d'élus qu'elle aurait peuplé la terre d'habitants.

Lorsqu'une femme chrétienne s'intéresse au succès d'une bonne œuvre ou à la sanctification d'une âme, *c'est la grâce qui est*

(1) GENÈSE. II. 18.

surajoutée à la grâce,[1] toujours d'après l'Esprit-Saint. Ce qui signifie que la puissance morale d'une femme est si grande, qu'elle est comme la grâce efficace qui produit assurément son effet ; et que, comme Dieu le Père a voulu s'associer la femme dans l'œuvre de la création, puisque c'est elle surtout qui contribue à donner des habitants à la terre ; comme Dieu le Fils a voulu se l'associer dans l'œuvre de la rédemption, puisque les saints Pères appellent Marie *co-rédemptrice* du genre humain ; l'Esprit-Saint aussi a voulu s'associer Marie, et par elle toute femme vertueuse, dans l'œuvre de la sanctification des âmes. Ainsi, Mères chrétiennes, ajoutez vos efforts aux efforts de la grâce pour la sanctification d'un époux, d'un frère, d'un père, et surtout pour la sanctification de vos enfants, et ils auront grâce sur grâce, c'est-à-dire la grâce efficace qui est toujours couronnée du succès.

La puissance de la femme pour le bien comme pour le mal surpasse par conséquent celle des plus puissants rois, qui ne peuvent agir que sur les corps par une contrainte extérieure, tandis que la femme peut agir sur

(1) Eccli. xxvi. 19.

les volontés et sur les âmes par l'attrait de son influence morale. Veuillez donc, Mères chrétiennes, et veuillez sincèrement le salut de votre famille, travaillez-y courageusement et ardemment, et vous êtes assurées de réussir. C'est Dieu lui-même qui vous le dit, et c'est pour cette fin qu'il vous a créées.

Cette vérité que Dieu a enseignée dans les saintes Ecritures, une foule de moralistes l'ont répétée, et elle est appuyée sur toute espèce d'autorité.

« Personne au monde, dit saint Jean Chrysostome, n'est plus capable qu'une femme vertueuse d'apprendre et de faire pratiquer à l'homme tout ce qu'elle voudra ; et jamais il n'écoutera avec autant de bienveillance les conseils d'un ami ou d'un maître, ni même d'un prince, comme ceux d'une épouse vertueuse : il y a dans ses avis des charmes irrésistibles.[1] » Voilà, Mères chrétiennes. quelle est l'influence que vous pouvez avoir sur vos époux pour les porter au bien.

« C'est une grande grâce, dit Corneille de la Pierre, que de naître de parents vertueux, mais surtout d'une pieuse mère de laquelle dépend presque toute l'éducation des

(1) Hom. 60e sur S. Jean.

enfants.[1] » Voilà quelle est votre influence sur vos enfants : d'après ce savant interprète des saintes Ecritures, ils seront ce que vous les ferez par l'éducation que vous leur donnerez vous-mêmes.

« Toute bonne raison, dit le Père Louis de Léon, Docteur de l'Université de Salamanque, devient meilleure encore et prend une nouvelle force sur les lèvres pleines de douceur de la femme sage et vertueuse... La femme par elle-même peut beaucoup; mais si vous la revêtez de vertu et de sagesse, je ne sache rien sur la terre, du moins au sein de la famille, qui soit en état de lui tenir tête. Elle devient, ainsi ornée, une citadelle imprenable qui commande à tous les environs.[2] »

Le pieux et savant archevêque de Cambrai, Fénelon, dans son admirable traité de l'*Education des filles*, n'est pas moins formel sur ce sujet. » Les femmes, dit-il, n'ont-elles pas des devoirs à remplir, mais des devoirs qui sont les fondements de toute la vie humaine? Ne sont-ce pas les femmes qui ruinent ou qui soutiennent les maisons, qui

(1) *Commentaires* sur la IIe *Épître à Timothée*, I. 5.

(2) *La Femme parfaite selon les divines Ecritures;* par Louis de Léon, chapitre XV. Ouvrage traduit en français sur la 28e édition espagnole, par M. l'abbé Postel.

règlent tous les détails des choses domestiques, et qui, par conséquent, décident de ce qui touche de plus près à tout le genre humain ? Par là elles ont la principale part aux bonnes ou aux mauvaises mœurs de presque tout le monde. Les hommes mêmes qui ont toute l'autorité en public, ne peuvent, par leurs délibérations, établir aucun bien effectif si les femmes ne leur aident à l'exécuter.

» Le monde n'est point un fantôme ; c'est l'assemblage de toutes les familles : et qui est-ce qui peut les policer avec un soin plus exact que les femmes qui, outre leur autorité naturelle et leur assiduité dans la maison, ont encore l'avantage d'être nées soigneuses, attentives au détail, industrieuses, insinuantes et persuasives ?[1] » Voilà quelle est votre influence sur la prospérité et l'avenir de vos familles et même de la société.

De Maistre, notre illustre compatriote, dont l'autorité est d'un si grand poids, affirme ouvertement que tout l'avenir des enfants, et de la société par conséquent, dépend de l'éducation qu'ils reçoivent de leur mère. Voici comment il parle de la puissance morale de

(1) De l'*Éducation des Filles*, ch. I.

celle-ci : « C'est à notre sexe sans doute qu'il appartient de former des géomètres, des tacticiens, des chimistes, etc. ; mais ce qu'on appelle *l'homme*, c'est-à-dire l'homme *moral*, est peut-être formé à dix ans ; et s'il ne l'a pas été *sur les genoux de sa mère*, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. Le jeune homme pourra s'écarter sans doute ; mais il décrira, si vous voulez me permettre cette expression, une *courbe rentrante* qui le ramènera au point d'où il était parti.[1] »

« L'avenir d'un enfant, disait Napoléon Ier, est toujours l'ouvrage de sa mère. Et le grand homme se plaisait à répéter qu'il devait à la sienne d'être monté si haut.[2] » — « Les anciens systèmes d'éducation ne valent rien, disait-il un jour à madame Campan ; que manque-t-il aux jeunes personnes pour être bien élevées, en France ?

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 3e Entretien.

(2) *Mémoires de lord Byron*, cités dans l'Oraison funèbre de la reine Marie-Adelaïde de Sardaigne, par Mgr Charvaz, archevêque de Gênes. Note 10, p. 43.

— Des mères, » répondit madame Campan. Ce mot frappa l'Empereur; la pensée jaillit de son regard : « Eh bien, ajouta-t-il, voilà tout un système d'éducation : il faut, madame, que vous fassiez des mères qui sachent élever leurs enfants.[1] »

Ecoutez encore le savant auteur de l'admirable ouvrage : *La femme catholique.* « La femme, dit le P. Ventura, plus faible que l'homme en tant qu'être physique, est plus forte que l'homme en tant qu'être moral. En droit c'est l'homme qui doit commander à la femme et qui est son souverain maître; mais par le fait c'est la femme qui finit presque toujours par attirer l'homme à ses volontés, voire même à ses caprices... Il est vrai qu'on voit maintes et maintes fois des hommes tyrannisant, même par le fait, leurs femmes; mais cela n'arrive ordinairement que lorsqu'une coupable et honteuse passion les ayant fait tomber sous le joug d'autres femmes, ils sont, à leur tour, tyrannisés par elles, et sont devenus leurs ignobles esclaves.[2] »

(1) Cité dans l'*Éducation des Mères de Famille*, par Aimé Martin, chap. Ier, ouvrage où une foule de bonnes choses sont mélangées à bien des erreurs.

(2) Ibid. § 1.

Cette vérité est exprimée jusque dans les tableaux, dans les chefs-d'œuvre des grands maîtres. « Michel-Ange, dit l'abbé Mullois,[1] dans sa sublime peinture du Jugement dernier, a placé à la droite du Christ, du côté des élus, un groupe de femmes qui s'élèvent de terre et montent au ciel, non pas seules, mais en emportant des hommes avec elles ; elles les poussent, les portent, les entraînent, et semblent heureuses de plier sous leur fardeau. » La pensée du grand artiste est facile à saisir : elle vous signifie que vous êtes, dans les desseins de Dieu, l'aide de l'homme dans l'œuvre de sa sanctification. Voyez si vous-mêmes personnellement vous correspondez aux vues de votre Créateur.

Mais qu'est-il besoin d'insister pour vous faire comprendre, femmes chrétiennes, la puissante influence que vous exercez sur les destinées temporelles et éternelles de l'homme? Votre sens intime et vos convictions vous disent assez que vous avez le pouvoir de convaincre et de persuader ce que vous voulez. Une femme aussi vertueuse que prudente disait un jour à un vénérable Prélat, au rapport de Corneille de la

(1) *Manuel de Charité*, chap. x.

Pierre : « Il n'y a pas d'homme, si saint et si religieux qu'il soit, à qui je ne persuade tout ce que je voudrai, si je m'entretiens avec lui pendant un quart d'heure, et qu'il tienne pendant ce temps ses yeux fixés aux miens pour que j'y fasse comme passer mes convictions.[1] » Or, à vos époux et à vos enfants, Mères chrétiennes, qui doivent être l'objet de votre religieuse sollicitude, vous pouvez leur parler, non pas seulement un quart d'heure, mais des heures entières, et faire passer dans leur âme les bons sentiments qui vous animent vous-mêmes.

Peut-être, par un mouvement de légitime curiosité, désirez-vous connaître la cause de cette toute-puissance morale de la femme sur l'homme, de l'épouse sur son époux, de la mère sur ses enfants. Indépendamment de la volonté du Créateur qui a créé la femme pour être, comme nous l'avons dit, *l'aide de l'homme*, la raison de cette toute-puissance se trouve dans la nature même des choses. Car l'enfant ne puisant, pendant neuf mois, sa vie que dans la vie de sa mère; confié, pendant les trois premières années, presque

(1) *Commentaire* sur le *Cantique des Cantiques*, IV. 1.

exclusivement aux soins et à la sollicitude de sa mère; étant alors, la moitié du temps, ou sur ses genoux ou entre ses bras; passant les dix premières années bien plus souvent en sa compagnie qu'en celle de son père, que ses occupations retiennent souvent hors du foyer domestique, comment ne pourrait-il pas lui ressembler par son caractère, ne pas l'imiter dans sa conduite? Si le proverbe: *Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es*, est véritable, même pour des personnes dont l'esprit et le cœur sont déjà formés; à combien plus forte raison l'est-il pour des enfants dans l'esprit et la volonté desquels il n'y a encore rien d'arrêté, et qui se laissent si facilement impressionner par tout ce qu'ils voient, tout ce qu'ils entendent, par tous les objets qui les environnent? Car (remarquez bien ceci, Mères chrétiennes), quand un enfant vous est confié, il est absolument *table rase*, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune idée dans son esprit, dans son cœur aucun sentiment, aucun désir; mais son esprit et son cœur sont susceptibles de pensées et de sentiments qui leur sont communiqués par ce qu'il voit et par ce qu'il entend. L'enfant est comme la feuille de métal ou de verre du daguerréotype où s'imprime l'image des

objets qu'on lui présente. Or, la première personne que voit un enfant, c'est sa mère ; les premiers exemples dont il est témoin, sont ceux de sa mère; les premières paroles qu'il entend, les premières leçons qu'il reçoit viennent de la bouche de sa mère ; les premiers sentiments qui naissent dans son cœur sont ceux que lui inspire sa mère, ceux qu'il lit sur la physionomie de sa mère. Les vertus et les vices de celle-ci sont comme une semence jetée dans l'âme de son enfant, et de laquelle se forme le germe des vertus et des vices, de ces habitudes bonnes ou mauvaises qui le rendront heureux ou malheureux dans le temps et dans l'éternité. Si donc la mère a soin de ne faire et de ne dire que du bien en présence de son enfant, il ne connaîtra, il ne pratiquera que le bien ; de sorte que l'on peut affirmer qu'il dépend presque toujours et uniquement de la mère de faire d'un enfant ou un saint ou un libertin, de le conserver pur comme un ange, ou de le laisser flétrir par le vice et devenir méchant comme un démon.

Tout ce qui vient d'être dit de l'influence toute-puissante de la femme chrétienne est confirmé par une multitude de faits et par l'expérience de tant de mères vertueuses

qui ont si puissamment contribué à la sanctification de leurs familles.

Je ne m'arrêterai pas, Mères chrétiennes, à vous montrer ici les femmes illustres de l'Ancien Testament, les Sara, les Rebecca, les Anne mères de Samuel et de Tobie le jeune, et la mère héroïque des Machabées, soutenant la vertu de leurs époux et faisant par leurs mœurs, leur courage et leur dévoûment, de leurs enfants, autant de saints patriarches, d'illustres prophètes ou de courageux martyrs ; laissez-moi seulement vous retracer, rapidement et à grands traits, les résultats qu'ont produits les efforts de ces milliers de femmes, d'épouses et de mères chrétiennes qui, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours, ont peuplé et la terre et le ciel.

L'histoire nous apprend que les femmes n'ont pas été étrangères, que quelques-unes ont même beaucoup contribué à l'établissement et à la propagation de la religion.

Les Actes des Apôtres[1] font mention d'une sainte veuve nommée Tabithe ou Dorcas, que « l'Eglise naissante de Joppé regardait comme son soutien et sa mère. Elle a

(1) Act. ix. 36.

été, après saint Pierre, le vrai et le grand apôtre de sa patrie.[1] Saint Pierre fut aidé dans son apostolat en Orient, par sainte Pétronille, et à Rome par sainte Priscille. Ses deux filles, sainte Pudentienne et sainte Praxède, devenues maîtresses d'une immense fortune après la mort de leurs parents, ont cédé leur maison pour servir de lieu de réunion aux premiers fidèles. Ainsi, c'est saint Pierre qui a fondé l'Eglise de Rome; mais c'est chez les femmes et par des femmes que, dans la personne de son premier chef et des premiers chrétiens, cette Eglise a été abritée, alimentée, servie et aidée à grandir et à se développer. Ce sont des femmes qui, à Rome, ont fourni le premier temple à Jésus-Christ, le premier asile à l'Eglise. »

« En commençant son apostolat parmi les Gentils dans la ville de Philippes en Macédoine, la première personne que saint Paul convertit et baptisa, ce fut la femme nommée Lydia. Elle mit à la disposition de l'apôtre et de ses compagnons toute sa maison et toutes ses richesses, et elle voulut à tout prix qu'ils vinssent habiter chez

(1) La *Femme Catholique*, deuxième partie, § 2. Tous les passages guillemetés dans ce chapitre, sans indication d'auteur, sont extraits du même ouvrage.

elle.[1] » En arrivant à Corinthe, c'est aussi par une femme nommée Priscilla, épouse d'Aquila, que le grand Apôtre y fut accueilli.[2] Ayant fait de ces deux époux des chrétiens fervents, « leur maison devint une église où se réunissaient les nouveaux convertis pour participer aux sacrements. » — « Ce fut une femme nommée Phében que saint Paul chargea d'apporter, de Grèce à Rome, son *Epître aux Romains*. En parlant de cette femme aux fidèles de Rome, à la fin de cette même épître, saint Paul leur dit : Je vous recommande Phében, qui a rendu tant de services à l'église de Corinthe, qui est au port de Cenchrée. Elle a assisté plusieurs des nôtres et moi-même[3] Mais la femme qui a le plus aidé saint Paul dans son apostolat en Orient, a été sainte Thècle, la *protomartyre* chrétienne des femmes. comme saint Etienne l'a été des hommes, et la première des femmes chrétiennes, convertie du paganisme, qui ait embrassé la vie céleste de la virginité volontaire conseillée par l'Evangile. Cette sainte, par la vivacité de sa foi aussi bien que par la sainteté de sa

(1) Act. xvi. 14 et 15. (2) Act. xviii. 2 et 3.
(3) Rom. xvi. 1 et 2.

vie, a converti un grand nombre d'âmes à Jésus-Christ. »

Mais les femmes n'ont pas seulement été les soutiens et les *aides* des apôtres, elles ont encore été elles-mêmes des apôtres en contribuant si puissamment à la conversion des païens.

« Les ministres sacrés de la parolè sainte, ne pouvant toujours l'annoncer en public, et devant se borner à des prédications partielles et secrètes, dans leurs prisons et dans leurs maisons particulières, n'avaient pas d'action sur la masse du peuple et sur les hommes, et n'arrivaient souvent aux hommes que par les femmes. Celles-ci étaient ordinairement les premières à se convertir; et, converties elles révélaient la religion à leurs maris, à leurs fils, à leurs frères. En une seule fois sainte Pudentienne présenta quatre-vingt-seize personnes à saint Pie. C'étaient des hommes et des femmes qu'elle avait convertis et instruits, si bien que le saint Pape n'eut qu'à les baptiser.[1] — Sainte Anastasie, emprisonnée pour la foi, convertit dans sa prison même deux cents hommes et sept cents femmes; et, par ses exhortations et

(1) *Leçons du Bréviaire Romain*, 19 mai.

par l'exemple de son courage à souffrir les plus atroces tourments, elle les enflamma tellement de l'amour de Jésus-Christ, que pas un seul de ce nombre ne manqua la couronne du martyre. L'histoire rapporte aussi de sainte Darie, martyre, qu'à Rome elle gagna au christianisme une multitude innombrable de femmes païennes.[1] — Sainte Cécile ayant été fiancée malgré elle à Valérien, personnage très-distingué de la ville de Rome, elle le convertit, ainsi que Tiburce, frère de celui-ci, et en fit deux glorieux martyrs après en avoir fait deux parfaits chrétiens.[2] — Sainte Susanne, vierge, a converti ses deux oncles, Claude et Maxime, que l'empereur Dioclétien lui avait envoyés successivement pour la déterminer à abjurer la religion chrétienne, voulant ensuite la donner pour épouse à Maximin son fils. Claude et Maxime, devenus chrétiens, devinrent aussi martyrs avec sainte Susanne. » — Mais l'un des plus beaux triomphes qu'une femme ait remportés sur l'esprit d'erreur et de mensonge qui dominait les païens c'est celui de l'illustre vierge sainte Catherine. « L'empereur Maximin, indigné de la

(1) *Brév. Rom.* 25 octobre. (2) Ibid. 22 novembre.

liberté avec laquelle elle lui reprochait son affreuse cruauté contre les chrétiens, la retint dans son palais, où il fit venir tous les philosophes de la fameuse école d'Alexandrie, leur ordonnant de disputer sur la religion avec Catherine, et leur promettant de grands prix s'ils parvenaient à lui faire abjurer le christianisme. On se mit à l'œuvre; mais c'est tout le contraire qui arriva. Loin que ces grands philosophes aient pu confondre et attirer la jeune fille au paganisme, ce fut la jeune fille qui les confondit et les attira au christianisme; et, ce qui est encore plus étonnant, ils devinrent presque tous des confesseurs de la foi et des martyrs. Furieux d'une si éclatante défaite, Maximin fit jeter la sainte en prison. Là, l'impératrice sa femme, et Porphyrius, commandant en chef de l'armée impériale, l'ayant visitée, elle les convertit encore au christianisme, et ils reçurent avec elle la couronne du martyre. »

Outre l'apostolat de la foi qu'elles exerçaient en travaillant à la conversion des païens, les femmes se livraient encore à l'apostolat de la charité, en visitant et nourrissant les chrétiens dans les prisons, en les soutenant et les encourageant au milieu des

tourments et à l'heure du martyre. « Les premières persécutions contre les chrétiens ayant éclaté, ce furent encore sainte Pudentienne et sainte Praxède qui se chargèrent de cacher les fidèles persécutés, de les visiter et de les nourrir dans leurs cachots, de les encourager au milieu de leurs tourments. — C'est sainte Anatasie qui, pendant deux ans, nourrit de ses biens et soutint par ses exhortations le martyr saint Chrysogone, renfermé dans un cachot. — Ce fut une pieuse femme qui cacha pendant trois mois chez elle le prêtre et martyr saint Félix de Nole.[1] — Ce fut la noble vierge, sainte Eugénie, qui disposa à mourir avec tant de courage et au milieu des supplices les plus affreux, les glorieux martyrs Prote et Hyacinthe, ses serviteurs.[2] — Ce fut sainte Théopiste qui encouragea, par ses exhortations et son exemple, au plus horrible martyre, saint Eustache, son époux, et ses deux enfants Agapyte et Théopiste, se laissant enfermer avec eux dans le taureau de bronze enflammé pour mourir en leur compagnie.[3] — Les tyrans et les persécuteurs du christianisme ayant appris que des femmes chrétiennes se

(1) *Brév. Rom.* 14 janvier. (2) Ibid. 11 septembre.
(3) Ibid. 20 septembre.

mêlaient souvent aux femmes païennes chargées du service des prisons, et que, par leurs ardentes paroles, elles augmentaient le courage et la fermeté des martyrs, défendirent à toutes femmes l'entrée de leurs cachots. Mais le dévoûment chrétien, aussi ingénieux qu'il était héroïque, sut éluder cette précaution tyrannique; sainte Nathalie, épouse du martyr saint Adrien, se coupa les cheveux, s'habilla en homme, et à l'aide de ce déguisement, elle put arriver jusqu'à son époux et affermir son courage. Quand le moment du supplice fut arrivé, Nathalie, craignant toujours que son cher Adrien ne manquât la couronne, pria les bourreaux de commencer par lui leur affreux ministère; et sa prière fut exaucée.

« L'empereur Valens ayant fait un édit qui défendait, sous peine de mort, de se rendre dans l'église des catholiques pour y assister aux saints mystères, une femme courageuse voulut cependant y aller, tenant à la main son petit enfant. Modeste, préfet de la ville, la voyant passer, la fit arrêter : « Où vas-tu si vite? lui dit-il. — Je suis catholique, repond-elle, je me presse d'arriver à l'assemblée des catholiques. — Ne sais-tu donc pas que je suis chargé de faire

mourir tous ceux qui s'y trouveront? — Je le sais bien, et c'est pour cela que je me presse, craignant de perdre cette belle occasion de subir le martyre. — Pourquoi y conduis-tu cet enfant? — C'est mon fils, et je veux qu'il ait part au même bonheur. » Modeste, stupéfait en voyant un tel courage, va trouver l'empereur, lui persuade que c'est inutile de lutter contre une religion qui inspire de tels sentiments, et obtient qu'il révoque son édit. Ainsi, un mot d'une femme fit cesser une persécution atroce, et assura la vie à des millions de chrétiens. »

Qui pourrait s'empêcher d'admirer la foi sublime et le courage héroïque de la mère de Mélithon, l'un des quarante martyrs appelés les *quarante couronnés?* Pendant que le bourreau lui brisait les jambes et tourmentait son enfant : « Mon fils, lui dit-elle, encore quelques instants à souffrir et tu seras vainqueur. » Son fils ayant seul survécu aux horribles tourments auxquels ses compagnons venaient de succomber, les bourreaux, en entassant sur des chariots les corps des autres martyrs pour les porter au lieu où on devait les brûler, avaient mis de côté le petit Mélithon, dans l'intention de le ramener plus tard au culte des idoles. « Com-

passion cruelle! s'écrie son héroïque mère, compassion cruelle que celle qui veut laisser en vie mon enfant pour en faire un apostat! Non, il ne manquera pas sa couronne. » Et voilà donc qu'elle prend son enfant que ses jambes brisées empêchent de marcher, et rejoint en toute hâte les chariots pour y déposer son fils avec les corps de ses compagnons. Pendant le trajet l'enfant expire dans les bras de sa mère. Mais n'importe; elle veut que le corps de son fils partage le sort de ses compagnons, afin que ceux qui avaient eu une même foi, eussent un même tombeau et une même récompense.[1] — Enfin que n'ont pas fait sainte Symphorose et sainte Félicité pour encourager leurs enfants au martyre? Elle en eurent toutes deux sept. Ceux de sainte Symphorose ayant été témoins du courage de leur mère au milieu des supplices, imitèrent sa constance et moururent tous sept dans les plus affreux tourments.[2] Sainte Félicité fut encore plus cruellement éprouvée; car elle ne précéda pas, mais elle suivit ses enfants dans le chemin du martyre, et l'endura autant de fois qu'elle vit mourir d'enfants sous ses propres yeux.[3]

(1) *Br. Rom.* 10 mars. (2) Ib. 18 juillet. (3) Ib. 10 juillet.

Quand l'âme de ces glorieux martyrs s'était envolée au ciel, ce sont encore des femmes qui recueillaient leurs corps, ces dépouilles saintes qui ont été conservées comme l'un des plus précieux trésors de l'Eglise, et qui sont l'objet de la pieuse vénération des fidèles. Elles les embaumaient, les enveloppaient dans des linges, les ensevelissaient convenablement et assez souvent dans un lieu qui leur appartenait. C'est ce que nous apprennent presque toutes les légendes des martyrs qui se trouvent dans le *Bréviaire Romain*. Ainsi Félicité, noble Romaine, ensevelit les corps de saint Marius et de toute son héroïque famille ;[1] Florence, dame très-distinguée, ceux des saints Vite, Modeste et Crescence ;[2] Maxime, femme vraiment chrétienne, ceux de saint Géminien et de ses compagnons ;[3] Plautille, matrone romaine, ceux de sainte Rufine et de sainte Seconde ;[4] Eusébie, celui de saint Théodore ;[5] Octaville, celui de saint Pancrace ;[6] sainte Lucine, celui de saint Marcel, pape,[7] ainsi que ceux de saint Laurent[8] et de saint Sébastien.[9] Celui de ce dernier martyr ayant

(1) Le 19 janvier. (2) Le 15 juin. (3) Le 16 sept.
(4) Le 10 juillet. (5) Le 9 novembre. (6) Le 12 mai.
(7) Le 16 janvier. (8) Le 10 août. (9) Le 20 janv.

été jeté dans un cloaque, par ordre de Dioclétien, ce fut cette illustre sainte qui l'en fit retirer. — « Ce sont des femmes qui ont fait creuser et arranger à leurs frais les *Catacombes*, ces étonnantes villes souterraines, où, lorsque la persécution sévissait, des millions de chrétiens trouvaient un asile pendant leur vie et un tombeau après leur mort. Ce sont elles qui ont fait construire la plupart des cimetières de Rome ; car aujourd'hui encore ils portent presque tous le nom d'une femme. »

Mais les femmes n'ont pas seulement contribué à faire des chrétiens et des martyrs, elles ont encore fait les grands docteurs qui ont illustré l'Eglise. Les quatre principaux Pères de l'Eglise grecque, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile et saint Chrysostôme, ont été formés à la vertu et acheminés vers les sciences par leur mère. « Je veux, disait la mère de saint Athanase, faire de mon unique enfant l'homme de l'Eglise. Elle se mit à l'œuvre et réussit. » — « A peine saint Grégoire de Nazianze fut-il au monde, que sa pieuse mère, sainte Nonne, l'offrit au Seigneur, et mit dans ses petites mains l'Ecriture sainte. Elle ne visait, par cet acte,

qu'à le sanctifier par le contact du code sacré ; mais ce contact fit plus : il attira sur cet enfant l'esprit d'intelligence, puisqu'il fut plus tard l'un des plus grands interprètes des saints Livres. — La mère de saint Basile, sainte Emélie, eut dix enfants : neuf fils et une fille. Quatre d'entre eux sont de grands saints ; ce sont : sainte Macrine, l'aînée de tous, qui prêta son concours à sa mère pour la sanctification de ses frères ; saint Basile, évêque de Césarée, saint Grégoire, évêque de Nysse, et saint Pierre, évêque de Sébaste. Saint Grégoire de Nazianze dit que les autres ne parurent pas le céder en vertu et en sainteté à ceux-ci. Or, c'est une vertueuse mère qui a fait de ses enfants tout autant de saints, et « saint Basile reconnut *comme un des plus grands bienfaits de Dieu, èt se glorifia d'avoir été élevé par une telle femme* » — La mère de saint Jean Chrysostôme, nommée Anthuse, restée veuve à l'âge de 20 ans, renonça à un nouvel établissement qui lui promettait de grands avantages, pour consacrer tous ses soins à l'éducation de son unique fils. « Elle se condamna aux plus dures privations, afin de payer les frais de son instruction dans la rhétorique, la philosophie et toutes les autres sciences. »

Elle faisait, par ses vertus, l'admiration des païens, qui disaient en parlant d'elle : *Quelles merveilleuses femmes se trouvent parmi les chrétiens !*[1] Ses exemples et ses sacrifices ne furent pas perdus, puisque son fils devint un grand saint, une des plus grandes lumières de l'Eglise, l'un de ses plus zélés défenseurs, de ses plus illustres et éloquents docteurs.

Les quatre principaux Pères et Docteurs de l'Eglise latine, saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Grégoire-le-Grand, ont été formés, eux aussi, par de saintes femmes. Quant à saint Augustin, vous savez, Mères chrétiennes, que ce fut sainte Monique, l'une de vos patronnes et de vos modèles, qui, par ses prières et ses larmes, l'enfanta plus heureusement à la vie de la grâce qu'elle ne l'avait enfanté à la vie de la nature. C'est donc à cette femme, qu'après Dieu, l'Eglise doit ce grand génie et le premier de ses docteurs. — « Saint Jérôme avait un goût inné pour les Livres saints, mais ce goût ne se développa et ne grandit en lui au point d'en faire le plus grand interprète des saintes Ecritures, que

(1) *Vie des Saints*, traduites de l'anglais par Godescard. Vie de saint Chrysostôme, le 27 janvier.

sous l'influence de l'esprit chrétien et de la piété des femmes. Il nous dit lui-même que ce fut sainte Paule et sa fille, sainte Eustochie, qui l'engagèrent à expliquer les saintes Ecritures et à traduire l'Ancien Testament de l'original hébreu en latin. C'est lui-même qui nous apprend cela dans les préfaces de ses savants commentaires sur les différents livres de la Bible. — Saint Ambroise doit, bien plus encore que saint Jérôme, à l'influence de la femme catholique le développement de son génie, et cet esprit de douceur qui fait le fond de son caractère et le charme de son style. Jeune encore, sa sainte mère, ayant perdu son époux, amena ses trois enfants à Rome, et les y éleva si chrétiennement qu'elle en fit trois saints : ce sont sainte Marcelline, saint Satyr et saint Ambroise. — Saint Grégoire, appelé à juste titre *le Grand,* parce qu'il réunit en sa personne toute espèce de grandeur, la grandeur de la noblesse, la grandeur de l'éloquence, la grandeur de la doctrine, la grandeur du pontificat, et surtout la grandeur de la sainteté, saint Grégoire, dis-je, ne fut, au moral comme au physique, que l'œuvre de sainte Sylvie, sa mère. Mariée à un riche sénateur romain, elle lui persuada,

après la naissance de Grégoire, de garder la continence et réussit à faire de son époux un fervent chrétien, et de son fils un des plus illustres pontifes et un des plus grands saints qui aient succédé à saint Pierre. Saint Grégoire voulut lui-même laisser un monument de ce qu'il croyait devoir, comme docteur, à la piété éclairée de sa mère. Il la fit peindre assise à côté de lui, vêtue d'une robe blanche, avec la mitre des docteurs sur la tête, étendant deux doigts de la main droite comme pour bénir, et tenant de la main gauche un psautier ouvert sous les yeux de son fils. » Tout cela est très-significatif; essayez, Mères chrétiennes, d'en découvrir le sens, et de pratiquer ce que cela signifie.

Parlant des docteurs de l'Eglise, l'on ne peut pas passer sous silence saint Isidore de Séville, le plus grand docteur de l'Eglise d'Espagne. Lui aussi ne fut si saint et si savant que par les soins de sa savante et sainte mère, Théodora. Outre saint Isidore, elle eut deux autres fils qui furent aussi deux saints et savants évêques : saint Léandre de Séville et saint Fulgence de Carthagène. De plus, elle eut deux filles qui sont également des saintes : sainte Florentine, vierge, fon-

datrice d'un grand nombre de monastères, et sainte Théodosie, épouse d'un roi des Visigoths.

Ce fut aussi la pieuse éducation qu'il reçut de sa mère qui fit prendre à saint Anselme la résolution de quitter le monde, qui l'aida à vaincre les obstacles que son père opposait à l'exécution de ce dessein, qui l'achemina à la sainteté sublime, à la science des docteurs auxquelles il parvint.

Mais abrégeons, car il faudrait presque passer en revue tous les saints, s'il s'agissait de parler de tous ceux qui ont dû leur science et leurs vertus aux vertus et aux soins d'une mère. Ne disons plus qu'un mot de saint Bernard de Clairvaux et de saint François de Sales, l'un la gloire de la France, l'autre, de la Savoie.

Alix, mère de saint Bernard, était une femme d'une éminente pitié, qui n'avait en vue que sa sanctification et celle de ses enfants. Aussi ses soins furent-ils couronnés du plus éclatant succès. Car ce ne fut pas seulement le troisième de ses enfants, saint Bernard, qui fut un grand saint ; mais encore les six autres, qui tous quittèrent le monde, allèrent se cacher dans la solitude, où ils s'élevèrent à une sublime perfection.

Saint François de Sales n'a-t-il pas pris à l'école de sa mère, Françoise de Sionas, les premières leçons de la tendre piété et de l'ineffable douceur qui le distinguent et qui le font regarder comme le plus aimable des saints? Infiniment attentive à éloigner de son fils tout ce qui avait même l'apparence du vice, elle ne négligea rien pour en faire un saint, et elle y réussit, parce que Dieu bénit les saintes intentions d'une mère fervente, et lui donne des enfants qui répondent à ses désirs.

Si c'est à des mères vertueuses que l'Eglise doit les saints qui l'ont illustrée par l'éclat de leurs vertus et la profondeur de leur savoir, c'est encore par elles qu'ont été formés ceux « qui l'ont défendue par la vertu de leur puissance et par la puissance de leur vertu. D'abord, le destructeur du paganisme dans l'Empire romain, le premier des empereurs chrétiens, Constantin, a été conquis au christianisme par la vertu de ses illustres parentes. Ce fut Eutropia, sa belle-mère, puis Constance, sa sœur, qui essayèrent de le convertir ; mais ce fut Hélène sa mère, qui acheva de le fixer dans ses hésitations à embrasser le christianisme. » Sa sœur et sa mère sont des saintes à qui l'Eglise rend les

honneurs des autels. — L'empereur Théodose fut un vrai prince chrétien. S'il s'est rendu coupable du massacre des citoyens de Thessalonique, il édifia autant le monde par l'humilité et la soumission avec lesquelles il accepta la pénitence que saint Ambroise lui imposa, qu'il l'avait scandalisé par cet acte d'emportement. « Nul prince n'a défendu avec plus d'ardeur les doctrines catholiques et n'a témoigné autant de zèle pour la destruction de l'idolâtrie. Son règne a été celui de la justice et de la clémence. » Or, c'est encore aux inspirations de la femme catholique, de Placilla son épouse, que sont dûs des sentiments d'une si haute piété et d'un zèle si ardent pour la religion. — C'est la reine sainte Clotilde, qui, en France, a christianisé le pouvoir en convertissant Clovis, son royal époux, et qui a fait que cette monarchie est devenue la *Fille aînée de l'Eglise*, parce que » c'est le premier pays du monde où le christianisme ait été adopté comme base de la constitution de l'Etat. » — Saint Louis, l'un des successeurs de Clovis, doit à sa mère, Blanche de Castille, d'avoir été l'un des rois les plus saints qui se soient assis sur un trône de ce monde. « Ils se sont immortalisés l'un par

l'autre : aux vertus du fils, la mère doit sa gloire sur la terre ; à la sagesse de la mère, le fils doit sa sainteté dans le ciel. — Edouard, roi d'Angleterre, qui fut tout à la fois un grand prince et un grand saint, fut formé à la vertu par sainte Pome, sa mère, et par sainte Edithe, son épouse. Avec la plus tendre piété, sa sainte mère lui avait inspiré une telle horreur du péché, un tel amour pour l'innocence de l'âme et la chasteté du corps, que, d'après tous les historiens il conserva la virginité même dans le mariage. — Saint Henri, roi d'Allemagne, a aussi, comme saint Edouard, conservé la virginité, et a été un prodige de sainteté, aidé par les bons exemples, par les conseils et la ferveur de son incomparable épouse, sainte Cunégonde. — Et sainte Thérèse, que son ardent amour pour Dieu fit surnommer la *séraphique*, n'a-t-elle pas dû aux bons exemples et aux sages leçons de sa mère son acheminement dans les voies de l'éminente sainteté à laquelle elle est parvenue? Voici ce que nous lisons dans sa vie écrite par elle-même : « Dieu avait orné ma mère des plus belles vertus. Les grandes infirmités dont sa vie ne fut qu'un enchaînement, firent éclater sa patience. Une ravis-

sante modestie trahissait au dehors tout ce que son âme avait de pudique. Douée d'une beauté rare, jamais elle ne parut en faire la moindre estime; comptant à peine trente-trois ans quand elle mourut, elle avait déjà adopté cette sévérité de costume qui convient au dernier âge de la vie. Elle charmait par la douceur de son caractère et par les grâces de son esprit. Sa vie tout entière s'était écoulée au milieu des plus grandes souffrances, la mort la plus chrétienne en fut le terme et la couronne.[1] »

Mais j'abrége, et, en terminant l'exposé de tant de faits que je dirais trop nombreux, si ceux que j'omets n'étaient plus nombreux encore, j'affirme avec le P. Ventura que, « soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes, les grands saints et les grands rois n'ont rien fait de grand, de beau, d'utile dans l'intérêt de la foi et même du bonheur des peuples, que la femme catholique n'y ait été pour quelque chose, soit en en donnant l'idée, soit en en fournissant les moyens, soit en en écartant les obstacles, soit en se chargeant elle-même de son exécution, et que la femme catholique n'a jamais

(1) *Vie de sainte Thérèse*, écrite par elle-même. Ch. 1er.

cessé d'être ce que Dieu a voulu qu'elle soit, la *compagne*, l'*aide* de l'homme de l'Eglise, de l'homme de la famille et de l'homme de l'Etat, partageant son esprit, secondant son zèle, et l'assistant avec un dévoûment sublime dans l'accomplissement de ses hautes fonctions, de ses grands devoirs pour le bien de l'Eglise, de la famille et de l'Etat : *Adjutorium simile sibi.* » — Je dirai encore avec le même écrivain que « si, malgré tant d'efforts sataniques qu'on a faits depuis plus d'un siècle, pour détruire le catholicisme en France, et ailleurs aussi, le catholicisme n'y a pas péri, mais est ressorti plus pur de ses épreuves, plus fort de ses persécutions, plus glorieux de ses défaites; si, malgré des tentatives plus redoutables encore que le génie du mal a renouvelées dans notre siècle pour renverser dans ce pays, par la science, le catholicisme qu'il n'avait pu y anéantir par la guillotine et par le glaive ; ce catholicisme est toujours de bout, rayonnant d'une lumière plus resplendissante, non-seulement sur le sol français, mais encore par tout le monde où il est promené au milieu des nations barbares, c'est principalement aux femmes qu'on le doit. Et rien n'est si vrai que cette parole d'un homme aussi célèbre

par son talent que par l'abus déplorable qu'il en a fait : *Les femmes sont ce que la France a de mieux; ce sont les femmes qui ont conservé le catholicisme en France.* »

Un écrivain contemporain affirme la même chose, et donne de plus la raison pour laquelle les femmes sont restées chrétiennes. « La France, dit-il, est encore l'un des pays du monde où le catholicisme a le plus de vie. Quelle est l'explication de ce phénomène? Il y a plusieurs causes; mais la principale, à notre avis, c'est que les femmes sont demeurées chrétiennes. La foi qu'elles portaient dans leurs âmes, elles l'ont maintenue, comme mères, comme épouses, comme filles au foyer domestique, quelquefois dans la pratique, presque toujours dans les idées. Ce sont les femmes qui ont entretenu cette atmosphère religieuse qui nous enveloppe encore en France. Mais comment les femmes, tandis que l'incrédulité débordait autour d'elles et semblait devoir les absorber, sont-elles demeurées chrétiennes? Voilà ce qu'il faut bien voir. On croit en avoir donné une raison suffisante lorsque l'on a dit que la femme, être faible, délicat, impressionnable, a besoin de religion. Sans doute la femme est naturellement religieuse; mais ce qui

domine en elle, c'est avant tout le sentiment ; c'est le besoin d'aimer. Or, cette faculté précieuse en elle-même s'égare facilement, — que l'on y prenne garde, — en des sentiers funestes, et quand la femme se laisse entraîner à cette pente, elle devient accessible à toutes les mauvaises doctrines. Sa perversion est pire alors que celle de l'homme. Dans tous les pays qui ne sont pas chrétiens, rien de plus difficile de gagner à la foi que la femme avilie et dégradée. Si donc, au sein de l'incrédulité qui la sollicite depuis un siècle, elle demeure chrétienne, et si, par le christianisme, elle conserve beaucoup plus que les hommes, les saines lumières de l'intelligence et la fermeté du cœur, ce n'est pas à sa nature qu'elle le doit, c'est à son éducation. Il n'a pas été au pouvoir de la philosophie, maîtresse de la société, de s'emparer de l'éducation de la femme, non pas que l'envie lui en ait manqué ; aujourd'hui encore elle poursuit, sans se décourager, cette importante conquête destinée, — elle le croit et avec raison, — à achever son triomphe social ; mais jusqu'à ce jour les éléments lui ont fait défaut.[1] L'éducation de la femme est

(1) Que n'a pas fait, sur la fin du dernier empire, le ministre Duruy pour pervertir la femme par une mauvaise

donc demeurée à peu près exclusivement aux mains des congrégations religieuses. C'est à cette bonne école qu'elle a appris à croire et à se dévouer. On n'exaltera jamais assez le service que les communautés de femmes ont rendu par là à la société contemporaine. On peut affirmer qu'elles ont eu, au suprême degré, par cet instinct divinatoire qu'inspire la religion, le sentiment des besoins de leur époque. Elles ont pris soin de la classe élevée ; elles se sont livrées à la classe pauvre ; elles se sont installées, deux à deux, dans le plus humble village, vivant de rien, et étonnant un monde qui, communément n'a plus même assez de sens pour comprendre le sacrifice... La saine éducation de la femme, voilà assurément le plus grand bienfait des communautés religieuses. Le soulagement des misères humaines, ne vient qu'en second lieu, par la raison, si peu comprise de nos jours, que tout ce qui assure la santé des âmes a bien plus d'importance que ce

éducation? Ses efforts ont été à peu près sans résultat. Mais que l'on sache bien que, du moment où les sociétés secretes auront atteint ce but, on ne pourra plus dire que *la France est le pays du monde où le catholicisme a le plus de vie*. Il y sera alors éteint avec la foi, la religion et la piété de la femme.

qui n'a pour objet que celle des corps.[1] »

Vous aurez compris par ce qui précède, Mères chrétiennes, quelle est la puissante influence qu'exerce dans la famille et dans la société la femme qui comprend ses devoirs et qui remplit l'importante mission que lui a donnée la Providence. Mais, d'un autre côté, quel mal ne fait pas la mauvaise femme? Je ne vous en retracerai pas ici le portrait que nous en font les saintes Ecritures où l'Esprit-Saint semble ne trouver pas d'expressions assez fortes pour dire tout le préjudice qu'elle porte à l'homme. Si vous tenez à en avoir une idée, vous n'avez qu'à lire les vingt-cinquième et vingt-sixième chapitres de l'Ecclésiastique. Contentons-nous, pour établir cette vérité, de consulter l'histoire et l'expérience : nous y trouverons des preuves irrécusables de cette funeste influence qu'a toujours exercée la femme perverse pour entraîner l'homme à sa perte.

En effet, n'a-t-elle pas triomphé de l'innocence d'Adam, de la force de Samson, de la sagesse de Salomon, de l'horreur que l'incestueux Hérode éprouvait de livrer la tête

(1) *Les Moines et leur influence sociale dans le passé et l'avenir*, par M. l'abbé F. Martin. Deuxième partie, Chap. second, page 338.

de Jean-Baptiste? Cette tête que ce méchant prince n'a fait trancher qu'à regret, vaincu par les sollicitations d'Hérodiade, cette femme veut qu'elle lui soit présentée dans un plat! Le crime dont la seule idée a fait frémir, avant de le commettre, un homme cependant si pervers, faisait tressaillir de joie le cœur d'une femme quand il fut commis.[1] Aussi le Sage a-t-il eu bien raison de dire que la femme, une fois engagée dans les voies de la perversité, va bien plus loin que l'homme [2] Saint Cyprien a, sur ce sujet, une pensée remarquable : il dit que les femmes qui sont si faibles et si peu propres à porter de gros fardeaux, sont cependant beaucoup plus fortes que les hommes quand il s'agit de porter de lourds fardeaux d'iniquités.[3] Voilà quant à la conduite et aux égarements du cœur.

Quant à la croyance et aux égarements de l'esprit, il est vrai que c'est l'homme qui engendre l'erreur ; mais ce n'est que par la femme qu'il la propage avec succès. Les premiers hérétiques, au témoignage de l'apôtre saint Paul,[4] cherchaient à gagner à

(1) S. MARC. VI. 24. (2) ECCLI. XXV. 26.
(3) *Mulieres ad omnia delicatæ, ad vitiorum sarcinas fortiores sunt viris.* DE BONO PUDICITIÆ. (4) II. TIM. III. 6.

leur parti de mauvaises femmes, et ce n'était que par elles qu'ils parvenaient à se faire des partisans. Saint Jérôme, dans une lettre à Ctésiphon, fait l'énumération des principales hérésies qui avaient existé avant lui, et démontrè historiquement qu'aucune ne s'est propagée qu'à l'aide des femmes de mauvaises mœurs.[1] Le protestantisme, dans des temps plus modernes, ne s'est implanté dans le monde que par les mêmes moyens, au point qu'il n'a pas pu pénétrer dans les pays où il n'a pas eu des femmes pour apôtres, tandis qu'il a jeté de profondes racines dans ceux où elles l'ont adopté et favo-

(1) *Simon magus hæresin condidit adjutus auxilio Helenæ meretricis; Nicolaus Antiochenus, omnium immunditiarum conditor, choros duxit feminecs; Marcion quoque Romam præmisit mulierem ad majorem lasciviam; Apelles Philemonem comitem habuit; Montanus Priscam et Maximillam primum auro corrupit, deinde hæresi polluit; Arius, ut orbem deciperet, sororem principis ante decepit; Donatus Lucillæ opibus adjutus est; Elpidium cæcum Agapæ cæca duxit; Priscilliano juncta fuit Galla non gente, sed nomine.* S Hieron. Epist. ad Ctesiphontem. Je sais, Mères chrétiennes, que vous me feriez volontiers grâce de ces citations latines; mais comme ce Manuel pourrait être lu par des personnes à qui ces citations peuvent être utiles et agréables, vous me permettrez d'en insérer quelques-unes; il est des passages que l'on ne peut rendre en français avec toutes les beautés et toute l'énergie qu'ils ont dans le latin.

risé. « En parcourant l'Allemagne, dit le P. Ventura, Luther et ses satellites ne s'adressaient avant tout qu'aux femmes, ne cherchaient à remuer que ce qu'il y avait de boue dans le cœur des femmes ; et là seulement où les femmes purent voir sans frémir ces nouveaux apôtres, sortis du jardin d'Epicure, et mariés à l'autel de l'inceste par la bague du sacrilége et la bénédiction de Satan ; là seulement où les femmes purent entendre sans rougir les apologies devergondées de la volupté, le protestantime put s'établir... C'est Henri VIII, continue le savant Théatin, qui a introduit le protestantisme en Angleterre, et toujours pour plaire aux femmes et sous l'inspiration des femmes ; mais c'est Elisabeth, sa fille, qui l'y affermit. C'est elle qui, la première, prit le nom de *souveraine gouvernante de l'Eglise d'Angleterre pour le spirituel et pour le temporel...* »

« Enfin, si, au dernier siècle, le philosophisme eut tant de succès en France, c'est parce que la femme bourgeoise et la femme de haute société s'y étaient donné le tort de se faire théologiennes selon Voltaire, et philosophes selon Rousseau. Ce fut l'engouement et le fanatisme des femmes pour ces

deux hommes si funestes, qui aidèrent à la propagation de leurs horribles doctrines. L'irréligion, dans ce siècle, n'est pas sortie des écoles, mais des salons. Les hommes l'ont formulée en système, mais ce sont les femmes qui l'ont mise à la mode, et qui, par là, l'ont recommandée, imposée même à toutes les classes. »

« Ainsi l'histoire lamentable de l'apostasie de l'Eden s'est, depuis six mille ans, répétée et se répétera toujours dans le monde. C'est Satan se faisant serpent ou se faisant homme, qui invente l'erreur, et c'est Eve, c'est la femme qui la persuade, la propage et l'affermit.[1] »

Et de nos jours pourquoi la révolution fait-elle tant d'efforts pour gagner la femme à son parti, surtout en la soustrayant à l'éducation des communautés religieuses, si ce n'est parce qu'elle comprend qu'elle a besoin de son concours pour travailler à l'œuvre de destruction qu'elle poursuit? Malheureusement ses efforts ne sont-ils pas déjà couronnés de bien tristes succès? Les *pétroleuses* n'ont-elles pas contribué autant que les *pétroleurs* aux massacres et aux incendies de la Commune?

(1) *La femme Catholique*, par le P. Ventura. Première partie, § 3.

En considérant ce qui se passe autour de vous, Mères chrétiennes, vous voyez les sociétés secrètes travailler avec une activité infernale à enregimenter vos enfants sous les drapeaux de Satan ; n'est-il donc pas le cas de redoubler de zèle et d'intrépidité pour préserver votre famille des dangers qui la menacent? d'unir plus étroitement que jamais, par le moyen de votre pieuse association, vos efforts, vos prières, vos bonnes œuvres, afin de faire violence au ciel et d'obtenir de Dieu la grâce insigne d'être préservées de l'éducation impie, athée, immorale que l'on veut donner à la jeunesse? Si les méchants comptent sur votre concours pour parvenir à leur but, la Religion, l'Eglise, la Patrie comptent aussi sur vous pour arrêter le torrent d'impiété qui menace de bouleverser la société religieuse. Si les femmes ont conservé le catholicisme en France, dans le siècle passé, ainsi qu'on s'accorde à le reconnaître, pourquoi ne pourront-elles pas l'y conserver encore dans le siècle présent, maintenant qu'elles sont unies en association, et qu'elles sont par conséquent plus puissantes auprès de Dieu par l'union de leurs efforts et de leurs prières?

Mais vous n'atteindrez ce but qu'en propor-

tion de votre fidélité à remplir vos devoirs d'état. Ces devoirs peuvent être considérés sous quatre rapports différents : comme *chrétiennes*, comme *épouses*, comme *mères* et comme *maîtresses de maison*. Ce sont ces différents devoirs que je vais essayer de vous faire connaître, afin que vous puissiez mieux les remplir.

CHAPITRE II.

DEVOIRS QUE LES MÈRES ONT PARTICULIÈREMENT A REMPLIR COMME CHRÉTIENNES.

En voyant passer sous vos yeux tant d'exemples d'époux et d'enfants qui n'ont dû leurs grandes vertus et la haute sainteté à laquelle ils sont parvenus, qu'à la toute-puissante influence d'une épouse vertueuse, d'une mère fervente, vous aussi, Mères chrétiennes, vous sentez en vous un ardent désir d'arriver au même but, d'obtenir les mêmes résultats; vous aussi, vous voudriez faire de votre époux et de vos enfants, de fervents chrétiens en ce monde, pour qu'ils soient aussi un jour des saints dans le ciel. Mais vous ne réussirez à exercer cette influence qu'autant que vous imiterez ces femmes

fortes dans leur ferveur, leur piété, leur dévoûment, et que vous vous efforcerez de justifier le titre de *mères chrétiennes*, que vous portez comme membres de l'association de ce nom. Car s'il est impossible de donner ce que l'on n'a pas : comment pourrez-vous communiquer la piété et la dévotion à vos enfants, n'étant pas vous-mêmes pieuses et dévotes ? Et comment pourriez-vous être bonnes pour les autres, selon l'expression de l'Esprit-Saint, si vous n'êtes pas bonnes pour vous-mêmes ?[1] Il faut donc avant tout que vous soyez des chrétiennes ferventes, et que vous accomplissiez avec exactitude et ferveur tous les devoirs que la religion vous impose. Ce n'est pas ici le cas de vous rappeler en détail chacun de ces devoirs ; il suffira d'insister sur ceux qui ont plus de rapport avec votre état, sur ceux qui peuvent exercer le plus d'influence sur la bonne éducation et la sanctification de votre famille.

Comme *chrétiennes*, vous avez à remplir *envers Dieu*, *envers le prochain* et *envers vous-mêmes*, des devoirs qui sont pour vous d'une plus haute importance que pour toute autre personne, des devoirs de l'accomplis-

(1) Eccli. xiv. 5.

sement desquels dépend la fidélité de vos enfants à les observer.

I. — Devoirs envers Dieu.

Le premier de vos devoirs envers Dieu, vu votre responsabilité de mère, c'est de *travailler à vous instruire* des vérités de la religion, et surtout de vos devoirs d'état. Car devant être les premières institutrices de vos enfants, et devant vous assurer par vous-mêmes s'ils profitent des leçons qui leur sont données au catéchisme et à l'école, comment pourrez-vous vous acquitter de cette obligation si vous n'êtes pas instruites? Que diriez-vous d'une maîtresse qui prétendrait instruire des élèves, ne sachant pas elle-même ce qu'elle doit enseigner aux autres? Ne mériterait-elle pas qu'on lui retirât le titre, et qu'on lui défendît d'exercer les fonctions de maîtresse? Une mère devant être, par rapport a ses enfants, leur première maîtresse dans la science de la religion, mérite-t-elle le titre de mère si elle n'est pas instruite? Si vous devez à vos enfants la nourriture du corps, vous leur devez aussi, et à bien plus forte raison, la nourriture de l'âme qui est l'instruction religieuse. Or, pour enseigner

aux autres, il faut avoir appris soi-même.

J'ai dit : *surtout de vos devoirs d'état*. Car, qu'arriverait-il à un guide qui se chargerait de conduire un voyageur dans un pays dont il ne connaît ni les chemins, ni la langue, ni les habitants? Il s'égarerait assurément, lui, avec le voyageur qu'il conduit. Quelle ne serait pas la responsabilité d'un maître qui se chargerait d'enseigner à des apprentis un métier qu'il ignore, et qui leur ferait ainsi perdre leur temps et leur argent? Si vous ne connaissez pas vos devoirs d'état, vous êtes vous-mêmes ces guides téméraires, qui vous égarerez avec vos enfants : vous irez tous aboutir à l'enfer; vous êtes vous-mêmes ce maître ignorant qui perd le temps et le ciel, et qui les fait perdre à vos enfants auxquels vous ne pouvez pas apprendre des obligations que vous ignorez. Instruisez-vous donc, Mères chrétiennes, de vos devoirs religieux et des devoirs de votre état, en écoutant avec *attention*, mais surtout avec *réflexion*, les instructions de votre pasteur, en lisant et méditant votre catéchisme et quelques autres bons livres, en profitant de la confession pour apprendre vos obligations.

Le second de vos devoirs envers Dieu, c'est d'*être fidèles à vos exercices de piété*. Chose

bien douloureuse à dire, et qui n'est cependant que trop commune : l'on voit de jeunes personnes qui sont, avant leur mariage, d'une piété et d'une ferveur exemplaires : elles sont alors assidues à la prière, à la méditation, à l'examen, à la fréquentation des sacrements ; mais une fois épouses et mères, elles deviennent d'une négligence et d'une tiédeur scandaleuses. L'on dirait qu'elles n'ont plus d'âme à sauver, plus de paradis à gagner, tandis qu'elles ont à sauver un époux, des enfants, toute une famille, puisque, comme nous l'avons vu, le salut de tous dépend surtout d'une femme vertueuse. N'est-ce pas quand vous avez des travaux plus pénibles qu'il vous faut une nourriture plus substantielle ? N'est-ce pas aussi lorsque vous avez embrassé un état où les obligations sont plus nombreuses et plus difficiles, que vous avez besoin de grâces plus abondantes ? Or la grâce s'obtient par la fidélité à la prière, à l'oraison, à l'examen de conscience, mais surtout par la fréquentation des sacrements. Si vous avez de graves négligences à vous reprocher dans l'accomplissement de vos devoirs, appartenant maintenant à l'association des Mères chrétiennes, il faut que vous les repreniez et que vous les pratiquiez, je

ne dis pas avec la même ferveur que dans vos jeunes années, mais avec une ferveur plus grande encore, et toujours croissante, parce que vous avez plus de besoins.

Votre troisième devoir envers Dieu, c'est *une parfaite soumission à sa sainte volonté*. Une mère est, par rapport à tous les membres d'une famille, ce que le cœur est par rapport aux divers membres de notre corps. C'est au cœur que tous ces membres trouvent les sources de la vie; c'est là que le sang va sans cesse se renouveler, que vont aboutir toutes les artères, toutes les veines, tous les nerfs, au point que, si le cœur cesse ses opérations, tous les autres membres restent aussitôt sans action. De même, dans la famille, la mère n'est-elle pas la source de la vie? N'est-ce pas vers elle que vont converger, comme vers leur centre naturel, toutes les affections de ses membres? N'est-elle pas aimée d'un amour de prédilection? Or, la joie et la tristesse, le courage ou l'abattement d'une personne bien-aimée ne se communiquent-ils pas tout naturellement aux personnes qui l'aiment? Quand l'amour unit des cœurs, il met nécessairement à l'unisson tous les sentiments. Par conséquent, Mères chrétiennes, lorsque, dans les

épreuves et les afflictions, vous saurez bannir de votre cœur le découragement, et de votre visage la tristesse, en vous soumettant généreusement à la volonté de Dieu, votre résignation passera naturellement dans le cœur de ceux qui vous aiment, et vos enfants, témoins de votre patience, répèteront aussi courageusement après vous : *Mon Dieu, que votre volonté soit faite!* Et si ces épreuves vous venaient de ceux mêmes en qui vous ne devriez trouver que des consolations, d'un époux, d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur, ou même d'un père ou d'une mère, il ne faudrait pas encore perdre courage pour cela, parce que le découragement ne servirait qu'à ruiner votre santé que vous devez conserver pour pouvoir élever vos enfants; qu'à vous porter à une négligence toujours croissante dans vos exercices de piété, négligence qui vous ferait perdre bien des mérites, et pourrait vous conduire à la tiédeur, au péché véniel, au péché mortel et à la réprobation éternelle. Tandis que, si vous êtes soumises à la volonté de Dieu, chacune de vos peines est changée en mérites, et ces mérites seront un jour tout autant de perles précieuses ajoutées à votre couronne éternelle, tout autant de degrés de

gloire que vous aurez de plus dans le ciel. — Outre cela, aimant votre époux d'un amour bien au-dessus du sien, parce que, dans la femme, c'est le cœur ou le sentiment qui domine ; au lieu que dans l'homme c'est l'esprit ou le raisonnement ; aimant vos enfants bien plus que vous n'en êtes aimées, parce que, comme on l'a toujours dit, l'*amour descend bien plus qu'il ne remonte*, vous n'avez pas seulement à souffrir de vos propres douleurs, mais de toutes celles des personnes que vous chérissez. Toutes leurs souffrances ont un retentissement naturel dans votre propre cœur qui est comme le centre où elles vont toutes se réunir. Que deviendrez-vous donc si vous n'avez pas de la force, du courage, de la résignation ! Or cette force et ce courage, vous ne les trouverez que dans la soumission à la volonté de Dieu. Cette soumission produira en vous l'espérance de la récompense, et cette espérance soutiendra votre courage. Oui, Mères chrétiennes, c'est vous qui avez le plus d'épreuves à supporter, les plus grandes et les plus amères sont pour vous ; mais courage ! c'est vous qui aurez, et bien justement, la plus belle récompense dans le ciel : vous n'y jouirez pas seulement de votre

bonheur et de votre gloire, mais du bonheur et de la gloire de vos enfants, si, par votre soumission aux saintes volontés de Dieu, vous affermissez leur courage, vous encouragez leur vertu et vous rendez vos épreuves et les leurs méritoires.

II. — Devoirs envers le prochain.

Comme chrétiennes, vous devez à votre prochain la *charité*, la *patience* et la *justice*.

I. La Charité. — *Sa nécessité*. Notre-Seigneur regarde cette vertu comme si importante et tellement indispensable, qu'il appelle la recommandation qu'il fait de la pratiquer *son précepte* par excellence, la loi à l'observation de laquelle il tient bien plus qu'à celle de toute autre loi ;[1] et que c'est à cette marque, ajoute-t-il, que chacun *pourra reconnaître quels sont ses vrais diciples : s'ils observent ce précepte.*[2] Voulant faire comprendre la nécessité de cette vertu pour un chrétien, l'apôtre saint Paul s'exprime de telle manière qu'il est impossible de rien dire de plus fort : *Quand je parlerais*, dit-il, *toutes les langues des hommes et des anges eux-mêmes, si je n'avais pas la charité, je*

(1) S. Jean. xv. 12. (2) Ibid. xiii. 35.

ne serais que comme un airain sonnant, et une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénètrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses ; quand j'aurais toute la foi possible et capable de transporter les montagnes, si je n'avais point la charité, je ne serais rien. Et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien pour l'éternité.[1] Un tel langage n'a pas besoin d'être expliqué, mais seulement d'être retenu et médité.

Quoique si importante, cette vertu est cependant bien peu pratiquée et bien rare. Que de haines et de rancunes l'on voit régner parmi les chrétiens! que de contestations et d'aversions entre voisins! que de dissensions et de querelles même entre personnes d'une même famille! Or, laissez-moi, Mères chrétiennes, vous le dire ici sans déguisement : tous ces défauts de charité sont presque toujours occasionnés, suscités, entretenus par des femmes. C'est une observation fondée sur l'expérience. Mais vous qui appartenez à une

(1) I. Cor. xiii. 1 et suiv.

association où l'on s'engage précisément pour mener une vie plus *chrétienne*, vous observerez plus exactement les préceptes du Seigneur, surtout celui qu'il appelle son précepte de prédilection ; et, en pratiquant la charité, vous démentirez la mauvaise réputation que se sont faite les personnes de votre sexe.

Sa pratique. Pratiquez la charité *en évitant les vices qu'elle condamne : le jugement téméraire* et *la rancune, la loquacité* et *la médisance, les mauvais rapports* et *la violation du secret*,

1° JUGEMENT TÉMÉRAIRE ET RANCUNE. — *Le jugement téméraire.* La femme, étant douée d'une grande perspicacité d'esprit, saisit promptement les qualités ou les défauts d'une personne, et cette promptitude à *saisir* fait qu'elle est aussi très-prompte à juger. Mais comme les défauts sont ordinairement ce qu'il y a de plus saillant, et que d'ailleurs l'amour-propre trouve plus son compte à voir dans les autres des défauts que des qualités, elle fixera plus volontiers son attention sur les défauts, et les saisira pour porter un jugement qui sera toujours exagéré. Pour corriger en vous cette inclination perverse, rappelez-vous, Mères chrétiennes, la parole du

divin Sauveur qui a dit qu'au jour du jugement, *il se servira à votre égard*, comme à l'égard de tous, *de la même mesure dont vous vous serez servies à l'égard du prochain.*[1] Si vous êtes sévères à juger votre prochain, Dieu aussi vous jugera sévèrement. Si vous scrutez les défauts des autres, Dieu aussi scrutera les vôtres. Pourquoi jugeriez-vous si sévèrement les autres, puisque l'Esprit-Saint vous assure par la bouche de l'Apôtre que vous trouverez en vous les mêmes défauts que vous voyez dans votre prochain, si vous voulez vous juger équitablement.[2] *Le trop d'attention qu'on met à observer les défauts d'autrui*, dit La Bruyère, *fait que l'on meurt sans avoir eu le temps de connaître les siens*. C'est faire preuve d'un bien mauvais goût et d'une méchanceté particulière que d'en agir de la sorte; car, comme certains animaux qui n'aiment qu'à fouiller dans la boue, les méchants n'aiment à fixer leur attention que sur le mal; les bons, au contraire, se plaisent bien plutôt à examiner ce qui est bien.

La rancune. Vous avez, sans doute, bien des péchés à vous reprocher, et vous avez

(1) MATTH. VII 1. (2) ROM. II. 1.

besoin que Dieu vous traite dans sa miséricorde. Or, Dieu vous traitera comme vous aurez traité les autres, il vous pardonnera comme vous aurez pardonné. Si vous ne faites pas miséricorde à votre prochain, vous êtes sûres de ne pas trouver miséricorde devant Dieu. Pardonnez donc généreusement à vos ennemis, et vous obtiendrez assurément votre pardon, surtout que vos ennemis sont vos premiers bienfaiteurs, puisque ce sont eux qui vous font gagner le ciel, comme le chantait autrefois le père de saint Jean-Baptiste ;[1] et que, *aimer un ami c'est une vertu de païen, tandis qu'aimer un ennemi c'est la vertu du chrétien.*

2° Loquacité et médisance. — *La loquacité.* Le babil de la femme est chose proverbiale et biblique.[2] Or il est écrit que *le péché abonde là où les paroles surabondent ;*[3] *que la langue est un monde d'iniquité.*[4] D'ailleurs, pourquoi la nature ne nous aurait-elle donné qu'une seule langue, tandis qu'elle nous a favorisés de deux yeux et deux oreilles, si ce n'est pour nous apprendre à ne dire que la moitié de ce que nous voyons et de ce que nous entendons ? Veillez donc sur vous,

(1) S. Luc, i. 71.
(2) I. Tim. v. 13.
(3) Prov. x. 19.
(4) S. Jacques, iii. 6.

Mères chrétiennes, pour ne pas offenser Dieu par la langue,[1] pour ne pas vous occasionner à vous-mêmes l'inutile regret d'avoir trop parlé; car l'on ne peut pas retirer une parole une fois lancée, comme l'a dit un païen. Prenez garde de ne pas justifier en vous ce mauvais dicton : *Que les femmes brodent des doigts et de la langue.* Pour cela, mettez en pratique ce que nous donne à entendre le Sage, quand il dit : *Fondez votre or et votre argent, et faites-en une balance pour peser vos paroles; mettez un juste frein à votre bouche pour ne parler ni trop ni trop peu,*[2] et rappelez-vous que, s'il ne faut pas toujours dire ce que l'on pense, il faut toujours penser ce que l'on dit.

La médisance. La curiosité que l'Apôtre dit être un des défauts particuliers de la femme,[3] la porte naturellement à désirer de savoir tout ce qui se dit et tout ce qui se fait : de là, tant de médisances auxquelles elle prête une oreille attentive, et tant de médisances qu'elle fait elle-même pour encourager ceux qui la font, sans penser que ce vice est un de ceux qui sont — *les plus injurieux à Dieu,* puisqu'il est en opposition

(1) Eccli. xxviii. 30. (2) Ibid. xxviii. 29. (3) I. Tim. v. 13.

avec l'essence même de Dieu qui est amour et charité : *Deus charitas est;*[1] puisque le précepte de la charité est celui auquel le divin Maître a attaché le plus d'importance, et qu'il l'appelle *son précepte : mon précepte est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés*;[2] — *les plus funestes au prochain*, puisqu'il attaque sa réputation qui est le bien le plus précieux de tous les biens temporels, et qu'*un coup de langue est moins vite guéri qu'un coup de lance;* — *les plus préjudiciables à vous-mêmes* et à votre réputation, puisqu'en écoutant médire des autres, vous autorisez les médisants à médire de vous. Fuyez donc les langues médisantes : présentes, elles vous amusent; mais absentes, elles s'amusent de vous. Evitez la médisance, parce que si vous voyez un brin de paille à l'œil de votre prochain, vous n'apercevez peut-être pas la poutre qui vous aveugle,[3] et que faire la médisance des autres, c'est toujours faire votre propre examen de conscience. Car, ne faites-vous pas vous-même ce que vous condamnez dans les autres?[4] Or, vous connaissez le proverbe qui dit que : *Quand on a soi-même une mai-*

(1) I. S. Jean, iv. 16. (2) S. Jean, xv, 12.
(3) S. Matth. vii. 3. (4) Rom. ii. 1.

son de verre, il ne faut pas jeter des pierres sur celle de son voisin. — Enfin la médisance est un des vices *les plus irréparables dans leurs suites.* On peut suivre de l'œil le navire qui s'éloigne du rivage, l'oiseau qui fend les airs, le météore qui sillonne l'azur du firmament; mais une parole de médisance, qui pourra la suivre dans sa course? Vous ne l'avez proférée qu'en présence de peu de personnes; mais combien qui, sous peu, la rediront, la répèteront, l'entendront? Combien qui amplifieront, qui exagèreront ce que vous avez dit? Et votre parole qui n'était d'abord qu'une étincelle, selon la comparaison de saint Jacques, aura bientôt allumé un vaste incendie. Car la langue, ajoute le même apôtre, est un feu qui dévore tout : c'est un monde d'iniquité : *universitas iniquitatis.*[1]

3° MAUVAIS RAPPORTS ET VIOLATION DU SECRET. — *Les mauvais rapports.* Redire à une personne le mal qu'une autre a fait ou dit contre elle, sans en avoir aucun motif légitime, ou bien redire seulement ce qui, sans être mal en soi, serait cependant de nature à occasionner des haines et des rancunes, c'est

(1) S. JACQUES, III. 5 et 6.

ce qu'on appelle un mauvais rapport. C'est de tous les vices opposés à la charité celui qui lui porte les plus graves atteintes. Car manifester à une personne les défauts réels ou supposés d'une autre, c'est flatter son amour-propre : elle est satisfaite de voir dans les autres ces défauts dont elle se croit elle-même exempte. Mais dites-lui, à cette personne, ainsi que le fait l'auteur des mauvais rapports, qu'une telle autre l'accuse d'être atteinte de tel vice, d'avoir tenu contre elle tels propos injurieux, d'avoir cherché à lui nuire de telle manière, vous verrez son amour-propre piqué jusqu'au vif, animer en elle les sentiments de la haine et de la vengeance, aiguiser les traits de la médisance et de la calomnie. Si ces mauvais propos n'eussent pas été rapportés, que de péchés de rancune, de paroles et d'actions contre la charité eussent été évités ! C'est de tous les vices celui qui rend une réconciliation plus difficile : vous pardonnez facilement à celui qui vous a dit une injure en votre présence, parce que vous l'attribuez alors à un mouvement de colère et d'irritation ; mais vous pardonnez difficilement à celui qui vous a dénigré en votre absence, parce que vous sentez que c'est par pure malice

et par une véritable haine contre vous qu'il en agit de la sorte. Et quel est l'auteur de ces rancunes, si ce n'est l'auteur des mauvais rapports? Ce vice est bien commun dans le monde, mais ce sont les femmes qui s'en rendent encore particulièrement coupables; c'est quelquefois un esprit de jalousie et de vengeance qui les y porte, et bien plus souvent encore une pure démangeaison de parler. Tenez-vous donc en garde, Mères chrétiennes, contre cette mauvaise inclination et quand vous avez fait une première faute en écoutant une médisance ou une calomnie, n'en faites pas une seconde en allant la rapporter à celui ou à celle contre qui elle a été faite. Vous brouilleriez ainsi des personnes, des familles, des villages entiers, vous vous impliqueriez vous-mêmes dans les rancunes que vous occasionneriez, et vous attireriez sur vous les malédictions de Dieu qui nous dit par la bouche du Sage : *Qu'il y a six choses qu'il hait, et qu'il y en a une septième qu'il déteste : c'est la langue qui sème les dissensions entre ses frères ;*[1] que *la langue des rapporteurs a jeté la discorde dans les familles* où régnait la plus

(1) Prov. vi. 16 et 19.

parfaite union, et que pour cela Dieu les maudit.[1]

La violation du secret. Les femmes passent généralement pour ne savoir garder aucun secret. L'on va même jusqu'à dire que, lorsqu'on veut qu'une chose devienne publique, l'on n'a qu'à la confier *sous secret* à une femme. Hâtons-nous cependant de dire pour ne rien exagérer, qu'il y a sous ce rapport *quelques* femmes qui sont hommes, et *beaucoup trop* d'hommes qui sont femmes. Or, comme il n'y a personne qui n'ait pas quelque secret à garder, ou secret naturel, ou secret promis, ou secret de famille, ou secret de prudence, je vous dis : Soyez discrètes *en gardant les secrets confiés*, et souvenez-vous qu'il y a tout à perdre de les violer : vous perdez l'amitié de la personne qui vous l'a confié ;[2] car rien ne la refroidit tant que l'abus de la confiance ; en révélant un secret vous ne gagnez pas l'amitié de la personne à qui vous le révélez : parce qu'elle doit comprendre que, lorsqu'on n'est pas capable de garder un secret, l'on ne mérite pas d'en recevoir, et que, qui trahit un premier ami, peut en trahir un second ; vous

(1) Eccli. xxviii. 15. (2) Eccli. xxvii. 19.

autorisez l'une et l'autre de ces personnes à violer les vôtres ; car, pourquoi exigeriez-vous qu'elles fussent plus secrètes que vous ? Enfin vous vous déshonorez vous-mêmes en montrant que vous n'avez ni parole, ni retenue, ni prévoyance, ni délicatesse, ni amitié véritable. — Soyez discrètes *en ne confiant pas trop facilement les secrets*. Car l'on a toujours dit, et c'est aujourd'hui un proverbe : *Qu'il n'y a rien* de plus pesant, *de plus difficile à porter qu'un secret* ; et quand on en a un, chacun cherche à s'en décharger sur un ami, celui-ci sur un autre, et il arrive que bientôt *tout le monde* parle d'une même chose *sous le secret*. Ne vous confiez qu'à des personnes dont l'amitié est éprouvée, parce que, comme le dit un penseur allemand : « Donner sa confiance avant que de connaître, c'est jouer à se repentir après avoir connu.[1] » Et pour connaître si une personne est capable de garder un secret il faut, dit un philosophe païen,[2] faire comme quand on veut voir si un vase répand : l'on commence à le remplir d'eau et non pas de vin, parce que s'il la perd, la perte est insignifiante. De même commencez

(1) *Pensées d'Oxenstiern*, tom. 2. p. 274.
(2) Plutarque, dans sa *Morale*

par confier à une personne, et sous secret, une chose de peu d'importance, et vous jugerez par là si vous pouvez prudemment lui confier un secret plus important. Il ne faudrait cependant pas que la discrétion dégénérât en une dissimulation que la religion défend et que les hommes détestent. Il faut être franc et sincère dans ses paroles ; mais la franchise ne consiste pas à dire *tout* ce que l'on pense ; elle consiste *à ne dire que* ce que l'on pense. Elle a des bornes au delà desquelles elle devient de l'imprudence, de l'étourderie, de la bêtise. Car, comme il arrive bien souvent, et conformément à la parole de l'Esprit-Saint, *la personne qui est aujourd'hui votre amie* discrète *sera demain une* indiscrète *ennemie* qui répètera tout ce que vous lui aurez confié.[1] Quant à vous, n'usez pas de représailles dans une pareille circonstance, en révélant aussi les secrets de l'ami ou de l'amie qui vous trahit ; car, dit Fénelon : « Il est indigne d'une personne honnête de se servir des débris d'une amitié qui finit, pour satisfaire une haine qui commence. »

Pratiquez aussi la charité *en faisant le bien*

(1) Eccli. vi. 9.

qu'elle prescrit : et spécialement l'*aumône*, la *visite des malades* et la *correction fraternelle*, qui regardent une mère chrétienne plus que tout autre personne d'une famille.

1° *L'aumône*. En votre qualité de gouvernantes dans le ménage, c'est particulièrement sur vous, Mères chrétiennes, que retombe l'obligation de nourrir, de vêtir et de loger les pauvres. Cela est si vrai, que c'est presque toujours à vous qu'un pauvre s'adresse en se présentant devant votre porte, et que c'est presque uniquement de vous qu'il attend son soulagement. Bien souvent il est guidé en cela par un sentiment encore plus honorable pour vous que votre titre de *maîtresse* : il *sait* et il *sent* que c'est dans le cœur de la femme chrétienne que Dieu a concentré les plus tendres sentiments de charité et de compassion pour les misérables. Aussi l'Esprit-Saint nous dit-il que là où il n'y a pas de femme le mendiant reste sans secours : *Ubi non est mulier, ingemiscit egens.*[1] Acquittez-vous donc avec bonté et empressement de la sublime fonction d'*aumônière* de la maison, en écoutant favorablement les prières des pauvres, en examinant et soula-

(1) Eccli. xxvi. 27.

geant leurs besoins. Mais surtout n'oubliez pas ce pauvre honteux de votre paroisse ou de votre village, et quand vous auriez fait avec votre famille un repas un peu meilleur qu'à l'ordinaire, et qu'il vous resterait quelque chose à donner, pensez à celui qui n'a peut-être mangé qu'un morceau de pain noir détrempé dans une soupe faite avec de l'eau et du sel encore économisé. Prenez garde, toutefois, de ne point faire d'aumône *extraordinaire*, à moins qu'il ne soit évident que vous en avez le droit, ou qu'elle soit légitimée par la permission que vous en avez obtenue du chef de la famille.

Pour encourager votre générosité et ranimer votre charité, n'oubliez pas que Jésus-Christ *regarde comme fait à lui-même ce que vous faites à l'égard du dernier de ses pauvres;*[1] que l'aumône n'appauvrit pas, mais qu'elle enrichit bien plus celui qui la fait que celui qui la reçoit, puisque Jésus-Christ, et le Sage longtemps avant lui, ont promis l'*abondance des biens temporels à ceux qui soulagent les pauvres;*[2] puisque

(1) S. Matth. xxv. 40.

(2) *Date, et dabitur vobis : mensuram bonam, et confertam, et coagitatam et supereffluentem dabunt in sinum vestrum*. S. Luc. vi. 38. *De primitiis frugum tuarum da*

Dieu se charge de vous rendre dans l'autre vie, et avec usure, tout ce que vous aurez donné pendant celle-ci, même un verre d'eau froide;[1] puisque enfin rien n'est plus à vous que ce que vous donnez aux pauvres : ce sont des richesses que vous prêtez à Dieu; aussi le pauvre vous dit-il en recevant votre aumône : *Dieu vous le rendra.* Et ces biens donnés, ni les voleurs, ni les revers de la fortune, ni la mort même ne pourront vous les ravir.[2]

Et ne dites pas, pour excuser votre défaut de charité, que les pauvres sont menteurs, paresseux, immoraux, jaloux. Cela n'est bien souvent et malheureusement que trop vrai : « Mais, comme le dit l'abbé Mullois, la paresse du pauvre, son immoralité sont à lui : tandis que sa pauvreté et sa misère sont la misère et la pauvreté de Jésus-Christ : il l'a prise, il se l'est assimilée : c'est lui qui tend la main dans la personne du pauvre, c'est à lui qu'on donne, c'est lui qui dit : Merci, et c'est lui qui récompense.[3] »

pauperibus, et replebuntur horrea tua saturitate. Prov. III 10. (1) Matth. x. 42.

(2) *Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi.* Ps. CXI. 9.

(3) *Manuel de Charité*, chap. IV.

Mais si bon nombre de pauvres sont plus vicieux encore qu'ils ne sont misérables, ne faut-il pas avant tout travailler à les moraliser, s'efforcer de les soustraire à la damnation éternelle bien plus encore qu'à la pauvreté corporelle? Or, qui peut mieux réussir à opérer leur conversion, que vous, Mères chrétiennes, qui gagnerez d'abord leur estime autant par la cordialité avec laquelle vous leur ferez l'aumône, que par la généreuse libéralité avec laquelle vous leur donnerez? Si vous condescendez après cela à écouter avec intérêt le récit de leurs misères, le détail de leurs souffrances, et que vous leur adressiez quelques encouragements empreints de la tendre compassion qui vous caractérise, ils vous donneront en retour toute leur confiance, toute leur affection, et ayant gagné leur cœur, vous êtes maîtresses de leur volonté : vous pourrez alors les instruire, ils vous écouteront; vous pourrez leur rappeler leurs devoirs, leur laisser entrevoir leurs défauts, et bientôt vous les déterminerez à se confesser, et vous les sauverez. Oui, Femmes chrétiennes, si Dieu vous a donné le talent de l'insinuation, la douceur, la grâce et le charme de la parole, c'est afin que vous soyez comme le bon Ange

du pauvre qui gémit sous le poids de ses misères corporelles et spirituelles : c'est vous qui pouvez plus que tout autre, plus que le prêtre lui-même, lui inspirer la résignation, le retirer de son état de dégradation et contribuer efficacement à sa sanctification. Pour confirmer ce que je dis, laissez-moi vous citer ici, Mères chrétiennes, un trait raconté par M. l'abbé Mullois,[1] vous verrez tout ce que peut la charité de la femme pour la conversion des pauvres et des malheureux. Un prêtre avait déjà inutilement essayé de ramener à des sentiments chrétiens une pauvre malheureuse plus dénuée encore des biens de la grâce que de ceux de la nature. Elle nourrissait contre la société, contre les riches et contre Dieu même une haine implacable, une haine de femme... Voyant tous ses efforts inutiles, ce prêtre chargea une jeune marquise, aussi vertueuse que recherchée du monde, d'apprivoiser cette malheureuse. D'abord, elle écouta avec bonté ses plaintes, ses injures, et se laissa même appeler *coquine*. Cependant sa patience eut bientôt calmé cette âme si aigrie.

Un jour, la jeune marquise, sur le point

(1) *Cours d'éloquence sacrée populaire*, ch. II, page 92.

de s'absenter pour quelques semaines, vint dire adieu à sa protégée, elle lui prit affectueusement la main, et puis spontanément poussée par son bon cœur et aussi sans doute par la grâce de Dieu, elle l'embrassa cordialement et disparut en disant : « A bientôt. »

La jeune femme reste là, interdite, bouleversée, émue jusqu'aux larmes, et puis elle court chez le prêtre, et, au lieu de le saluer, commence par lui dire : « Est-ce possible, vous n'allez pas me croire : eh bien ! c'est pourtant vrai : *Elle* m'a embrassée... Oui, madame la marquise a embrassé une misérable et méchante femme comme moi... Ah ! j'avais dit qu'il n'y avait pas de bon Dieu ; à présent, je dis qu'il y en a un, car cette dame est un des anges du bon Dieu. J'avais dit que je ne me confesserais jamais, à présent, confessez-moi tant que vous voudrez. » Depuis ce temps, elle est restée excellente chrétienne.

Et le prêtre écrivait le lendemain à la femme vertueuse dont Dieu s'était servi pour une si belle œuvre : « Vous êtes bien heureuse, vous... Nous autres prêtres nous nous donnons beaucoup de peine pour prêcher, et nous ne convertissons pas tou-

jours; vous, vous convertissez en embrassant... »

Oh! si les femmes savaient, ajoute M. l'abbé Mullois; si elles voulaient, que de bien elles pourraient faire, que de mal elles pourraient empêcher, surtout parmi les pauvres!

2° *Visite des malades.* Si vous avez fait quelque maladie un peu longue, n'est-il pas vrai que vous étiez soulagée par les avis salutaires, les encouragements charitables des personnes qui venaient vous visiter? Ou bien, si vous étiez actuellement malade, n'éprouveriez-vous pas une grande peine d'être entièrement délaissée et oubliée des personnes de votre connaissance et de vos anciennes amies? Or, observez, à l'égard des personnes qui sont condamnées à passer des jours bien longs dans un lit de souffrances, ce que vous voudriez que l'on fît pour vous en pareille situation. Allez les visiter, procurez-leur les secours, les encouragements spirituels et corporels que vous pouvez selon leurs besoins et leur position. Les malades sont les membres souffrants de Jésus-Christ, et ce que vous faites pour eux, c'est encore à Jésus-Christ que vous le faites.

3° *La correction fraternelle.* Elle consiste

de s'absenter pour quelques semaines, vint dire adieu à sa protégée, elle lui prit affectueusement la main, et puis spontanément poussée par son bon cœur et aussi sans doute par la grâce de Dieu, elle l'embrassa cordialement et disparut en disant : « A bientôt. »

La jeune femme reste là, interdite, bouleversée, émue jusqu'aux larmes, et puis elle court chez le prêtre, et, au lieu de le saluer, commence par lui dire : « Est-ce possible, vous n'allez pas me croire : eh bien ! c'est pourtant vrai : *Elle* m'a embrassée... Oui, madame la marquise a embrassé une misérable et méchante femme comme moi... Ah ! j'avais dit qu'il n'y avait pas de bon Dieu ; à présent, je dis qu'il y en a un, car cette dame est un des anges du bon Dieu. J'avais dit que je ne me confesserais jamais, à présent, confessez-moi tant que vous voudrez. » Depuis ce temps, elle est restée excellente chrétienne.

Et le prêtre écrivait le lendemain à la femme vertueuse dont Dieu s'était servi pour une si belle œuvre : « Vous êtes bien heureuse, vous... Nous autres prêtres nous nous donnons beaucoup de peine pour prêcher, et nous ne convertissons pas tou-

jours; vous, vous convertissez en embrassant... »

Oh! si les femmes savaient, ajoute M. l'abbé Mullois; si elles voulaient, que de bien elles pourraient faire, que de mal elles pourraient empêcher, surtout parmi les pauvres!

2° *Visite des malades.* Si vous avez fait quelque maladie un peu longue, n'est-il pas vrai que vous étiez soulagée par les avis salutaires, les encouragements charitables des personnes qui venaient vous visiter? Ou bien, si vous étiez actuellement malade, n'éprouveriez-vous pas une grande peine d'être entièrement délaissée et oubliée des personnes de votre connaissance et de vos anciennes amies? Or, observez, à l'égard des personnes qui sont condamnées à passer des jours bien longs dans un lit de souffrances, ce que vous voudriez que l'on fît pour vous en pareille situation. Allez les visiter, procurez-leur les secours, les encouragements spirituels et corporels que vous pouvez selon leurs besoins et leur position. Les malades sont les membres souffrants de Jésus-Christ, et ce que vous faites pour eux, c'est encore à Jésus-Christ que vous le faites.

3° *La correction fraternelle.* Elle consiste

reproche de ne pas savoir, lui protestant de votre bonne volonté à suivre ses avis et sa direction. Si vous savez ainsi vous mettre assez bas pour que son caractère dominateur soit satisfait, vous êtes presque assurée du succès et de la paix; mais si cette conduite n'aboutit à aucun résultat favorable, opposez à cette épreuve la patience et la constance dans cette manière d'agir. — Tantôt c'est un beau-frère ou des belles-sœurs qui interprètent malicieusement une parole que vous avez dite dans la plus grande simplicité, qui font de faux rapports contre vous, qui vont jusqu'à vous attribuer les fautes qu'ils ont eux-mêmes commises. Protestez avec calme contre les mauvaises interprétations que l'on donne à vos paroles et expliquez votre pensée; niez simplement les fautes que l'on vous attribue injustement, mais sans instance, sans vivacité, sans nommer la personne coupable si vous la connaissez; puis attendez que le temps calme les esprits; et si l'épreuve continue, opposez la patience et la modération. — C'est quelquefois un beau-père dur et avare qui n'a aucune attention à vos besoins, ni à ceux de vos enfants. Essayez de les lui représenter dans un moment où vous le trouverez de bonne

humeur, et si vous n'obtenez rien, consultez votre confesseur sur ce que vous avez à faire dans un cas de nécessité ou de besoin un peu moins grave, et opposez à cette épreuve la patience et la résignation. — D'autres fois vous verrez votre beau-père et votre belle-mère d'accord pour faire des préférences à un beau-frère, au préjudice de votre mari ; donner des éloges outrés à une belle-sœur dans l'intention de vous blâmer vous-même indirectement. Essayez d'exalter l'autorité de vos parents, en leur disant qu'ils sont les maîtres de leurs biens, et que, s'ils font des préférences, ce ne sera pas pour vous une raison de ne pas les aimer et les respecter ; louez aussi vous-même la personne à laquelle ils donnent des éloges ; en parlant et en agissant de la sorte, vous êtes tout au moins assurée de ne pas augmenter le mal, et si cette conduite n'y remédie pas, opposez toujours la patience. — Si parfois l'on en venait aux injures, aux outrages, ne répondez pas; gardez le silence, si vous croyez que ce soit le moyen de mettre plus tôt fin à la colère. Mais si vous craignez que votre silence n'irrite davantage, répondez avec calme et douceur ; car Dieu nous assure qu'*une parole de douceur apaise la colère*,

au lieu qu'une réponse injurieuse augmente la fureur.[1] D'ailleurs les injures ne sont que les raisons de ceux qui n'en ont point, et ce n'est pas par le feu que l'on éteint le feu, ni par la colère que l'on apaise la colère.

Mais, et nous ne disons ceci qu'à regret, qu'il est rare de voir des femmes se comporter de la sorte et pratiquer la patiencè ! L'expérience de tous les jours ne prouve-t-elle pas que presque toutes les disputes commencent dans les familles par les femmes? Celle dont la mission est de pacifier les maisons, ne fait ordinairement que les troubler par ses colères, par ses disputes, par ses invectives, et elle fait ainsi le malheur de ceux qui ont à vivre avec elle. Car l'Esprit-Saint dit qu'*il n'y a pas de colère pire que celle d'une femme;*[2] *qu'il vaut mieux habiter au fond d'un désert, dans la compagnie des lions, que dans celle d'une femme querelleuse et emportée;*[3] *que la femme querelleuse est comme un toit d'où l'eau dégoutte toujours, ce qui rend une maison inhabitable.*[4] Si c'était quelque autre personne de la famille qui manque de patience, la paix générale ne serait pas compromise; mais quand c'est

(1) Prov. xv. 1. (2) Eccli. xxv. 23.
(3) Prov. xxi. 19 (4) Ibid. xix. 13.

la mère, celle qui doit être la pacificatrice de la maison, c'est la clef même de la voûte qui tombe, c'est toute l'harmonie de la famille qui est troublée. Soyez donc patientes, Mères chrétiennes, et vous serez en paix avec Dieu qui vous le commande, en vous disant par l'apôtre saint Paul : *Supportez-vous les uns et les autres;*[1] vous aurez la paix avez votre prochain, puisque *l'homme patient apaise les querelles,* selon la parole du Sage;[2] vous aurez le bonheur en vous-mêmes, étant assurées que, pour un moment d'épreuves supportées avec patience pendant la vie, vous recevrez pendant une éternité les plus magnifiques récompenses.[3]

III. La justice. — Les injustices auxquelles une femme est particulièrement exposée, ce sont celles qu'elle peut faire avant les partages ou à l'époque des partages, en soustrayant des meubles, des denrées, de l'argent, le plus souvent du linge, ou tout autre objet de quelque valeur. Ce sont aussi celles qu'elle peut commettre après les partages, à titre de compensation, sous le prétexte qu'il y a à perdre dans le lot qui est échu à son mari, ou que les parents n'ont

(1) Gal. vi. 1. (2) Prov. xv. 18. (3) II. Gal. vi. 17.

pas été équitables dans la distribution de leur héritage, qu'ils lui ont fait tort dans leur testament. Mères chrétiennes, qui avez à cœur votre salut, ne vous faites pas illusion en prenant des prétextes pour des raisons. Voyez si votre conscience vous reproche quelque faute à cet égard, et, dans ce cas, confessez-vous-en, et réparez le préjudice. L'injustice ne profite pas en ce monde, et, dans l'autre, elle conduit à la réprobation. Dans le doute s'il y a injustice ou non, exposez votre doute à votre confesseur, et suivez son avis.

III. — Devoirs envers vous-mêmes.

Comme chrétiennes, vous vous devez à vous-mêmes *la paix de l'âme, la modestie, et la pureté d'intention.*

I. La paix de l'ame. — Je dis d'abord que, par charité pour vous-mêmes, vous vous devez, Mères chrétiennes, la paix de l'âme ou l'exemption au moins de tout péché mortel. Cela vous surprend peut-être, et vous vous demandez si ce bien précieux n'est pas la source du bonheur de tout chrétien. Oui, tout chrétien doit assurément tenir son âme nette de tout péché, au moins mortel,

et conserver ainsi la tranquillité que donne une bonne conscience. Mais vous le devez, vous surtout, femmes chrétiennes, qui avez à supporter le double et le triple des misères des autres. Car qui pourrait dire les difficultés que vous éprouvez dans la famille où vous avez été transplantées, et où il faut vous faire bien des violences pour en prendre les mœurs et les habitudes? Qui pourrait s'imaginer combien il vous en coûte pour supporter les caractères divers et quelquefois si bizarres de vos nouveaux perents? Qui pourrait raconter toutes les peines que vous avez pour élever vos enfants, les craintes que vous concevez pour leur avenir, les secrètes douleurs qu'il vous faut dévorer sans pouvoir ouvrir votre cœur à d'autres qu'à Dieu et à votre confesseur? Or ne serait-ce pas le comble du malheur si, à toutes ces souffrances, venaient encore s'ajouter les déchirements du remords? Que d'autres soient tourmentés par les reproches amers d'une conscience coupable, soit; ils sont moins accablés d'autres misères que vous. Mais que vous qui êtes accablées sous un poids énorme d'afflictions et de peines, vous ayez encore le remords dans l'âme, ah! c'est rendre votre existence trop malheureuse et par votre

faute. Si votre vie est traversée de tant d'épreuves, du moins que l'espérance d'un meilleur avenir en tempère les amertumes. Or cette espérance, cette paix intérieure, vous ne l'aurez qu'en maintenant votre âme en état de grâce. — De plus, vous avez besoin de grâces plus abondantes que tout autre, parce que vos obligations sont plus nombreuses. Or les obtiendrez-vous, ces grâces abondantes, si votre âme est en état de péché mortel? Vous devez montrer à vos enfants le chemin du ciel et en faire des saints. Et comment conduirez-vous vos enfants dans la voie du ciel, si vous n'y marchez pas vous-mêmes? Comment en ferez-vous des saints si vous êtes vous-mêmes pécheresses? Un enfant nourri par une mère malsaine ne peut pas être robuste; un enfant élevé par une mère en état de péché, pourra-t-il conserver l'état de grâce?

II. La modestie. — Mères chrétiennes, aimez et pratiquez la modestie qui convient à votre état :

1° Parce que de là dépend votre puissance pour le bien ou pour le mal, votre grandeur ou votre dégradation. « La femme, dit le P. Ventura, c'est tout ce qu'il y a de mieux, et en même temps tout ce qu'il y a de pire dans

l'humanité; c'est un ange ou un démon, c'est une créature ravissante ou un monstre. Mais qu'on le sache bien, et qu'elle le sache surtout elle-même, elle n'est l'une ou l'autre de ces choses opposées, qu'en tant qu'elle est chaste ou débauchée. Fidèle à la chasteté, elle a une dignité, une grandeur qui n'appartient qu'à elle. Cette seule vertu la revêt d'un certain caractère auguste qui commande en sa faveur les hommages, et lui concilie une estime mêlée de respect. C'est aussi lorsqu'elle est pure que son cœur s'élève, s'ennoblit, s'ouvre à toutes les émotions de la tendresse, à tous les mouvements de la compassion, et embrasse tous les intérêts de la charité. Mais dès l'instant où elle s'oublie au sujet de la pureté, tout s'altère en elle, tout se fausse, se détériore et prend une direction opposée.[1] »

2° Parce que de là dépend votre bonheur ou votre malheur en ce monde et en l'autre. Tous les vices réveillent des remords, mais aucun n'en donne de si prompts, de si cuisants, de si persévérants que le vice opposé à cette vertu ; comme aussi toutes les vertus apportent dans l'âme une suavité, des conso-

1) *La Femme Catholique*, troisième partie, § 2.

lations qui sont comme une récompense anticipée du bien que l'on a fait; mais aucune n'en procure autant que la vertu de chasteté. Pour preuve de cela, je n'ai besoin que d'en appeler à votre propre expérience. Rappelez-vous ce qui s'est passé dans votre conscience quand votre âme a été souillée par quelque faute opposée à la chasteté de votre état. Quels remords n'avez-vous pas alors ressentis? Ce qui s'y est passé quand vous l'avez eu purifiée, cette âme, du péché qui la souillait : quelle paix, quel calme, quelle tranquillité ensuite ! J'ai dit aussi votre bonheur ou votre malheur *en l'autre vie*. Une de ces âmes de prédilection que Notre-Seigneur daigna favoriser de révélations particulières, dit « qu'elle a vu tomber en enfer une infinité de personnes mariées. » Puis elle ajoute : « Malheur aux directeurs qui négligent de les instruire de leurs devoirs ! [1] »

3° Comme la qualité des fruits dépend de la qualité du terrain qui les produit, de même aussi la pureté d'une personne dépend de la pureté du sein qui l'a nourrie. Si donc vous êtes chastes, Mères chrétiennes, selon que

(1) *Vie et Révélations de la sœur de la Nativité*, tom. II, page 420.

vous le devez, vous ferez passer l'amour de la chasteté dans le cœur de vos enfants, comme il arrivera tout autrement si vous ne l'êtes pas.

4° De votre estime et de votre respect pour la chasteté dépend votre modestie extérieure, et de celle-ci dépendent les bonnes ou les mauvaises mœurs. Car aujourd'hui comme aux premiers jours du monde, c'est encore la femme qui tente l'homme. Aussi l'Esprit-Saint, qui sait que la plupart des fautes contre la modestie ont leur principe dans l'immodestie des femmes, recommande-t-il aux hommes *de détourner leurs regards de la femme qui se pare* et ne se pare que pour séduire.[1] Observez donc, Mères chrétiennes, la plus exacte modestie dans vos paroles, dans vos actions, dans votre maintien. C'est le moyen d'exercer une heureuse influence morale sur l'homme, de jouir de la paix de l'âme, de conserver l'innocence de vos enfants, et de maintenir ou de renouveler les bonnes mœurs de la société. Mais pourquoi vous faire ces recommandations, et surtout pourquoi vous exposer les motifs de les observer? N'y a-t-il pas dans le cœur de la

(1) Eccli. ix. 8 et 9.

femme l'instinct, le sens, le tact le plus exquis de l'aimable modestie ? Et la femme qui foule aux pieds les saintes lois de la pudeur chrétienne, n'est-elle pas obligée de faire violence à ses propres sentiments, de lutter fortement contre le remords de sa conscience ?

III. LA PURETÉ D'INTENTION. *Une femme mariée,* dit l'apôtre saint Paul, *porte naturellement ses pensées sur les choses de ce monde, elle concentre ses affections sur son époux* et sur ses enfants.[1] Elle est, par conséquent, bien plus exposée que tout autre à ne plus travailler qu'en vue de ses intérêts temporels, et ainsi elle perdrait tout le mérite de ses travaux et de ses peines, et arriverait à l'éternité les mains vides de bonnes œuvres. Prenez donc garde à ce danger, Mères chrétiennes. Non, l'on ne vous défend pas d'aimer un époux, mais aimez-le en vue de Dieu, et aimez Dieu plus que lui ; l'on ne vous défend pas de penser et de pourvoir aux besoins présents et à venir de vos enfants ; mais que cette sollicitude soit modérée, que ce soin soit réglé par une intention pure et droite, celle de faire la

(1) I. COR. VII. 34.

volonté de Dieu, et de travailler à la sanctification de vos enfants et à la vôtre. En rapportant ainsi toutes vos actions à la plus grande gloire de Dieu et à votre salut, vous pouvez, tout en ne faisant que des œuvres ordinaires et petites en apparence, acquérir des mérites extraordinaires, et devenir de grandes saintes.[1]

Vous savez, Mères chrétiennes, et vous êtes convaincues que vous pouvez vous sauver dans votre état. Mais ne nourrissez-vous point dans votre esprit cette idée aussi fausse que funeste, qu'il est presque impossible qu'une femme mariée parvienne à une haute perfection? C'est une erreur dans laquelle vous entretient le père du mensonge et peut-être aussi votre propre lâcheté. Mais sainte Françoise romaine, sainte Monique, sainte Clotilde, sainte Marguerite d'Ecosse; dans ces derniers temps la vénérable Anne-Marie Taïgi, et tant d'autres, n'étaient-elles pas, comme vous, engagées dans le mariage? Comme vous, n'avaient-elles pas à

(1) Ce sujet important exigerait de plus grands détails, et ce serait ici le cas de parler de *la nature*, de *la nécessité*, de *l'excellence* et de *la pratique* de la pureté d'intention. Mais j'ai traité de tout cela dans mon *Souvenir de Mission*, Ire partie, chap. III, art. 1, 4e édit. de Pélagaud, Lyon.

remplir les obligations qu'il impose? Ne sont-elles pas parvenues à une sublime perfection en pratiquant les plus héroïques vertus? Les reliques de leurs corps ne reposent-elles pas aujourd'hui sur nos autels et leurs âmes n'occupent-elles pas une place distinguée dans l'assemblée des saints? Le fait suivant vous prouvera que vous aussi, épouses et mères, vous pouvez, si vous le voulez, parvenir à une haute perfection.

Saint Macaire étant un jour en prière, fut ravi en extase. Une voix intérieure lui dit alors que dans la grande ville d'Alexandrie vivaient deux âmes vertueuses qui étaient plus avancées que lui dans la perfection. Saint Macaire fit aussitôt ses préparatifs de départ, se dirigea vers la ville lointaine à travers le désert; et, étant arrivé, il alla droit à la maison qui lui avait été désignée. Dans cette maison habitaient deux familles. Les deux mères saluèrent le bon vieillard avec amitié et l'accueillirent avec joie. Saint Macaire leur dit quel long voyage il avait entrepris pour venir les voir, ensuite d'une vision céleste. « Et maintenant, ajouta-t-il, dites-moi de quelle manière vous servez Dieu, et à quelles bonnes œuvres vous vous appliquez de préférence. »

Ces paroles jetèrent les deux mères de famille dans un grand étonnement. « Nous ne connaissons, dirent-elles, aucune œuvre de vertu en particulier, nous n'avons jamais fait des actes d'austérité aussi grands que ceux que l'on raconte de vos saints solitaires. Nous sommes mariées, nos époux sont frères et travaillent comme manœuvres dans la ville, pour gagner le pain du ménage. Pour nous, femmes, notre occupation journalière est d'avoir soin de notre maison. »

Après bien des informations, saint Macaire apprit qu'elles habitaient ensemble depuis quinze ans; qu'elles remplissaient de bon cœur leurs devoirs dans la pensée d'être agréable à Dieu; qu'elles s'appliquaient à élever leurs enfants dans la crainte du Seigneur, les instruisant autant que leur propre instruction le leur permettait, et leur donnant surtout l'exemple de la vertu; qu'elles avaient toujours prié l'Esprit-Saint de leur accorder la grâce de réussir sur ce point; que, pendant ces quinze ans, elles n'avaient jamais eu une querelle ensemble, jamais dit un mot désagréable à leurs maris ou à leurs beaux-frères; qu'au contraire elles avaient toujours vécu dans l'intimité et dans la paix, qu'enfin

elles avaient formé ensemble une alliance en vue de s'attirer les bénédictions de Dieu, de ne jamais parler de choses frivoles et inutiles, et encore moins de médire du prochain.

« Maintenant, s'écria Macaire, je reconnais en vérité que dans le monde, on peut servir Dieu aussi bien que dans une cellule.[1] »

Voici un autre trait qui rendra cette vérité plus sensible encore. On a trouvé parmi les papiers laissés par M. de Lamartine un écrit ayant pour titre : *Le manuscrit de ma mère.* Cette femme éminente par ses qualités du cœur et de l'esprit, compare ingénument, dans ce petit écrit, la condition de la femme mariée à celle de la religieuse. Elle avait assisté un jour à une prise d'habit chez les Hospitalières de Mâcon, et à cette occasion elle a consigné dans son manuscrit les réflexions suivantes : « J'ai beaucoup admiré, dit-elle, le dévoûment de ces religieuses ; mais j'ai réfléchi que l'état d'une mère de famille qui remplit bien ses devoirs peut approcher de celui-là. On ne pense point assez, quand on se marie, qu'on fait

(1) Cité dans les *Fleurs du Désert*, page 129.

aussi vœu de pauvreté, puisqu'on remet sa fortune entre les mains de son mari, et qu'on ne peut disposer que de ce qu'il nous permet de dépenser. On fait également vœu d'obéissance à son mari, et vœu de chasteté en ce qu'il n'est pas permis de plaire à aucun autre homme. Comme les hospitalières, on se voue à l'exercice de la charité vis-à-vis de son mari, de ses enfants et de ses domestiques, à l'obligation de les soigner dans leurs maladies, de les instruire autant qu'on le peut et de leur donner de sages conseils. Je n'ai donc rien à envier à ces saintes filles. Je vais tâcher de remplir fidèlement mes devoirs tout aussi difficiles que les leurs, et peut-être même davantage en ce qu'on n'y est point engagé par l'exemple, mais au contraire, que tout tend à nous en distraire. Ces réflexions m'ont fait grand bien : j'ai renouvelé mes vœux devant Dieu, et je le prie de me faire la grâce d'y être fidèle.[1] »

(1) Cité dans le *Correspondant*, N° du 10 octobre 1871, page 496.

CHAPITRE III

DEVOIRS DES MÈRES CHRÉTIENNES COMME ÉPOUSES.

L'homme sur lequel la femme catholique doit surtout travailler à acquérir et à exercer une puissante influence pour le bien, c'est sans doute celui que Dieu lui a donné pour époux, celui avec lequel elle doit être unie pour la vie, et duquel elle doit désirer de n'être pas séparée après la mort et pendant l'éternité. Pour cela, il ne suffit pas qu'elle soit fidèle à ses devoirs envers Dieu, il faut encore qu'elle remplisse exactement ses obligations envers son époux ; ce n'est pas assez qu'elle soit une fervente chrétienne, il faut encore qu'elle soit une bonne épouse. Or une femme doit particulièrement à son mari : 1° *le respect*, 2° *l'obéissance*, 3° *l'amour*, 4° *le support*, 5° *la fidélité*.

I. — Premier devoir d'une épouse envers son époux : le respect.

I. Sa nécessité. — Tout inférieur doit respecter son supérieur. Or, femmes chrétien-

nes, vous êtes certainement inférieures à vos maris, d'abord dans l'ordre de la création, puisque l'homme a été créé le premier, et que vous ne lui avez été données que comme *aide, adjutorium*, quoique vous soyez des aides tout-puissants pour le bien comme pour le mal; car l'agent principal est toujours supérieur à son aide. Ensuite vous leur êtes inférieures dans l'ordre de la nature, puisque l'homme a évidemment sur vous une supériorité de forces et de jugement qui le place partout au premier rang, dans les emplois de la hiérarchie ecclésiastique et civile; puisque cette supériorité a été reconnue de tous les peuples et dans tous les temps, ainsi que le montrent les faits les plus évidents, et que l'Esprit-Saint dit clairement par l'apôtre saint Paul, *que le mari est chef de la femme, comme Jésus-Christ est chef de l'Eglise* [1]

II. Ses qualités. — Le respect que vous devez à vos maris doit être. — 1° *Surnaturel.* Puisque, selon la parole de l'Apôtre,[2] toute autorité vient de Dieu, vous devez respecter dans votre mari Celui qui lui départit la supériorité qu'il a sur vous, Celui dont il est le représentant auprès de vous. Combien

(1) Ephes v 23 (2) Rom xiii 1

n'y a-t-il pas cependant de femmes dont ce respect n'est inspiré que par la routine, par l'inclination ou par la nécessité? De tels motifs ne sont ni chrétiens ni méritoires pour le ciel.

2° *Intérieur*, c'est-à-dire véritable et non pas hypocrite et simulé. Cette hypocrisie ne tarderait pas à être reconnue du monde et de votre mari lui-même, en attendant qu'elle fût condamnée au tribunal de Dieu. Quels que soient les défauts d'un époux, une épouse ne doit jamais laisser entrer dans son esprit ou dans son cœur des pensées ou des sentiments de mépris envers lui, parce que ses défauts ne lui enlèvent pas l'autorité qu'il tient de Dieu même, et l'autorité de Dieu mérite toujours votre respect, en qui que ce soit qu'elle réside.

3° *Extérieur*, c'est-à-dire qu'il doit être manifesté par vos paroles et par votre conduite; ce qui arrivera infailliblement s'il est surnaturel et intérieur. Que jamais, ni en particulier ni en public, il ne vous arrive de lui adresser des paroles quelque peu outrageantes, mais témoignez-lui toujours le respect le plus sincère, et vous êtes assurée qu'à votre tour vous serez respectée. « Une femme chrétienne, dit saint Ambroise,

donne à son mari le titre de *Maître*, à l'exemple de Sara qui, au témoignage de l'apôtre saint Pierre,[1] appelait Abraham *son maître* et le regardait comme tel.[2] » Ce qui fut cause que ce saint patriarche, touché du profond respect que lui portait son épouse, voulut à son tour lui témoigner le sien, et qu'il changea le nom de *Jeschas* qu'elle portait en celui de *Sara* qui signifie *Maîtresse*.[3] Saint Ignace, martyr, écrivant aux chrétiens d'Antioche,[4] engage les épouses à témoigner à leurs maris un tel respect qu'elles ne les appellent pas même par leur nom propre. C'est ainsi que sainte Nathalie, sainte Monique et tant d'autres épouses traitaient leurs maris, leur déférant toujours le titre de *Maître*.[5] C'est ainsi, comme le dit encore saint Jérôme, que vous serez d'autant plus respectée de votre mari, que[6] vous le respecterez vous-même davantage. Quel beau spectacle que celui d'une famille où

(1) *I. Epître de S. Pierre*, III. 6.

(2) *S. Ambr.* ch. 31. des *Prov.*

(3) Corneille de la Pierre, *Comm.* sur la IIe *Epit. de S. Pierre*, III. 6

(4) *S. Ignatius monet uxores ita revereri viros, ut illos ne quidem ex nomine compellare audeant.* Cité par le même, *ibid.*

(5) Cité par le même, *ibid.*

(6) *Tanto ipsa honoratior futura, quanto illum (maritum) amplius honoraveris.* S. Jérôme, *Épître à Célantie.*

des époux rivalisent de tendre respect et de sainte déférence l'un envers l'autre! Quel sujet d'édification pour leurs enfants! Mais aussi qu'il est triste de les voir non-seulement sans ombre de respect l'un pour l'autre, mais encore s'insultant réciproquement, s'adressant l'un à l'autre les paroles les plus outrageantes, les plus insolentes, même en présence de toute une famille! Que cela ne vous arrive pas à vous, Mères chrétiennes.

II. — Second devoir d'une épouse envers son époux : l'obéissance.

Sa nécessité. — Vous devez obéir à votre mari, 1° parce qu'il est votre supérieur, ainsi que vous venez de le voir, et que à ce titre, les lois divines et humaines, et la loi naturelle elle-même vous en font une obligation, pourvu toutefois que ce qui vous est commandé ne soit pas en opposition avec les volontés bien connues de Dieu, ni avec votre propre conscience.

2° Parce que c'est par votre soumission à ses volontés exprimées ou seulement présumées, que vous captiverez son affection, que vous vous rendrez maîtresses de son cœur, et que vous pourrez exercer sur lui

votre influence morale pour le porter au bien et le conduire au ciel. Cela est fondé sur la parole formelle de l'Esprit-Saint, qui dit par l'apôtre saint Pierre : *Femmes, soyez soumises à vos maris, afin que si quelqu'un d'entre eux n'est pas converti par la prédication, il le soit par la soumission et les bonnes paroles de son épouse.*[1] Mais ne prenez pas le change, et ne confondez pas la puissance morale que vous pouvez acquérir sur lui, avec l'autorité naturelle qu'il a sur vous. Lui jouit de plein droit de l'autorité qu'il a sur vous; tandis que votre influence pour le bien, vous devez l'acquérir par vos vertus, mais surtout par votre obéissance. Car l'homme est ainsi fait, qu'il condescend aux volontés de ceux qui font la sienne, et qu'il résiste à ceux qui lui résistent. Il n'y a rien en cela d'étonnant, puisque Dieu lui-même en agit de la sorte, et qu'il obéit à ceux qui lui sont soumis : *Voluntatem timentium se faciet.*[2] Aussi voyons-nous que c'est par la plus exacte obéissance que tant d'épouses vertueuses ont captivé d'abord le cœur et l'affection de leurs époux et qu'elles ont ensuite gagné leur volonté, pour les déter-

(1) I. S. Pierre. iii. 1. (2) Ps. cxliv 19.

miner à faire le bien ; car de l'empire du cœur à celui de la volonté, il n'y a presque pas d'intervalle. C'est ainsi que sainte Nathalie a converti son époux, saint Adrien; sainte Cécile, son époux, saint Valérien; sainte Marthe, son époux, saint Marius; sainte Clotilde, son époux, le roi Clovis; sainte Monique, son époux, Patrice.[1] Les païens eux-mêmes avaient reconnu et enseigné la même chose, puisque les philosophes Sénèque et Caton disaient formellement que c'est par l'obéissance qu'une épouse parvient à commander à son époux; que si elle veut exercer sur lui quelque influence, il faut qu'elle l'acquière par son obéissance.[2] Livie, femme de l'empereur Auguste, interrogée par quel moyen elle était parvenue à dominer la volonté de son époux, répondit que c'était à force de soumission et d'obéissance.[3]

Il ne faudrait pas toutefois chercher à captiver le cœur de votre mari par l'obéis-

(1) Corneille de la Pierre, *Comm.* sur la 1re *Epît. de saint Pierre*. III 1.

(2) *Casta ad virum matrona parendo imperat.* Sénèque. *Si vis imperare viro, parcas : bona enim mulier parendo viro, imperat.* Caton.

(3) Cité par Corneille de la Pierre, *Comm.* sur l'*Epît. aux Col.* III. 18.

sance, pour en faire comme votre serviteur et votre esclave. Vous pouvez et vous devez, il est vrai, *incliner* sa volonté vers le bien, qu'il ne ferait pas sans votre *aide* et sans votre influence, mais vous ne devez pas lui imposer votre propre volonté ; vous devez être son *aide* et non pas *son maître ;* vous pouvez le *diriger* et non le *dominer ;* votre puissance sur lui doit être de simple *persuasion* et non pas de haute *domination.* Aussi l'apôtre saint Paul *défend-il* expressément *à une femme de dominer son mari ;*[1] et le savant Corneille de la Pierre regarde-t-il cela comme une chose contre nature, comme une monstruosité, ajoutant que cette domination est aussi déshonorante pour le mari que pour la femme.[2] Laissez donc à votre époux la suprême autorité qu'il a sur toute la famille et sur vous-même, et quand vous reconnaîtrez qu'il vous commande ou qu'il est prêt à faire quelque chose d'opposé à ses intérêts et aux vôtres, faites-lui les respectueuses observations que vous croyez utiles ou nécessaires ; mais, dit une pieuse mère dans les *avis* qu'elle donne *à sa fille* relativement au sujet qui nous occupe :

(1) I. Tim. II. 12.
(2) *Comm.* sur la 1re *Epît. de S. Pierre.* III. 1.

« Mettez à cela une douceur extrême ; s'il est même nécessaire, paraissez d'abord consentir à ce que votre mari vous propose ; laissez-le se calmer, et puis revenez ensuite insensiblement, et faites-lui sentir, avec une excessive modération, que peut-être on pourrait prendre un parti plus avantageux. De cette manière vous parviendrez à votre but ; quand votre mari s'apercevrait de votre finesse, il ne vous en saurait pas mauvais gré : les hommes aiment à être menés avec cette délicatesse ; elle flatte leur amour-propre : ils se croient bien supérieurs à des êtres qui les traitent avec tant de ménagegements pour les faire désister de leurs volontés. Ne vous servez de cette petite ruse, ma chère enfant, que dans les choses importantes, et d'où il résulterait un désavantage réel de ne pas contrarier son opinion ; car, pour ce qui n'est pas essentiellement intéressant, faites sa volonté sans résistance, dût-elle vous être insupportable en quelques points. C'est l'occasion de mettre en pratique ces paroles de Jésus-Christ : *Renoncez-vous* vous-mêmes. Sans ce renoncement évangélique, vous ne pourrez supporter sans aigreur mille petites peines qui deviendraient le tourment de votre mari et le

vôtre, si vous ne les preniez en esprit de pénitence.[1]» En vous conformant à ces sages avis, vous exercerez sur votre époux assez d'influence pour le détourner ou d'un mauvais marché, ou d'un procès ruineux, ou de quelque entreprise périlleuse d'où résulteraient de graves préjudices pour votre famille.

Si cependant votre mari n'était pas capable de commander, et que votre intelligence dans les affaires fût bien supérieure à la sienne, gouvernez vous-mêmes, mais de telle manière que vous ne lui laissiez pas sentir votre domination, que vous paraissiez agir en son nom, et qu'il lui semble, à lui, agir par lui-même. Quand vous ménagerez ainsi son amour-propre, il vous abandonnera volontiers le gouvernement de la famille, surtout s'il voit que vous n'en usez que pour les intérêts communs.

II. Ses qualités. L'obéissance que vous devez à vos époux, Mères chrétiennes, doit être : 1° *surnaturelle*. Obéir à un mari uniquement pour lui plaire, pour conserver la paix dans le ménage, pour ne pas s'attirer des

(1) *Avis de madame la Marquise de C. à sa fille*, placés à la fin des *Lettres spirituelles à une dame anglaise protestante convertie à la foi catholique*, par l'abbé Prémond.

réprimandes, ce sont autant de motifs qui n'ont qu'une bonté naturelle, et dont tout le mérite et la récompense purement temporels, n'aboutissent qu'à éloigner les inconvénients que vous voulez éviter, sans que vous puissiez rien en espérer pour l'autre vie. Mais si vous allez chercher les motifs de vos actes d'obéissance au-dessus des choses naturelles et comme dans les régions du ciel et de l'éternité, si vous obéissez, par exemple, pour faire la volonté de Dieu, pour contribuer à sa gloire, pour édifier votre famille, pour être vous-mêmes récompensées de vos actes d'obéissance, chacun de ces actes a son mérite surnaturel et aura sa récompense éternelle.

2° *Universelle*, c'est-à-dire que vous devez obéir — dans les choses qui ne sont pas de votre goût, comme dans celles qui sont conformes à vos inclinations : car ce n'est ni vertu ni merveille de faire ce qui vous convient, ce serait plutôt une merveille si vous ne le faisiez pas ; — dans les choses peu importantes, comme dans celles qui le sont davantage : car, votre mari sera bien plus satisfait de voir que vous portez la soumission jusque dans les plus petites choses, que de vous voir soumises dans des

choses plus importantes ; — dans les choses indifférentes comme dans celles qui sont bonnes : ainsi lorsque telle manière de parler, d'agir, de vous vêtir, conviendrait ou ne conviendrait pas à votre mari, pourquoi ne lui obéiriez-vous pas, même dans cette chose supposée indifférente? — pour vous corriger d'un défaut, bien plus encore que pour faire une bonne œuvre : c'est ce à quoi ne font pas assez attention bon nombre de femmes qui, lors même qu'un mari les a reprises plusieurs fois d'un défaut, s'inquiètent fort peu de s'en corriger, et ne font pas attention qu'une telle négligence ne peut qu'irriter un époux, lui inspirer de l'aversion pour son épouse, et souvent même le jeter dans la voie de graves désordres ; — en laissant les bonnes œuvres qui ne sont pas obligatoires, quand les devoirs de votre état l'exigent : ainsi ce serait fort mal entendre la dévotion que de vouloir assister à la sainte Messe un jour ordinaire, faire une visite au Saint-Sacrement, entreprendre un pèlerinage, quand des obligations rigoureuses ou l'obéissance que vous devez à votre mari vous réclament à la maison. Vous gagnerez bien plus de mérites, dans ces circonstances, par votre entière soumission à la volonté de

Dieu manifestée par celle de votre mari, que par toutes vos pratiques de dévotion, qui ne seraient pas même agréables à Dieu lorsqu'elles nuiraient à vos obligations.

3° *Prompte*. C'est déjà désobéir que d'être lent à obéir. Rendez-vous donc au premier commandement, si vous voulez être agréable à Dieu et à votre mari.

4° *Gracieuse*. C'est bien plus par la manière dont vous obéirez que par votre obéissance elle-même, que vous gagnerez l'affection et la confiance de votre époux, et que vous pourrez vous assurer sur lui une salutaire influence pour le porter au bien.

5° *Persévérante*. Prenez garde de ne pas vous laisser décourager dans la pratique de ce devoir. Ce n'est quelquefois qu'avec le temps, à force de bons procédés et surtout de soumission, que l'on vient à bout de triompher du mauvais caractère, des vices, des inclinations perverses d'un époux. Ce ne fut que peu de temps avant la mort de son mari, que sainte Monique put le retirer de ses mauvaises habitudes et le gagner entièrement à Dieu. Pourquoi prétendriez-vous être plus favorisée que cette grande servante de Dieu?

III. — Troisième devoir d'une épouse envers son époux : l'amour.

I. Sa nécessité. — L'apôtre saint Paul, et par lui l'Esprit-Saint, dit que l'époux *qui aime son épouse, s'aime lui-même;* et il en donne pour raison que *personne ne hait sa propre chair, mais au contraire il la nourrit, il l'entretient comme Jésus-Christ fait à l'égard de son Eglise.*[1] L'Apôtre veut dire par là que deux époux sont tellement *identifiés* par le mariage, qu'ils ne font plus qu'un même corps, et qu'*ils sont deux* personnes *dans une même chair*,[2] selon l'expression de la Bible. Par conséquent une femme qui haïrait son mari se haïrait elle-même, et commettrait, ainsi que le dit expressément saint Thomas, un péché contre nature ; car il faut être vraiment *dénaturé* pour haïr sa propre chair. Vous devez donc, femmes chrétiennes, aimer vos époux du même amour dont vous vous aimez vous-mêmes. Il n'est pas difficile de vous convaincre de cette obligation, si votre époux est d'un caractère doux, aimable, prévenant,

(1) Ephes. v. 28. 29. (2) Gen. ii. 24.

s'il n'a pas des défauts qui vous le rendent odieux. Mais s'il en est autrement et qu'il ait des vices haïssables, vous êtes obligées d'aimer sa personne tout en détestant ses vices, qui ne lui enlèvent pas sa qualité d'époux, et n'empêchent pas qu'il y ait entre vous et lui deux personnes dans une seule et même chair, ou bien une seule personne morale et même civile dans deux corps séparés.

II. Ses qualités. — L'amour d'une épouse pour son époux doit être *surnaturel, chrétien, bienveillant et industrieux.*

1° *Surnaturel.* L'amour qui n'a pas d'autre fondement que les inclinations de la nature, est comme un feu de paille : tous deux ils s'éteignent d'autant plus promptement qu'il sont plus ardents. Après quelques années, et même quelques mois seulement passés dans l'union du mariage, deux époux ne se supportent plus qu'avec peine, et quelquefois se haïssent en proportion de ce qu'ils s'étaient aimés, parce que la flamme dont ils brûlaient et qui vient de s'éteindre, n'avait pas été allumée au pur foyer de l'amour de Dieu. Tandis que si vous aimez votre mari, femmes chrétiennes, parce que vous voyez en lui l'image et le représen-

tant de Dieu, dans la vue de partager la même gloire et le même bonheur dans l'autre vie, après avoir partagé la même fortune et les mêmes infortunes, les mêmes joies et les mêmes tristesses, le même calme et les mêmes inquiétudes en celle-ci, cet amour surnaturel vous méritera de nouvelles grâces, et, par conséquent, il ira en croissant avec ces grâces, avec le nombre de vos jours et celui de vos années ; il sera pour l'un et l'autre une source de consolations au milieu des épreuves du temps, et vous conduira là où tend continuellement l'amour, à l'UNION la plus intime, la plus indissoluble, la plus agréable, la plus parfaite dans l'éternité.

2° *Chrétien*. Pour que l'amour d'une épouse soit chrétien, elle doit souhaiter à son époux les biens de la grâce et de la gloire avant tous les biens de la nature et du temps. Cet amour serait bien plus païen que chrétien, si elle ne désirait que de le voir honoré, riche, heureux en ce monde, sans s'inquiéter nullement de son bonheur ou de son malheur éternel. Et combien d'épouses cependant qui ne souhaitent à leurs maris qu'un bonheur temporel, et ne portent jamais leurs vœux au-delà de la vie présente! Ah! ce

n'est pas ainsi qu'elles ont aimé leurs époux, ces femmes illustres qui les encourageaient à supporter la perte de leur fortune, de leur liberté, de la vie même, plutôt que de rien faire d'opposé aux lois de Dieu et aux saintes maximes de l'Evangile. Elles les aimaient d'un amour plus chrétien ces épouses qui, craignant que leurs époux ne vinssent à faillir dans la foi au milieu des tourments d'un martyre cruel, les exhortaient elles-mêmes à supporter tous les supplices plutôt que de renier Jésus-Christ et sa religion sainte. Telle fut, parmi tant d'autres, une sainte Nathalie qui tremblait que son époux Adrien ne manquât la couronne du martyre. Celui-ci, au rapport de Surius, avait été mis en prison par ordre de l'empereur, parce qu'il professait la religion chrétienne. Ayant été condamné à mort, la veille du jour où il devait la subir, il obtint à force d'argent, de l'un de ses gardes, la permission de sortir de la prison pendant la nuit pour aller chez lui, lui donnant sa parole qu'il reviendrait avant l'aurore. Nathalie le voyant arriver ne put retenir ses larmes, s'imaginant qu'il avait abjuré. « Epoux infortuné, s'écria-t-elle, comment as-tu préféré de sortir de prison, plutôt que d'entrer

au ciel? O femme malheureuse, de ne pouvoir pas avoir un martyr pour époux! » Elle exprimait ainsi sa douleur et ses regrets, quand Adrien lui dit, avec un doux sourire, qu'il n'était pas sorti de prison pour échapper à la mort et perdre ainsi sa couronne, mais pour faire ses adieux à sa chère épouse, et l'encourager à supporter, à son tour, tous les supplices qu'il plairait à la Providence de lui ménager, pour qu'elle pût aller le rejoindre au ciel. Inondée de consolations en voyant les saintes dispositions de son époux, elle le suivit le lendemain jusqu'au lieu du supplice, et ne cessa de l'encourager qu'après qu'il eut rendu le dernier soupir. Comme ils s'aimaient d'un amour chrétien, ces deux époux qui s'encourageaient l'un l'autre au martyre !

Mais qu'il était, au contraire, peu chrétien l'amour que l'épouse de Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, portait à son époux ! Celui-ci ayant été condamné à mort par Henri VIII, parce qu'il ne voulait pas le reconnaître pour chef suprême de l'Eglise, sa femme le conjura d'obéir aux ordres du roi pour conserver la vie et être le soutien de ses enfants. « Combien d'années, lui dit-il, pensez-vous que je puisse encore

vivre? » — « Plus de vingt ans, » répondit-elle. — « Ah! ma femme, voulez-vous donc que je change l'éternité contre vingt ans? » Et Henri VIII, le trouvant inébranlable, lui fit trancher la tête.[1] Vous ne serez peut-être pas, Mères chrétiennes, dans le cas d'encourager un mari à supporter la mort plutôt que de transgresser les lois de Dieu, ni à transgresser les lois de Dieu pour échapper à la mort; mais n'avez-vous pas bien souvent l'occasion de l'exhorter à supporter une épreuve quelconque plutôt que de commettre un péché? l'occasion de lui refuser des choses réprouvées par les lois de Dieu? Votre amour peu chrétien ne vous porte-t-il pas, au contraire, à violer ces lois par une lâche et criminelle complaisance à son égard? Examinez-vous.

3° *Bienveillant.* Cet amour de bienveillance d'une épouse envers son époux consiste : — 1. *à condescendre à tous ses désirs,* autant que la religion et la conscience le permettent, à aller même au-devant de ses désirs par une douce et aimable prévenance. Si l'apôtre saint Paul *se faisait tout à tous pour les gagner à Jésus-Christ,*[2] une épouse

(1) *Dictionnaire Historique*, de Feller, au mot *More, Morus.* (2) I. Cor. ix. 22.

ne doit-elle pas se faire *toute à tous* les goûts de son mari, dans la vue d'en faire un vrai disciple du divin Maître? Vous avez, par exemple, un mari qui a de l'inclination pour tel genre de travail, de récréation, qui a telles habitudes, choses pour lesquelles vous n'avez vous-mêmes que de l'aversion; si votre amour pour lui est bienveillant, vous sacrifierez vos propres inclinations pour suivre les siennes, pour vous faire à ses habitudes et à ses goûts. Si, en tout cela, vous reconnaissez des caprices un peu ridicules, ayez encore assez d'adresse et de bienveillance en paraissant vous y prêter gracieusement afin qu'après avoir gagné toute sa confiance, vous puissiez plus facilement l'en corriger. La femme de Pline-le-Jeune, par complaisance pour son mari, chantait sur son luth les vers qu'il avait lui-même composés. L'on a vu, dit l'abbé Chassay, de jeunes femmes porter la condescendance jusqu'à apprendre et à jouer les jeux favoris de leurs maris, et pour lesquels elles n'avaient elles-mêmes que de l'aversion.[1] Une telle conduite ne peut être trop louée. — 2. *A parler à propos de ses qualités*. Ce serait pour une femme se

(1) *Epreuves du Mariage*, chap. VIII. p. 445.

rendre ridicule que de louer un mari à tout propos, puisqu'elle ne fait qu'un avec lui, et que l'on ne doit pas se louer soi-même. Cependant il est des cas où vous devez faire ressortir ses qualités, c'est lorsque vous entendriez blâmer ses défauts : c'est alors qu'il faut prendre sa défense et en dire du bien ; ou bien c'est lorsque vous verriez qu'il vous ménage trop sa confiance ; pour la gagner entièrement, louez-le devant quelqu'un que vous prévoyez qui le lui rapportera, ou faites son éloge de manière qu'il vous entende, sans avoir l'air de vous apercevoir qu'il vous écoute. — 3. *A ne jamais parler de ses défauts avec d'autres*. Que de femmes troublent la paix de leur ménage et se rendent malheureuses par leur faute en rapportant les défauts de leurs maris ! Car comment voulez-vous, épouse imprudente et indiscrète, qu'un époux vous témoigne de l'amitié et de la confiance, quand il apprendra que celle qui doit le plus le soutenir, ne cherche qu'à le dénigrer, qu'elle se plaît à médire sur son compte ? il s'en apercevra tôt ou tard, parce qu'il est excessivement rare, pour ne pas dire inouï, qu'un secret soit gardé, surtout si vous avez fait vos confidences à une autre femme. Ah !

défiez-vous de ces prétendues amies. qui, par une feinte compassion pour vous, cherchent à vous arracher des aveux et des plaintes qu'elles ne tarderont pas à rapporter à votre époux, pour le satanique plaisir de brouiller une famille. Sainte Monique, au témoignage de saint Augustin, n'a jamais rapporté à personne les défauts de son mari, quoiqu'il en eût d'assez grands; et quand les femmes de son quartier se plaignaient des mauvais traitements des leurs, montrant sur leurs visages les coups qu'elles en avaient reçus, elle prenait plaisir à prendre la défense des coupables, et se gardait bien de répondre à ces plaintes par des plaintes réciproques.[1] Mais surtout n'enlevez pas à vos enfants l'estime et la considération qu'ils doivent avoir pour leur père en vous entretenant avec eux de ses défauts. Si vous ne pouvez les empêcher de les remarquer, du moins ne leur en parlez pas vous-même, et tout en tâchant de les leur faire haïr, apprenez-leur qu'en sa qualité de père, ils doivent toujours l'aimer et le respecter. — 4. *A l'encourager à supporter avec patience toutes les épreuves de la vie.* C'est bien

(1) *Confessions de S. Augustin*, liv. IX. chap. 9.

certainement un des premiers devoirs d'un ami, d'encourager et de consoler un ami qui est dans l'épreuve de l'affliction. Ces encouragements sont d'autant plus nécessaires qu'ils ont une plus grande efficacité et que l'amitié est plus intime. Or y a-t-il une amitié plus intime que celle qui existe entre deux époux? Y a-t-il encouragements plus efficaces que ceux d'une épouse vertueuse? Car outre la grâce qui y est attachée, ils réveilleront en lui un sentiment qui suffira pour le préserver du découragement : *Comment*, se dira-t-il à lui-même, *j'aurais donc moins de courage qu'une femme!* Et cette seule réflexion le remettra sur la voie de la confiance. — 5. *A lui donner les avis dont il a besoin.* La bienveillance exige enfin que vous donniez à votre mari les avis, que vous lui fassiez les recommandations, que vous lui adressiez les corrections qui seront jugées opportunes. Car si chacun répond de son prochain devant Dieu, votre plus *proche prochain*, c'est votre époux dont vous êtes, par conséquent, responsable. Mais voulez-vous que vos recommandations et vos corrections soient profitables, faites-les dans le *temps* et d'une *manière* convenables.

Quant au *temps*, choisissez le moment où

son esprit est calme, son visage avenant, où il traite avec vous avec cordialité et abandon. Alors, après lui avoir témoigné l'amour et l'intérêt que vous lui portez, signalez-lui franchement le défaut dont vous désireriez le voir se corriger. S'il se fâche, cessez à l'instant pour revenir plus tard sur le même sujet, quand vous croirez l'occasion plus favorable. Mais gardez-vous de tenter une correction quand il serait en colère ou de mauvaise humeur ; il est alors incapable d'en profiter, parce qu'il n'a pas l'usage de sa raison ; *car la colère est une courte folie,* comme le dit très-justement un païen. Ne reprenez pas non plus quand vous êtes vous-même dans un accès d'irritation : vous diriez alors des injures qui ne feraient qu'aigrir, au lieu de corriger. Ne commettez pas l'imprudence de vouloir corriger en présence de personnes étrangères, ni à plus forte raison, devant vos enfants ; mais, comme le prescrit l'Evangile, reprenez quand vous êtes seule avec lui, quand tous les deux vous vous parlez à cœur ouvert, et que vous vous témoignez les sentiments d'une mutuelle confiance.

Quant au *mode*, combien de femmes qui n'en observent point, qui ont toutes sortes de

raisons de reprendre un mari, et qui se donnent toutes sortes de torts dans la forme dont elles usent pour cela ! Combien de femmes commettent, en corrigeant, des fautes plus graves que celles qu'elles veulent corriger ! Ce n'est pas en égratignant une blessure qu'on la guérit ; ce n'est pas non plus en irritant un coupable qu'on le porte à s'amender. Ayez donc pour règle de conduite de n'user jamais envers votre mari de paroles dures et blessantes ; parlez-lui, au contraire, avec toute la déférence, toute la douceur, je dirai même toute l'humilité dont vous êtes capable ; faites-lui comprendre que c'est uniquement l'amour, l'affection et l'intérêt que vous lui portez qui vous déterminent à le reprendre de quelques défauts ; que, s'il a, à son tour, des observations, des recommandations à vous faire à vous-même, vous êtes toute disposée à les recevoir et à en profiter. Avec de tels procédés, vous n'irriterez pas et vous corrigerez.

4° *Industrieux.* Il est reconnu que, quand une femme veut sincèrement une chose, et qu'elle s'en occupe sérieusement, les ressources et les moyens ne lui manquent pas pour parvenir à ses fins. Voulez-vous donc efficacement, épouses chrétiennes, la sancti-

fication de vos époux, vous devez, pour cette affaire plus encore que pour toute autre, essayer, épuiser même toutes les ressources de votre esprit inventif. Ces ressources, vous les découvrirez bien mieux que moi ; elles sont d'ailleurs aussi variées que le caractère des maris, les défauts à corriger, les différentes circonstances dans lesquelles vous vous trouvez. Permettez-moi cependant de poser ici un *principe général* et de vous exposer ensuite quelques *cas pratiques* qui pourront vous aider à découvrir les moyens d'arriver à la fin pour laquelle Dieu vous a spécialement créées, qui est d'être *l'aide* de l'homme en tout, mais surtout dans l'affaire uniquement nécessaire de son salut éternel.

Principe général. C'est un axiome assez généralement reçu en médecine, que les maladies corporelles se guérissent par les contraires : *contraria contrariis curantur.* Ainsi un malade souffre-t-il d'un trop grand échauffement, il lui faut des rafraîchissants; d'une trop grande irritation dans les organes, il lui faut des calmants. Y a-t-il en lui une surabondance d'humeurs, il a besoin de quelques évacuants. C'est aussi en observant le même principe que l'on guérit les maladies spirituelles et morales, que l'on corrige

les défauts : ainsi lorsque vous reconnaîtrez en votre mari un grand fonds d'orgueil et d'amour-propre, il faut que vous lui prêchiez vous-même par un excès d'humilité et de soumission ; s'il est dominé par la colère et l'emportement, corrigez-le par un excès de douceur et de bonté ; corrigez ses infidélités par la fidélité la plus inviolable ; ses rancunes invétérées, par la plus affectueuse charité ; son indifférence pour le salut, par le plus exact accomplissement de vos devoirs religieux : en un mot, opposez aux défauts de votre mari les vertus contraires ; que ces vertus brillent autant en vous qu'il porte plus loin les vices opposés ; et tôt ou tard votre bon exemple, joint aux grâces qu'attireront vos prières unies à celles de toutes vos Associées, opèrera en lui un heureux changement.

Divers cas pratiques. — *Mari indifférent en matière de religion et trop attaché aux biens de la terre.* — Ce défaut est des plus fréquents et en même temps des plus difficiles à corriger. Après la prière, qu'il ne faut jamais négliger, le plus efficace des moyens pour ramener un tel époux, c'est de lui rappeler le souvenir de la mort, en lui parlant de temps à autre de ses ancêtres

qui sont dans l'autre monde, de sa mère surtout s'il en conserve un bon souvenir ; car le souvenir seul d'une mère vertueuse a converti bien des personnes. Si vous pouviez faire pénétrer dans son esprit l'idée du dépouillement auquel la mort nous réduira tous un jour, en lui répétant de temps à autre que nous n'emporterons rien de ce monde, si ce n'est le bien et le mal, cela ne pourrait manquer de le détacher peu à peu des faux biens de la vie présente, de lui en faire concevoir la vanité et le néant, et de le porter à rechercher avant tout les seuls biens qui nous accompagnent dans l'éternité.

Mari incrédule. — Ne croyez pas trop à ses airs d'incrédulité, et dites-lui sans irritation que l'on n'affecte de ne vouloir pas croire les vérités du Symbole que parce qu'on ne veut pas se donner la peine de pratiquer le Décalogue; qu'il n'y a que ceux qui ont mérité l'enfer qui essaient d'en nier l'existence ; que les plus fameux incrédules, tels qu'un Voltaire, un d'Alembert, un Diderot ont cessé de l'être en présence de la mort, c'est-à-dire quand l'ardeur des passions s'est ralentie ; que ce sont, par conséquent, leurs passions qui rendent les hommes incrédules. Ménagez avec beaucoup d'adresse

à de tels maris, la lecture de quelques livres où les objections contre la religion sont réfutées d'une manière péremptoire. Pour savoir ceux que vous devez choisir, consultez un confesseur qui connaisse la trempe d'esprit de votre mari et ses préventions contre la religion. Mais surtout travaillez vous-même à réformer ses mœurs, après quoi il vous sera facile de rectifier ses principes et de le ramener à la vraie foi.

Mari colère et emporté. — La première industrie pour corriger un tel mari, c'est le silence. Saint Alphonse de Liguori rapporte qu'une femme se plaignant un jour à un homme de bien d'être sans cesse en butte aux coups et victime de la colère de son mari, cet homme lui dit : Eh bien, je vous donnerai d'une eau qui vous garantira dorénavant de ses coups; vous n'aurez qu'à la garder dans la bouche tant que vous le verrez en colère. Cette femme eut bientôt l'occasion de faire usage de cette recette; son mari s'étant livré à un emportement, elle mit aussitôt et conserva un peu de cette eau dans sa bouche et elle ne reçut plus de coups. Elle s'empressa d'aller remercier son bienfaiteur, et lui demanda d'où il tirait cette eau merveilleuse. Vous en trouverez

partout, lui dit-il ; le secret ne consiste qu'à vous taire aussitôt que la colère s'empare de votre mari.[1]

Une comparaison vous fera mieux comprendre cette vérité : quand il s'élève un coup de vent, l'on n'a pas à souffrir dans une maison, s'il n'y a que la porte ou la fenêtre qui soit ouverte. Mais si la porte et la fenêtre sont ouvertes, il s'établit alors un courant insupportable qui renverse tout. De même, quand la paix d'une famille n'est troublée que par l'un des époux, et que l'autre garde un silence rigoureux, la contestation n'aura pas de fâcheux résultats ; mais si tous deux veulent faire valoir leurs raisons, et qu'il s'établisse comme un courant d'injures de l'un à l'autre, on aura à regretter les plus graves désordres, les scandales les plus funestes.

Une autre industrie plus sûre que la première, parce qu'il arrive parfois que le silence irrite encore davantage, au lieu que le succès de celle-ci est garanti par la parole de Dieu lui-même ; c'est de répondre à une parole de colère par une parole de douceur, à une injure par une louange ; car l'Esprit-

(1) *Instruction sur le Decalogue*, IV 30.

Saint dit expressément dans le livre des Proverbes qu'*une réponse pleine de douceur apaise la colère.*[1] Si vous en agissez ainsi, vous verrez votre mari rougir de son emportement, et très-probablement en venir jusqu'à vous faire des excuses.

Mari infidèle et immoral. — S'il lui reste assez de sentiment pour rougir de sa faute quand il saura que vous la connaissez, et s'il vous reste assez d'ascendant sur lui pour que vous puissiez espérer qu'il se corrigera ou qu'il fera des efforts pour se corriger, laissez-lui connaître que vous n'ignorez pas ses désordres ; témoignez-lui, par les paroles les plus affectueuses, que vous lui pardonnez, pourvu qu'il ne renouvelle pas les mêmes scandales dont le public ne peut manquer d'être informé. Si, au contraire, le mal est si avancé qu'il ne vous reste pas d'espérance d'opérer un prompt amendement, *priez*, *dissimulez*, *attendez*.

1° *Priez :* c'est le moyen le plus sûr pour le ramener, le moyen qui peut réussir sans les autres, mais celui sans lequel les autres seront inutiles. Recommandez-le spécialement aux prières des Associées ; faites prier

(1) Prov. xv. 1.

vos enfants, ceux surtout qui ont encore l'innocence du baptême. Si vos prières sont ferventes et surtout persévérantes, elles seront exaucées tôt ou tard. C'est ainsi qu'une jeune mère a converti son mari débauché qui apparaissait à peine chez lui, et qui n'y venait jamais que pour maudire la misère et les privations qui l'y attendaient. Un jour cependant, le mari, n'ayant pas rencontré sans doute ses compagnons habituels de plaisirs, se décide à revenir chez lui achever la soirée à peine commencée. Au moment où il allait mettre la main sur la clef, il s'arrête : la voix de sa femme l'a frappé. Avec qui peut-elle ainsi parler? se demande-t-il, le cœur déjà en proie à d'injustes soupçons. Sa curiosité l'engage à pousser la porte à petit bruit. Quel spectacle se présente alors à sa vue! sa jeune femme est à genoux ; elle tient son enfant entre ses bras, et achève avec lui la prière du soir. « Mon fils, ajoute-t-elle, prions maintenant pour ton père, que j'aime tant, et que tu aimeras toujours aussi, n'est-ce pas? » Alors l'enfant serre plus fort ses petites mains croisées sur sa poitrine, et récite à haute voix une prière spéciale pour son père, prière apprise depuis longtemps et dite chaque jour.

Le mari, ému par cette scène, ne peut résister au sentiment qui l'entraîne à avouer, à réparer ses torts ; il vient, lui aussi, s'agenouiller près de sa femme ; il prie avec elle, et Dieu lui donne, en échange de cette prière, un *cœur nouveau*.

Depuis, bon chrétien et heureux père de famille, cet ouvrier est fidèle à faire, tous les soirs, la prière avec sa femme et son fils.[1]

2° *Dissimulez :* les reproches plus ou moins amers que vous pourriez lui adresser pour lui faire ouvrir les yeux sur ses désordres, ne serviraient ordinairement qu'à l'irriter contre vous, à vous aliéner toujours davantage son affection, ce qui arrivera surtout s'il s'aperçoit que vous cherchez à épier toute sa conduite, à le décrier auprès des étrangers, de ses parents et des vôtres. Bien loin que de tels procédés le disposent à rentrer dans le devoir, il s'éloignera chaque jour plus volontiers d'une maison où ne l'attendent souvent que des querelles et des reproches insultants ; il comparera naturellement le bon accueil qu'il reçoit ailleurs avec celui que vous lui faites chez lui. Tan-

(1) Rapporté par le P. Huguet, *Guide de la vraie piété au milieu du monde*. II. *De la vraie piété dans la Famille* V. *L'esprit d'oraison*.

dis que, si vous dissimulez et que vous lui témoigniez l'amitié la plus sincère, la plus grande confiance; que vous l'accueilliez toujours comme s'il vous était uniquement attaché, en lui répétant quelquefois que lui seul peut faire votre bonheur et que jamais vous ne cesserez de l'aimer; si vous savez lui laisser apercevoir, dans vos paroles et jusque sur votre visage, une tristesse douce, sans plainte et sans aigreur, pour qu'il reconnaisse sûrement que votre âme est inquiète et agitée, mais non pas désaffectionnée et irritée; si vous en agissez ainsi, vous ne le ramènerez pas aussitôt, non : mais, comprenez bien ceci, vous lui ferez éviter un grand nombre de fautes qu'aurait occasionnées votre mauvaise humeur ou des reproches irritants, et, pour peu qu'il soit honnête, sa conduite le fera rougir intérieurement, il regardera sa trahison comme une indigne lâcheté; aussi, tôt ou tard, touché de votre inaltérable bonté envers lui, il renoncera à ses dérèglements, captivé par les charmes de votre douceur et par les attraits de votre vertu. « L'homme le plus dépravé, dit l'abbé Chassay, comprend ce langage énergique et insinuant; il sent alors rentrer en lui le sentiment de ses devoirs;

il rougit de sacrifier tous les intérêts de sa famille à ses passions égoïstes, tant il trouve sa femme digne de sa vénération. Il se reproche chaque jour davantage d'occuper son cœur d'objets méprisables, tandis qu'il trouve, dans une épouse qui lui donne des preuves multipliées d'affection véritable, un trésor digne de tout son amour.[1] » C'est ce qui arriva à sainte Elisabeth. Ayant été mariée à Denys, roi de Portugal, prince dont les mœurs étaient très-dissolues, elle était moins touchée de l'injure qu'elle recevait d'une telle conduite que de l'offense de Dieu et du scandale qui en résultait. Elle tâchait de gagner le cœur de son mari par les voies de la condescendance et de la douceur les plus admirables et les plus admirées de ceux qui en étaient témoins, car elle allait jusqu'à s'intéresser au sort de ses enfants illégitimes, et elle se chargeait elle-même du soin de les faire élever. Une telle conduite le toucha tellement qu'il renonça à ses désordres et garda toujours depuis la fidélité qu'il devait à sa vertueuse épouse.

3° *Attendez* : ce n'est quelquefois que l'âge aidé de la grâce de Dieu et des bons

(1) *Epreuves du mariage*, chap. VI.

procédés d'une épouse patiente et douce, qui ramène certains époux égarés. Prenez donc garde de ne vouloir rien précipiter, soit en l'obligeant à vous témoigner une tendresse qui ne serait pas au fond de son cœur, et qui n'aboutirait qu'à l'éloigner davantage de vous ; soit en condescendant vous-même à des choses réprouvées par les lois de Dieu et de la saine morale.

Examinez ici s'il n'y aurait rien dans votre conduite qui pourrait être l'occasion ou seulement le prétexte de l'inconduite de votre époux. Voyez aussi si votre mise ne serait pas habituellement trop négligée, sans goût, et peut-être malpropre. Il n'est pas rare de voir des personnes qui, avant le mariage, étaient d'une excessive élégance dégénérant bien souvent en une excessive vanité : une fois mariées, elles se tiennent habituellement dans un négligé repoussant, pour ne rien dire de plus. Il faut, dans ces circonstances critiques, qu'une épouse redouble d'agréments et de grâces, afin que son époux trouve sa société plus agréable et plus douce que celle des personnes dont elle veut le détacher. « Comme ce ne doit être que pour votre mari que vous vous parez, dit une pieuse mère dans les *Avis* qu'elle donne *à*

sa fille, vous devez avoir autant de soin d'être bien mise, lorsque vous êtes seule avec lui, que lorsque vous avez du monde. De quoi vous servirait-il d'être aimable aux yeux de tout le monde, si vous ne l'êtes pas pour celui auquel vous êtes unie pour toujours?[1] »

« Quelques femmes, dit l'abbé Blanchard, emploient la coquetterie comme un moyen de ramener leur époux par la jalousie : elles avaient déjà perdu son amour, elles perdent encore son estime, et alors il n'y a plus d'espoir.[2] »

Mari ivrogne. — Quoique l'ivrognerie soit une passion dont on ne se corrige que bien difficilement, une femme peut cependant encore, j'ose dire facilement, corriger un mari ivrogne, si, à la prière et aux bonnes œuvres, elle joint certains expédients que lui suggérera son industrie, selon les circonstances et le caractère de son époux. Pour preuve de cela, voici quelques faits qui vous feront voir, Mères chrétiennes, la possibilité ainsi que les moyens d'arriver à ce but.

Nous lisons au premier livre des Rois[3]

(1) *Avis de madame la marquise de C. à sa fille.*
(2) *L'Ecole des Mœurs*, VII. 324. (3) Chap. XXV.

qu'Abigaïl, femme douée d'une grande douceur et d'une rare prudence, avait un mari livré à l'ivrognerie. Cette passion l'avait porté à insulter les serviteurs de David, au point que celui-ci avait résolu d'exterminer toute sa famille. Mais Abigaïl parvint, à force d'excuses et de présents, à apaiser sa colère, et David lui dit qu'elle pouvait rester en toute sûreté dans sa maison, qu'aucun mauvais traitement ne serait fait ni à elle ni aux siens. Le soir, en entrant chez elle, elle trouva son mari au milieu d'un festin somptueux et dans un état d'ivresse. Mais elle ne lui dit pas un mot, et ne lui fit semblant de rien jusqu'au lendemain matin. Le lendemain, lorsque les vapeurs du vin se furent dissipées, sa femme lui fit connaître tout ce qui s'était passé, le danger qu'il avait couru de voir tomber sur lui et sur toute sa famille la vengeance de David. En apprenant toutes ces choses, il fut glacé de crainte et pleura amèrement ses honteux excès; ce qui ne serait pas arrivé si Abigaïl s'était livrée à la colère et eût essayé de le reprendre pendant qu'il était dans l'état d'ivresse.

Saint François de Sales se comporta à peu près de la même manière envers un de

ses domestiques qui était adonné au vin, et réussit à le corriger. Un jour, en ayant pris plus qu'à l'ordinaire, il ne revint à la maison que bien tard dans la nuit, lorsque les portes en étaient fermées. Il frappe, il crie longtemps, et personne ne répond. Le Saint, voyant que personne ne répond, se lève et va lui-même ouvrir à ce domestique qui, dans l'état où il se trouve, ne sait ni ce qu'il fait ni ce qu'il dit. A peine peut-il se soutenir. Touché de compassion, le saint Evêque le prend par la main, le conduit dans sa chambre et porte la complaisance jusqu'à l'aider à se déshabiller; l'ayant mis tranquillement dans son lit, il se retire et va prier pour lui. Le lendemain, ce domestique se rappelle les services que son maître lui avait rendus la veille, évite de le rencontrer, n'osant paraître en sa présence. Le saint Prélat, au contraire, cherche l'occasion de lui parler seul et lui dit avec sa douceur ordinaire : « Hier vous étiez malade, n'est-ce pas? » Ce mot est un coup de foudre pour le coupable qui se prosterne à ses pieds et lui demande pardon. « Je vous pardonne, lui répondit-il ; mais faites attention au triste état où vous vous mettez, s'il fallait aller paraître devant Dieu ; aux scandales que

vous donnez, au préjudice que vous portez, soit à votre santé, soit à votre réputation. » Tant de bonté et des avis donnés si à propos corrigèrent entièrement ce domestique.[1] Voilà donc, femmes chrétiennes, un des premiers moyens de corriger un mari ivrogne : c'est de lui prodiguer tous vos soins, de lui donner des marques d'une bonté *excessive* dans le moment de l'ivresse, et de lui faire de charitables observations quand il est revenu à lui-même.

Une jeune femme, s'apercevant des inclinations de son mari pour le cabaret, essaie un moyen pour le corriger et y réussit. Un jour qu'elle le voit aller à l'auberge avec quelques-uns de ses semblables, elle prépare d'abord à la maison un petit festin, tâche de mettre ses enfants de joyeuse humeur, puis elle va se présenter à la porte du cabaret, sans y entrer, de crainte d'irriter son mari en lui occasionnant l'humiliation d'être appelé par sa femme. Elle le fait demander, et lui dit qu'il est attendu chez lui, qu'il faut venir sans retard. Docile, il part; arrivé chez lui, ses enfants se jettent à son cou, le baisent, le comblent de caresses,

(1) *Histoires édifiantes et curieuses*, par l'auteur de l'*Ame élevée à Dieu*, page 193.

comme leur mère le leur avait recommandé. — « Mais qui donc, dit-il, m'a fait demander? » — « Ce sont vos enfants et moi, répond-elle ; j'ai préparé un petit festin, et il nous est impossible de le prendre gaîment sans vous. » Puis, après avoir été d'une gaîté charmante : « Ne vaut-il pas mieux, ajoute-t-elle, faire un bon repas dans la famille avec nos enfants, qu'au cabaret avec des étrangers? Quand vous voudrez quelque chose qui vous fera plaisir, vous n'avez qu'à me le dire, et je ne vous refuserai aucune satisfaction. » Ce mari profita de cette touchante leçon, renonça au cabaret, et, au lieu de dissiper sa fortune, il fit dès lors admirablement ses affaires. Voilà un second moyen de corriger un mari ivrogne : c'est de lui faire aimer la vie de famille, en lui procurant tout ce qui peut raisonnablement lui être accordé, tout ce qui peut justement lui être agréable.

Une autre femme, dont le mari ivrogne avait déjà fait une forte brèche à sa fortune en fréquentant les cabarets, imagina un stratagème singulier pour le corriger. Pendant qu'il faisait bonne chère dans ces lieux, elle et ses trois enfants, dont l'un était encore au berceau, manquaient parfois de pain à

la maison. Cette femme lui avait déjà fait représentations sur représentations pour qu'il changeât de conduite ; il était toujours le même. Enfin un dimanche qu'elle le savait au cabaret avec quelques compagnons de table, elle s'y rendit avec ses trois enfants, se fit introduire avec eux dans la salle où se trouvait son mari, et ils s'assirent tous à une table voisine de la sienne. Ayant lancé sur lui un regard d'indignation sans lui adresser un seul mot : « Qu'on me serve, dit-elle, un bon dîner ainsi qu'à mes enfants qui meurent de faim. Je ne puis plus supporter qu'ils me demandent du pain, sans pouvoir leur en donner, qu'ils manquent du nécessaire à la maison, pendant que leur père vit dans l'abondance et dépense tout au cabaret. Puisqu'il veut manger tout son bien, il faut que nous ayons quelque part à ses bons morceaux, nous qui devons sous peu partager sa misère. » Ces paroles, prononcées avec un ton qui tenait de l'indignation et de la compassion, firent une telle impression sur l'esprit et le cœur de ce père et de cet époux, qu'il resta quelques moments interdit, puis alla prendre ses enfants par la main, les ramena à la maison et ne reparut jamais

au cabaret. Un troisième moyen de corriger un mari ivrogne, c'est donc d'essayer de lui faire comprendre combien sa mauvaise conduite rend sa famille malheureuse, et quel avenir toujours plus misérable il prépare à ses enfants. — Méditez, femmes chrétiennes, combinez, consultez, et vous trouverez mille autres moyens que je ne connais pas, et que je ne pourrais tous énumérer ici, lors même que je les connaîtrais.

Mari qui ne fait pas ses Pâques. — Si vous voulez l'amener à remplir ce devoir, prenez garde de ne pas mériter, comme tant de femmes, le reproche que vous vous confessez sans vous corriger. Si votre mari voit que vous êtes toujours la même, il vous dira et conclura que la confession ne sert de rien, et qu'il n'a pas besoin de faire une chose inutile. Il est donc de la plus grande importance de vous corriger des défauts qu'il vous reproche et qui lui déplaisent en vous. — Ensuite parlez-lui de temps à autre du bonheur que l'on goûte quand la conscience est en paix; car vous pouvez être sûre que la sienne lui reproche l'omission de ce devoir qu'il se déterminera peut-être à remplir pour calmer ses remords. — Enfin lorsqu'il y a quelques exercices religieux

dans la paroisse, tels que missions, retraites, jubilés, quarante-heures, encouragez-le d'abord à assister aux instructions, sans lui parler encore de se confesser. Il suffit à certains maris qu'une femme leur parle de confession, pour qu'ils la laissent, afin de n'avoir pas le nom de céder à ses inspirations. Il vaut mieux faire encourager votre époux par quelqu'un de ses amis, ou par quelqu'un de ses enfants. Ce dernier moyen surtout est des plus efficaces. Saint Jérôme, écrivant à une dame romaine dont le père était encore païen, lui suggère cet innocent et puissant artifice pour le convertir : *Que votre petite fille,* lui dit-il, *saute au cou de son grand papa, qu'elle lui caresse le menton, qu'elle l'embrasse en lui parlant de Jésus.* Ce que saint Jérôme recommande, a été pratiqué bien des fois avec un plein succès. L'on a vu des pères dont la conversion avait été tentée inutilement par diverses personnes, se rendre aux invitations de leur jeune enfant. « Oh ! que je vous aime ! » disait une jeune enfant à son père, grave magistrat ; et elle lui en donnait des preuves des plus affectueuses. « Pourtant, si vous vouliez, je vous aimerais encore davantage. — Comment ! tu m'aimerais davantage !...

reprend le père étonné; que faut-il donc pour plaire à mademoiselle? — Oh! je ne veux pas vous le dire, parce que, si je le dis, je vais être grondée. — Moi, je te commande de me le dire. — Eh bien! puisque vous le voulez, je vais vous obéir : Il faudrait aller plus souvent à l'église, et puis, à Pâques,... vous confesser. » Il la repoussa un peu; mais bientôt des larmes roulèrent autour de ses yeux. Le coup était porté, il ne put résister; trois semaines après, il était à la sainte Table.[1] L'heureux père et l'heureuse enfant! Jamais, ou presque jamais, un père, fût-il l'homme le plus insensible, le plus intraitable, ne pourra résister aux prières, aux applications, aux caresses, aux larmes peut-être d'un jeune enfant qui n'insiste, ne presse, n'importune qu'à force d'aimer de l'amour le plus tendre, le plus affectueux, le plus bienveillant. Car l'Esprit-Saint nous dit que l'amour est fort comme la mort;[2] et comme il n'est aucun homme qui puisse résister à la mort, il n'en est aucun non plus qui puisse résister à l'amour.

Si tous ces moyens, tous ces encouragements charitables restaient cependant sans

(1) Rapporté dans le *Cours d'éloquence sacrée*, par l'abbé Mullois, IIe part. ch. VIII. (2) CANT. DES CANT. VIII. 6.

efficacité pour convertir votre mari, prenez bien garde de ne pas succomber à la dangereuse tentation du découragement. Le découragement, c'est le plus grand écueil, c'est le tombeau du zèle. « Vous êtes battue sur un point, vous dirai-je avec l'abbé Mullois,[1] rejetez-vous sur un autre; vous ne pouvez obtenir une conversion pour le présent, préparez-la pour l'avenir. Diminuez le mal, écartez les obstacles, remplacez les livres suspects par des livres bons et intéressants... En un mot préparez un retour, ne fût-ce que pour le moment de la mort. Il y a des femmes qui ont travaillé sans cesse, pendant vingt ans, à la conversion de leur mari...

» Mais, continue le même auteur, il se trouve trop souvent des femmes qui ne comprennent rien à ces devoirs. On leur demande : Eh bien! où en est votre mari sur la question religieuse? On répond légèrement : Oh! je ne m'occupe pas de cela : c'est son affaire. Il est comme tous les autres hommes : vous savez, aujourd'hui ces messieurs n'ont pas beaucoup de religion. — S'il y a un cœur d'épouse dans cette poitrine, il doit être bien étroit! Que c'est froid! c'est

(1) Cours d'éloquence sacrée, IIe, part. Chap. VIII.

glacial ! Comment ! vous croyez que cet être qui vous touche de si près a une âme comme vous, vous croyez qu'après la mort un malheur sans remède attend le chrétien ; vous le voyez sous vos yeux courir à sa perte, et vous ne dites rien ! et vous ne faites rien ! Et vous l'aimez? Je croyais, moi, que quand on aimait, la pensée d'une éternelle séparation faisait horreur... Savez-vous qu'il y a dans l'Ecriture une parole qui fait frémir, quand on pense qu'elle est prononcée par l'Esprit-Saint : Qui n'a pas souci du salut des siens, surtout de ceux de sa maison, a renié la foi et est pire qu'un infidèle.[1] »

Enfin il ne faut pas que vous ignoriez, Mères chrétiennes, qu'il est des défauts qui dépendent tellement d'un vice de caractère ou d'éducation, et qui ont tellement passé dans les convictions ou les habitudes, qu'il est impossible de les corriger. Dans ce cas qui n'est pas rare, il faut vous résigner à supporter ces défauts : ce support généreux et persévérant vous sera plus méritoire que le succès de votre correction ; car, dit avec beaucoup de justesse un auteur latin, si vous parvenez à corriger votre époux, vous

(1) I. Tim. v. 8.

le rendez meilleur, et vous avez par là contribué à votre bonheur en ce monde; tandis que, si vous le supportez, vous vous rendez meilleure vous-même, vous amassez plus de mérites, et vous vous préparez une plus belle couronne dans le ciel.[1]

IV. — Quatrième devoir d'une épouse envers son époux : le support.

Quelque ingénieux que soit votre amour pour votre mari, quelques moyens que vous employiez pour le corriger de ses vices et de ses défauts, il vous restera toujours quelque chose à souffrir, d'abord, parce que personne n'est parfait en ce monde, et qu'il y a des défauts qui tiennent tellement au caractère d'un individu, qu'ils sont presque incorrigibles; ensuite, parce que le démon, qui est l'ennemi de la paix et l'auteur du désordre, ne manquera pas de soulever quelques tempêtes, de susciter quelques animosités, et de semer la zizanie entre deux époux qui doivent être unis par l'amitié la plus

(1) *Vitium conjugis, aut tollendum aut ferendum est : qui tollit vitium conjugis commodiorem præstat; qui fert, sese meliorem facit.* GELLIUS, cité dans la *Polyanthea*, de Langius, page 596.

étroite, vivre dans la plus parfaite harmonie. Si vous voulez donc, épouse chrétienne, vivre en paix avec votre époux, il faut nécessairement vous résigner à pratiquer le support et la patience. Toutes sortes de motifs doivent vous y engager :

1° C'est votre propre bonheur *temporel* et *éternel* qui en dépend. — *Votre bonheur temporel;* parce qu'avec le support vous aurez moins à souffrir. Ce n'est pas en irritant une plaie que l'on en calme la douleur : l'on ne fait, au contraire, que l'augmenter; ce n'est pas non plus en augmentant l'irritation d'un mari par des paroles d'aigreur, que l'on se procure la tranquillité et et la paix; c'est en supportant tout sans rien dire, ou bien en répondant aux paroles d'aigreur par des paroles de douceur. « S'il est survenu quelques querelles entre vous et votre époux, dit une mère à sa fille, soyez la première à revenir; ne laissez point le chagrin s'invétérer dans votre cœur : il y prendrait peut-être de trop fortes racines. Convenez que vous avez tort, quand bien même vous n'en auriez aucun; cet aveu fera rentrer votre mari en lui-même et lui fera connaître ses torts; il vous saura gré de les prendre si généreusement sur vous; alors

il mettra son amour-propre à être aussi grand que vous; il voudra même enchérir, et conviendra franchement des reproches qu'il a à se faire vis-à-vis de vous.[1] » — *Votre bonheur éternel.* Avec la patience jointe à l'état de grâce, toutes vos peines deviennent méritoires, et, dans l'autre vie, la mesure de votre récompense sera prise sur celles de vos souffrances. Tandis que sans support, vous aurez plus à souffrir en ce monde; et ces souffrances plus grandes, loin de vous mériter une plus grande récompense pour l'autre vie, ne font que vous y préparer de plus grands châtiments.

2° De là aussi dépend le bonheur temporel et éternel de votre famille. Le bonheur d'une famille dépend de la paix qui y règne et la paix dépend de la patience de la mère, ainsi que nous l'avons fait voir plus haut. C'est surtout sur l'exemple de la mère que se forment les enfants : si elle sait supporter, ils se supportent; si elle se querelle, ils se querellent ; ils seront donc heureux ou malheureux en ce monde et en l'autre selon que, par vos exemples, vous les aurez formés à la patience ou à l'impatience.

(1) *Avis de madame la marquise C. à sa fille.*

3° De là dépend la manière dont vous serez vous-même supportée. Car vous n'êtes certainement pas sans défauts, et peut-être vous en avez de plus grands que votre mari. Or, voulez-vous qu'il supporte les vôtres? Il faut que vous commenciez par supporter les siens. Je dis, *que vous commenciez :* parce que votre mari ayant sur vous une supériorité naturelle, vous lui devez la soumission, et la soumission suppose nécessairement le support; et, parce que vous devez avoir vous-même sur lui la supériorité de la vertu, vous devez aussi l'emporter sur lui en patience et en résignation. Epouse chrétienne, souffrez donc patiemment les défauts que vous ne pouvez pas corriger en votre époux. C'est le vrai moyen de rendre plus supportables les peines et les difficultés du mariage, que les Romains appelaient du nom bien significatif de *conjugium*, qui signifie *joug commun*. L'époux et l'épouse sont en effet comme sous un même joug qui pèse également sur l'un et sur l'autre. S'ils marchent en harmonie par l'accord des volontés, ce joug ne sera pas aussi difficile à porter, ni les peines du mariage aussi pénibles à endurer.

V. — Cinquième devoir d'une épouse envers son époux : la fidélité.

Sans parler des lois divines et humaines qui défendent, sous les peines les plus graves, l'infidélité dans le mariage, vous êtes tenue, femme chrétienne, à garder à votre époux la plus rigoureuse fidélité en vertu de la promesse, et je dirais, du serment solennel que vous en avez fait au pied des autels, le jour où vous avez participé aux grâces du sacrement qui sanctifie l'union de l'homme et de la femme. Alors votre époux vous a présenté et a placé à votre doigt l'anneau conjugal. Cet anneau est un témoignage public de la prise de possession de votre personne, et par conséquent aucun étranger n'a plus de droit sur vous, comme aussi vous n'êtes plus maîtresse de vous livrer à d'autres. Vous appartenez uniquement à votre époux qui, en plaçant cet anneau à votre doigt vous a comme marquée de son sceau, de son cachet conjugal : car les anneaux des anciens portaient tous le cachet de leur maître. — Cet anneau, votre époux vous l'a mis au doigt annulaire[1]

(1) *Rubrique du Rituel Romain* pour la bénédiction de l'anneau nuptial.

de la main gauche, duquel, d'après saint Ambroise[1] fondé en cela sur les observations des anatomistes, part une veine qui va directement au cœur, pour vous signifier que votre cœur doit être fermé à tout autre qu'à votre mari, qui l'a comme scellé de son sceau; que ce serait, par conséquent, comme briser ce sceau que d'aimer quelqu'un autre que votre époux, que de penser et de chercher à plaire à quelqu'autre qu'à lui. — Cet anneau est rond, et la rondeur n'ayant pas de bout, est une image de l'éternité, pour vous signifier que votre fidélité et votre amour doivent durer autant que la vie, qu'ils ne doivent pas avoir de terme. — Un anneau sert à enchaîner, et l'anneau conjugal, qui vous est imposé par votre mari, vous représente l'indissolubilité du mariage, et vous signifie que vos deux volontés doivent être enchaînées de manière à n'en faire plus qu'une, vos deux cœurs unis de telle sorte qu'ils n'en fassent qu'un.

La fidélité n'exclut pas seulement toute infraction, mais elle éloigne même tout ce qui pourrait être occasion de vous faire soupçonner le moins du monde d'avoir de

(1) Cité par Cornelle de la Pierre, *Comm. sur Aggée*, II. 24.

l'affection ou quelque rapport peu convenable avec qui que ce soit. Ces soupçons, fussent-ils téméraires, faux, injustes, évitez tout ce qui pourrait y donner lieu, afin de ne pas troubler la paix de votre famille, de ne pas vous rendre malheureuse vous et votre époux. Et ne dites pas : *Je ne veux pas me rendre prisonnière, je ne veux pas vivre sous clef pour éviter la jalousie d'un mari qui s'ombrage de tout ; il me suffit que je ne fasse point de mal, etc.* Non, l'innocence ne suffit pas dans le sens que vous l'entendez ; car ce n'est plus être innocente que de troubler volontairement la paix du ménage, que de briser l'union qui doit exister entre deux époux, en faisant des choses qui, sans être mauvaises en elles-mêmes, le sont cependant eu égard aux désordres et aux discordes qu'elles produisent.

Mais si vous ne devez pas vous faire soupçonner d'infidélité, vous ne devez pas non plus soupçonner vous-même votre époux sans avoir de graves motifs pour cela. La jalousie est bien plus naturelle aux femmes qu'aux hommes, car la femme est soupçonneuse de sa nature : une absence un peu plus longue qu'à l'ordinaire, une humeur un peu plus sombre, une parole,

un coup d'œil, une femme jalouse prend tout cela comme des indices d'infidélité. Jugez ce que doit souffrir un pauvre mari avec des personnes atteintes de cette cruelle maladie : il n'y a pas de rancune, de bouderies, de vexations, d'injures auxquelles il ne soit exposé de sa part. Elle est même capable de se porter aux derniers excès par suite de cette malheureuse passion ; car l'on voit dans l'histoire bien des maris mourir de la main même de leurs femmes jalouses, souvent sans motifs ; et les théâtres ont représenté plus d'une fois la terre ensanglantée par le sang qu'a fait verser une coupable jalousie. Eussiez-vous de graves motifs de soupçonner votre époux, vous ne devriez pas pour cela laisser entrer cette passion dans votre cœur ; vous devez, au contraire, pratiquer ce qui vous a été recommandé plus haut, lorsqu'on vous a dit en parlant des époux de mauvaises mœurs : *Priez, dissimulez, attendez.*

CHAPITRE IV.

DEVOIRS DES FEMMES CHRÉTIENNES COMME MÈRES.

C'est Dieu, et Dieu seul, Mères chrétiennes, qui a donné l'être et la vie à vos enfants. C'est lui qui, par sa puissance infinie, a créé et organisé si admirablement cette multitude presque infinie de parties différentes dont leurs corps sont composés; c'est lui qui a créé et qui leur a donné cette âme dont les facultés si admirables retracent les perfections infinies de leur créateur; ce corps qui est un abrégé de toutes les merveilles de la création, selon la doctrine des saints Pères, cette âme qui est l'abrégé de toutes les perfections de l'Etre incréé, puisqu'elle a été faite à son image et à sa ressemblance. Avouez donc que vous n'êtes que des instruments dont le Tout-Puissant a voulu se servir pour opérer ces merveilles en donnant la vie à vos enfants. Car de vous-mêmes vous n'êtes pas seulement capables, je ne dis pas de créer, mais de replanter un seul cheveu qui tombe de leur tête. Vos enfants appartiennent, par conséquent, à Dieu avant de

vous appartenir à vous-mêmes, et en vous les confiant comme un dépôt, il vous a dit par l'organe de ses ministres ce que la fille de Pharaon disait à la nourrice à qui elle remit le jeune Moïse qu'elle avait sauvé des eaux du Nil : *Recevez cet enfant, et élevez-le pour moi; je vous récompenserai de toutes les peines que vous prendrez pour cela.*[1] Mais si vous ne les élevez pas *pour lui*, il vous en demandera un compte rigoureux et vous châtiera d'autant plus sévèrement, que le dépôt qui vous est confié est plus précieux. Car vos enfants, considérés par rapport à Dieu qui les a créés, ne sont pas seulement l'œuvre de ses mains, mais encore le prix du sang de Jésus-Christ, qui est d'un mérite infini. Et quel crime ne serait-ce pas pour vous si, après qu'un Dieu s'est voué à la mort pour les sauver de la mort éternelle, vous veniez à négliger vous-mêmes leur salut! Considérés par rapport à eux, ils doivent être ou éternellement heureux ou éternellement malheureux. Ne vaut-il donc pas la peine que vous vous occupiez à les faire arriver au bonheur éternel? Par rapport à vous, ils doivent influer sur votre

(1) Exod. ii. 9.

bonheur ou sur votre malheur temporel et éternel, selon que vous travaillerez à en faire des saints ou que vous les laisserez devenir des réprouvés. Voulez-vous donc travailler efficacement à leur sanctification, ne les considérez pas uniquement comme devant être vos héritiers, ainsi que le font presque toujours des parents dont les vues ne se portent pas au delà de ce monde; mais habituez-vous à les considérer comme devant être un jour des saints, et regardez-vous vous-mêmes comme étant les guides que Dieu leur donne pour les conduire à la sainteté. Pour arriver à ce but, il faut que vous donniez à vos enfants une éducation chrétienne et religieuse.

Cette expression *élever des enfants,* est dans la bouche de tout le monde; mais combien peu en comprennent la signification! Il importe cependant de la saisir, vu qu'elle exprime parfaitement ce qu'elle signifie. Elle peut s'entendre dans un sens matériel et dans un sens spirituel, et s'appliquer également au corps et à l'âme de l'enfant. Dans le sens matériel, cette expression *élever* tient aux mœurs des païens. Chez eux, dès qu'un enfant avait vu le jour, on le mettait aux pieds du père ou du magistrat;

si celui-ci le *levait* de terre, il était conservé ; s'il ne le levait pas, l'enfant était jeté à la voirie.[1] — Dans le sens spirituel, le mot élever est l'opposé de *ramper;* parce que, depuis la chute du premier homme, son esprit étant enveloppé dans les ténèbres épaisses de l'ignorance, son cœur étant devenu le foyer de toutes les passions, il ne ferait que se traîner, que ramper dans l'abjection de tous les vices et de tous les désordres, s'il n'en était retiré par une éducation (*educere*, retirer) chrétienne et religieuse.

Cette éducation chrétienne dont il s'agit ici est *la sollicitude, le soin et l'art* (pesez tous ces mots) *que doivent avoir les parents pour développer les facultés physiques et morales d'un enfant, conformément aux principes de la religion, donnant à ces facultés une direction fixe et habituelle.*

C'est la *sollicitude :* ce qui indique une affaire qui mérite qu'on se donne du souci, que l'on réfléchisse sérieusement pour y réussir ; parce que le défaut d'éducation entraînerait les plus fâcheuses conséquences.

C'est le *soin :* c'est-à-dire qu'il serait

(1) Rapporté dans *La perfectibilité humaine*, par A. M. Chap. XIX.

inutile de vous inquiéter de cet affaire, si vous n'y travailliez pas activement, mais avec une activité pleine d'attention qui bannit à la fois la négligence et l'imprudence.

C'est l'*art* : c'est-à-dire qu'il faut user d'industrie et d'adresse, pour bien diriger une éducation ; qu'il faut, par conséquent, s'y former par les leçons des autres et par son expérience propre.

C'est la sollicitude, le soin et l'art de *développer les facultés* : c'est-à-dire que l'éducation produit sur ces facultés l'effet que le soleil produit sur les plantes, et que sans l'éducation elles resteraient à l'état de germe. — De développer les facultés *physiques et morales d'un enfant* : comme il y a dans un enfant un corps et une âme, par l'éducation, l'on s'occupe également à développer et à soigner le perfectionnement de l'un et de l'autre.

C'est la sollicitude, le soin et l'art de développer les facultés... *conformément aux principes de la religion* : c'est-à-dire conformément aux enseignements de la foi et aux règles de la morale chrétienne et catholique.

Donnant à ces facultés une direction fixe : c'est-à-dire que vous devez bien vous péné-

trer vous-mêmes de la fin pour laquelle vos enfants ont été créés et vers laquelle vous devez les conduire par une bonne éducation. Cette fin, c'est d'en faire de bons chrétiens en ce monde, pour qu'ils soient un jour des saints du ciel. — Donnant à ces facultés une direction *habituelle* : c'est-à-dire que vous ne devez jamais dévier de ce but en faisant envisager à un enfant les honneurs, les plaisirs, les richesses comme le terme de ses désirs, comme le but de ses efforts et de ses peines : vous démoliriez ainsi d'une main ce que vous édifieriez de l'autre. Mères chrétiennes, si vous vous disiez souvent à vous-mêmes : *Je veux, avant tout, que mes enfants soient de bons chrétiens*; si vous le leur répétiez quelquefois, et que vous employassiez tous les moyens que Dieu met à votre disposition pour arriver à ce but, il est certain que vous feriez de vos enfants tout autant de saints.

Or, comme ce n'est que par une éducation vraiment chrétienne que vous arriverez à cette fin, il vous importe donc de savoir ce que vous devez faire pour la leur procurer. Et comme vos enfants sont composés d'un corps et d'une âme, il faut que nous envisagions leur éducation sous ce double rap-

port, et que nous voyions quels sont les soins que vous devez donner à l'un et à l'autre.

ARTICLE PREMIER.

DE L'EDUCATION MATERNELLE CONSIDÉRÉE PAR RAPPORT AU CORPS.

Il n'est pas ici nécessaire d'entrer dans tous les détails des soins corporels que les mères doivent à leurs enfants, parce qu'ils sont généralement assez connus et assez peu négligés. La nature, qui porte les animaux à avoir soin de leurs petits, porte aussi les mères à soigner leurs enfants ; et, s'il en est qui négligent ces devoirs, ce ne sont pas les mères chrétiennes auxquelles nous nous adressons spécialement. Il suffira donc de vous rappeler ici et brièvement vos principales obligations à cet égard, lesquelles consistent 1° à veiller à la conservation de vos enfants, 2° à fournir à leur entretien, 3° à leur procurer des moyens d'existence, 4° à les diriger sagement quand il s'agira d'un établissement.

1° Vous devez veiller à la conservation de vos enfants — *avant la naissance*. La

volonté seule pleinement consentie d'empêcher un enfant d'arriver à la vie, constitue un homicide et une faute d'autant plus grave, que, par un même crime, vous le privez de la vie naturelle, de la vie surnaturelle et de la vie éternelle. Et lors même que vous n'auriez pas la volonté formelle de commettre un tel crime, vous savez que les joies trop vives, les chagrins trop amers, les travaux trop pénibles, les colères trop violentes, les divertissements trop bruyants peuvent conduire au même malheur ; vous seriez, par conséquent, d'autant plus coupable en vous y livrant, qu'il vous eût été plus facile de les éviter et d'en prévoir les suites. Ces excès bien souvent n'aboutiront pas à d'aussi fâcheuses conséquences ; mais ne feraient-ils qu'occasionner une maladie ou seulement une indisposition à la mère, cela suffirait pour altérer la santé et le tempérament d'un enfant. Il ne peut pas en être autrement, vu l'union si intime qu'il y a entre lui et celle qui doit lui donner le jour. — *Après la naissance :* Ne mettez jamais coucher avec vous un enfant au-dessous d'un an ; la défense de l'Eglise est formelle à cet égard : elle exige même que cette défense soit rappelée à une mère chaque fois qu'elle

fait présenter un enfant au saint baptême.[1] Combien de mères ont eu de funestes accidents à déplorer pour n'avoir pas observé cette loi si sage et si prévoyante ! Ne les faites pas non plus coucher avec des personnes âgées, car la science et l'expérience démontrent qu'ils contracteraient ainsi leurs infirmités corporelles, qu'ils pourraient même tomber dans l'idiotisme, quoiqu'ils fussent nés parfaitement éveillés. Ces personnes âgées fussent-elles même exemptes d'infirmités, vous compromettriez encore la santé de vos enfants en les faisant coucher avec elles, parce qu'il est reconnu que les vieillards sucent l'arome du sang de l'enfant, et que celui-ci perdrait, par une transpiration aussi facile en lui que l'absorption l'est dans le vieillard, des humeurs précieuses qu'il aurait été bien mieux pour lui de conserver. Il en est à cet égard comme d'une jeune plante, qui ne fait que végéter à côté de celle qui a déjà poussé de profondes racines, parce que celle-ci absorbe presque toute sa sève et sa vie. Mères qui tenez à avoir des enfants sains et robustes, évitez ces incongruités qui ne sont que trop

(1) *Rubrique du Rituel Romain*, à la fin des cérémonies du baptême.

communes, surtout dans les campagnes.

Les auteurs qui ont écrit sur la manière d'élever les enfants, condamnent l'abus trop commun de les bercer si rudement, qu'on les étourdit et que l'on ébranle leur cerveau si délicat. Le lait contenu dans leur estomac, vivement ballotté, s'aigrit, cause des tranchées et des vomissements qui bien souvent deviennent nuisibles. Ils se récrient contre la malpropreté dégoûtante dans laquelle certaines mères laissent leurs enfants, contre la négligence que les femmes de la campagne surtout mettent à les faire laver chaque matin dans l'eau fraîche, qui n'a pas seulement la vertu de purifier, mais encore celle de fortifier les organes et les sens. La malpropreté est nuisible à tout le monde, mais surtout aux enfants : une peau plus délicate, des organes plus sensibles et plus susceptibles d'impression reçoivent et communiquent plus facilement à tout le système du corps les miasmes qui vicient et corrompent le sang et les autres humeurs. Lorsque le corps est couvert de crasse et de poussière, les humeurs nuisibles qui s'évacuent par une transpiration insensible, restent dans la masse du sang; elles s'y corrompent et donnent naissance à des mala-

dies, à des infirmités plus ou moins graves. La propreté, au contraire, favorisant la libre transpiration, donne passage aux humeurs surabondantes, rafraîchit et purifie le sang, et contribue singulièrement au développement des facultés intellectuelles.

Ces mêmes auteurs engagent aussi les mères à nourrir elles-mêmes leurs enfants, à moins que quelque nécessité ou une rigoureuse convenance ne les oblige à en agir autrement.[1] Dans ce cas, ils leur recommandent de chercher une nourrice d'une conduite irréprochable, d'un caractère doux et affable

(1) « Ce sont les vœux de la nature, dit l'auteur du *Comte de Valmont*, qu'une mère nourrisse son enfant. Pourquoi, en effet, le lait préparé dans son sein dès l'instant où un enfant lui est né? Pourquoi ce lait plus séreux et plus clair dans les premiers temps où l'enfant, si tendre encore, a besoin d'une nourriture légère, et où il reste en lui des humeurs à purger; plus épais et qui s'épaissit de jour en jour, à mesure que l'enfant demande une nourriture plus solide? Est-ce dans le sein de l'étrangère qu'on trouvera cette intelligence secrète et ces sages proportions de la nature? Mais que feront donc d'un lait si précieux ces mères qui cessent presque de l'être au moment où elles commencent à le devenir? Qu'en fera la nature elle-même si cruellement abusée? Ah! elle saura bien les punir d'avoir trompé ses fins; elle le fera refluer dans le sang dont il corrompra la masse; elle le répandra dans tous leurs membres; elle en fera la source de ces accidents si communs dans les villes et si rares dans les lieux où l'on ne se croit mère qu'autant qu'on est en même temps nourrice. » COMTE DE VALMONT, lettre Xe. Notes.

et qui jouisse d'une bonne santé. Car ils soutiennent, et l'expérience le confirme, que les enfants ne participent pas moins de la nature de celle qui les a allaités que de celle qui les a engendrés. « L'enfant, dit l'auteur de la *Femme parfaite*, le P. Louis de Léon, boit et convertit en sa substance tout ce qu'il y a de bon comme tout ce qu'il y a de mauvais dans celle qui lui présente le sein... Si la nourrice est intempérante, nous sommes à peu près sûrs que le malheureux enfant sucera avec le lait l'inclination au vin; si elle est colère, stupide, grossière, ayant de la bassesse dans les instincts, l'enfant va participer à tout cela.[1] »

Peut-être serait-il aussi à propos de ne pas laisser prendre le vaccin pour des enfants que l'on veut préserver de la petite vérole, sur des sujets qui ne seraient pas sains. Des parents ont observé que la santé de leurs enfants était devenue bien moins prospère depuis le jour où ils avaient subi l'opération de la vaccine.

Pour veiller efficacement à la conservation de vos enfants, vous devez surtout, Mères chrétiennes, tâcher de leur faire

(1) Chapitre 15. II.

acquérir une santé prospère, de les doter d'un tempérament robuste. Or rien ne contribue plus à cela qu'un bon régime et une nourriture saine. Etant peu compétent pour vous donner des avis sur ce sujet, je vous transcrirai ici ceux d'un médecin, Hufeland, qui a écrit précisément sur cette matière dans son ouvrage qui a pour titre : *Conseils aux mères sur l'éducation physique des enfants*.

« L'époque du repas, dit-il en parlant du régime, n'est point indifférente pour les enfants. Quant aux très-jeunes, il en est à cet égard comme du sommeil : consommant plus vite, ils ont plus souvent besoin de restaurant. Mais, même en ce qui les concerne, il est avantageux d'accoutumer la nature à un certain ordre, et de leur faire prendre des aliments trois ou tout au plus quatre fois par jour, à des époques fixes. Plus tard, cette régularité devient plus nécessaire encore, et j'ai toujours observé que les enfants qu'on n'y assujétissait pas devenaient chétifs et languissants. L'estomac a besoin de repos pour devenir apte au travail de la digestion. »

« Quant à la nourriture, continue le docteur Hufeland, je veux qu'on ne leur présente pas des mets trop variés; car plus la

nourriture est simple, mieux elle convient à la santé... Le lait est la meilleure nourriture des enfants, et j'ai remarqué qu'ils se trouvaient très-bien de prendre une soupe au lait matin et soir jusqu'à l'âge de dix ans. »

Si le genre de nourriture exerce une grande influence sur la santé des enfants, celui de la boisson en exerce une plus grande encore. « Ceci me conduit, continue le médecin allemand, à l'examen d'une question qui a soulevé de grandes controverses, la prééminence de l'eau, et les inconvénients du vin chez les enfants.

» Jadis c'était une des premières règles d'éducation de ne jamais accorder du vin aux enfants, qui n'en étaient pas moins vigoureux et sains. Aujourd'hui on en est venu, dans beaucoup d'endroits, à croire que l'eau pure pourrait leur nuire, et à leur donner du vin de très-bonne heure, pour en faire des hommes robustes. Loin de partager cette opinion, je pose en principe que l'habitude de l'eau pendant l'enfance et la jeunesse, fortifie l'estomac et le corps pour le reste de la vie, tandis que celle du vin débilite l'un et l'autre. Je vais chercher à démontrer la vérité de cette règle importante autant qu'il est possible de le faire en parlant

à des personnes dépourvues de connaissances médicales.

» Qu'est-ce qu'un bon estomac? Assurément c'est celui qui peut tout digérer, tout supporter. Mais il faut pour cela qu'il conserve sa vigueur naturelle. Or, si on l'habitue de bonne heure à de forts stimulants, comme est le vin, il perd cette vigueur naturelle, et contracte à tout jamais le besoin d'excitants pour accomplir sa fonction, c'est-à-dire pour digérer... L'expérience journalière en fait foi. Les estomacs des buveurs d'eau demeurent excellents jusque dans un âge avancé, au lieu que ceux des buveurs de vin sont d'une excessive faiblesse.

» Mais l'habitude prématurée du vin n'affaiblit pas seulement l'estomac, elle débilite encore le corps entier. C'était une loi, chez tous les peuples anciens, quand ils voulaient avoir des hommes distingués au physique et au moral, d'interdire le vin aux enfants et aux jeunes gens. Et certes, rien n'est plus propre à ruiner les forces physiques et morales que la surexcitation à laquelle le vin donne constamment lieu pendant l'enfance.

» De plus, l'excitation que le vin détermine chez les enfants, accélère outre mesure le

travail intérieur de la vie et le développement; ce qui ne peut manquer d'exercer la plus funeste influence sur la durée et l'énergie de la vie, communique plus de violence au caractère, stimule les passions, et prédispose aux maladies inflammatoires. — La meilleure des boissons, c'est donc l'eau pure et non chauffée.

» Mais il faut habituer les enfants à ne boire qu'après avoir terminé leur repas. Cette règle, qu'on néglige presque partout, me paraît d'une haute importance. Boire en mangeant peut troubler la digestion, et d'ailleurs nuit aux dents par la différence de température entre le liquide et les aliments.[1] »

2° Vous devez fournir à leur entretien. S'il appartient plus spécialement au père de fournir ce qui est nécessaire à une famille pour la nourriture et le vêtement, c'est la mère qui doit plus particulièrement veiller aux besoins de chacun, et demander au maître de la maison les choses nécessaires. Je dis demander : car dans une famille bien réglée, une mère ne doit rien prendre d'un

(1) *Conseils aux Mères sur l'éducation physique des enfants*, par Hufeland, premier médecin du roi de Prusse. Art. *Nourriture, Lait, Eau, mauvais effets du Vin.*

peu considérable pour se l'approprier ou pour le donner à ses enfants sans l'avoir demandé au chef; ce serait un vrai désordre si chacun pouvait s'approprier à son gré ce qui fait plaisir, et s'il y avait plus d'un maître dans une maison. Il n'y aurait d'exception à cela que quand un époux donnerait pleine liberté à son épouse à cet égard, connaissant sa réserve et sa modération; ou bien encore quand le maître serait assez dur, ridicule et avare pour refuser les choses nécessaires ou rigoureusement convenables. Il faut, dans ce cas, qu'une épouse consulte un confesseur qui connaisse ses besoins et sa position, et qu'elle suive son avis. Prenez garde surtout, mères trop complaisantes, qu'une funeste condescendance ne vous porte pas à prendre en cachette, pour favoriser la vanité de vos filles que vous désirez peut-être plus encore de marier qu'elles ne le désirent elles-mêmes; ou bien pour donner à un de vos garçons de quoi faire une partie de plaisir avec quelques compagnons. Votre amour pour vos enfants vous aveuglerait étrangement.

3° Vous devez leur procurer un moyen d'existence, en leur laissant l'état que vous professez ou que professe votre mari, ou bien

en leur fournissant les moyens d'en apprendre un autre. Il est vrai que cette obligation regarde surtout le père, puisque c'est lui qui a l'autorité pour commander, qui tient l'argent nécessaire pour payer un apprentissage. Toutefois vous devez vous-même user de l'influence morale que vous avez sur lui, pour obtenir ce que vous croiriez utile, avantageux à un enfant, lorsque vous verriez que son père serait peu disposé à faire les sacrifices requis pour cela. Faites en sorte que cet état soit conforme aux goûts et aux inclinations de votre enfant, et examinez surtout s'il ne présente point de graves dangers pour son salut.

4° Vous devez les diriger sagement quand il s'agirait d'un établissement. Comme cette question se rapporte plus encore aux intérêts spirituels qu'aux intérêts temporels, pour n'être pas obligés d'y revenir deux fois, nous la traiterons plus tard et nous dirons alors ce qui aurait déjà trouvé ici sa place naturelle.

ARTICLE SECOND.

DE L'ÉDUCATION MATERNELLE CONSIDÉRÉE PAR RAPPORT A L'AME.

Pour vous faire saisir, Mères chrétiennes, combien il importe que vous donniez à vos enfants une éducation chrétienne et religieuse, considérons-en les effets, les avantages et le prix.

I. Effets. Si les soins que vous devez prendre de l'éducation corporelle de vos enfants, sont les premiers dans l'ordre des choses, d'après la parole de l'Apôtre,[1] ceux que vous devez avoir pour leur éducation spirituelle sont les premiers en importance; et cette importance est d'autant plus grande que le ciel est au-dessus de la terre, l'éternité plus durable que le temps, l'âme plus précieuse que le corps, que le sang de Jésus-Christ l'emporte en valeur sur toutes les choses terrestres. La première ne fait que l'homme physique; la seconde fait l'enfant soumis, le citoyen dévoué, le père chrétien, la mère fervente, sanctifie celui à qui elle est donnée, et ceux à qui celui-ci la donnera

(1) I. Cor. xv. 46.

à son tour. La raison, l'autorité, l'expérience démontrent cette vérité.

1° *La raison.* Dieu vous a donné vos enfants susceptibles de bonnes comme de mauvaises impressions ; aptes à pratiquer la vertu comme inclinés au vice, mais n'ayant du vice ou de la vertu que le principe ou le germe. Ils sont absolument, par rapport à vous, comme une toile neuve préparée pour recevoir un tableau, et sur laquelle personne n'a encore travaillé. Cette toile ne recevra que les traits que l'on y dessinera ; ils seront beaux ou laids, bons ou mauvais, selon l'application et l'habileté du peintre. De même vos enfants ne recevront dans leur esprit et dans leur cœur que les impressions que vous y ferez ou que vous y laisserez faire ; ils n'auront d'autres pensées ni d'autres désirs que ceux que vous aurez réveillés en eux par vos leçons et par vos exemples, ou que vous aurez laissé réveiller par les leçons et les exemples des autres ; ils se comporteront, par conséquent, conformément à ce que vous leur aurez appris par vous-même ou par autrui ; car c'est un principe reconnu pour certain que l'on n'a pas même l'idée de ce que l'on ne connaît pas : *ignoti nulla cupido.* Si vous avez donc soin, par une

bonne éducation, d'éloigner d'eux la connaissance du mal et jusqu'à l'idée du vice, de les former au bien et à la vertu, ils seront naturellement bons et vertueux. Un habile statuaire de l'antiquité, voyant un beau bloc de marbre, s'écria : *Quelle belle statue là-dedans!* se figurant la statue telle qu'elle serait quand ce marbre aurait été travaillé et façonné par ses mains. Quand Dieu vous donne un enfant, Mères chrétiennes, vous pouvez dire, comme ce statuaire : *Quel grand saint il y a dans ce petit enfant!* supposant que vous ne négligiez rien pour le sanctifier par une bonne éducation. D'où vous voyez que l'enfant, et l'homme par conséquent, est tout ce qu'on le fait et rien que ce qu'on le fait par l'éducation ; qu'il est essentiellement bon, si celle-ci a été bonne dans toute la force de l'expression.

2° *L'autorité divine.* L'Esprit-Saint dit par la bouche du Sage qu'*un jeune homme formé au bien dans sa jeunesse continuera à le pratiquer toute sa vie et jusque dans sa vieillesse;*[1] et par celle du saint homme Job, que *les dérèglements de celui qui aura reçu une mauvaise éducation pénètreront*

(1) Prov. XXII 6.

jusque dans ses os et l'accompagneront jusqu'à la poussière du tombeau.[1]

3° L'autorité humaine. Saint Bernard dit que *de l'éducation dépend tout le maintien du corps et toutes les habitudes de l'âme;*[2] et Corneille de la Pierre, que d'*elle dépend toute la vie de l'homme et surtout son sort éternel.*[3] *L'éducation*, d'après le cardinal Giraud, *est le moule où la société prend sa forme.*[4] Cette pensée est expliquée par Leibnitz quand il affirme que l'on réformerait le genre humain si l'on réformait l'éducation de la jeunesse.[5] Les nombreux évêques réunis au concile de Trente, ainsi que le rapporte le P. Seigneri, après de longues délibérations sur les moyens à prendre pour réformer les mœurs des chrétiens, n'en découvrirent pas de meilleur que celui de donner une bonne éducation à la jeunesse.[6] Les païens ne pensaient et ne parlaient pas autrement, tant cette vérité est évidente aux seules lumières de la saine raison. Le prince des philosophes païens, Aristote, disait que les parents qui

(1) Job. xx. 11. (2) *S. Bern.* Lettre 113.
(3) *Comment.* sur l'Epît. aux Ephésiens, vi. 4.
(4) *Instruction Pastorale* pour le carême de 1852, ii
(5) *Lettre à Placius.*
(6) *Homélies Chrétiennes.* I, disc. 13.

donnent une bonne éducation à leurs enfants leur communiquent un bien beaucoup plus précieux que la vie. Car, ajoute-t-il, une bonne vie à laquelle on est formé par la bonne éducation, vaut incomparablement plus que la vie seule.[1] Par toutes ces autorités et par tant d'autres que j'omets pour abréger, il reste prouvé que la vertu et le vice, le bien et le mal dans l'individu et dans la société découlent d'une bonne ou d'une mauvaise éducation.

4° *L'expérience.* Après tout ce qui a été dit sur ce sujet dans le premier chapitre, je ne citerai plus ici qu'un exemple, mais bien frappant, des résultats de la bonne comme de la mauvaise éducation. C'est l'exemple de deux frères, tous deux issus du même père et de la même mère, tous deux nés dans le même palais, mais qui ne reçurent pas la même éducation : ce sont Wenceslas et Boleslas de Bohême. L'éducation de Wenceslas fut confiée à sa grand-mère Ludmille, femme d'un grand mérite et d'une rare vertu, puisque l'Eglise l'honore comme une sainte et la Bavière comme sa patronne.[2]

(1) Cité dans la *Polyanthea*, de Langius, au mot *Educatio*.
(2) Sa fête est célébrée le 16 septembre.

Boleslas resta entre les mains de sa mère Drahomire, princesse sans religion et sans piété, qui joignait à une vanité insupportable un grand fonds de cruauté et de perfidie. Ludmille tâcha d'imprimer dans le cœur de Wenceslas l'amour de Dieu et de la vertu; elle lui répétait souvent les maximes de l'Evangile et lui racontait les plus beaux traits de la vie des saints. Par l'intelligente et religieuse éducation qu'elle lui donna, elle en fit un grand saint et un martyr. Drahomire, au contraire, ne cherchait qu'à inculquer dans l'esprit et le cœur de Boleslas les maximes du monde, l'amour de la grandeur et de la domination, ne réprimant aucun de ses caprices, lui laissant tenir des discours licencieux, et proférer des paroles blasphématoires. Une telle éducation fut cause qu'il alla jusqu'à attenter à la vie de son père pour lui ravir la couronne, et qu'il trempa ses mains dans le sang de son frère, en l'assassinant dans une église où il s'était rendu pour prier. Voilà donc deux frères dont l'un est un saint et l'autre un tyran; l'un est martyr et l'autre en est le bourreau; l'un est honoré sur nos autels, tandis que la mémoire de l'autre est détestée des peuples. D'où vient cette différence? uniquement et

entièrement de la différence d'éducation.

II. Avantages. Les résultats d'une bonne éducation sont donc de donner de fervents chrétiens à l'Eglise et des saints au ciel. Mais présente-t-elle des avantages assez grands pour soutenir et encourager dans les nombreux et pénibles sacrifices, qu'elle exige? N'en doutez pas, Mères chrétiennes; s'il vous en coûte pour bien élever vos enfants, les avantages que vous y trouverez sont bien au-dessus des sacrifices, et les récompenses au-dessus des peines. Car par la bonne éducation que vous donnez à vos enfants, 1° *Dieu* est plus glorifié — en ce monde où vos enfants amassent des trésors de bonnes œuvres qui tournent toutes à sa gloire; — en l'autre où il sera d'autant plus loué qu'il y aura plus d'enfants que vous aurez sanctifiés.

2° *Le prochain* est plus édifié : il sera témoin des bons exemples de vertus que donneront vos enfants, et ces exemples produiront assurément d'heureux fruits de salut. Ainsi, en sanctifiant vos enfants par une bonne éducation, vous contribuez encore à la sanctification d'un gand nombre d'âmes.

3° *Vos enfants* — sont plus aimés de Dieu qui *comble de ses bénédictions ceux*

qui le servent;[1] — plus estimés des hommes qui ne peuvent s'empêcher d'honorer la vertu en ceux qui la pratiquent; — plus heureux en ce monde où ils goûtent les douceurs du service de Dieu, et dans l'autre où ils seront en possession de Dieu lui-même.

4° *Vous-mêmes,* Mères chrétiennes, — vous serez plus heureuses pendant la vie; vous serez aimées, respectées, assistées de vos enfants, parce que la loi de Dieu l'ordonne, et que, par une bonne éducation, vous leur aurez appris à observer cette loi sainte; vous serez heureuses de voir vos enfants estimés, aimés et honorés dans la société; de les voir jouir en eux-mêmes de la paix avec Dieu, avec leur prochain et avec leur conscience. — Vous serez moins attristées au moment de la mort. Quels regrets, quels déchirements de cœur pour vous surtout, mères, qui aimez si tendrement vos enfants, quand il faudra leur faire votre dernier adieu, et vous séparer d'une famille à laquelle vous étiez si attachées! Mais si vous avez donné une éducation religieuse à vos enfants, vous les quitterez avec l'espérance de les revoir dans le ciel où il

(1) Ps. CXLVI. 11.

n'y aura plus de pénible séparation. Oh! quelle consolation pour une mère à l'heure de la mort où tout est désolation, de pouvoir se dire : « J'ai tâché de donner une bonne éducation à mes enfants, et d'en faire de fervents chrétiens ; j'espère qu'ils continueront à servir Dieu et que je les reverrai un jour au ciel où ils arriveront les uns plus tôt, les autres plus tard, mais où nous formerons une famille d'élus. » — Vous serez plus récompensées pendant l'éternité. Votre gloire dans le ciel sera proportionnée au nombre d'enfants que vous aurez sanctifiés, aux efforts que vous aurez faits pour les sauver, au degré de gloire auquel vous les aurez élevés. Figurez-vous quelle est la gloire, le bonheur d'une sainte Félicité, d'une sainte Symphorose au milieu de leurs sept enfants qui louent leur mère, la remercient, la glorifient et la glorifieront éternellement. Tel sera aussi votre bonheur, Mères chrétiennes, si, comme elles, vous sanctifiez vos enfants, non pas en les encourageant au martyre comme l'ont fait ces saintes, mais en les portant à la vertu par une éducation chrétienne.

5° *La postérité* sera plus facilement sanctifiée. Si vous avez eu soin, vous dirai-je avec saint Chrysostome, de bien élever vos

enfants, ceux-ci, à leur tour, élèveront les leurs dans les mêmes principes ; et ainsi il se formera des uns aux autres comme une chaîne de bonne éducation et de bonnes mœurs dans vos descendants. Cette chaîne, remontant jusqu'à vous comme à son premier anneau, s'étendra jusqu'à la postérité la plus reculée, à laquelle elle portera ses effets salutaires, ses heureux résultats qui seront comme le fruit de vos soins, de vos leçons et de vos bons exemples.[1]

A tous ces avantages qui découlent d'une bonne éducation, il faudrait ici opposer les malheurs qui résultent d'une mauvaise. Je laisse ce soin à la pieuse lectrice, qui n'a pour cela qu'à prendre l'idée contraire à chacune de celles qui sont énoncées ici. Qu'il me suffise, à moi, de vous citer les paroles de Jérémie sur les suites funestes et irréparables d'une mauvaise éducation. *Quand un Ethiopien,* dit-il, ou un nègre *pourra changer la couleur de sa peau, ou quand un léopard pourra effacer la variété des couleurs répandues sur la sienne, alors ceux qui ont été mal principiés par une mauvaise éducation pourront faire le bien.*[2]

(1) Cité dans la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise*, par Guillon, tome XXVII, p. 76. (2) JÉRÉM. XIII. 23.

III Prix. Mais il ne suffit pas de vous faire connaître les *effets* et les *avantages* d'une éducation chrétienne, il faut encore que je vous dise quel en est le *prix*. Elle vaut plus que toutes les richesses que vous pouvez laisser à vos enfants, parce que, avec elle, ils peuvent en acquérir ; tandis qu'avec toutes les richesses imaginables ils ne peuvent réparer une éducation manquée ni se procurer un seul degré de bonne éducation, qui ne s'estime pas et ne se vend pas à prix d'argent. — Elle est plus précieuse que les richesses qui passent de main en main, d'un maître à un autre, que l'on peut perdre pendant la vie et que l'on perd nécessairement à la mort ; tandis qu'une bonne éducation s'attache à celui qui la possède de telle manière que ni les voleurs, ni les revers de fortune, ni même la mort ne peuvent ravir les biens dont elle a enrichi son maître. Quelqu'un demandait un jour au philosophe Platon : Quel est l'héritage que les parents doivent laisser à leurs enfants? Il répondit : Celui que ni la grêle, ni les voleurs, ni même la mort ne peuvent enlever.[1] — Plus précieuse que les richesses qui peuvent

(1) Cité par Corneille de la Pierre, *Comm. sur l'Exode*, chap. II. v. 10.

rendre méchant un homme qui était bon avant de les posséder, mais qui n'ont pas la vertu de rendre bon celui qui ne l'était pas avant de les avoir : tandis qu'une bonne éducation ne peut pas rendre le méchant plus méchant, mais elle peut, au contraire, le changer tellement de nature que, de méchant, il peut devenir bon. — Plus précieuse que les richesses, qui ne rendent pas l'homme heureux; car plus il en possède, plus il en veut posséder, plus il a de peine pour les faire valoir et les conserver, plus il a de regret quand il les perd; tandis qu'une éducation chrétienne apprend à celui qui l'a reçue, à se contenter de peu, le rend reconnaissant envers Dieu dans la prospérité, patient dans l'adversité, confiant en sa providence dans toutes les situations. — Plus précieuse que toutes les richesses du monde réunies, avec lesquelles jamais personne n'a pu acheter la paix de l'âme, un degré de mérite, la grâce sanctifiante, la moindre petite place dans le ciel; tandis que l'on peut avoir tous ces biens par le moyen d'une éducation chrétienne. En un mot, l'on a avec elle les honneurs, les plaisirs, les richesses, et, ce qui est bien plus précieux, la vertu, l'espérance du ciel et le ciel lui-même.

Malgré cela, combien de mères qui n'ont d'autres pensées, d'autres désirs que d'enrichir leurs enfants, que de leur laisser une petite, ou même une grande fortune ! Combien qui ne font pas attention qu'avec l'éducation chrétienne l'on a la clef de tous les trésors : des trésors de la nature, de la grâce et de la gloire! Tandis que de la possession et de l'attachement déréglé aux richesses, découlent l'oubli de Dieu et de ses devoirs, l'indifférence pour le salut, les colères, les rancunes, les procès, l'ivrognerie, l'amour des plaisirs sensuels et une infinité d'autres maux. Aussi un philosophe païen, Cratès, eût-il voulu avoir une voix de tonnerre pour se faire entendre aux quatre coins du monde et reprocher aux parents le trop de soin qu'ils ont à amasser des biens, et le peu de cas qu'ils font de leurs enfants à qui ils doivent les laisser. En effet, vous estimez plus vos biens que vos enfants, puisque vous vous inquiétez plus d'amasser les premiers que de soigner l'éducation des seconds. Sachez donc que, quand le Ciel vous a rendues mères, ce n'est pas pour posséder la terre par vos enfants, mais pour peupler le ciel par eux.

Voilà donc, Mères chrétiennes, quels sont

les *effets*, les *avantages* et quel est le *prix* de l'éducation chrétienne. Mais il importe de ne pas oublier ici qu'elle dépend presque uniquement de vous, ainsi qu'on vous l'a fait voir au premier chapitre. Toutes les lois physiques et morales, toutes les leçons de l'autorité et de l'expérience conduisent à cette conclusion. D'après les lois physiques, un enfant qui passe neuf mois dans le sein de sa mère, qui est formé de sa substance, qui se nourrit de son lait pendant dix à quinze mois ; qui, pendant trois à quatre ans, passe de dessus ses genoux entre ses bras ou dans la couche où elle le berce de sa main maternelle; qui respire son haleine en la couvrant de ses baisers; cet enfant doit nécessairement prendre le naturel, les habitudes, le caractère de sa mère : si elle est bonne, il sera bon; sinon, il sera méchant comme elle. — D'après les lois morales, une mère aime plus son enfant que le père, soit parce que son cœur est plus porté à aimer, soit parce qu'il lui coûte plus de souffrances et de sacrifices : car on est naturellement porté à aimer davantage ce qui coûte davantage. L'enfant, à son tour, se voyant plus aimé de sa mère, l'aimera aussi d'un amour plus tendre et plus ardent, et, par

conséquent, il se laissera plus volontiers diriger par ses leçons et par ses exemples que par les exemples et les leçons de son père ; et ainsi, d'après cette loi de l'amour maternel, l'éducation dépend plus de la première que de ce dernier. C'est encore une loi morale que l'on se forme, surtout dans sa jeunesse, sur ceux que l'on fréquente. Or, un enfant, passant les dix premières années de sa vie presque uniquement dans la compagnie de sa mère, n'aura dans son esprit que les pensées qu'elle y aura réveillées, dans son cœur que les sentiments qu'elle y a gravés, dans sa mémoire que le souvenir des choses qu'elle lui a dites ou montrées : son éducation dépend donc presque uniquement d'elle, puisque, à cet âge, les principes, les fondements de l'éducation sont posés. — D'après les leçons de l'autorité et de l'expérience, il résulte que c'est l'éducation maternelle qui a toujours le plus influé sur le reste de la vie. Après toutes les autorités citées dans le premier chapitre, qu'il suffise d'observer ici que, dans les Livres saints et spécialement dans ceux des Rois, le nom des mères est assez généralement indiqué, et Corneille de la Pierre dit que c'est parce que la gloire ou l'ignominie

d'un enfant retombe toujours sur elle, vu que c'est d'elle que dépend son éducation bonne ou mauvaise et que telle est la mère, tel est l'enfant.[1] Après tous les traits rapportés plus haut, je me contenterai de mentionner ici les exemples des empereurs romains Néron et Héliogabale qui ont tous les deux été des monstres de libertinage. Le premier eut pour mère Agrippine, qui était elle-même adonnée à tous les désordres; le second, une prostituée grecque, c'est tout dire.

Pour procurer à vos enfants une éducation qui produise tous ces heureux effets, qui renferme tant de précieux avantages, et dont le prix ne soit comparable à aucun des biens de ce monde, vous avez, Mères chrétiennes, des devoirs généraux à remplir tous les jours de votre vie, et des soins particuliers à prendre et dont vous devez vous acquitter selon l'âge, le sexe de vos enfants, et selon les circonstances où il peuvent se trouver.

(1) *Comment. sur le proph. Osée*, chap. I. 2.

I. — Devoirs généraux que les mères ont à remplir pour donner une bonne éducation à leurs enfants.

Ces devoirs sont au nombre de six : vous devez à vos enfants, Mères chrétiennes, le *secours de vos prières*, le *bon exemple*, l'*instruction*, la *surveillance*, la *correction* et l'*amour*.

I. LE SECOURS DES PRIÈRES. C'est une obligation rigoureuse pour une mère de prier pour ses enfants. *La raison le dit* : car si elle est tenue de fournir à leurs besoins corporels, à plus forte raison doit-elle subvenir à leurs besoins spirituels, en sollicitant les grâces qui leur sont nécessaires. Or la grâce s'obtient par la prière, puisque Jésus-Christ a dit : *Demandez et vous recevrez.*[1] — *Les enseignements de la foi le démontrent.* Nous lisons dans les Livres saints que Job, ce saint Patriarche, adressait chaque jour à Dieu des prières, lui offrait chaque matin des sacrifices pour ses enfants ;[2] que David priait pour son fils Salomon, et demandait au Seigneur qu'il lui donnât un cœur parfait, afin qu'il observât tous ses commandements et tous ses conseils,[3] Or *tout ce qui*

(1) S. JEAN. XVI. 24 (2) JOB. I. 5. (3) I PARALIP. XXIX. 19.

est dans les saintes Ecritures, a été pour notre instruction, d'après l'enseignement de saint Paul;[1] et si les pères sont tenus de prier pour leurs enfants, à l'exemple des saints patriarches, à plus forte raison les mères, sur lesquelles retombe la plus grande part du devoir de l'éducation. — *Les exemples des mères ferventes* qui ont sanctifié leurs enfants, montrent que chacune doit prier pour les siens. Sainte Monique a été une femme de prière : elle a demandé, pendant dix-sept ans, la conversion de son fils Augustin, et, après l'avoir obtenue, elle a rendu à Dieu de ferventes actions de grâces et elle a prié pour sa persévérance. La mère de saint Louis roi de France, celle de saint Bernard, de saint François de Sales étaient autant de mères adonnées à la prière, et c'est surtout par ce moyen qu'elles ont obtenu que leurs enfants arrivassent à un si haut degré de sainteté. Le P. Ventura a écrit la vie d'une jeune veuve morte à Rome à l'âge de vingt-cinq ans, en odeur de sainteté. Elle avait trois enfants, un garçon et deux filles. Or tous les soirs, après la prière qu'elle leur faisait faire en commun et avec elle, elle élevait la voix

(1) Epit. aux Rom xv. 4.

et, d'un ton énergique, elle disait tout haut à Dieu : « Mon Sauveur et mon Dieu, n'ayez pas égard à l'amour que je porte à ces trois petits enfants, mais faites qu'ils meurent tous les trois ici, à l'instant et sous mes yeux, plutôt que d'avoir le malheur de commettre un péché mortel. » Cette prière a été exaucée, et quoiqu'ils aient perdu leur mère si jeunes, ils vivent aujourd'hui en saints.[1] A l'exemple de cette femme, les mères devraient quelquefois laisser apercevoir et savoir à leurs enfants qu'elles prient pour eux. Cela les toucherait et les disposerait assurément à mieux suivre leurs avis.

Mais qu'est-il nécessaire de recommander ce devoir aux associées de la confrérie des Mères chrétiennes, puisque s'y agréger c'est par là même s'engager à beaucoup prier, et que celle qui manquerait à ce devoir n'entrerait pas dans l'esprit de l'association établie pour mettre en commun d'abondantes prières, afin qu'unies ensemble, elles aient une efficacité plus puissante, et attirent sur tous les enfants des mères agrégées les grâces les plus efficaces pour leur salut.

Vos prières pour vos enfants et votre

(1) *Les Femmes de l'Evangile*, homélie Ve. La veuve de Naïm. 13. Note.

famille doivent être, Mères chrétiennes, selon leurs besoins et les circonstances, tantôt des *supplications* par lesquelles vous demandez les grâces que vous leur croyez nécessaires; tantôt des *recommandations* de tel enfant à la protection spéciale de la sainte Vierge, de saint Joseph, de son Patron, de son Ange gardien, du saint auquel vous avez le plus de confiance; tantôt elles doivent prendre la forme de *bénédictions*, priant Dieu, Jésus ou Marie de les bénir, ou bien répandant sur eux les bénédictions qu'il vous est donné de leur départir. Dans l'ancienne loi, les parents avaient coutume de bénir leurs enfants dans certaines circonstances, surtout avant de mourir, et ces bénédictions produisaient toujours d'heureux effets pour leur prospérité spirituelle et temporelle. Noé a béni Sem et Japhet;[1] Jacob a béni Ephraïm et Manassès ainsi que les douze tribus;[2] Tobie a béni son fils;[3] Mathathias, père des Machabées, a béni ses sept enfants.[4] L'on voit par l'histoire sainte que les enfants bénis par leurs pères ont été comblés des bénédictions célestes. D'ailleurs, Dieu lui-même dit expressément que l'enfant qui a été

(1) Gen. ix. 26.
(2) Gen. xlviii. 20; xlix, 28.
(3) Tobie. v. 21.
(4) I. Machab ii. 69.

béni par son père est réellement comblé de bénédictions;[1] que la bénédiction du père affermit la maison de ses enfants.[2]

Il est vrai qu'il ne s'agit ici que des bénédictions du père, auquel ce privilége paraît être plus spécialement réservé; mais c'est vous, Mères chrétiennes, qui devez avoir soin de la faire donner et recevoir à vos enfants dans les circonstances les plus solennelles de leur vie; car si elle avait une si heureuse efficacité sous la loi de nature, n'en aurait-elle pas autant et plus encore sous la loi de grâce? L'histoire rapporte que Thomas Morus, dans le temps qu'il était le premier ministre du roi d'Angleterre, se mettait souvent à genoux devant son père pour lui demander sa bénédiction,[3] ce qui aura certainement beaucoup contribué à lui mériter la grâce de résister aux pressantes sollicitations qu'on lui fit de toutes manières

(1) Gen. xxvii, 33.

(2) Eccli. [illegible] Si les bénédictions des parents ont une efficacité cer[illegible], les souhaits que l'on se fait dans la société en se saluant, en se disant bonjour, bonsoir, adieu, surtout si l'on souhaite véritablement à la personne que l'on salue un *bon jour*, un *bon soir* sincère, et qu'on lui adresse un *à Dieu* cordial, n'auront-ils pas aussi leur efficacité?

(3) Cité dans les *Examens de conscience* de l'abbé Vermot, 4e command.

de prêter un serment criminel, et à lui valoir la gloire du martyre, puisque, sur son refus, le roi lui fit trancher la tête.

Si les saintes Ecritures ne font pas une mention expresse des bénédictions de la mère, elles n'omettent pas de parler de ses malédictions et leur attribuent les effets les plus désastreux, en disant qu'*elles renversent la maison par ses fondements,*[1] c'est-à-dire qu'elles sont une source de malheurs pour sa postérité. Ces tristes résultats des malédictions des parents sur leurs enfants étaient déjà connus des païens eux-mêmes, puisque le philosophe Platon en parle en termes exprès.[2] Vous aurez peut-être lu ou entendu le fait arrivé du temps de saint Augustin : c'était une mère qui, dans un accès de colère, avait maudit ses dix enfants. Ils furent sur-le-champ saisis d'un affreux tremblement dans tous leurs membres, et se mirent à errer dans le monde, montrant partout les tristes résultats des malédictions de leur mère. Ils moururent misérablement, excepté deux qui furent guéris à Rome, au tombeau de saint Etienne martyr. Gardez-vous donc de jamais donner aucune malédiction à vos enfants.

(1) Eccli. iii. 11. (2) Platon, Dial. 2, des lois.

Tantôt enfin vos prières doivent se changer en *actions de grâces*, surtout quand vous avez obtenu quelque faveur signalée. La reconnaissance est regardée comme un devoir rigoureux parmi les hommes, pourquoi ne le serait-elle pas envers Dieu qui nous comble de tant de bienfaits ? Et vous surtout, femmes, qui avez le cœur si sensible envers un bienfaiteur terrestre, pourquoi seriez-vous insensibles quand il s'agit de votre bienfaiteur céleste ? cette reconnaissance, le bon Dieu l'exige, puisqu'il nous dit par l'Apôtre que nous devons lui rendre grâces de tout,[1] de la prospérité et de l'adversité, de la santé et de la maladie, de l'abondance et de la disette, des louanges et des mépris, parce que tout tourne au bien pour ceux qui aiment Dieu.[2] L'expression *rendre grâces* renferme une magnifique signification : cela veut dire, d'après saint Bernard, rendre à Dieu les grâces qu'il nous accorde, pour qu'il les fasse couler de nouveau et plus abondamment la seconde fois que la première.[3] C'est là l'effet de la reconnaissance.

(1) I. Thessal. v. 18. (2) Rom. viii. 28.

(3) *Ad locum unde exeunt revertantur flumina gratiarum ut iterum fluant. Remittatur ad suum principium cœleste profluvium quo uberius terræ refundatur.* Cité

II. Le bon exemple. Voici ce que dit le cardinal de la Luzerne sur ce sujet qu'il traite admirablement : « De toutes les leçons que vous pouvez, que vous devez donner à vos enfants, la première, la principale, la plus méritoire pour vous, la plus efficace pour eux est votre exemple. C'est une vérité reconnue de tout temps que l'on est plus vivement frappé de ce que l'on voit que de ce que l'on entend. L'instruction pénètre plus facilement, se grave plus profondément par les yeux que par les oreilles. Les paroles donnent l'idée de l'œuvre, l'exemple est l'œuvre même. Les discours peuvent persuader, le fait entraîne ; son autorité est d'autant plus forte, qu'elle est plus douce, réunit et présente sous un seul point de vue l'instruction, l'exhortation, l'encouragement.[1] »

Si l'exemple exerce un tel pouvoir sur tous les hommes, il l'exerce surtout sur l'enfance. L'enfant est naturellement imitateur, et surtout de ses parents[2] et plus spécialement encore de sa mère ; et il l'est d'abord *par*

dans Corneille de la Pierre, *Comm.* sur la Ire aux Thess. v. 18.

(1) *Devoirs des pères et mères*, XXII.

(2) *Innatum a natura est pueris, parentes imitari.* Aristote, liv. I. *Polit.* c. 2.

inclination. Ayant été comme identifié avec elle pendant neuf mois, s'étant nourri de son lait quand son tempérament encore délicat était si susceptible de se modifier sur celui de sa nourrice, cet enfant aura certainement les mêmes penchants, les mêmes inclinations que celle qui lui a donné le jour. Ensuite il l'est *par nécessité :* sa raison, son intelligence n'étant pas développées pour avoir par devers lui des motifs d'agir, le grand mobile de ses actions sera l'exemple. Et il ne peut pas en être autrement, n'ayant pas d'autres idées que celles qui lui viennent par les discours qu'il entend, par les actions qu'il voit. Enfin, il l'est *par amour et par reconnaissance :* se voyant tendrement aimé de sa mère, il sera porté à lui donner aussi des témoignages de son amour en tâchant de lui être agréable et de lui faire plaisir. Or son intelligence d'enfant comprendra, même avant l'âge de raison, qu'il ne peut rien faire de mieux pour cela que de l'imiter, que de parler comme elle, que d'agir comme elle, que de se comporter comme elle. Cette inclination naturelle de l'enfant à imiter ses parents va à un point tel, que l'on a vu en Pologne, en 1540, un enfant de 4 ans, après avoir vu plusieurs fois son père tuer

et écorcher des brebis et des agneaux, prendre le même couteau et l'enfoncer dans le cou de son jeune frère au berceau.[1]

Or, puisqu'un enfant est naturellement et comme nécessairement imitateur de ses parents et surtout de sa mère, il est de la dernière importance, Mères chrétiennes, que vous soyez des modèles de toutes les vertus. Il est certain que vos enfants pratiqueront celles qu'ils vous verront pratiquer à vous-mêmes. Il faut donc que leur éducation chrétienne commence par le bon exemple. C'est pour vous apprendre combien le bon exemple est plus efficace que les leçons, que notre divin Sauveur a voulu consacrer les trente premières années de sa vie uniquement à servir de modèle aux hommes, n'employant que trois ans à ses prédications. Voyez quelle différence il y a entre trente ans ct trois ans et tirez-en la conclusion.

Mais si, au lieu de donner le bon exemple, vous contredisiez par votre conduite ce que vous prescrivez par vos leçons, « quelle route voulez-vous que suivent vos enfants, placés entre vos moralités et vos scandales? En croiront-ils à ce qu'ils entendent plutôt qu'à ce

(1) Cité dans le *Spicilegium concionatorium* de Claus, tom. I. dimanche xx après la Pentecôte, n° 10.

qu'ils voient? regarderont-ils comme bonnes pour eux des règles de conduite que vous n'estimez pas bonnes pour vous-mêmes?[1] » Sachez donc que vos enfants sont en droit de soupçonner la sincérité de vos leçons, quand elles sont en opposition avec vos exemples, et qu'ils se croient toujours plus obligés de vous imiter que de vous écouter, parce que les exemples ont toujours plus d'autorité que les discours et les leçons. Quel serait, par conséquent, votre crime et votre malheur, si vous veniez à scandaliser quelqu'un de vos enfants! *Il vaudrait mieux pour vous*, a dit Jésus-Christ, *que l'on vous attachât une pierre de moulin au cou et que l'on vous précipitât au fond de la mer*[2]

Appliquez-vous, Mères chrétiennes, à former vos enfants à la vertu d'abord par l'exemple de *votre bonne conduite*, en remplissant exactement vos devoirs *envers Dieu* : faisant tous les jours et pieusement vos prières, assistant exactement à la messe les jours commandés, vous tenant respectueusement dans l'église, vous confessant souvent, jeûnant et faisant abstinence les jours

(1) *Œuvres du cardinal Giraud*, Instruction pastorale sur l'Education domestique. XIX. (2) S. MATH. XVIII. 6.

où l'Eglise l'ordonne; — *vos devoirs envers le prochain :* pratiquant la patience dans la famille, faisant de bonne grâce l'aumône aux pauvres, pardonnant généreusement à vos ennemis, rendant service quand vous le pouvez; — *vos devoirs envers vous-mêmes :* étant toujours propres, modestes dans tout votre maintien extérieur, évitant la sensualité, la gourmandise et la paresse.

Formez-les par l'exemple de *vos bons discours*. Parlez, en leur présence, de Dieu et de ses infinies perfections, et surtout de sa bonté, de sa puissance et de sa justice; de l'Ange gardien qui accompagne chaque personne; des vertus et des exemples des saints dont vous connaissez la vie; faites ressortir devant eux les exemples de vertu donnés par les personnes qu'ils voient et qu'ils connaissent. Gardez-vous bien de leur laisser entendre des discours qui pourraient éveiller en eux une mauvaise passion quelconque : telles que l'orgueil, l'ambition, l'amour des richesses, la rancune. Mais surtout ne parlez jamais contre les prêtres : vous leur enlèveriez la confiance qu'ils doivent avoir en eux pour profiter de leurs instructions, de leurs avis, et faire des confessions sincères : jamais contre la pudeur, ni ouver-

tement, ni à mots couverts. Vos paroles exciteraient dans leur esprit leur jeune et avide curiosité, seraient pour leur ardente imagination une semence funeste de représentations impures, allumeraient dans leur cœur le feu dévorant des mauvaises passions, et vous les verriez bientôt avec douleur tomber dans les désordres les plus graves. Vos discours imprudents, mères trop peu discrètes, seraient, par conséquent, comme les premières étincelles d'un incendie qui consumerait l'âme et le corps de vos enfants. L'on vous croirait volontiers incapables de commettre une si funeste imprudence, puisque, comme on l'a toujours dit, le tact et l'instinct de la pudeur est inné chez la femme. Il faut cependant qu'elle soit bien commune, puisqu'un homme du monde, le docteur Devay, qui a fait une étude spéciale des mœurs des familles et des désordres qui y règnent, dit sans détours, et recommande aux moralistes de le leur répéter bien haut : « Vous ne respectez pas assez vos enfants. L'antiquité ne vous l'a-t-elle pas appris? Pourquoi craignez-vous si peu de les scandaliser?[1] » — « La philosophie antique a

[1] *Traité spécial d'hygiène des Familles*, par le docteur Francis Devay. Paris, 1858. Ire part. sect IIe, ch. III, p. 114.

dit ce mot plein de sens : On doit à l'enfant le plus grand respect : *Maxima debetur puero reverentia*. Que ne pouvons-nous le faire entendre, ce mot si religieux et si vrai, à tous ceux qui entretiennent au sein de la famille les goûts dépravés du siècle, et qui, par leurs mauvais discours, inoculent le vice dans l'esprit et le cœur de leurs enfants! Oui, respect à vos enfants, leurs dirions-nous, respect à leur innocence, à leur candeur, à leur nature impressionnable et chaleureuse.[1] »

Ne vous rassurez pas sur ce que vos enfants sont encore jeunes et incapables de faire le mal. Non, ils ne sont pas capables de faire un péché; mais si vous êtes assez imprudentes pour les scandaliser, ils ont déjà des yeux pour voir, un instinct pour vouloir imiter, et surtout une mémoire pour se souvenir, et le scandale ne tardera pas à porter ses fruits de perdition. — Ne dites pas que vos enfants ne comprennent rien aux discours que vous tenez. Non, ils ne les comprennent peut-être pas encore, mais ils ont déjà la curiosité pour vouloir les comprendre, la mémoire pour s'en souvenir. Plus

(1) Le même, IIe part., section III, chap. v. p. 350.

tard le souvenir de cette parole imprudente sera peut-être une source funeste de tentations et de péchés ; car le mal s'oublie difficilement, quoiqu'il s'apprenne vite. — Ne vous imaginez pas non plus que votre enfant n'écoute pas, quand vous le voyez s'amuser, jouer, être distrait. Ce petit hypocrite ! il feint tout cela, tandis qu'il écoute, observe et retient tout ; il répètera, il racontera tout au premier compagnon qu'il rencontrera, et vous ne tarderez pas à être convaincue que le jeune espiègle a eu plus de malice que vous n'avez eu de prudence. Cette imprudence, vous la paierez cher, vous et votre enfant.

Voici un fait que l'on ne peut lire sans frémir, et qui vous fera voir, Mères chrétiennes, quelles sont les suites funestes des mauvais exemples donnés par des parents à des enfants, lors même qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de raison. Un jour un enfant de la ville de Liége, âgé de quatre à cinq ans, sort seul de chez son père et se perd dans les rues de cette ville. Se voyant égaré, il se met à pleurer, à se lamenter. Des personnes l'abordent : Mon enfant, lui disent-elles, quelle est ta maison ? — Ma maison, répond-il, c'est la maison du diable.

— Qu'est-ce donc que cela? se dit-on en se regardant avec surprise. On continue à l'interroger : Quel est ton père? — Mon père, c'est le diable. — Quelle est ta mère? — Ma mère, c'est le diable. Effrayées à des paroles aussi révoltantes, les personnes accourues aux cris de cet enfant se mettent en devoir de chercher sa maison ; elles la trouvent, et découvrent que les paroles si étranges qu'elles venaient d'entendre de la bouche d'un innocent avaient pour cause les injures et les insolences que son père et sa mère s'adressaient sans cesse. *Tu es un diable*, disait souvent la mère à son époux. *Plût à Dieu que je ne fusse jamais venue dans cette maison du diable!* Et le mari répondait sur le même ton.[1] Voilà pourquoi leur enfant fit ces réponses effrayantes ; et, ce qui est plus effrayant encore, c'est qu'il disait une triste vérité. Les scandales donnés à cet enfant encore jeune, n'auront-ils pas produit de plus tristes effets quand il aura été dans un âge plus avancé? Examinez ici comment vous vous comportez, comment vous parlez en présence de vos enfants, et corrigez-vous de ce que vous savez être mal et scandaleux.

(1) Cité dans le *Spicilegium concionatorium* de Claus, dim. XX après la Pent. n° 9.

III. L'INSTRUCTION. Je ne veux pas parler ici de ce genre d'instruction que l'on acquiert en fréquentant les écoles, les pensionnats, les colléges; en apprenant à lire, à écrire, à compter, etc. Le soin d'instruire et de faire instruire les enfants dans les sciences humaines appartient plus spécialement au père, quoique la mère ne doive pas y être étrangère, qu'elle doive, au contraire, y concourir autant qu'elle le peut par les encouragements qu'elle donnera à cet égard soit à son mari, soit à ses enfants. Mais s'agit-il de l'instruction religieuse, de graver dans l'esprit et le cœur des enfants la connaissance et l'amour de Dieu et de ses lois saintes, c'est un devoir qui regarde tout spécialement la mère. « C'est à elle et à elle seulement, dit le P. Ventura, qu'il appartient de les instruire de bonne heure dans les éléments de la religion; de leur apprendre les principaux mystères de la foi, l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandements de Dieu, les Sacrements et les lois de l'Eglise.[1] »

Son importance. Cette instruction religieuse, que vous devez donner à vos enfants

(1) *Les Femmes de l'Evangile*, hom. 5, 13.

dès les premiers moments où leur mémoire et leur intelligence commencent à se développer, — est d'autant plus importante, que ce sont les premières leçons que l'on reçoit, qui font le plus d'impression, et que l'on se rappelle plus longtemps. Le témoignage des vieillards nous prouve assez que nos premières impressions sont aussi nos derniers souvenirs, et l'expérience de chacun confirme la justesse du proverbe qui dit que *ce que l'on apprend au berceau dure jusqu'au tombeau*. Mais de toutes les instructions reçues dans la jeunesse, celles qui poussent de plus profondes racines dans le cœur, ce sont celles de sa mère. Saint Louis, roi de France, raconte de lui-même qu'il n'y eut pas de jour où les paroles que sa mère lui avait plusieurs fois répétées pendant qu'il était encore jeune, ne lui vinssent à la mémoire et ne fissent sur lui une impression salutaire. *Mon cher enfant*, lui disait-elle souvent, *j'aimerais bien mieux vous voir mourir sous mes yeux, que de vous voir commettre un seul péché mortel.*[1] Voilà aussi, Mères chrétiennes, ce que vous devriez dire et redire à vos jeunes enfants, et vous leur

(1) Cité par saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote,* IIIe part., chap. XXXVIII.

inspireriez ainsi l'horreur du péché, bien plus que ne pourront le faire tous les prédicateurs par les sermons qu'ils leur adresseront sur ce sujet quand ils seront plus avancés en âge. — D'autant plus importante que les catholiques doivent être plus instruits aujourd'hui que jamais, aujourd'hui que la religion est attaquée de tant de manières différentes : par les mauvais discours et par les mauvais livres ; par les mauvaises chansons et par les mauvais journaux ; maintenant qu'elle est combattue par tant d'ennemis à la fois : par les protestants et par les mauvais catholiques, par les incrédules et par les libertins, qui ne sont unis et d'accord que pour une chose : pour attaquer et détruire la religion catholique. Lorsqu'on doit vivre au milieu de tant d'ennemis de ses croyances religieuses, si l'on n'est pas bien instruit, l'on sera bien vite chancelant dans la foi. — D'autant plus importante que, si elle est manquée, l'on passe presque assurément sa vie dans l'ignorance et le vice. Car ce serait bien inutilement que l'on voudrait remplir d'huile un vase qui est déjà plein de vinaigre, et faire entrer la vérité dans un esprit que l'on a laissé se remplir de préjugés, de passions et peut-être d'erreurs.

Ses qualités. Cette instruction doit être 1° profonde et non pas superficielle. « Qu'importe, dit le cardinal de la Luzerne, que vos enfants répètent comme des oiseaux les leçons que vous leur aurez enseignées?[1] » Il ne suffit pas que ces leçons soient dans leur mémoire, il faut encore vous assurer si les vérités qu'elles renferment ont pénétré jusque dans leur intelligence. Il ne suffit pas que les commandements de Dieu soient dans leur esprit, il faut encore vous assurer si les obligations qu'ils imposent ont pénétré leur volonté, s'ils sont disposés à les observer et s'ils les observent en effet. Pour cela faites-leur répéter à eux seuls les choses que vous avez voulu leur apprendre, demandez-leur compte de temps à autre de ce que l'on a dit à l'école et surtout au catéchisme; interrogez-les pour vous assurer s'ils ont écouté et compris l'instruction du dimanche; faites-leur raconter quelquefois ce qu'ils ont dit, ce qu'ils ont fait, qui ils ont fréquenté pendant la journée. Tous les soirs, saint Louis faisait venir auprès de lui ses enfants et leur demandait compte de ce qu'ils avaient

(1) De la Luzerne, *Devoirs des pères et mères*, XIX. Tous les passages guillemetés jusqu'à la fin de ce chapitre, sont extraits du même auteur.

appris, de ce qu'ils avaient fait pendant le jour. *C'est ainsi*, disait-il, *que la reine ma mère m'a élevé.*

2° Elle doit être fréquente et non pas longue : les enfants apprennent vite, mais ils oublient plus vite encore. « Dans ces cerveaux tendres, les traces se forment et s'effacent avec facilité. » Il faut donc leur dire et redire souvent les mêmes choses, et avoir quelque maxime semblable à celle de la mère de saint Louis, que vous leur répétiez à satiété, dont vous leur remplissiez les oreilles, la mémoire et le cœur. « Vous ne rendrez durables vos instructions qu'en les rendant fréquentes. Je dis fréquentes et non pas longues : l'attention de l'enfant est trop mobile pour être longtemps fixée. En lui donnant vos leçons, ne lui en donnez pas l'ennui ; assujétissez-l'y et ne l'en fatiguez pas. »

3° Elle doit être encourageante et non pas rebutante. Pour cela montrez-leur — *la beauté de la vertu*, qui plaît à Dieu, est estimée des hommes, et qui est conforme à notre propre raison ; — *les consolations de la vertu* qui procure la paix avec Dieu, avec le prochain et avec sa propre conscience ; qui fait supporter avec patience les peines

de la vie, en adoucit les regrets, et diminue les craintes de la mort ; — *les récompenses de la vertu,* qui sont la satisfaction d'avoir fait le bien, les grâces toujours croissantes, l'espérance et plus tard la possession du ciel. — Mais surtout montrez-leur *la facilité de pratiquer la vertu* toute sa vie, lorsqu'on en a pris l'habitude dès sa jeunesse, lorsqu'on recourt à Dieu et à Marie par de ferventes prières dans les moments de la tentation. Faites-leur voir aussi la laideur du péché, les remords qu'il occasionne, les châtiments qu'il attire pour cette vie et pour l'autre. « Tout est perdu, Mères chrétiennes, si l'enfant se fait une idée triste et sombre de la vertu, et si le vice se présente à lui sous une figure agréable. C'est là un grand défaut dans l'éducation : on met tout le plaisir d'un côté et tout l'ennui de l'autre :[1] l'ennui dans l'étude, le travail, l'accomplissement de ses devoirs ; tout le plaisir dans les divertissements, les gourmandises, les objets de vanité. Ce qui est vertu tient lieu de punition, et ce qui est vice, de récompense ! Que peut faire un enfant avec de semblable idées, si ce n'est

(1) *Sermons nouveaux,* tome III, Sermon sur l'Education.

concevoir une idée fausse de la vertu dont on ne lui laisse apercevoir que les peines qu'elle exige, sans qu'on lui en fasse presque jamais envisager la beauté, les consolations, la facilité et les récompenses? C'est là, je le répète, un des plus grands défauts à éviter dans l'éducation des enfants. Faites donc aimer la vertu en donnant à l'enfant un encouragement fondé sur la vertu même, tel que le bon plaisir de Dieu, le bonheur de ses parents, son propre bonheur en ce monde, les récompenses qui lui sont promises en l'autre. Pour lui rendre cette vérité saisissante et saisissable, racontez-lui la parabole de l'Enfant prodigue; dites-lui qu'il y a autant de différence entre les plaisirs du juste et ceux du méchant, qu'il y en a entre l'Enfant prodigue de retour chez son père et partageant avec lui les joies d'un festin somptueux qu'il lui avait fait préparer, et l'Enfant prodigue enviant aux animaux une nourriture qu'on leur donnait en abondance et qu'on lui refusait à lui-même.

4° Enfin, cette instruction doit être *variée* comme les objets divers qui frappent les yeux de vos enfants, comme les divers événements et les différentes circonstances qui se présentent; mais elle doit aussi être

une, c'est-à-dire que vous devez tout ramener à un but unique qui est la connaissance et l'amour de Dieu. Pour cela vous pouvez tirer des diverses œuvres de Dieu et des diverses circonstances de la vie, la leçon unique et instructive qui le leur fera connaître et aimer de plus en plus Ainsi, quand vous donnez à leur corps la nourriture indispensable, rappelez-leur que leur âme aussi a faim et soif, et que Dieu a préparé pour elle un aliment et une boisson invisibles : la grâce que l'on obtient par la prière et par les sacrements. — Quand vous leur donnez leurs vêtements, dites-leur que l'âme aussi à un vêtement qu'il faut conserver : la robe d'innocence reçue au saint baptême. Quand vous purifiez leurs mains et leur visage des taches qui les souillent, apprenez-leur à purifier aussi leur âme des fautes qu'ils commettent, et dites-leur que l'eau spirituelle qui opère cet effet, c'est le repentir, c'est l'absolution sacramentelle. — Quand ils sont malades et qu'ils souffrent, dites-leur que les souffrances des justes en cette vie sont passagères et méritoires; tandis que celles des méchants, dans l'autre, sont éternelles et sans mérite. — S'il leur survient un petit frère, une petite sœur, dites-leur que c'est

Dieu qui, dans son amour, le leur donne pour leur tenir compagnie en ce monde et pour partager leur bonheur en l'autre. — Si la mort vient à le leur ravir, dites-leur que c'est un ange qui prie pour eux et qui les attend au ciel. — S'ils perdent un parent, une personne de leur connaissance, profitez de l'occasion pour leur faire comprendre que le corps seul meurt, mais que l'âme ne meurt pas. — Rencontrez-vous un aveugle, un muet, un boiteux, apprenez-leur à remercier Dieu de leur avoir donné l'usage de leurs sens et de leurs membres. En un mot apprenez à vos enfants à contempler les grandeurs de Dieu et sa puissance dans la magnificence des astres et dans la vaste étendue du firmament; sa bonté et son amour pour nous dans cette multitude de fleurs, de fruits et de plantes qu'il a créés pour notre usage; à découvrir dans tous les événements et dans toutes les créatures les traces de sa Sagesse et de sa Providence infinies.

IV. Vigilance. *Sa nécessité.* — Ce n'est pas assez, Mères chrétiennes, de travailler à a sanctification de vos enfants par la prière, le bon exemple et l'instruction, vous devez encore exercer sur eux une vigilance atten-

tive, continuelle, minutieuse même. Vous en comprendrez facilement la nécessité si vous considérez quel est le caractère naturel de vos enfants, quelle est la perversité du monde, et quels efforts violents fait le démon pour tenter et perdre la jeunesse.

1° *Caractère naturel des enfants.* Les enfants sont de leur nature *téméraires et présomptueux*, ne voyant de danger nulle part, parce qu'ils ne connaissent ni le monde ni leur propre faiblesse. Que deviendront-ils donc, si, par une vigilance attentive, vous ne les éloignez pas des maisons dangereuses, et si vous ne les prémunissez contre leur faiblesse naturelle? — Ils sont *hypocrites et menteurs :* ils sont parfois des anges sous les yeux de leurs parents, et des démons quand ils sont abandonnés à eux-mêmes; ils sont habiles à déguiser, à cacher, à nier leurs fautes, ou, s'ils ne le peuvent, à les excuser. Ne devez-vous pas avoir sur eux un œil attentif pour ne pas vous laisser tromper ni les laisser eux-mêmes contracter de mauvaises habitudes? — Ils sont *curieux et indiscrets*, voulant tout voir, tout savoir et tout entendre. Dans quels écarts cette curiosité n'est-elle pas capable de les conduire, si vous ne veillez pas à ce qu'ils

ne voient, n'entendent et n'apprennent rien qui soit mal? — Ils sont enfin *très-légers et très-inconstants*, surtout dans le bien. Surveillez-les donc pour qu'ils ne négligent pas leurs devoirs, qu'ils ne cessent pas les pratiques de piété auxquelles vous les avez formés.

2° *Perversité du monde.* Vous savez assez, Mères chrétiennes, que le monde est corrompu et qu'il ne cherche qu'à corrompre. Que de mauvais discours les mondains tiennent contre la religion, contre ses ministres, contre les personnes pieuses! Que de discours surtout contre la pudeur, et qui feraient rougir d'honnêtes païens! Quels efforts ne fait pas ce jeune libertin, cette fille mal famée que vous connaissez, dont votre ville ou tout votre village parle comme d'un sujet dangereux; quels efforts, dis-je, ne fait-il pas pour avoir des compagnons de son libertage? Or, si vous n'y prenez pas garde, si vous n'y veillez attentivement, il soufflera le feu des mauvaises passions dans le cœur de vos enfants, et ce feu une fois allumé, vous ne pourrez plus maîtriser l'incendie.

3° *Efforts du démon.* Le démon ne laisse personne sans tentation; mais il dirige sur-

tout ses efforts contre la jeunesse, d'abord parce qu'il sait que, par son innocence, elle est plus agréable à Dieu que tout autre âge, et que Dieu tient à avoir les prémices de la vie; et, par haine contre lui, pour lui ravir ce qui lui plaît davantage, le démon s'efforce surtout de pervertir les jeunes gens. Ensuite parce qu'il prévoit qu'en corrompant la jeunesse, il corrompt tout le reste de la vie. Enfin parce qu'il sait que, dans cet âge, l'on succombe facilement à la tentation et que l'on se relève difficilement. Or si vous ne veillez pas sur vos enfants pour en éloigner les causes des tentations, pour les empêcher de négliger leurs exercices de dévotion et la fréquentation des sacrements, ils seront bientôt vaincus par l'ennemi qui s'acharne à leur perte.

D'ailleurs, la jeunesse n'est-elle pas l'âge des grandes passions? N'est-ce pas dans la jeunesse que l'Enfant prodigue s'est égaré? N'est-ce pas dans votre jeunesse que vous-mêmes vous avez commis le plus de fautes? Ne devez-vous donc pas surveiller attentivement ceux dont vous avez la responsabilité devant Dieu et qui sont à cet âge critique et dangereux pour la vertu?

Son objet. — Sur quoi, Mères chré-

tiennes, devez-vous surtout porter votre attention dans l'exercice de la vigilance? — 1° Sur l'innocence de vos enfants. Dieu vous les a confiés avec l'innocence baptismale; vous en êtes les dépositaires et les gardiennes, il y a pour vous obligation rigoureuse de la leur conserver en veillant scrupuleusement à ce qu'aucune parole, aucun acte extérieur ne la leur fassent perdre. Car, sachez-le bien, Dieu vous demandera que vous lui rendiez vos enfants avec l'innocence qu'ils avaient quand il vous les a confiés, et si vous l'avez laissé ternir par votre faute, la voix même de vos enfants s'élèvera contre vous pour vous condamner. N'allez pas croire que cela soit impossible; l'expérience démontre qu'avec une vigilance soutenue et des précautions attentives l'on peut parvenir à cet heureux résultat. La mère de saint Ambroise a pris un soin tout particulier pour conserver la pureté et la beauté de l'âme de son fils, et ses efforts ont été couronnés des plus éclatants succès.[1] Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, eut huit enfants; rien n'égalait, dit son historien, sa vigilance pour la conservation de leur

(1) *La femme catholique*, IIe partie, § 21.

innocence. Rien de mondain, rien de léger, rien de tant soit peu dangereux n'approchait d'eux : aussi sont-ils devenus de grands princes, de bons chrétiens et même des saints.[1] Saint Louis, saint Edmond, saint François de Sales ont conservé la pureté de leur âme par les soins de leur mère.[2] On lit dans la Vie de ce dernier que la comtesse de Sales était infiniment attentive à éloigner de son jeune François tout ce qui avait seulement l'apparence du vice et qu'elle ne le perdait jamais de vue.[3] Voilà quels sont les heureux résultats d'une vigilance soutenue et attentive.

Une des illusions les plus communes parmi vous, Mères chrétiennes, c'est de croire que vous ne devez réprimer les immodesties de vos enfants que lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de raison et qu'ils sont capables de commettre quelque péché formel. Et vous ne faites pas attention que, quoiqu'ils n'aient pas le discernement, ils sont cependant déjà doués de la mémoire. Plus tard ils se souviendront de ce qu'ils auront

(1) *La femme catholique*, IIe partie, § 40.

(2) Cités dans le *Spicilegium* de Claus, tom. I. Dim. XXI après la Pentecôte, no 5.

(3) *Vie des saints*, par Godescard. Janvier, p. 452.

vu d'indécent, de ce qu'ils auront entendu de scandaleux, de toutes ces immodesties du jeune âge que vous aurez négligé de réprimer, dont vous vous serez peut-être même fait une occasion d'amusement. Pour vous convaincre que la source de la corruption de la jeunesse remonte souvent aux scandales de la première enfance, j'en appelle au témoignage, non d'un religieux ni d'un prêtre, mais d'un homme du monde qui en avait acquis la certitude par sa propre expérience. Voici ce qu'il écrivait à un Evêque : « Je suis chaque jour, comme médecin, à portée de voir que dès l'âge de deux à trois ans, la plupart des enfants contractent de détestables habitudes, funestes plus tard à leur innocence et à leur santé. Les observations faites à cet égard aux parents même chrétiens, sont presque toujours accueillies avec mépris. » Permettez-moi, Mères chrétiennes, d'entrer ici avec vous dans des détails plus pratiques encore, et de vous recommander de ne jamais mettre avec vous dans le lit nuptial un enfant qui a plus de trois ans ; de ne jamais faire coucher ensemble des enfants de sexe différent, de faire même coucher séparément les enfants de même sexe lorsque vous le pou-

vez. Saint François de Sales écrivait à Madame de Chantal : « Que chacun des enfants ait son petit lit, et que non seulement Celse-Bénigne qui est déjà grand, (il n'avait pas dix ans,) mais chacune des trois petites filles, (dont la plus grande avait sept ans,) ne dorment que seules le plus qu'il se pourra, ou avec des personnes auxquelles vous puissiez avoir autant de juste confiance comme à vous-même... Il n'est pas croyable, ajoute le Saint, combien cet avis est utile; l'expérience me le rend recommandable tous les jours. » Fidèle aux avis de son sage directeur, madame de Chantal faisait coucher ses enfants modestement, chacun à part dans un petit lit; elle restait longtemps en prière auprès d'eux, et ne se retirait que quand elle les voyait endormis.[1]

2° Sur la moralité des personnes auxquelles vous les confiez : d'abord *sur celle de leur nourrice ou de leur bonne.* Les mères que leur état ou leur condition oblige de confier leurs jeunes enfants à des *bonnes* ou à des nourrices, doivent apporter les soins les plus scrupuleux dans le choix et la sur-

(1) Histoire de sainte Chantal, par l'abbé Bougaud, chap. IX

veillance de ces personnes. Pour soigner, garder et nourrir des enfants, ces anges terrestres, il faudrait trouver des nourrices ou des bonnes d'une innocence et d'une pureté angéliques; mais une malheureuse expérience prouve que l'on ne rencontre souvent dans cette classe de personnes que des démons incarnés. Combien de mères de famille doivent la dépravation et la mort prématurée de leurs enfants aux mains criminelles des bonnes ou des nourrices aux soins desquelles elles les ont trop aveuglément confiés pour leur malheur! c'est là ce qu'attestent tous les médecins qui ont traité ce sujet : Descuret,[1] Debreyne,[2] Devay. « Les agents de corruption de l'enfance, dit le docteur Devay, sont le plus souvent ce qu'on appelle *les bonnes*, ou quelquefois des nourrices, qui révèlent aux petits enfants de l'un et de l'autre sexe le funeste secret (du mal,) et l'on peut être sûr que l'enfant ne manquera pas d'employer un jour son affreuse découverte. C'est donc ici, ajoute M. Devay, un point très-important et très-grave, sur lequel il faut instamment appeler

(1) *Médecine des passions*, IIe part , chap. VI, du libertinage.

(2) *Essai sur la Théologie morale*, IIe part., chap. III.

la vigilante sollicitude des moralistes et des chefs de famille. » Et il conclut « que les bonnes et les nourices en général doivent être scrupuleusement surveillées.[1] »

Ces médecins citent un grand nombre de faits à l'appui de leurs assertions. Pour que vous ouvriez les yeux sur ce point important, laissez-moi, Mères chrétiennes, qui vous trouveriez dans le cas de confier vos enfants à des bonnes ou à des nourrices, vous en rapporter ici, mais seulement en substance, un de ceux qu'on lit dans l'*Essai sur la théologie morale* par le docteur Debreyne. Une jeune demoiselle, dit-il, de dix à onze ans, unique héritière d'une fortune considérable, tomba peu à peu dans un état de faiblesse toujours croisante, sans que les soins des plus habiles médecins pussent lui apporter aucun soulagement. L'un d'eux, voyant que tous les remèdes restaient sans effets, avoue à sa mère qu'il soupçonne que cette enfant est victime de quelque mauvaise habitude. Cette mère, indignée d'un pareil soupçon, soutient que la chose est impossible, vu que son enfant a toujours été sous ses yeux, ou confiée à une gouver-

(1) *Traité spécial d'hygiène des familles*, par le docteur Devay, IIIe part. sect. IV, chap. III.

nante incapable de lui apprendre le mal. Ces assertions ne détruisent pas les soupçons du médecin qui fait éloigner cette enfant de sa mère et de sa gouvernante, et la conduire à la campagne chez une de ses tantes, afin de la mieux dominer dans cet isolement calculé. Cette tante lui ayant fait subir un interrogatoire secret, la jeune fille s'émeut, s'embarrasse, se décontenance, mais elle n'avoue rien. Peu après, le docteur dirige contre elle une nouvelle et vigoureuse attaque. « Mademoiselle, dit-il avec un ton de certitude et de conviction, madame votre tante et moi, nous connaissons maintenant toute votre affaire; il ne s'agit plus que de savoir de qui vous avez appris cette détestable habitude qui a totalement ruiné votre santé : car tout cela n'est certainement pas venu de vous-même. » A ce langage sévère, la jeune fille se trouble; on la presse, elle hésite, elle regarde sa tante et avoue tout. C'était sa vieille gouvernante qui l'avait gâtée, qui lui avait enseigné les détestables habitudes qui l'ont conduite au tombeau ; car tous les secours de la médecine ont été impuissants pour lui rendre la santé.[1]

(1) *Essai sur la Théologie morale*, IIe part. chap. III.

Une dame de la haute société se plaignait, il y a peu de temps, à un digne ecclésiastique qui m'a raconté le fait, de voir ses enfants languir d'esprit et de corps, et devenir insupportables d'angéliques qu'ils étaient. — Changez de bonne, lui répondit-il. — Mais ils lui sont démesurément attachés. — Raison de plus, qu'elle parte immédiatement. — Et le jour même de son départ les enfants lui avouèrent les habitudes aussi criminelles que destructives qu'elle leur avait apprises.

Apprenez par ces faits, Mères chrétiennes, vous surtout qui habitez les grands centres et les villes, combien il vous importe de surveiller les gouvernantes de vos enfants, de comprendre que ceux-ci peuvent être initiés au mal dès leurs premières années, de savoir les en soupçonner coupables quand vous voyez survenir quelque changement un peu marqué dans leur physique et dans leur moral. Il y a, à cet égard, des indices tellement évidents, que, pour peu qu'on soit clairvoyant, il est difficile de ne pas les apercevoir et de s'y méprendre.[1]

Sur la moralité de vos domestiques et de vos

(1) Ces indices sont décrits ci-après : 4° *sur toute leur conduite*, pages 242, 244.

servantes. Si vous devez surveiller soigneusement les personnes auxquelles vous confiez vos enfants pendant qu'ils sont encore très-jeunes, à plus forte raison aussi les domestiques que vous prenez à votre service lorsqu'ils sont devenus un peu plus grands. Leur mémoire et leur intelligence plus développées, leur curiosité naturelle et leurs passions naissantes ne les rendent-ils pas plus faciles à être pervertis, si les domestiques de la maison les scandalisent par leurs discours pervers, par leur mauvaise conduite, et, ce qui n'est pas rare, par les piéges qu'ils tendent volontairement à leur innocence? Et pour que vous appreniez aussi à vous défier de cette classe de personnes, mères généralement trop confiantes, écoutez ce qu'en dit un moraliste qui a fait une étude spéciale des mœurs du siècle et surtout des villes. « Corrompus en même temps que corrupteurs, dit l'abbé Blanchard, la plupart des domestiques communiquent la contagion dont ils sont infectés, aux enfants qui les fréquentent. Par leurs discours, par leurs lâches flatteries et par leurs pernicieux exemples, ils gâtent ces esprits flexibles, pervertissent ces âmes pures, les arrachent des bras de l'innocence pour les jeter dans ceux de la volupté, en

leur apprenant ce qu'il faudrait toujours leur laisser ignorer.[1] » Après de telles assertions, fiez-vous, si vous le voulez, aveuglément et indistinctement à vos domestiques et à vos servantes ! Souvenez-vous donc, Mères chrétiennes, que lorsque les personnes qui sont à votre service pourraient être justement soupçonnées d'être pernicieuses à l'innocence de vos enfants, vous devez parler hardiment au maître de la maison, et lui dire comme Sara à son époux Abraham : Chassez aussitôt cette servante. Abraham ne condescendant pas à cette demande dont il n'appréciait pas le motif, Dieu vint en aide à Sara, et commanda lui-même au saint patriarche de faire ce que son épouse lui demandait ; ce qui fut aussitôt exécuté.[2] A vous aussi, Mères chrétiennes, Dieu vous prêtera main-forte, si vous faites de votre côté tout ce qui dépend de vous pour éloigner de vos enfants les personnes qui peuvent être funestes à leur innocence.

A propos de domestiques, il est une question très-délicate qu'un écrivain de nos jours a abordé avec autant de netteté que de délicatesse : c'est le danger que peut

(1) *Ecole des mœurs*, Réflexions préliminaires IX, Modèle d'éducation. (2) Gen. XXI 10.

créer pour un enfant adulte, et même pour un mari, une fille de service, fût-elle même pieuse et modeste. « Puisque nous en sommes à l'article de la société intime, dit l'abbé Beautain, permettez-moi de vous donner ici un avis dont probablement vous ne soupçonnez pas l'importance à cause de la pureté de votre âme et de votre heureuse ignorance des désordres qui troublent trop souvent l'intérieur des familles.

» Avez-vous jamais songé de vous inquiéter de l'âge et des agréments de votre fille de service? Celle que vous avez ne pourrait-elle pas attirer l'attention, occuper l'esprit de votre fils? Peut-être n'y pensera-t-il point de lui-même, parce qu'il a des goûts plus relevés, mais un jour ou l'autre un de ses amis qui le plaisantera à ce sujet, comme cela arrive entre jeunes gens, pourra exciter son imagination et ses désirs.

» A cet âge où le cœur encore neuf ne demande qu'à s'attacher, où l'instinct le plus ardent de l'humanité se développe, tout est possible de ce côté, surtout quand l'occasion est offerte; et ici elle s'offre chaque jour d'autant plus dangereuse qu'elle est dans votre propre maison, et que les nécessités du service la facilitent davantage. Je

n'accuse point cette fille que je ne connais pas ; je vous avertis seulement que la position est périlleuse pour votre fils et pour elle, et qu'il est imprudent de mettre à côté l'un de l'autre et dans des relations continuelles, impossibles à surveiller toujours, une jolie personne de vingt-cinq ans et un jeune homme de dix-huit. Si cette fille n'est point honnête, par amour ou par intérêt, elle peut chercher à séduire votre fils ; et si elle l'est, sa vertu est grandement exposée par les services mêmes qu'elle rend à son jeune maître, par l'obéissance qu'elle lui doit... Plus d'un jeune homme bien né a désolé sa famille et gâté toute sa vie par une première liaison imprudente et disproportionnée. En vérité, madame, je ne vois pas pourquoi vous garderiez auprès de vous un tel sujet d'inquiétude, une telle cause de danger, quand il est facile de vous en délivrer.[1] »

Concluez de là, Mères chrétiennes, qu'il faut renvoyer résolûment de votre maison tout domestique, toute servante dont la présence peut être pernicieuse à l'innocence et à la vertu de quelque personne de votre.

(1) *La chrétienne de nos jours*, par l'abbé Beautain. Tom II, lettre IX.

famille. Car vous devez savoir quelle est à cet égard la force des mauvaises inclinations, et qu'on ne les surmonte jamais sans éviter les occasions dangereuses.

Mais cela ne veut pas dire qu'il faille congédier toute personne de service en qui vous découvrez des défauts, même de quelque gravité; car vous aurez beau changer vos domestiques, vous n'en trouverez jamais qui réunissent toutes les qualités que vous désirez. Une maîtresse qui exige en eux une si grande perfection et qui les renvoie souvent sous un prétexte ou sous un autre, accuse une imperfection, des défauts qui ne sont ignorés que d'elle-même : c'est l'effet de son caractère hautain, impérieux, emporté, si naturel à la femme qui cherche à se dédommager ainsi de la dépendance qu'elle est forcée de subir d'autre part. Lorsqu'une maîtresse est charitable, chrétienne, elle songe à corriger un domestique avant de songer à le renvoyer, quand ses défauts ne nuisent pas aux autres personnes de la famille. Voici les excellents avis que donne à ce sujet le pieux et docte Fénelon : « Traitez, dit-il, vos domestiques avec la même bonté, la même bienveillance dont vous voudriez que l'on usât à votre égard, si

les positions étaient changées et que vous fussiez à leur place. Usez envers eux d'une autorité ferme et douce. Un cavalier qui gourmande la bouche de son cheval en fait bientôt une rosse. Au contraire, on élève l'esprit et le cœur de ses gens en ne leur montrant jamais que de la politesse et de la dignité avec des inclinations bienfaisantes... Quoique vous aperceviez les défauts d'un domestique, gardez-vous bien de vous en rebuter d'abord. Faites compensation du bien et du mal : croyez qu'on est fort heureux si l'on trouve les qualités essentielles. Songez aux moyens de le corriger de certains défauts qui ne viennent peut-être que de mauvaise éducation... Pour les défauts du fond, du naturel, n'espérez pas les guérir ; bornez-vous à les adoucir et à les supporter patiemment. Quand vous voudrez, malgré l'expérience, corriger un domestique de certains défauts qui sont jusque dans la moelle de ses os, ce ne sera pas lui qui aura tort de ne s'être point corrigé, ce sera vous qui aurez tort d'entreprendre encore sa correction. Ne leur dites jamais plusieurs de leurs défauts à la fois ; vous les instruiriez peu et les décourageriez beaucoup. Il ne faut les leur montrer que peu à peu, et à mesure

qu'ils vous montrent assez de courage pour en supporter utilement la vue.

» Parlez-leur, continue l'Archevêque de Cambrai, non-seulement pour leur donner vos ordres, mais encore pour trois autres choses : 1° pour entrer avec affection dans leurs affaires ; 2° pour les avertir de leurs défauts tranquillement ; 3° pour leur dire ce qu'ils ont bien fait : car il ne faut pas qu'ils puissent s'imaginer qu'on n'est sensible qu'à ce qu'ils font mal et qu'on ne leur tient aucun compte de ce qu'ils ont bien fait. Il faut les encourager par une modeste, mais cordiale louange.[1] »

— *Sur les maîtres et les maîtresses chez qui vous mettez des enfants en service ou en apprentissage.* Combien de jeunes personnes perdent leur vertu en gagnant un salaire dans les maisons où vous les placez sans prévoyance et sans discernement ! Que de tristes exemples vous connaissez à cet égard, et cependant, combien de parents qui ne savent pas profiter de la fâcheuse expérience des autres, et laissent imprudemment des enfants exposés avec des maîtres ou d'autres personnes chez qui ils sont en service ou en

(1) Cité dans la *Bibliothèque ecclésiastique*, par l'abbé Dupanloup, livre VII, chap. VIII.

apprentissage, malgré les avis d'un pasteur vigilant, malgré les avertissements de personnes bien intentionnées, malgré les bruits défavorables qui commencent à circuler. Il faut quelquefois que le scandale soit consommé pour qu'une mère, que sa tendresse aveugle, ouvre les yeux, mais quand ce n'est plus le cas que de les fermer de honte et de confusion. N'hésitez donc pas un instant à retirer vos enfants de ces maisons où leur vertu est exposée ; ou, si quelque fâcheux indice vous fait soupçonner le danger, ne les y placez jamais, dût-on les couvrir d'or et d'argent : l'innocence vaut plus que tous les trésors.

— *Sur les compagnons et les compagnes qu'ils fréquentent.* Vous n'ignorez pas, Mères chrétiennes, à quel degré de dérèglement, de licence et de dépravation en sont aujourd'hui les mœurs des jeunes gens. On peut presque dire avec le Prophète *qu'il n'en est pas un qui ne fasse le mal.*[1] Or, c'est une vérité d'expérience qu'un jeune homme gâté, ou une jeune fille pervertie, cherche à multiplier le plus qu'il peut les compagnons de ses infâmes habitudes. Le docteur Doussain-

(1) Ps. XIII. 3.

Dubreuil, dans ses *Lettres à un jeune homme sur les dangers des mauvaises habitudes*, cite un grand nombre d'exemples de jeunes gens qui avouent qu'ils ont été pervertis par des compagnons, et quelquefois des compagnons de collége ou des compagnes de pension. Voici comment s'exprime l'un d'eux en écrivant à ce médecin distingué, pour le consulter et se guérir des maux que lui avait occasionnés sa mauvaise conduite : « Pourquoi faut-il qu'il se trouve partout de ces monstres qui mettent toute leur félicité à faire des complices?[1] » Et un autre : « A quinze ans j'étais encore dans la plus pure innocence; et alors un compagnon de collége m'a appris ce que je voudrais avoir ignoré toute ma vie.[2] » Quelle attention, quelle vigilance soigneuse et soutenue, quelles scrupuleuses précautions ne devez-vous donc pas employer pour que vos enfants ne trouvent pas, dans des compagnons, des maîtres de libertinage! Comme l'on faisait un jour l'éloge d'un magistrat, aussi distingué par ses vertus que par son savoir, quelqu'un ajouta que sa mère, qui habitait toujours la province, l'avait suivi dans la capitale où

(1) Lettre 1re, prem. extrait (2) Lettre 1re, sept. extrait.

elle ne l'avait pas délaissé pendant tout le temps qu'il dut y rester pour faire son cours de droit. Ce n'était pas pousser trop loin le devoir de la vigilance, puisqu'elle pouvait le faire ; car combien de jeunes gens dont la vertu fait un triste naufrage dans les capitales où ils vont étudier, après avoir été jusque-là d'une conduite irréprochable !

3° Sur les occasions auxquelles ils peuvent être particulièrement exposés. Pour conserver la vertu et l'innocence de vos enfants, il y a une foule d'occasions que vous devez leur faire éviter avec le plus grand soin ; tels sont, entre autres, les mauvais discours dont les païens disaient déjà qu'ils sont le poison des bonnes mœurs. Usez de la plus exacte vigilance, pour que vos enfants n'entendent rien qui puisse leur donner seulement l'idée du mal ; et quand vous les verriez exposés à ce danger, ordonnez-leur de se retirer aussitôt, ou bien faites remarquer la présence de vos enfants à l'imprudent qui n'y fait pas attention ; — les mauvaises chansons dont les paroles souvent indécentes, les airs passionnés enflamment l'imagination, font sur l'esprit et le cœur de la jeunesse des impressions funestes que le temps n'effacera peut-être jamais ; — la

vanité qui est un mal en elle-même et qui conduit ordinairement à l'immoralité : car pourquoi le luxe excessif des vêtements, si ce n'est pour captiver les regards des personnes auxquelles on cherche à plaire ; et ce désir de plaire n'est-il pas accompagné de désirs qui sont bien moins purs encore? — l'immodestie des vêtements; si la vanité, selon la pensée d'un docteur de l'Eglise, est l'indice d'une chasteté mourante, l'immodestie indique que cette vertu est morte et qu'elle est déjà descendue dans le tombeau; — l'oisiveté, que l'Esprit-Saint dit être l'école ou la maîtresse de tous les vices; [1] — les danses, dont les meilleures ne valent rien, selon le mot de saint François de Sales qui n'a cependant pas outré les exigences de la piété; — les théâtres qui, selon le docteur Devay, « ne sont dans la réalité que des écoles de mensonge et de corruption, où l'on donne des vices certains pour ôter des ridicules exagérés; » — les jeux, les promenades avec des personnes d'un sexe différent : il faudrait n'avoir aucune connaissance des inclinations du cœur humain, n'avoir jamais fait attention aux tendances

(1) Eccli. XXXII 29.

de son propre cœur, pour ne pas comprendre combien ces réunions sont dangereuses ; — enfin les mauvaises lectures, qui aujourd'hui sont la principale cause de la démoralisation de la jeunesse, dans les villes surtout, où l'on fait circuler les mauvais livres avec une profusion étonnante et un zèle qui ne peut être inspiré que par l'esprit de ténèbres. Il vous importe donc extrêmement, Mères chrétiennes, d'environner vos enfants de la surveillance la plus active, la plus scrupuleuse, la plus sévère pour les préserver de la lecture de ces poésies passionnées, de ces feuilletons immondes, de ces romans obscènes que l'art a *illustrés* pour dorer la coupe qui verse le poison, ou plutôt pour doubler l'activité de ce poison. « On peut affirmer, dit le docteur Devay, que la lecture des romans qui devient avec tant de facilité l'objet d'une véritable passion pour les jeunes personnes, est aujourd'hui l'une des causes les plus actives de la dépravation.[1] » Lisez attentivement et méditez ce que dit encore ailleurs, sur ce sujet, le même auteur, que je cite d'autant plus volontiers que le sentiment d'un homme du

(1) *Traité spécial d'hygiène des familles*, IIIe partie, section IX, chap. III, p. 365.

monde, et surtout celui d'un médecin expérimenté, ne doit pas paraître suspect d'exagération. « Il est des livres, dit-il, qui ont flétri plus d'organisations, qui ont amené plus de morts précoces que les excès de débauche les plus outrés. Ce sont ces productions bizarres et bâtardes de l'esprit humain, où tout est exagéré, invraisemblable ou faux ; où des épisodes dramatiques, terribles, bouleversent la sensibilité et les fonctions nerveuses des jeunes gens, irritent et exaltent prodigieusement les passions... Les femmes malheureusement sont trop portées à se livrer aux charmes d'une littérature agréable, à la lecture des romans à laquelle elles consacrent le jour et la nuit. De là ces amours prématurés, dévergondés dans leur ardeur ; de là ces désespoirs profonds, intolérables.[1] » Défiez-vous généralement de tous les ouvrages dont la bonté morale ne vous est pas assurément connue, parce que dans quelques-uns les mauvaises doctrines y sont si adroitement mélangées avec les bonnes, que vous ne pouvez pas juger de leur valeur à la première lecture ; d'autres, sous un titre qui semble annoncer

(1) *Le même*, IVe partie, section II, chap. I, p. 638.

un bon livre, sont peut-être des plus dangereux.

Mais voulez-vous, Mères chrétiennes, que votre vigilance soit efficace, ne portez pas pour cela la simplicité jusqu'à croire que vos enfants vous consulteront sur les livres à lire, ni même qu'ils laisseront dans un lieu apparent de votre maison ou de leur chambre, ceux qu'ils savent être très-douteux ou mauvais; pour peu qu'ils redoutent votre vigilance, il n'y a pas d'adresse, d'artifice, de mensonge dont ils n'usent pour la tromper. Usez donc à votre tour d'adresse et de ruses; fouillez les coins les plus cachés de vos appartements, de leur chambre, de leur armoire, faites quelquefois, surtout quand vous avez lieu d'avoir quelques soupçons, des visites *domiciliaires* dans les poches de leurs vêtements, pendant qu'ils goûtent les douceurs du sommeil, (une mère peut en agir ainsi sans commettre d'indiscrétion), et il vous arrivera, peut-être plus souvent que vous ne le pensez, d'y faire de précieuses et en même temps de bien tristes et fâcheuses découvertes.

4° Sur toute leur conduite. Voyez comment ils remplissent leurs devoirs envers

Dieu; s'ils ne négligent point la prière et comment ils la font; s'ils assistent à la sainte messe les dimanches et les fêtes, et quelle est leur attitude dans l'église; s'ils ne se relâchent point dans la fréquentation des sacrements, etc.; — leurs devoirs envers le prochain; examinez s'ils ne sont point menteurs, querelleurs, médisants, insolents, voleurs, etc.; — leurs devoirs envers eux-mêmes; voyez s'ils n'ont point de funestes tendances à l'intempérance, à la sensualité, à la paresse et à la négligence dans l'accomplissement des devoirs de leur état, mais surtout s'ils ne seraient point livrés à ces habitudes honteuses qui produisent les plus funestes effets au physique et au moral. Votre enfant était né sain, robuste, bien conformé; sous l'action débilitante de ces mauvaises passions, il tombe dans un état de faiblesse, de langueur, d'abattement toujours croissant; son visage où brillait un teint frais et vermeil, où se dessinaient pour ainsi dire l'air et les couleurs de l'innocence, devient pâle, blême, défait, et exprime assez ouvertement la triste révolution qui vient de s'opérer dans ses mœurs; son regard, qui était confiant et tranquille, devient soupçonneux et inquiet; vous vous plaisiez à admi-

rer sa naïveté et sa candeur, et maintenant vous le voyez décontenancé et embarrassé en votre présence ; il était gai, gentil, docile, aimable, et il est devenu sombre, maussade, indocile, hargneux ; si l'habitude est continuée, elle deviendra plus forte et plus tyrannique, et alors sa mémoire, qui était heureuse, s'altère et se perd ; son intelligence, précoce et pénétrante, s'affaiblit et s'éteint peu à peu ; son cœur où régnait le calme le plus profond, la paix la plus douce, laisse transpirer les vagues inquiétudes qui l'agitent, les remords qui le dévorent. Et enfin, de même qu'un ver qui s'est formé dans l'intérieur d'un beau fruit commence par faire tarir la sève qui le nourrit, le dessèche et le flétrit, et finit par le faire tomber avant qu'il parvienne à la maturité : de même aussi le ver rongeur des mauvaises habitudes contractées par un enfant commence par faire tarir en lui la sève de la vie physique et morale, énerve ses sens et ses facultés, le fait parfois tomber dans un complet abrutissement, et une mort prématurée vient le ravir à l'affection de ses parents, lorsque peut-être ceux-ci fondaient sur lui leurs plus chères espérances.

Redoutez-vous, Mères chrétiennes, ces

funestes effets des mauvaises habitudes pour vos enfants? Eh bien, prenez garde qu'ils ne les contractent pas; pour cela surveillez avec les plus grands soins les personnes qui les approchent, celles à qui vous les confiez; éloignez d'eux toutes les occasions qui peuvent les pervertir, et soyez attentives à examiner toute leur conduite.

Causes qui la font négliger. — Les principales causes de votre négligence à surveiller vos enfants sont : 1° Votre insouciance pour leur salut; quelques mères ne s'en inquiètent pas plus que s'ils n'avaient point d'âme à sauver, mais seulement un corps à entretenir. Le philosophe Diogène disait qu'il aimerait mieux être l'animal domestique d'un habitant de Mégare que son fils, parce que dans cette ville on soignait mieux les animaux que les enfants.[1] N'y a-t-il pas encore, parmi les femmes chrétiennes, des mères qui, comme ces païens, soignent plus leurs animaux que leurs enfants? Croire à l'éternité des peines, et vous occuper si peu à la faire éviter à vos enfants, que vous chérissez cependant si tendrement! Croire

(1) Cité dans le *Promptuarium morale super evangelia*, de Stapleton, I. dim. après l'Epiph. 3.

à l'éternité des récompenses, et ne penser presque pas à les leur faire mériter ! quelle indifférence ! quelle déraison !

2° La trop grande confiance que vous avez en eux. Assez généralement les mères croient leurs enfants incapables de faire une faute ; c'est pour cela que, quelquefois tout un village, toute une paroisse, une ville même sont pleins du bruit de leurs désordres ; on en cause, on en gémit publiquement, et les mères des coupables presque seules n'en savent rien. Si quelque personne charitable veut les en informer, elles attribuent ces rapports à la malveillance, à la jalousie, à la vengeance ; elles insulteront même le moniteur officieux, et elles n'ouvriront les yeux que lorsque le mal sera irréparable, que le déshonneur aura pénétré dans leur famille, et qu'il aura flétri par un même crime la réputation des parents et celle des enfants.

3° L'amour aveugle que vous leur portez. Oui, cet amour est *aveugle*; il est cause qu'une mère verra le mal et n'y croira pas encore. Elle cherchera à tout interpréter en bonne part ; un enfant dira une parole scandaleuse en sa présence, elle prendra cela pour une spirituelle plaisanterie ; il se livrera à un amusement, fera un geste qui ne con-

viennent pas, ce n'est qu'un acte indifférent, un jeu même innocent. Et ce ne sont pas seulement certaines mères négligentes qui tombent dans les funestes illusions produites par un amour aveugle, mais même bon nombre de celles qui ont sincèrement à cœur la sanctification de leurs enfants. Les voyant remplir l'ensemble de leurs devoirs, ne découvrant pas en eux des vices saillants, elles les croient innocents, incapables de malice; elles s'imaginent par conséquent qu'il n'est pas nécessaire de tant les surveiller tout en leur accordant beaucoup de liberté. Elles se trompent grossièrement, comme le prouve le fait suivant. Une mère pieuse avait un jeune homme de quatorze ans, sur la conduite duquel elle n'avait point d'inquiétude. Le voyant fréquenter les sacrements tous les mois, assister assidûment aux offices du dimanche, faire chaque jour sa prière, elle ne croyait pas qu'il fût nécessaire d'exercer sur lui une vigilance bien attentive; elle s'imaginait même qu'il conservait encore l'innocence baptismale. Mais trouvant un jour sa confession écrite, elle la lit.... A la vue des fautes dont il y est fait mention, elle a de la peine à en croire à ses yeux tant elle est surprise; tout interdite, stupéfaite,

elle court au confesseur de son fils pour lui recommander son jeune libertin et demander ses avis. Elle se reconnaît coupable de négligence à surveiller un enfant qu'elle jugeait encore innocent, et qui était déjà bien avancé dans les voies du libertinage. — O amour aveugle des mères, que tu perds de mères et d'enfants !

Moyens de la pratiquer. — Les moyens de rendre cette vigilance efficace sont : 1° De retenir vos enfants en votre compagnie autant que cela vous est possible. Remarquez bien le mot : *autant que cela vous est possible :* car un enfant est si adroit à saisir les occasions de malfaire, qu'il lui suffit d'un moment où il n'est pas sous vos yeux, pour tromper votre vigilance. Saint Vincent Ferrier, prêchant un jour sur le sujet qui nous occupe, démontrait aux mères combien leurs filles sont promptes à abuser de leur absence. Alors une mère sort de l'église, retourne à la maison où elle avait laissé une de ses filles, et la surprend dans la compagnie d'un jeune libertin Il n'y avait cependant qu'un instant que cette mère avait quitté sa fille.[1]

Or voulez-vous pouvoir facilement retenir

(1) Cité dans *La famille sainte* par le P. Cordier, de la Compagnie de Jésus, IIe part chap. III, § 10.

vos enfants en votre compagnie, ne négligez rien pour leur rendre la vie de famille agréable, aimable, attrayante. Pour cela parlez-leur habituellement avec toute la douceur, toute la tendresse d'une mère, et non avec la dureté et les brusqueries d'une marâtre. Si parfois vous êtes obligée de les traiter avec sévérité, laissez-leur comprendre que ce n'est qu'à regret que vous en usez de la sorte, et qu'une tendresse qui vous porterait à tolérer leurs défauts, serait une cruauté plutôt qu'un amour véritable. — Mais évitez surtout une tristesse, une mauvaise humeur habituelles. Car dans une famille, l'impulsion vient d'en haut : la mauvaise humeur des parents se communique nécessairement aux enfants ; et si ceux-ci, qui ne cherchent que joie et amusements, ne trouvent que tristesse et ennui au sein de leur famille, qu'arrivera-t-il ? Ils iront chercher *ailleurs* les joies et le bonheur qu'ils ne trouvent pas dans la maison paternelle ; et *ailleurs* ils ne trouveront presque toujours que des occasions séduisantes, des plaisirs coupables, qui les conduiront à l'insubordination et à l'amour de l'indépendance, source des égarements des enfants, des larmes et des regrets des parents. Pour échapper à

cette funeste conséquence, imitez dans votre vie de famille l'exemple des parents dont parle Madame de Marcey.[1] Nous connaissons, dit-elle, une famille en pleine possession de cette joie céleste et de cette vertu pleine de charmes qui caractérise les saints au milieu même des sacrifices et des macérations. Cette famille n'est ni riche ni pauvre; les enfants nombreux ont été lancés dans diverses carrières; pas un n'a devié, et, même au sein des entraînements de Paris, tous ont vu l'idéal du bonheur dans le retour au toit rustique des ancêtres. Si vous les rencontriez, jeunes gens, au milieu d'une fête brillante et animée, ils vous diraient : « Ils sont plus gais encore que nous à la maison. » Et lorsqu'ils revoyaient enfin ce seuil si tendrement aimé, ils étaient si heureux qu'ils en pleuraient, sans égards pour leurs yeux de vingt ans, leur barbe naissante et leur dignité d'homme. Pressé de connaître la source où les membres de cette famille puisaient une vertu si pleine d'attraits et de charmes, après avoir vainement interrogé des étrangers, je me suis adressé aux enfants eux-mêmes. En vérité,

(1) *De la vie de famille* et des moyens d'y revenir. IIe part. chap. VI.

me répondit l'aîné, j'y ai souvent pensé aussi, et je n'ai jamais pu trouver d'autre cause que la gaîté expansive et affectueuse de mes parents. — Les saintes joies de la famille, les bonnes grâces et le bonheur des parents : voilà ce qui fixe les enfants dans leur société, voilà ce qui les y ramène avec empressement quand ils ont dû s'éloigner ; voilà le lieu où un enfant égaré reviendra pour trouver un bonheur qu'il a vainement cherché dans les plaisirs d'une vie licencieuse et libertine.

2° D'aller les chercher quand ils se soustraient à votre surveillance. Ils peuvent être alors dans une maison, dans une occasion fort dangereuses ; vous ne devez donc pas avoir de repos jusqu'à ce que vous sachiez où et avec qui ils sont. Cela connu, vous verrez aussitôt s'ils sont exposés à quelque danger d'être scandalisés ou de faire quelque faute ; dans ce cas, il faut que vous alliez les chercher pour les ramener à la maison. Ne craignez pas qu'ils vous résistent ni qu'ils en viennent à quelques outrages un peu graves : il est rare qu'un enfant se porte à ces excès contre sa mère.

3° De prendre des informations sur leur conduite, quand ils sont éloignés de vous.

Si vous avez des enfants en service, dans des ateliers, sur des chantiers, ou bien dans des pays étrangers où vous ne pouvez pas les surveiller par vous-mêmes, prenez des informations auprès de personnes de confiance pour savoir quelle est leur conduite, ou même priez quelqu'un de les surveiller pour vous; et quand vous viendrez à savoir qu'il y a pour eux quelque danger dans la position où ils sont, c'est pour vous une obligation de les en retirer.

4° D'aller même les surprendre, si vous le pouvez, au moment où ils ne vous attendent pas. Ainsi vous avez, par exemple, un enfant qui est dans une maison de campagne ou dans un hameau, pendant que vous habitez la ville ou un autre village, allez le rejoindre au moment où il vous attend le moins, arrivez au cœur de la nuit, s'il le faut, et vous verrez bien vite s'il y a quelque danger ou non de l'y laisser.

Veillez donc, Mères chrétiennes, veillez activement et constamment sur vos enfants. « Faites autour d'eux de votre surveillance comme un rempart, qui empêche de pénétrer jusqu'à eux tout ce qui pourrait porter dans leur esprit des idées mauvaises... Si vous ne tenez pas bouchées, par un soin attentif

et continu, toutes les issues à la connaissance du vice, le serpent se glissera par l'ouverture que vous aurez négligée. » Si vous ne veillez pas pour les détourner du mal, le démon, qui ne dort jamais, épie sans cesse l'occasion de les y faire succomber. Si *le sommeil du pasteur fait la joie des loups*, l'insouciance des parents fait la joie du démon, et damne les enfants.

V. Correction. *Obligation de corriger.* — « Il ne faut pas vous imaginer que vos leçons les plus sages, vos exemples les plus édifiants, votre vigilance la plus exacte préserveront constamment vos enfants de toute faute. L'homme, à raison de la corruption de sa nature, n'est pas impeccable ; l'enfant qui y joint la légèreté de son âge, l'est moins encore. » Vous devez donc, Mères chrétiennes, l'arrêter dans sa pente naturelle au mal par la réprimande et la correction.

1° C'est Dieu lui-même qui le commande. *N'épargnez pas la correction à l'enfant*, dit-il dans le livre des Proverbes, *car si vous le frappez de la verge il ne mourra point, et vous délivrerez son âme de l'enfer*[1] ; *la verge et la punition donnent la sagesse*,

(1) Prov. xxiii. 13.

tandis qu'un enfant qui est abandonné à sa volonté devient la confusion de sa mère ;[1] *la folie est comme liée au cœur de l'enfant ; la correction et la verge l'en chasseront.*[2] Et, au livre de l'Ecclésiastique, il dit *que celui qui aime son enfant, ne lui ménage pas le châtiment.*[3] L'apôtre saint Paul commande aussi aux parents *d'user de la correction pour bien élever leurs enfants.*[4] Je craindrais de blesser votre délicatesse, et d'alarmer la sensibilité de votre cœur maternel en vous parlant ici, femmes chrétiennes, de verges et de fouets, si ce langage n'était pas celui de l'Esprit-Saint lui-même. Car oserait-on, de nos jours surtout, où l'on n'a que des sentiments d'une funeste tolérance pour la jeunesse, parler de ce genre de correction, si ce n'était pas Dieu lui-même qui l'indique et le recommande? Si l'on a tant à se plaindre des égarements de la jeunesse de nos jours, n'est-ce pas parce que l'on ne fait plus assez usage, comme dans les temps passés, de la verge qui chasse la paresse et fait plier la volonté? Autrefois de grands rois ne craignaient pas de s'en servir pour corriger leurs enfants : Henri IV lui-même en a usé pour

(1) Prov. xxix. 15. (2) Idem, xxii. 15.
(3) Eccli. xxx. 5. (4) Ephes. vi. 4.

châtier son fils, plus tard Louis XIII. Voyant la reine son épouse alarmée de cette punition : *Vous pleurez*, lui dit-il, *de ce que je fouette votre fils avec un peu de sévérité ; eh bien ! vous pleurerez un jour de la sévérité avec laquelle il vous traitera vous-même.*[1] C'est en effet ce qui arriva après la mort de ce prince : Louis XIII, devenu majeur, retint pendant quelque temps sa mère comme prisonnière dans ses appartements, puis la chassa de son palais, et, après avoir erré de pays en pays, elle se vit obligée de se retirer à Cologne, où elle mourut de chagrin et de misère. Souvenez-vous donc, mères trop sensibles, que, si vous craignez de faire pleurer vos enfants pendant qu'ils sont jeunes, ils vous feront eux-mêmes pleurer quand vous serez avancées en âge.

Si l'Esprit-Saint parle ici de la verge, ce n'est pas à dire qu'elle doive être le seul genre de correction ; mais c'est afin que vous compreniez, Mères chrétiennes, l'obligation qu'il y a pour vous de la faire et de la rendre efficace, dût-il en coûter à votre sensibilité maternelle. Car si vous pouvez corriger en infligeant des punitions moins

(1) Cité dans l'*Ecole des mœurs*, Réflexions préliminaires, III.

sévères, vous devez préférer celles-ci, tout comme un médecin ne doit pas prescrire des remèdes violents, quand il peut guérir un malade par des moyens faciles et ordinaires. Aussi le Seigneur dit-il par la bouche du Sage que *la tristesse du visage suffit souvent pour corriger celui qui pèche.*[1] Ce serait donc bien inutilement que l'on emploierait un châtiment plus sévère, quand celui-ci suffirait. Quant à celui des verges, ce n'est ordinairement le cas d'en faire usage, dit l'abbé Blanchard, « que dans l'âge où la douleur est le seul langage que l'enfant puisse entendre ; ou bien lorsqu'ayant été précédemment gâté, soit parce qu'il a été malade, soit par négligence, il est parvenu à ce point d'opiniâtreté de dire positivement *non*. Alors, comme il est de la plus grande importance de ne pas céder, c'est avec la verge qu'il faut répondre.[2] »

2° C'est la nature même de l'enfant qui l'exige. « Car il fait peu de choses par amour et encore moins par devoir : il faut donc que le motif de la crainte fortifie les autres, et au besoin les supplée. » Quand il est devenu sourd à ce qu'il entend, il faut qu'il

(1) Ecclé. vii. 4.
(2) *École des mœurs*, Réflexions préliminaires, VI.

soit au moins sensible à ce qu'il sent : quand il méconnaît l'autorité, que celle-ci se montre armée de sa sévérité naturelle et de l'instrument de punition, et vous aurez bientôt réprimé son opiniâtreté.

3° C'est l'expérience et la raison qui l'apprennent. Aucune autorité au monde ne peut se soutenir, si elle n'a pas des châtiments pour ceux qui lui sont rebelles; sans cela le nombre des révoltés irait toujours en grossissant. Aussi voyons-nous que Dieu, pour faire observer ses lois et respecter son autorité, a l'enfer avec son éternité ; les rois ont les prisons et les galères ; il faut aussi que l'autorité de la famille ait un moyen de réprimer ceux qui lui sont rebelles et de les ramener au devoir : ce moyen, c'est la correction.

Si vous négligez de corriger vos enfants dès le premier âge, vous aurez, Mères chrétiennes, ce qu'on appelle des *enfants gâtés*. Un enfant gâté est celui dont on exauce et favorise tous les petits caprices, dont on tolère les fautes, dont on caresse même les défauts naissants. « Si vous accoutumez un enfant à tout obtenir, dit Rousseau, ses désirs croîtront incessamment par la facilité de les satisfaire, et tôt ou tard l'impuissance

vous forcera malgré vous d'en venir à un refus ; et ce refus inaccoutumé lui donnera plus de tourment que la privation même de ce qu'il désire. D'abord il voudra la canne que vous tenez ; bientôt il voudra votre montre ; ensuite il voudra l'oiseau qui vole, il voudra l'étoile qu'il voit briller, il voudra tout ce qu'il verra. » On raconte à ce sujet un trait plus propre à corriger bien des mères que toutes les leçons qu'on pourrait leur faire.

Une femme d'esprit avait un fils et craignait si fort de le rendre malade en le contredisant, qu'il était devenu un petit tyran, et entrait en fureur à la moindre résistance qu'on osait faire à ses volontés les plus bizarres. Le mari de cette dame, ses parents et ses amis lui représentaient qu'elle perdait ce fils chéri : tout était inutile. Un jour qu'elle était dans sa chambre, elle entendit son fils qui pleurait dans la cour : il s'égratignait le visage de rage, parce qu'un domestique lui refusait une chose qu'il voulait. Vous êtes bien impertinent, dit-elle à ce valet, de ne pas donner à cet enfant ce qu'il demande ; obéissez-lui aussitôt. Il pourrait bien crier jusqu'à demain qu'il ne l'aurait pas, répondit le domestique. A ces mots, la dame

devint furieuse et prête à tomber en convulsion. Elle court ; et, passant dans une salle où était son mari avec quelques-uns de ses amis, elle le prie de le suivre et de chasser l'impudent qui lui avait résisté. Le mari, qui était aussi faible pour sa femme qu'elle l'était pour son fils, la suit en levant les épaules, la compagnie se met à la fenêtre pour voir de quoi il est question. Insolent, dit-il au valet, comment avez-vous la hardiesse de désobéir à Madame, en refusant à l'enfant ce qu'il demande? En vérité, Monsieur, répartit le valet, Madame n'a qu'à le lui donner elle-même. Il y a quart d'heure qu'il a vu la lune dans un seau d'eau, et il veut que je la lui donne. A ces paroles, le mari et toute la compagnie ne purent retenir de grands éclats de rire. La dame fut si honteuse de cette scène qu'elle se corrigea et parvint à faire un aimable enfant de ce petit être maussade et capricieux. Combien de mères auraient besoin d'une pareille aventure pour ouvrir les yeux sur les défauts de leurs enfants gâtés ![1]

Ce qu'il faut corriger. — Il faut corriger : 1° le mal, c'est-à-dire tout ce qui est

(1) Cité dans le *Dictionnaire historique d'éducation*, au mot *éducation*, n° 19.

opposé à la loi de Dieu, tout ce qui est péché. Ainsi vous ne devez pas laisser passer sans une correction quelconque, pourvu qu'elle soit efficace, les négligences à faire la prière, la dissipation dans l'église; les paroles contre Dieu, contre la religion, contre la modestie, contre la charité; les querelles, les désobéissances, les colères, les mensonges, les vols, les gourmandises, les immodesties, etc. Mais ce ne serait pas le cas de faire une correction quand votre enfant aurait commis une imprudence, telle que celle de briser un meuble, de répandre une liqueur, de frapper quelqu'un par inadvertance, etc. Cela mérite tout au plus une observation sur les précautions à prendre pour qu'il ne lui arrive pas de tels accidents à l'avenir.

2° Tout ce qui peut être le germe d'un vice, ou devenir une source de péchés. Un enfant n'a encore que quelques années, je dirai même seulement que quelques mois, que vous pouvez déjà discerner en lui le principe de certaines inclinations vicieuses : inclination à la colère, à la gourmandise, à l'orgueil, à la jalousie, à la paresse, etc. Les actes qui sont le résultat de ces mauvais penchants ne sont pas des fautes réelles, soit parce qu'il n'a pas la raison, ou s'il l'a,

parce qu'il n'a pas encore assez d'instruction pour en connaître la malice. Mais quant à vous, il doit vous suffire que vous découvriez en lui le germe d'un vice, pour qu'aussitôt vous vous efforciez de le déraciner par une correction efficace. Mais comment discerner dans un enfant sans raison ce qui est le germe d'un vice? Il suffira pour cela de savoir si les inclinations qu'il manifeste seraient louables ou condamnables à douze, à quinze, à vingt ans. Tout ce qui, d'après cette règle, semble répréhensible, retranchez-le d'une manière douce, mais résolue, sans vous laisser émouvoir d'une fausse compassion. « Ainsi, par exemple, dit le P. Francoz, est-ce chose innocente, et convient-il de rire comme on le fait souvent, si ce petit être lève sa main enfantine et frappe dans sa colère sa mère, son frère, ou tout autre personne? Est-ce chose innocente s'il veut enlever à un autre enfant un jouet, puis s'agite, trépigne, crie et pleure s'il ne réussit pas? Est-ce chose innocente si, dans les jeux, il prétend que tout le monde cède à sa volonté? A combien d'autres détails pourrais-je appliquer la même question?[1] »

(1) *Direction de l'enfance*, IIe partie, chap. II.

3° Les défauts de caractères. « Il est, dit le cardinal Giraud, des caractères de plus d'une sorte : des caractères ardents qu'il faut modérer, des caractères timides qu'il faut encourager, des caractères indociles qu'il faut plier au joug, des caractères indolents qu'il faut stimuler et aiguillonner.[1] » Examinez ce qu'il y a de défectueux dans le caractère de vos enfants, et tâchez de le redresser, et non pas de le changer; ce qui serait forcer la nature. Pour cela profitez du défaut lui-même pour le faire servir au bien, par exemple, si votre enfant est babillard, profitez de cette inclination pour le faire parler sur ce qu'il a lu, sur ce qu'il a entendu dans les instructions, dans les catéchismes. S'il est curieux, désireux de savoir, racontez-lui la vie des saints, mettez en ses mains de bons livres d'histoire, et donnez à cette curiosité un aliment chrétien et religieux. Est-il actif, turbulent? choisissez-lui une occupation qui soit de son goût, chargez-le du soin de quelque affaire qui ne le laisse pas désœuvré. Aime-t-il les amusements et les plaisirs? faites-lui comprendre que les amusements ne sont vraiment agréa-

(1) *Instruction pastorale* sur l'éducation domestique, xv

bles que lorsque l'on a rempli son devoir, que le plus grand comme le plus durable de tous les plaisirs, c'est de faire la volonté de Dieu. Vous apercevez-vous qu'il est passionné pour les honneurs et les richesses? dites-lui que les seuls grands honneurs véritables sont attachés à la pratique de la vertu, que les plus grands et les plus durables sont rendus aux saints, et que c'est dans le ciel seulement que l'on possède de véritables richesses.

4° Les défauts corporels. Corrigez ses défauts dans la tenue, qui doit être naturelle, simple, modeste; dans la démarche, qui ne doit être ni trop lente ni trop précipitée, ni négligée ni affectée; dans la manière de parler, de regarder, de s'asseoir, de manger, de se vêtir, etc.; lui faisant observer les règles de la civilité que vous devez plus ou moins connaître, selon votre condition et l'éducation que vous avez reçue.

Comment faut-il corriger? — 1° Avec autorité. Si la dignité de *père* est la plus haute, la première des dignités qui ait existé en ce monde, celle de la mère, est la seconde; si le père est roi dans sa famille, la mère est reine, et elle doit faire valoir cette autorité sans se laisser jamais intimider ni par

l'âge, ni par le ton de hauteur, d'audace et d'arrogance, ni par le rang de son enfant. Prenez garde aussi qu'une trop grande familiarité ne vous abaisse trop à son niveau et ne l'enhardisse à vous outrager; car l'Esprit-Saint vous dit que si vous *jouez avec vos enfants, ils vous mépriseront.*[1]

2° Avec efficacité, c'est-à-dire que lorsqu'une correction n'a pas produit son effet, il faut en essayer une autre que l'on croit être plus efficace; et que lorsqu'une correction légère suffit, il n'est pas nécessaire de recourir à une plus grave; qu'il n'est pas nécessaire d'en venir au châtiment, quand un enfant se laisse diriger par le sentiment. A mesure qu'un enfant grandit, adressez-vous davantage à sa raison : si vous lui avez donné des idées justes, les occasions de le châtier deviendront chaque jour plus rares et les châtiments seront moins sévères. Un mot de reproche fera alors plus d'effet que la correction n'en produisait auparavant. Une douce confiance viendra remplacer des relations sévères et souvent entremêlées de larmes.

3° Avec unanimité. Le père et la mère

(1) Eccli. xxx. 9.

doivent se soutenir mutuellement, être parfaitement d'accord quand il s'agit d'infliger une punition à un enfant ; mais c'est surtout vous, mères, qui avez le cœur si tendre, qui devez prendre garde de ne pas vous opposer à une juste correction de la part du père : ce serait fausser le caractère, vicier l'éducation des enfants qui ne sauraient qui écouter ou du père qui défend une chose, ou de la mère qui l'approuve ou la tolère. Si vous avez des observations à faire à votre époux sur les corrections, peut-être trop violentes, qu'il inflige à vos enfants, ne les faites jamais en leur présence, à moins qu'il ne soit tellement emporté par la colère qu'en voulant corriger, il s'expose à estropier.

Prenez garde aussi de ne pas donner raison à vos enfants contre leurs instituteurs ou leurs institutrices. S'ils en ont été châtiés et qu'ils viennent vous porter des plaintes contre eux, la seule réponse à leur faire dans ce cas, c'est de leur réitérer la punition. C'était ainsi, qu'en pareil cas, des païens eux-mêmes, les Lacédémoniens, traitaient leurs enfants, comme le rapporte Bonfini ; et il ajoute que c'était, chez ce peuple, une infamie pour un père ou une mère qui ne réitérait pas la correction à un enfant qui

se plaignait de celle qu'il avait reçue de ses maîtres. Des chrétiens comprendraient-ils moins que des païens, combien il leur importe de faire respecter à leurs enfants l'autorité de ceux à qui ils confient une part des soins de leur éducation? C'est, sachez-le bien, paralyser tous les efforts qu'ils font pour les instruire et les corriger, que de désapprouver leur conduite quand ils les ont châtiés.

4° Avec sévérité, mais une sévérité qui ait son principe dans l'amour que vous portez à vos enfants, et qui ne soit pas le pur effet du caprice, ni de la colère, ni de la haine; c'est-à-dire que vous avez ici deux excès à éviter : *l'excès de sévérité* et *l'excès de bonté*, qui conduisent tous deux à de bien fâcheux résultats.

L'excès de sévérité *abrutit* ou *rend pusillanime.* « Il est de ces pères, dit l'illustre Cardinal déjà plusieurs fois cité, qui ne savent reprendre leurs enfants que l'imprécation à la bouche, la flamme dans les yeux, le tonnerre dans la voix et le châtiment dans la main.[1] » Aussi ces pauvres enfants sont-ils comme des esclaves, qu'un moindre

(1) Le cardinal Giraud, même instruction, XIII.

mot fait trembler, à qui l'appréhension du châtiment fait perdre la présence d'esprit, cause des révolutions funestes au développement des facultés corporelles et spirituelles, et qui, avec une telle éducation, deviennent des caractères timides et pusillanimes. L'apôtre saint Paul signale lui-même la pusillanimité des enfants comme étant l'effet de l'excessive sévérité des parents.[1] — Cet excès *scandalise* ou *rend ridicule.* Combien d'enfants qui, après avoir été scandalisés par les emportements de leurs parents, s'y laissent aller eux-mêmes ! Combien de parents ridiculisés, méprisés de leurs enfants pour s'être livrés à des colères violentes à propos de rien ! Ceux-ci, en recevant une correction qui n'a d'autre motif que la colère de celui qui la donne, pourraient bien leur dire ce qu'un domestique disait à Alexandre-le-Grand : *J'en appelle d'Alexandre qui est en colère à Alexandre quand il n'y sera plus.* J'en appelle de mon père ou de sa mère en colère, à mon père, ou à ma mère qui sera de sang-froid. — Enfin cet excès *irrite, fait souffrir, estropie,* mais ne corrige pas. L'enfant que vous maltraitez

(1) Coloss. III. 2 .

ainsi connaîtra que ce n'est pas l'amour que vous lui portez, mais bien plus la colère qui vous transporte, qui lui attire la correction qu'il subit, et alors il ne concevra que de l'aversion pour vous et du mépris pour vos leçons et ainsi votre correction sera sans effet. « Pourquoi, dit le P. Francoz, la correction réussit-elle si peu? Parce que la passion l'applique : elle n'est trop fréquemment qu'un torrent d'invectives qui déborde sur le jeune coupable. On semble prendre l'occasion de se venger, tant les paroles sont violentes et les gestes furieux. Croyez-le, on n'enseigne pas la vertu par le vice; on ne maîtrise pas les passions étrangères en laissant libre cours aux siennes.[1] »

Si l'excessive sévérité est funeste, l'excessive bonté, ou ce qui est la même chose, la lâcheté à corriger, l'est bien davantage. La première rend timide et pusillanime, la seconde rend audacieux et sans crainte pour le mal. La première autorise la colère par le scandale qui en résulte, la seconde autorise

(1) *Direction de l'enfance*, IIe partie, chap. II. — Ce qui est dit dans cet alinéa pourrait peut-être s'appliquer plus fréquemment aux pères qu'aux mères. Que celles-ci le mettent donc sous les yeux de leur époux, si elles le croient utile pour corriger ses vivacités et modérer ses corrections.

toutes les passions par l'approbation qu'elle semble y donner. L'excès de sévérité rend ridicule celui qui s'y livre, l'excès de bonté le rend complice de tous les crimes qu'il laisse commettre, de toutes les mauvaises habitudes qu'il néglige de corriger dans leur principe, de toutes les mauvaises occasions qui ne sont pas écartées. L'excès de sévérité fait souffrir en ce monde celui qui en est l'objet, l'excès de bonté le damne en l'autre. Quelle cruauté pour des parents, pour une mère que de laisser leurs enfants se perdre éternellement pour ne vouloir pas leur infliger une correction passagère ! et de changer cette correction qu'on leur épargne, contre la damnation où on les précipite ! Sachez donc, Mères chrétiennes, être sévères sans être brutales ; tempérez la sévérité par la cordialité, faisant connaître à l'enfant à qui vous faites la correction, que c'est uniquement votre amour pour lui qui vous porte à agir de la sorte, et que vous souffrez autant du châtiment que vous infligez, que si vous le subissiez vous-mêmes.

Quand faut-il corriger? — 1° Il faut corriger quand vous êtes vous-mêmes dans le cas de faire la correction convenablement. Elle serait faite d'une manière bien inconve-

nante, quand vous êtes trop irritée : vous diriez et vous feriez alors des choses dont vous vous repentiriez bientôt après. Car la colère pervertit le jugement, et ne diffère de la folie, selon la pensée d'un ancien, qu'en ce qu'elle n'est pas d'aussi longue durée.[1] Et quand le jugement et le bon sens font défaut, peut-on dire ou faire quelque chose de bon et d'avantageux ? Les païens eux-mêmes avaient compris qu'il faut différer la correction lorsqu'on est trop en colère : le philosophe Athénodore faisant ses adieux à César Auguste, lui adressa cette recommandation en partant : *Quand vous êtes fâché, ne faites et ne dites rien avant que vous ayez compté les vingt-quatre lettres de l'alphabet.*[2] Platon, irrité un jour contre un esclave qui avait commis une faute, appela le fils de sa sœur et lui dit : *Châtiez cet esclave ; pour moi je ne le puis, parce que je suis trop en colère.*[3] Pourquoi donc des chrétiens et des chrétiennes ne pratiqueraient-ils pas des préceptes de morale dont les païens même avaient reconnu la nécessité? Comme eux,

(1) *Cato senior dixit iratum ab insano non distingui, nisi mora : iram enim esse brevem insaniam.* Cité par Corn de la Pierre, Comm. sur l'Epît. aux Ephés. IV. 31.
(2) Ibid. (3) Ibid.

attendez que vous soyez revenues au calme pour faire la correction; vous punirez alors pour corriger et non pour satisfaire votre mauvaise humeur.

2° Il faut corriger quand un enfant peut recevoir la correction utilement. C'est un principe en médecine, qu'il ne faut pas donner un remède à un malade quand il est dans l'accès de la fièvre. De même la correction, qui est une médecine spirituelle, ne doit pas se donner à un coupable quand il est dans le feu de la passion, dans un accès de colère: elle ne ferait que l'irriter davantage, et, au lieu de le rendre meilleur, elle le rendrait pire.

« C'est ainsi qu'en usait l'excellent précepteur du duc de Bourgogne, Fénelon. Lorsque ce prince, irascible par caractère, succombait à un emportement, son sage instituteur laissait passer ce moment d'orage, où la raison n'aurait pas été entendue. Mais dès ce moment, tout ce qui l'approchait avait ordre de le servir en silence, et de lui montrer un visage morne. Ses exercices mêmes étaient suspendus. Il semblait que personne n'osât plus communiquer avec lui, et qu'on ne le crût plus digne de parler avec les hommes. Bientôt le jeune prince, épouvanté de

sa solitude, troublé de l'effroi qu'il inspirait, ne pouvant plus vivre ni avec lui, ni avec les autres, venait demander grâce. L'habile maître, profitant alors de ses avantages, faisait sentir au prince toute la honte de ses fureurs : sa voix paternelle pénétrait dans un cœur ouvert à la vérité et au repentir, et les larmes de son élève arrosaient ses mains.[1] »

3° Ne faites pas non plus la correction publiquement, à moins que la faute n'ait été publique. Dans ce dernier cas, désavouez-la devant ceux qui en ont été témoins, et dites-leur que vous vous réservez de la châtier en temps et lieu. Une réprimande publique irrite et ne corrige pas celui qui la reçoit, elle mortifie ceux devant qui elle est faite, à moins que ceux-ci n'aient droit d'attendre une réparation solennelle, parce que la nature de la faute l'exige.

Mais s'il est nécessaire d'infliger une correction à un enfant coupable, il est des cas où elle ne doit pas avoir lieu, et où il faut pardonner. C'est — 1° lorsqu'il reconnaît et et avoue sa faute, pourvu que ce ne soit pas une rechute ou une habitude : car si on le

(1) *Ecole des mœurs*, Réflexions préliminaires, VI.

corrigeait alors, on l'exposerait à ne plus faire d'aveu ni de soumission à l'avenir; — 2° lorsqu'on reconnaît que l'enfant sent et comprend assez qu'il a mal fait, et qu'on le voit très-soucieux dans l'attente de la réprimande ou du châtiment qu'il craint. Il suffit alors qu'il s'aperçoive que l'on sait tout; mais c'est une excellente punition que de le laisser sous le poids de la crainte du châtiment, et de garder sur la faute qu'il a commise le silence le plus absolu.

Qualités d'une bonne correction. — Pour être utile, la correction doit être :

1° *Juste.* « C'est perdre toute confiance dans l'esprit des enfants, dit La Bruyère, et leur devenir inutile que de les punir des fautes qu'ils n'ont pas faites, ou même sévèrement de celles qui sont légères. Ils savent précisément, et mieux que personne, ce qu'ils méritent, et ils ne méritent guères que ce qu'ils craignent. Ils connaissent si c'est à tort ou à raison qu'on les châtie, et ne se gâtent pas moins par les peines mal ordonnées que par l'impunité.[1] » Assurez-vous donc toujours de la réalité et de la grièveté de la faute, avant d'infliger un châtiment

(1) *Caractères.* XI de l'homme.

que vous devez proportionner à l'âge, à la malice et à la culpabilité de l'enfant.

2° *Rare*. Si l'on donne souvent la même médecine à une personne, son tempérament finit par s'y accoutumer, et elle ne produit plus son effet. Il en est de même d'une correction qui serait trop fréquente : celui à qui on l'infligerait, finirait par s'y accoutumer sans se corriger. Le sage médecin n'applique le fer et le feu que quand il a épuisé les autres moyens de guérison. Un père, une mère, ne doivent en venir à la correction que quand ils ont épuisé les moyens de persuasion. La douceur et l'encouragement doivent toujours précéder la rigueur et le châtiment.

3° *Médicinale*. Pour que la correction soit telle et produise de salutaires effets, n'employez jamais les ressorts dangereux de la vanité, de l'envie, de la gourmandise, ni de toutes ces passions funestes dont on ne corrige l'une qu'en nourrissant l'autre, et qui ne préviennent un petit défaut que pour donner naissance à un grand vice. N'imitez pas ces parents qui, pour porter leurs enfants au bien, leur promettent de beaux habits, de l'argent, des friandises, des divertissements, l'exemption du travail. De telles

promesses ne peuvent que flatter quelque passion : or toutes les passions sont sœurs, une seule suffit pour en réveiller plusieurs, et vouloir les combattre l'une par l'autre, c'est le moyen de rendre les enfants plus sensibles à toutes. Mais surtout ne flattez pas leur amour-propre en louant en eux certaines qualités qui sont de purs dons naturels auxquels leur mérite n'a aucune part, comme leur esprit, leur figure, leur habillement. Ces ridicules et méprisables louanges ne peuvent que les rendre fats, présomptueux et frivoles. Au lieu d'être des moyens pour faire une utile correction, ce sont des moyens assurés de conduire à une pernicieuse dépravation. Si quelque étranger maladroit venait à louer votre enfant de la beauté de sa figure, dites-lui que c'est parce qu'on ne voit rien autre chose en lui qui mérite d'être loué. Habituez-le à répondre à ceux qui lui adresseront de pareils compliments, que ce n'est pas là ce qui fait le vrai mérite d'un enfant, mais que c'est sa bonne conduite et la sagesse. Si votre fils, et plus encore votre fille est belle, et qu'elle ne l'ignore pas, répétez-lui souvent que la beauté sans la vertu n'est rien ; que la première sera bientôt flétrie par le temps, tandis

que le temps répandra sur la seconde un éclat toujours plus brillant, qui n'atteindra son entier développement que dans l'éternité.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que vous ne puissiez et ne deviez jamais louer les qualités réelles de votre enfant, celles qu'il doit à ses efforts et à son application, telles que son obéissance, sa modestie, son exactitude à la prière, son amour du travail, sa bonne tenue et sa propreté; mais, outre que ces louanges doivent être rares, il faut que vous ayez soin de les lui adresser sur le ton de l'*encouragement* et non pas sur celui de la *flatterie*, c'est-à-dire que vous lui exprimez franchement votre satisfaction pour ses soins et son application à acquérir une vertu ou une qualité; mais en même temps dites-lui qu'il vous laisse encore bien à désirer, montrez-lui le chemin qu'il lui reste encore à faire pour parvenir à la hauteur, à la perfection qu'il doit atteindre. Imitez en cela une mère aussi vertueuse qu'habile dans l'art d'élever chrétiennement des enfants ; elle leur disait en les comparant à eux-mêmes : *Je suis contente de vous, mes enfants ; voilà le point où vous étiez il y a tel temps ; voilà celui où vous êtes arrivés ; vous avez crû de tant de degrés en mérite et en sagesse. Je compte*

que vous serez dans un an encore, une fois plus méritants que vous ne l'êtes.[1]

Ce serait inutilement aussi que vous essaieriez de corriger, si vous ne faites que des menaces inutiles et infructueuses. Vos enfants s'y accoutumeraient, et les fausses menaces leur feraient mépriser les véritables. Une punition oubliée ou négligée les rendrait plus hardis par l'espoir de l'impunité. Soyez donc fidèles à leur tenir parole quand ils ont osé faire ce que vous leur avez défendu sous peine d'être punis; mais ne le soyez pas moins à leur donner les récompenses que vous leur avez promises, et ne leur promettez jamais que ce que vous voulez leur donner. Vous perdez toute considération dans l'esprit de vos enfants, si vous leur manquez de parole, et vous leur apprenez par votre exemple à être infidèles envers les autres. Ils sont eux-mêmes naturellement sincères et vrais. Si vous ne voulez pas leur faire perdre cette qualité précieuse, toutes les paroles que vous leur dites doivent servir à leur faire aimer la vérité. Il ne faut donc jamais, quelque jeunes qu'ils soient, user

(1) Cité dans l *Ecole des mœurs*, Réflexions préliminaires, IX, Modèle d'éducation.

d'aucune feinte pour les apaiser et encore moins pour les corriger ; sans cela ils deviendront cachés, dissimulés, menteurs, et cela parce que leur mère le leur aura appris par ses propres exemples.

Vous venez de voir, Mères chrétiennes, *ce qu'il faut éviter* pour qu'une correction produise de salutaires effets et pour qu'elle soit vraiment médicinale. Voici maintenant plus précisément *ce qu'il faut pratiquer* pour la rendre telle. Corrigez autant que vous le pouvez, en imposant au coupable un acte de la vertu opposée à la faute qu'il a commise : par exemple, votre enfant a-t-il fait une gourmandise, privez-le pendant quelque temps de la nourriture qui a été l'objet de cette gourmandise ; vous a-t-il désobéi, faites-lui faire deux fois ce qu'il a refusé de faire une première ; a-t-il insulté quelqu'un, faites-lui faire ses excuses à la personne qu'il a offensée. Mais pour le punir d'une faute quelconque, ne lui dites jamais : *je ne vous aime plus*. Un enfant ne doit pas même supposer que sa mère pourrait ne plus l'aimer. Dites-lui qu'*il vous afflige* : pour peu qu'il soit sensible, l'affliction que vous lui laisserez paraître le corrigera probablement. Voici comment une

mère corrigea son enfant qu'elle avait surpris à lui dire un mensonge Elle regardait cette faute comme capitale, persuadée que ce vice tient à tous les autres, et que la même bassesse d'âme qui porte à celui-là, rend aisément capable des plus grands. Elle affecta à son égard une défiance qu'elle n'avait jamais eue, paraissant révoquer en doute tout ce qu'il lui disait, et craindre que toutes ses assertions ne fussent des mensonges, tandis qu'un mot de la bouche de sa sœur avait tout le poids de la vérité et était accueilli comme étant l'expression de la plus franche sincérité. Ce châtiment pris dans la nature même de la chose, et conduit par une mère habile, lui parut un supplice et le corrigea pour toujours.[1] Corriger de la sorte, c'est imiter la conduite de *Dieu* lui-même qui *punit le coupable par la même chose par laquelle il pèche.*[2]

VI. Amour. — 1° *Son excellence.* Je ne vous ferai pas, Mères chrétiennes, l'injure de vous recommander d'aimer vos enfants : car si l'amour n'est pas dans le cœur d'une mère, il n'est nulle part au monde. Le cœur d'une mère est regardé comme un des

(1) *Ecole des mœurs*, Réflexions préliminaires, IX, Modèle d'éducation. (2) Sag. XI. 17.

plus beaux chefs-d'œuvre du Tout-Puisant. L'amour d'une mère, — c'est l'amour *le plus affectueux et le plus tendre :* celui de l'enfant pour ses parents n'a rien de comparable ; car, comme on dit, l'amour descend beaucoup plus qu'il ne monte. Celui du père pour son enfant est bien froid auprès de celui de la mère, et comment cela ne serait-il pas puisque, pendant plusieurs mois, elle est tellement identifiée avec lui qu'ils ne forment que comme une seule personne ; puisque, pendant plus longtemps encore, le sein de sa mère est la seule source de sa vie, et qu'il passe plusieurs années ou dans ses bras, ou sur son cœur, ou sa main dans la main maternelle qui le soutient, le dirige, le relève, le caresse, essuye ses pleurs, prépare sa couche, le berce et lui présente à boire et à manger. — C'est l'amour *le plus ineffable et le plus merveilleux :* quelle mère trouvera des expressions capables de nous dire l'ardeur et la vivacité de son amour? Combien de mères n'a-t-on pas vues se sacrifier pour sauver la vie à un enfant chéri? — C'est l'amour *le plus constant et le plus durable :* les épreuves, les adversités qui affaiblissent tout autre amour, ne font qu'enflammer davantage les ardeurs de l'amour maternel ;

la mort enlèvera un enfant à sa mère, mais cet enfant vivra toujours dans son cœur et dans son souvenir.

2° *Sa puissance.* S'il n'est pas besoin, Mères chrétiennes, de vous dire d'aimer vos enfants, n'est-il pas nécessaire de vous recommander de leur exprimer votre amour par tous les moyens que vous pouvez? Un enfant réfléchi appréciera bien un peu vos sacrifices, vos incessantes sollicitudes, sans que vous lui en parliez; il comprendra bien quelque peu l'amour que vous lui portez; mais les enfants réfléchis sont bien rares. La plupart ne comprendront que vous les aimez que lorsque vous le leur direz; et, si vous le leur dites, ne croyez pas qu'ils y soient insensibles. Semblable à l'écho qui renvoie à celui qui le réveille le mot qu'il lui a lancé, le cœur d'un enfant renvoit aussi au cœur de sa mère l'amour qu'elle lui a exprimé. « Mon fils, répétait souvent la mère de saint Louis de France à son cher enfant, mon fils, je vous aime beaucoup; cependant j'aimerais mieux vous voir mourir que de vous voir commettre un péché. » Aussi saint Louis, comprenant l'ardent amour que sa mère lui portait, ne l'a-t-il jamais contristée en commentant une faute grave. — Peut-être cet écho sera-t-il

tardif à répondre, mais quelque tardif qu'il soit, tôt ou tard, il répond presque toujours. Cela est prouvé par un grand nombre de faits; mais les deux suivants suffiront pour vous en convaincre. Un jeune homme justement détenu en prison, causait un jour avec un prêtre qui était allé le consoler. « Mon père, lui disait-il, c'est bien dur, n'est-ce pas, de mourir à mon âge, de passer les plus belles années de sa vie en prison avec la pensée qu'on a déshonoré une famille jusque-là irréprochable? Mais, mon père, ce n'est pas là ma plus grande douleur... Mon plus grand chagrin, ma plus grande peine, c'est ma mère, c'est la douleur que je lui ai causée. Le seul souvenir de ses larmes me brise... Oh! la pauvre mère, si je l'avais écoutée, je ne serais pas ici. Mon père, voulez-vous lui écrire pour lui demander pardon pour moi? Vous lui écrirez quand je serai mort, n'est-ce pas? Vous la prierez de ne pas me maudire, au contraire de me pardonner; vous lui direz que je me repens, et que je meurs en chrétien et que je la supplie à genoux de déposer son pardon sur ma tombe. » Le souvenir de sa mère, dont il avait connu et dont il se rappelait l'ardente affection, avait été pour ce jeune homme le

principe de sa conversion et la source d'une abondante expiation.[1]

Un autre jeune homme, condamné à mort pour fratricide, avait reçu dans la cellule de sa prison de fréquentes visites d'un prêtre charitable, ami de sa famille, qui l'encourageait chaque fois à se préparer à la mort par une bonne confession. Il avait successivement représenté à ce coupable tous les motifs qu'il avait pu imaginer pour le déterminer à mettre ordre à sa conscience; mais aucun ne fit sur lui la moindre impression. Enfin l'Esprit de Dieu inspira à ce prêtre zélé la pensée de lui parler de sa vertueuse mère qu'il avait connue. Ce souvenir de sa mère, des bons exemples et des leçons salutaires qu'elle lui avait donnés, fit sur son cœur, jusque-là si dur et si insensible à tout, une impression telle qu'il ne put retenir ses larmes. Ces larmes qu'il versa en pensant à celle qui l'avait tant aimé, furent le principe de celles qu'il versa en pensant à Dieu qu'il avait tant offensé. La dureté de son cœur une fois brisée, il se confessa, reçut les derniers sacrements dans les sentiments du plus vif repentir, et mou-

(1) Cité par l'abbé Mullois, *Cours d'éloquence sacrée*, tome II, chap. IX.

rut plein d'espérance d'aller bientôt rejoindre au ciel sa vertueuse mère dont les témoignages d'amour restaient si profondément gravés dans son cœur. Voilà quelle est la puissance de l'amour maternel sur le cœur des enfants; mais pour qu'il produise son effet, il ne faut pas leur en laisser ignorer les ineffables et inépuisables tendresses.

3° *Ses qualités.* L'amour d'une mère pour ses enfants doit avoir des qualités sans lesquelles il deviendrait la source de leur malheur temporel et la cause de leur perte éternelle. Or, je dis que vous devez aimer vos enfants : — 1° d'un amour *chrétien* qui exclue toute indifférence pour leur sanctification. Après avoir parcouru le détail des diverses obligations qui viennent d'être développées dans ce chapitre, vous êtes peut-être effrayées et comme tentées de croire que vous ne pourrez toutes les accomplir. Mais vous savez que Dieu, qui vous les impose, ne commande rien d'impossible; vous avez vu qu'un grand nombre de mères, qui n'étaient pas d'une autre nature que vous, s'en sont fidèlement acquittées, et vous devez être assurées que, quand vous ferez tout ce que vous pourrez pour les remplir, Dieu fera lui-même ce que vous ne pourrez pas. Il

faut avouer cependant qu'il est peut-être un peu difficile de confier à votre mémoire le souvenir de toutes ces obligations, et qu'il vous serait assurément bien avantageux de résumer en quelques mots ce qui vient de vous être développé. Or, le devoir qui est l'abrégé de tous les autres, et qui vous les fera tous remplir exactement si vous vous en acquittez fidèlement, c'est celui de l'amour. Aimez vos enfants, mais d'un amour chrétien, c'est-à-dire n'ayez continuellement en vue que de leur faire éviter l'enfer et de les conduire au ciel, à l'exemple de Jésus-Christ, qui ne s'est proposé que cette fin en venant sur la terre et en s'immolant snr une croix; et il est certain qu'en ayant sans cesse devant les yeux le but auquel vous devez les conduire et parvenir vous-mêmes, vous remplirez naturellement tous les devoirs qui viennent de vous être exposés, vous pratiquerez, presque sans vous en apercevoir, celui du bon exemple, de l'instruction, de la surveillance, de la correction, et vous sauverez vos enfants. Saint Augustin dit, en parlant de l'amour de Dieu : Aimez, et faites ensuite ce que vous voudrez : *Ama, et fac quod vis,* persuadé que celui qui aime vraiment Dieu, ne fait rien qui puisse lui

déplaire. Ce mot de saint Augustin, qui seul résume tous les préceptes de la loi divine et qui en est un magnifique abrégé, ce mot *aimez*, *ama*, peut s'appliquer aussi à l'amour des mères pour leurs enfants, et leur exprimer lui seul toutes leurs obligations à leur égard. Oui, Mères chrétiennes, *aimez* vos enfants, mais *chrétiennement*, et tout est dit, et vous pourrez faire ce que vous voudrez; car alors, vous ne voudrez jamais rien, vous ne souffrirez jamais rien en eux qui soit contraire à la fin à laquelle Dieu les a prédestinés : le salut éternel. Si vous n'aimez vos enfants que d'un amour naturel et dans la seule vue de leur procurer un bonheur temporel, vous ne faites pas plus que les païens, pas plus que les animaux eux-mêmes.

Mais cet amour pour vos enfants suppose nécessairement que vous savez leur inspirer une crainte salutaire. Car un ami véritable ne supporte pas, dans celui qu'il aime, des défauts ni des fautes qui peuvent faire son malheur et le conduire à sa perte; pour l'en corriger, il sera parfois obligé d'employer le langage de la sévérité et d'inspirer de la crainte. Plutarque, philosophe païen, dit que la vertu repose sur deux fondements :

l'*espérance* des récompenses et la *crainte* des châtiments.[1] Saint Augustin confesse aussi qu'une bonne éducation s'opère par *l'amour* et par *la crainte.*[2] Dieu lui-même, pour déterminer les hommes à observer ses lois, emploie tour à tour ou en même temps l'espérance des récompenses et la crainte des châtiments. D'où il résulte, Mères chrétiennes, que tout le système d'une bonne éducation peut se résumer dans ce principe fondamental, qui consiste à aimer vos enfants en tâchant de vous *faire aimer* et de vous *faire craindre.* Vous atteindrez ce premier but en les encourageant quand ils font bien, en leur accordant quelques récompenses lorsqu'ils en méritent ; mais faites-leur bien comprendre que la meilleure récompense c'est le témoignage d'une bonne conscience, l'assurance d'avoir fait quelque chose d'agréable à Dieu, d'utile à soi-même ou au prochain, et de méritoire pour le ciel. Vous parviendrez à vous faire craindre, si vous les corrigez à propos, si vous ne tolérez en eux

(1) Cité dans le *Spicilegium* de Claus, tome I. Dim. xxi, après la Pent. 3.

(2) *Disciplina in duo dividitur, in correctionem et instructionem, quorum primum timore, secundum amore perficitur.* Livre *de Moribus Eccles.*

aucune faute, aucun défaut auxquels vous ne déclariez la guerre. Dans l'Arche d'alliance, la manne et la verge d'Aaron se trouvaient à côté des deux tables de la loi.[1] De même, dans le sanctuaire de la famille, il doit y avoir aussi la manne de l'encouragement quand vos enfants font bien, et la verge du châtiment quand ils font mal. C'est là aimer ses enfants d'un amour chrétien, et c'est là le principe abrégé et fondamental de toute bonne et solide éducation.

2° Vous devez aimer vos enfants d'un amour *égal*, qui exclue toute préférence marquée des uns au préjudice des autres. Il est des enfants qui ont plus de qualités physiques et morales, que d'autres, qui ont un meilleur caractère, plus de talents, une volonté plus prononcée pour le bien. Dans ce cas, c'est pour vous un devoir d'en témoigner votre reconnaissance au Souverain Dispensateur de tous les biens ; mais ce n'est pas un motif de faire des préférences à ceux qui en sont l'objet ! car ces dons naturels étant accordés gratuitement, ceux qui en jouissent n'ont pas plus de mérite que ceux qui en sont privés. Si vous aviez deux enfants,

(1) *Epître aux Hébreux*, IX. 4.

dont l'un jouît d'uue bonne santé et l'autre fût habituellement souffrant, ne serait-ce pas à ce dernier que vous prodigueriez plus de soins et de caresses? De même, si vous deviez témoigner de la prédilection à quelqu'un de vos enfants, ne serait-ce pas à ceux qui sont le plus dépourvus des dons de la nature? Et lors même qu'il s'agirait de vertus acquises, il serait toujours vrai de dire que les plus imparfaits mériteraient plus vos soins et vos attentions que ceux qui le sont moins. Quand vos prédilections auront pour motifs les défauts et les besoins de celui qui en est l'objet, les conséquences n'en seront pas fâcheuses, parce que, comme l'homme sain n'est pas jaloux des soins que l'on prodigue à un malade, de même l'enfant qui est doué des dons de la nature ne le sera pas non plus des soins empressés qu'une mère prodigue ou à un frère ou à une sœur qui en sont dépourvus.

Mais ce ne sont pas ordinairement les vertus acquises, ni les besoins justes et raisonnables qui occasionnent ces préférences que certains parents font à quelques-uns de leurs enfants; ce sont, au contraire, presque toujours des motifs aussi frivoles que condamnables. « Une figure plus belle, des

manières plus gracieuses, un esprit plus sémillant, un caractère plus ouvert, plus insinuant, plus flatteur, voilà ce qui, presque toujours, détermine ces amours exclusifs qu'on ne se met pas en peine d'éviter. Ainsi, pour cet amour d'un seul, on s'attire l'éloignement, l'humeur, la haine de tous les autres, et, ce qui n'est pas rare, l'ingratitude de celui-là même que l'on gâte par les caresses excessives, par les complaisances réitérées, par l'indulgence déplacée. Et ce n'est pas encore là, à beaucoup près, tout l'inconvénient des prédilections. Elles portent à perpétuité le trouble dans la maison, en bannissant l'union fraternelle, si nécessaire à la paix et au bonheur commun, et établissent entre les enfants du même père et de la même mère, la discorde, la rancune, la haine et l'inimitié. » N'est-ce pas de la prédilection de Jacob pour Joseph que naquit la haine de tous ses frères contre lui ; et n'est-ce pas cette jalousie qui causa le crime affreux des uns, le dur esclavage de l'autre, la longue et profonde douleur du père ?

Le savant cardinal de la Luzerne, que je viens de citer, n'a pas encore signalé tous les fâcheux effets que produisent ces imprudentes autant qu'injustes prédilections. Il en

est un que vous ne soupçonneriez peut-être pas même, si cet effet n'était confirmé par les aveux et par l'expérience de ceux qui se sont crus victimes de ces préférences. La jalousie qu'elles excitent peut être si funeste au physique et au moral, qu'elle altère complétement les facultés intellectuelles, ruine le tempérament et conduit à une mort prématurée, si l'on n'apporte au mal un remède prompt et efficace. Le docteur Descuret rapporte à cet égard un trait qui vous fera mieux voir encore que toutes les autres considérations, combien vous devez veiller sur vous-mêmes pour ne pas occasionner de jalousie à vos enfants, et combien cette jalousie que vous occasionneriez peut leur être préjudiciable.

« Le jeune Gustave G..., dit ce docteur, doué d'une bonne complexion, avait joui jusqu'à sa septième année de la santé la plus parfaite, lorsque tout à coup sa physionomie s'altéra d'une manière sensible. Son teint, habituellement frais et vermeil, perdit chaque jour de son éclat; ses yeux, naguère animés, devinrent ternes, sans expression, et semblaient se perdre dans leur orbite. Son embonpoint diminuait notablement, ainsi que son appétit, son sommeil et sa gaîté.

» L'air soucieux de cet enfant, une ride perpendiculaire que je remarquai entre ses sourcils, me firent soupçonner qu'il était atteint de jalousie, et je crus devoir en avertir les parents, que je rencontrais assez souvent chez un de mes malades. A peine eus-je prononcé le mot de jalousie, que la mère de Gustave, femme assez spirituelle, mais encore plus légère, me répondit ironiquement que l'enfant n'avait aucun motif de jalousie, qu'elle ne pouvait attribuer son malaise qu'à l'ennui, et qu'en conséquence elle allait l'envoyer dans une école, pour qu'il eût plus de distraction qu'à la maison paternelle, où il n'avait pas de camarades avec lesquels il pût jouer, son jeune frère, âgé de onze mois, étant encore à la mamelle.

» La santé de Gustave, loin de s'améliorer par ce moyen, continuait à dépérir de jour en jour. Ce pauvre petit malheureux, après avoir passé plusieurs heures dans la salle d'étude, y restait encore pendant que ses camarades allaient s'ébattre dans un petit jardin attenant à la maison. Plusieurs fois son maître le trouva assis dans une encoignure, la tête appuyée entre les mains, et le dos tourné à la lumière. L'ayant un jour pressé de questions pleines de bonté et d'in-

térêt sur sa tristesse habituelle : « Je suis bien malheureux, dit tout à coup l'enfant en laissant échapper des larmes et de profonds soupirs; oui, monsieur, j'ai bien du chagrin. Si vous saviez! on ne m'aime plus à la maison; on ne m'envoie à l'école que pour tout donner à mon petit frère pendant que je n'y suis pas. »

» L'enfant est aussitôt reconduit chez ses parents, auxquels on écrit de ne pas le renvoyer à l'école, si on ne veut pas le voir périr victime de la maladie qui le dévore. Le docteur Descuret est appelé auprès de lui : outre quelques autres prescriptions, il recommande au père et à la mère de rendre à Gustave les caresses dont ils l'avaient soudainement privé depuis la naissance de son jeune frère. Quoique la jalousie qui le dévorait l'eût terriblement défiguré, que son visage fût devenu d'une pâleur livide, et tout son corps d'une maigreur extrême, on le vit guérir à vue d'œil sous l'influence des caresses de ses parents, au point que, au bout de trois mois, il fut complétement rétabli.[1] »

Vous voyez par ce trait, Mères chrétiennes, quels sont les funestes effets non-seulement

(1) *Médecine des passions*, IIe partie, chap. x. *De l'envie et de la jalousie.*

des prédilections et des jalousies qu'elles occasionnent, mais encore de l'inégalité d'humeur de certains parents, qui tantôt comblent un enfant de caresses excessives, tantôt ne lui témoignent que d'excessives froideurs, sans que cette diversité de conduite ait d'autre motif que la bizarrerie de leurs caprices. Efforcez-vous donc d'être d'une humeur toujours égale, et, soit que vous encouragiez ou que vous repreniez vos enfants, ne faites rien par caprice, mais tout par raison. Vos enfants ne se formaliseront pas de ce que vous les privez de vos caresses, si vous ne leur en faites que de justes et de bien méritées.

« Mais est-ce donc une obligation stricte, pour des parents, de s'interdire toute marque de préférence dans la distribution de leurs tendresses et de leurs soins? Non, sans doute : et une égalité de traitement entre eux tous ne serait quelquefois ni juste en soi ni utile pour eux. Il serait contre l'équité de verser vos faveurs avec la même abondance sur l'enfant obéissant et sur l'indocile; sur l'appliqué et sur le paresseux ; sur le doux et sur le violent; sur le pieux et sur l'irréligieux. Mais que vos préférences soient toujours des récompenses, et que tous vos

enfants voient qu'elles le sont : alors tous les inconvénients disparaissent; elles n'auront plus que des avantages. Elles seront pour celui qui les aura méritées un encouragement; pour les autres, un aiguillon. »

3° Vous devez aimer vos enfants d'un amour *bienveillant* qui exclue toute haine, toute aversion, toute persécution. Il n'est pas inouï de voir des parents concevoir envers quelqu'un de leurs enfants, non plus des prédilections trop marquées, mais des aversions malheureusement d'autant plus violentes qu'ils devaient leur témoigner une plus ardente affection. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister ici sur ce point, m'adressant spécialement aux Mères chrétiennes, qui éviteront assurément ce défaut si elles aiment leurs enfants d'un *amour chrétien*. Ce qu'il importe de caractériser et de flétrir ici, c'est l'aversion qu'éprouve trop communément une femme contre les enfants dont elle a accepté l'adoption à titre de *belle-mère;* ce sont les persécutions qu'elle leur fait subir, les épreuves auxquelles elle les soumet. Laissons parler ici le docteur Descuret, qui traite parfaitement cette question.

« Certainement, dit-il, il est des femmes qui savent remplir cette tâche difficile de la

manière la plus louable ; mais, à côté de ces belles-mères si dignes de notre admiration, combien ne rencontrons-nous pas de marâtres qui, trahissant tous les devoirs qu'elles se sont imposés, ne voient dans les enfants d'une première femme que d'importuns étrangers nuisibles à leur bonheur, nuisibles surtout aux enfants qui leur doivent le jour ! Et qu'on ne s'y trompe pas ! ce n'est pas toujours chez des cœurs dénués de vertu que naît cette jalousie : on a vu des femmes pleines de bonté et de douceur en être soudainement atteintes ; car cette passion, souvent étrangère à toute basse cupidité, peut être produite par l'amour conjugal et l'amour maternel. Mais alors, moins coupable dans son principe, cessera-t-elle pour cela d'être nuisible à l'infortuné qui en sera l'objet?

» Une jeune fille se marie avec l'homme de son choix, et cet homme a déjà été l'époux d'une autre qui lui a laissé un gage de son amour. Mue par un sentiment généreux, la jeune fille promet non-seulement de se consacrer à celui qu'elle aime, mais encore à l'innocente créature qu'il confie à ses soins ; elle promet un cœur de mère à l'orphelin, et, en effet, c'est presque de l'amour maternel qu'elle lui témoigne : à la voir le presser

dans ses bras, on dirait qu'elle fait auprès de lui l'apprentissage d'une vraie maternité. Devient-elle mère à son tour, cette ancienne affection est tout à coup affaiblie par les nouvelles et profondes émotions que lui donne la nature. Voyez-la au milieu des deux berceaux, ce n'est pas assurément sur l'enfant étranger que s'arrête son œil humide où respire le bonheur ; ce n'est pas à lui qu'elle donne ce doux, cet inimitable sourire dans lequel tous les dévoûments se peignent à la fois : non, c'est son enfant à elle qui les aura tous, l'autre déjà ne lui est plus rien ; le devoir, il est vrai, l'oblige envers lui ; elle lui doit les soins indispensables à son jeune âge : elle les lui donnera ou les lui fera donner ; c'est là tout ce qu'on peut exiger d'elle. Mais, malheur à l'orphelin, si quelque préférence imprudemment témoignée par l'époux vient exciter dans le cœur de sa belle-mère une jalousie qu'elle n'a pas le courage de combattre ! car, alors tout sera fini pour lui sous le toit paternel ; il n'y connaîtra plus que l'injustice, les persécutions et le désespoir.[1] »

Comprenez d'après cela, vous qui êtes

(1) *Médecine des passions*, IIe partie, chap. x. *De l'envie et de la jalousie.*

chargée, à titre de belle-mère, d'élever des enfants d'une autre femme, combien il est difficile que vous ne laissiez pas entrer dans votre cœur la haine et l'aversion contre eux ; quelle vigilance, par conséquent, vous devez exercer sur vous-même pour étouffer cette passion dès que vous en ressentez les atteintes. Soyez persuadée que toutes les personnes de votre voisinage épient votre conduite pour voir si vous traitez avec les mêmes égards, si ce n'est pas avec le même amour, vos enfants et ceux de votre époux. Prenez garde de ne pas vérifier en vous le mot d'un poète grec, qui dit qu'il n'y a rien de pire pour des enfants qu'une belle-mère,[1] et ne justifiez pas vous-même personnellement la signification que l'on donne à cette expression : *amour de belle-mère*, pour signifier un amour qui dégénère en aversion. C'est certainement un acte d'éminente charité que de vouloir bien se charger d'élever les enfants d'une autre, et de leur tenir lieu de mère. Aussi, celles qui en remplissent les devoirs sans tomber dans les défauts dont nous parlons, méritent-elles non-seulement nos éloges, mais encore notre admiration,

(1) Ménandre, cité dans la *Polyanthea* de Langius, au mot *Noverca*.

ainsi que l'éternelle reconnaissance des enfants auxquels elles prodiguent leurs tendresses quasi-maternelles.

Permettez-moi, Mères chrétiennes, de dire ici à celles d'entre vous qui auraient passé à une seconde union, qu'elles doivent avoir la plus grande réserve en parlant d'une première : l'éloge d'un autre mari est rarement bien accueilli par le mari qui l'écoute, et ce serait vous exposer à troubler gravement la paix de votre famille que de commettre de telles imprudences.

4° *Ses motifs et sa fin.* L'amour d'une mère pour ses enfants peut se rapporter à trois fins principales : elle peut les aimer ou *pour soi*, ou *pour eux-mêmes* ou *pour Dieu*. On les aime *pour soi-même*, lorsque, dans l'éducation et les soins qu'on leur donne, on veut tout rapporter à sa propre félicité. Ainsi l'on veut qu'ils soient doux, tranquilles, soumis, afin d'avoir plus de repos, de calme et d'agrément avec eux ; on veut qu'ils soient honnêtes, polis, bien élevés, afin de pouvoir les présenter sans honte dans le monde, et s'attirer à soi-même de la considération. On veut qu'ils soient studieux, instruits, versés dans les sciences qui sont à la mode, afin de s'en prévaloir et de s'en faire honneur. On

veut corriger tous leurs défauts naturels, les rendre pleins d'agréments et de grâce, parce qu'on se complait dans ces avantages extérieurs, et que l'on s'aime soi-même dans la personne de ses enfants. Une telle affection, qui n'est autre chose que de l'égoïsme et de l'amour-propre, est malheureusement très-commune, même parmi les parents chrétiens; elle a sa source dans leur négligence à se rendre compte des motifs qui la produisent.

Ou bien on aime ses enfants *pour eux-mêmes*, et parce que ce sont ses enfants; on les aime d'une tendresse instinctive et toute naturelle qui fait que l'on s'aveugle sur leurs défauts, qu'on plie devant leurs caprices, qu'on cède à toutes leurs volontés, qu'on admire les choses et les paroles les moins dignes d'estime, qu'on s'extasie devant quelques gentillesses enfantines, qu'on ne sait point punir quand il le faut, ou qu'on ne le fait que dans des moments de vivacité et d'emportement, qu'on ne peut rien leur refuser et que l'on va même au devant de tous leurs désirs, qu'on multiplie sans raison les flatteries et les caresses, etc. Aimer ainsi ses enfants, c'est fausser leur jugement, corrompre leur cœur et les laisser marcher,

ou plutôt les conduire soi-même à leur réprobation éternelle.

Les parents vraiment chrétiens aiment leurs enfants *pour Dieu;* ils les regardent comme un dépôt précieux que la divine Providence a mis entre leurs mains et dont ils doivent un jour rendre un compte rigoureux au Souverain juge. Aussi ne négligent-ils rien, s'efforcent-ils par tous les moyens possibles de les détourner de tout ce qui est mal, de les encourager au bien, d'en faire de fervents chrétiens afin qu'après avoir vécu ensemble et formé une même famille sur la terre, ils soient éternellement, parents et enfants, réunis ensemble à la grande famille des élus dans la patrie céleste. Voilà, Mères chrétiennes, le seul but que vous devez vous proposer, le seul motif qui doit vous animer dans l'amour que vous avez pour vos enfants : la gloire de Dieu et leur sanctification en ce monde, la glorification de Dieu et leur bonheur éternel en l'autre.

II. — Soins particuliers que les mères doivent à leurs enfants, selon l'âge, le sexe et les circonstances.

Outre ces devoirs généraux que vous avez à remplir envers vos enfants, vous leur

devez encore, Mères chrétiennes, des soins particuliers, selon leur âge, leur sexe, et les circonstances où ils peuvent se trouver.

I. Soins a donner selon l'age de l'enfant. — Avant sa naisssance, et pendant qu'il est tellement uni à sa mère qu'il ne forme avec elle que comme une seule personne, vous devez plus que jamais tenir votre âme pure de tout péché mortel, vous préserver de toute passion et surtout de toute habitude mauvaise. Car s'il est certain, comme l'atteste l'expérience, qu'une mère malade communique le principe de son mal au fruit de ses entrailles, comment ne lui communiquera-t-elle pas ses inclinations, ses passions? Et comment le mauvais état du péché dans lequel elle vivrait ne serait-il pas de nature à tarir plus ou moins le cours des grâces qui seraient accordées, ou tout au moins préparées à son enfant, si elle les méritait par la sainteté de sa vie? Aussi doit-elle, dans ces circonstances, redoubler de ferveur, s'appliquer plus que jamais aux exercices de dévotion, persuadée que l'âme et le cœur de son enfant seront imprégnés des sentiments de piété dont elle aura été animée pendant qu'il ne vivait que de sa vie, ne se nourrissait que de sa substance, et ne

pouvait ressentir que ses impressions. Outre cette attention à vous préserver de toute faute, à vous appliquer à la pratique de la vertu, ayez soin de consacrer et d'offrir à Dieu votre enfant dès le premier moment de son existence, et de renouveler souvent cette offrande, à l'exemple de la mère de Samuel,[1] de celle de saint Augustin, de saint Bernard de saint François de Sales, et de tant d'autres saintes femmes. Cette consécration est très-agréable à Dieu, qui a toujours été très-jaloux des prémices; et l'expérience démontre qu'elle a attiré des grâces abondantes sur les enfants dont les mères ont observé cette pratique, que saint François de Sales regarde comme *très-importante et très-féconde en saints résultats.*[2]

De l'expérience d'autrui j'en appelle à cet égard à la vôtre propre, et je vous dis avec l'illustre Evêque de Poitiers : « Vous avez un enfant béni ; c'est votre gloire et votre joie ; tous l'aiment et l'admirent ; il est bon, il est pieux, la vertu lui est facile. Remontez le cours de vos souvenirs en suivant celui de vos années. N'est-il pas vrai que quand vous avez conçu cet enfant, quand

(1) Liv. des Rois, I. 28.

(2) *Introd. à la vie dévote,* IIIe part. ch. XXXVIII.

vous l'avez porté.., vous étiez pure, fervente, unie à Dieu, pleine de foi, pleine de grâce? Que dès lors vous l'avez offert, vous l'avez donné au Seigneur? Et le Seigneur l'a accepté de vos mains. Mais cet autre qui vous fait pleurer, et dont l'avenir vous inquiète encore plus que le présent ne vous désole, ah! n'aurait-il pas lui-même des plaintes à former contre vous? Ne pourrait-il pas vous reprocher cette légèreté mondaine, cette indifférence religieuse dont il porte la peine et dont il subit les conséquences? Sans doute il y a des exceptions à ces lois générales; mais ce sont vraiment des exceptions.[1] »

Après la naissance de vos enfants, offrez-les de nouveau au Seigneur et renouvelez de temps à autre cette consécration Une telle pratique attirera sur eux et sur vous les plus abondantes bénédictions du Ciel, comme on le voit par rapport aux enfants dont les mères l'ont observée. Sainte Elisabeth de Hongrie offrait souvent ses enfants à Dieu; aussi devinrent-ils tous trois des modèles de vertu. Ce fut aussi ce que pratiquèrent,

(1) Allocution de Mgr l'Evêque de Poitiers, dans la réunion générale des Mères Chrétiennes, du 19 mars 1866. *Annales de l'Archiconfrérie*, nº de mai 1866.

comme nous l'assure Corneille de la Pierre,[1] les mères de saint Grégoire de Nazianze, de saint Dominique, de saint Bonaventure, de saint Bernardin, de saint François de Paule ; aussi leurs enfants sont-ils devenus de grands saints. — Pendant qu'ils sont incapables de prier et de rendre à Dieu leurs devoirs d'adoration, de reconnaissance, de confiance et d'amour, vous devez le faire pour eux, parce que vos enfants, ayant un corps et une âme, vous ne les traiteriez pas mieux que des animaux, si vous ne leur donniez que des soins corporels. Mettez-les sous la protection spéciale de la sainte Vierge, recommandez-les souvent au bon Ange qui les accompagne, au saint dont ils portent le nom. Comme les objets extérieurs fixent leurs regards d'assez bonne heure, commencez à parler à leurs yeux en leur montrant quelque image pieuse, en les faisant assister à quelque cérémonie religieuse dès qu'ils sont dans le cas d'être tranquilles dans l'église. Parlez-leur alors de Dieu, de Jésus-Christ, de ses bienfaits, de son amour, surtout en leur montrant le crucifix. Vous me direz qu'ils sont trop jeunes, qu'ils ne peuvent vous entendre. « Non,

(1) *Comment.* sur le chap. XXIX de la Genèse, vers 33.

dit le P. Lejeune, mais Dieu vous entendra ; il verra la disposition de votre cœur et votre bonne volonté. Un roi serait agréablement flatté si, dans tout son empire, les nourrices mêmes chantaient ses louanges à l'oreille de leurs nourrissons. D'ailleurs, en excitant vos enfants à bien aimer Dieu un jour, vous vous y excitez vous-mêmes; et si vous vous accoutumez à leur parler de Dieu pendant qu'ils sont petits, vous continuerez à le faire à mesure qu'ils grandiront.[1] » Que les saints noms de Jésus et de Marie soient les premières paroles que vous leur appreniez à répéter.

Quand les facultés de l'âme commencent à se développer, et que quelque lueur de raison semble apparaître, les premières idées qu'il faut graver profondément dans leur cœur sont celles de la présence de Dieu, d'un Dieu qui voit tout, qui entend tout et qui peut tout ; d'une vie future où il récompense ou punit éternellement chacun selon ses mérites. Faites-leur comprendre que c'est de lui qu'ils tiennent tout, qu'ils lui doivent par conséquent toute leur confiance, tout leur amour, toute leur reconnaissance. Examinez

(1) *Pensées* du P. Lejeune, § xv. 354.

quelle est l'idée qui pénètre le plus leur esprit, qui fait le plus d'impression sur leur cœur, et répétez-la-leur souvent, pour qu'ils en conservent le souvenir toute leur vie.

S'il est un âge où vous devez donner des soins particuliers à vos enfants, c'est surtout celui où les passions s'annoncent, celui qui est appelé l'âge de passions. Il faut alors que vous redoubliez de prières, de bons exemples, mais surtout de vigilance. Sachez qu'ils seront assez habiles pour la tromper, cette vigilance, si vous n'êtes pas plus habile pour l'exercer.

II. Soins a donner selon le sexe de l'enfant. — *Par rapport à vos garçons.* — 1° Prenez garde de ne pas vous laisser ravir votre autorité au point que vous les craigniez plus qu'ils ne vous craignent eux-mêmes. Et pour que cela ne vous arrive pas, châtiez-les la première fois qu'ils commencent à faire envers vous quelque acte d'insubordination, d'indépendance, de mépris pour votre autorité.

Puisque l'occasion se présente de parler ici de l'autorité, laissez-moi vous dire, Mères chrétiennes, que les malheurs actuels de la société ont leur source dans l'insubordination de la jeunesse, et que cette insubordina-

tion vient de ce que le principe d'autorité est méconnu et foulé aux pieds : on rejette l'autorité de l'Eglise, l'autorité du prince, l'autorité de Dieu même; comment, avec de pareils exemples, les enfants ne rejetteraient-ils pas l'autorité du père et de la mère? Voici comment un écrivain dépeint ce mal avec les remèdes propres à le guérir.

« Les enfants, dit-il, dans certaines familles, n'ont jamais pu apprendre ce que c'est que l'autorité ni quelle est son importance. Avant l'âge de raison, ils commandent déjà, puisqu'ils réussissent à obtenir tout ce qui leur plaît; cet âge venu, pleins d'eux-mêmes ils n'obéissent plus. Ils ne soupçonnent pas que l'homme n'étant pas une brute, a des devoirs auxquels il doit, non par choix, inclination ou plaisir, mais par une loi de l'ordre éternel, plier sa volonté, encore que ces devoirs contrarient ses passions et blessent son amour-propre. Cette soumission est un sacrifice exigé par notre condition et notre destinée d'homme, par la dignité de notre nature. Les enfants dont je parle ne soupçonnent rien de ces choses parce que, dès l'âge le plus tendre, ils n'ont eu d'autres maîtres que leurs caprices : et quand l'âge, la raison ont grandi en eux, il ne s'est trouvé autour

d'eux personne pour leur dire : *ceci est un devoir, il faut l'accomplir*. Au contraire, on leur répéta sans cesse : mon enfant, fais-moi donc le plaisir de faire ceci, de laisser cela. — Je t'en supplie, si tu m'accordes cette satisfaction, je t'en récompenserai. — Si tu obéis, on te louera, on t'aimera, on t'estimera; au contraire, si tu désobéis, tu seras privé de ces louanges, de cette affection, de cette estime. Tel est le langage presque habituel des parents, des maîtres, des personnes préposées à l'éducation des enfants. Il en est peu qui disent ainsi qu'ils le devraient : Fais cela, car telle est la volonté de Dieu, — l'Eglise l'ordonne, — l'autorité civile le prescrit, — c'est la volonté de ton père, de ta mère, qui a le droit de te commander et à qui tu dois obéir.[1] »

L'enfant remarquant que les motifs apportés pour faire accomplir un devoir, sont toujours tirés soit du plaisir, soit de l'utilité qui lui en revient à lui-même, se croira, et bien justement, en droit de sacrifier ce plaisir et cette utilité quand cela lui plaira, et par conséquent en droit de transgresser un devoir. — Voulez-vous, Mères chrétiennes,

(1) Fontana, *l'Education d'aujourd'hui*, cité dans la *Direction de l'enfance* du P. Franco, 2e partie, chap. II.

qu'il ne vienne pas à l'esprit de vos enfants de tirer cette fatale conséquence, faites-leur bien comprendre qu'ils ne sont pas nés libres et indépendants, mais qu'ils doivent respect, soumission et obéissance à Dieu et à ceux que Dieu a investis de son autorité; qu'ils doivent surtout obéir, parce que l'obéissance est un devoir et non pas à cause de l'utilité ou de la satisfaction qu'elle leur procure. Et vous, parents, commandez non pas comme des égaux qui encouragent, mais comme des supérieurs qui usent de leur droit.

2° Veillez d'une manière toute particulière à ce que vos enfants ne fréquentent auçun compagnon suspect. Saint François de Sales et d'autres moralistes s'accordent à dire que la jeune fille est comme naturellement chaste; que le plus grand nombre d'entre elles ne s'apercevraient guère des inclinations charnelles si elles n'en recevaient l'idée par les mauvais discours qu'elles entendent, et par les mauvais exemples qu'elles ont sous les yeux. Il n'en est pas ainsi du jeune homme : en l'absence même de tout mauvais contact, il éprouve presque toujours des combats déjà bien terribles; mais fortifié par la grâce, retenu par la honte et le remords qui

accompagnent toujours le désordre, il remportera ordiuairement la victoire pendant qu'il n'aura que ses mauvais penchants à combattre. Mais si, à ces penchants déjà si violents, viennent s'ajouter les mauvais exemples, les perfides sollicitations des compagnons libertins dont une des jouissances est de multiplier les victimes des passions qui les dévorent eux-mêmes, comment pourront-ils résister à leurs perfides entraînements? Voilà un des plus redoutables dangers pour les jeunes gens; voilà une des sources les plus fréquentes de cette corruption hâtive et générale que l'on a à déplorer. Aussi les mères qui ont à cœur de conserver l'innocence de leurs enfants ne négligeront rien pour empêcher ces fréquentations; elles les retiendront habituellement avec elles, ou ne les confieront qu'à des personnes sûres; elles écarteront sans pitié tout compagnon qui leur paraîtrait suspect.

Toutefois il ne serait pas non plus à propos d'interdire à vos jeunes gens tout amusement avec d'autres camarades dont la bonne conduite vous est connue, pourvu que ces amusements aient lieu sous vos yeux, ou tout au moins toujours avec votre agrément et jamais à votre insu. Permettez-leur, je

dirais même favorisez les jeux qui n'offrent aucun danger ni corporel ni spirituel : ils les préserveront des vices qu'engendrent toujours l'oisiveté et l'inaction. « C'est un de mes premiers dogmes, écrivait Joseph de Maistre à une dame, qu'il faut amuser les jeunes gens, afin qu'ils ne s'amusent pas. » Mais parmi les amusements que vous pouvez leur procurer, choisissez de préférence ceux qui exigent l'exercice du corps en même temps qu'une légère et agréable attention de l'esprit; ils ont sur les autres l'avantage d'être à la fois utiles à la santé et favorables aux bonnes mœurs, de l'aveu des médecins les plus expérimentés. « Les exercices corporels, dit le docteur Devay, bien conduits par la juste répartition des énergies vitales, par l'équilibre qu'ils rétablissent, et par le jeu normal de tous les organes qu'ils facilitent, rendent les jeunes gens plus doux et plus accessibles à la raison. C'est un résultat de l'expérience.[1] » — « L'exercice, dit-il encore ailleurs, est un modificateur si bienfaisant, il a tant de puissance pour consolider la santé, qu'on ne doit point s'étonner si, dans l'antiquité, une secte importante de

(1) *Traité spécial d'hygiène des familles*, par Devay, 1re part. sect. II, chap. 3, p. 127.

médecins fit, de cet agent seul, le fondement de l'art de guérir.[1] » Mais selon la sage recommandation d'un païen, ne permettez à vos enfants de jouer qu'après qu'ils se sont exactement acquittés de leurs devoirs et dans les moments destinés à d'honnêtes récréations.[2] Défendez-leur absolument les jeux un peu trop intéressés, et ceux pour lesquels vous les verriez se passionner. « Car, dit l'abbé Blanchard, cette passion s'accroît comme le feu par les aliments qu'on lui donne. Le jeu qui devient passion, se changera bientôt en fureur... Jouer par l'espoir du gain, c'est jeter son bien dans la mer, pour aller le recueillir sur le rivage.[3] »

3° Détournez-les, autant qu'il vous sera possible, d'aller en pays étrangers. Vous avez déjà tant de peine à les contenir dans le devoir lorsque vous les avez avec vous; n'est-il pas à peu près certain qu'ils se pervertiront lorsqu'ils n'auront plus ni père ni mère pour les surveiller, et qu'en outre ils trouveront dans les grandes villes où ils iront, tant d'occasions mauvaises? Combien n'avez-vous pas vu de jeunes gens partir innocents

(1) Devay, IIIe part. sect. III, chap. I, p. 482.
(2) Cicéron, I *de Officiis*.
(3) *Ecole des mœurs* Maxime XXXe.

et religieux, et revenir libertins et impies? Pourquoi le même malheur n'arriverait-il pas aussi à vos enfants, si vous les laissez aller en pays étrangers? Comme tant d'autres, ils ne rapporteront de ces pays, où ils vont chercher fortune, soyez-en sûre, qu'un esprit irréligieux et insubordonné, un cœur gâté, une âme chargée d'iniquités, et peut-être encore une bourse vide. Et une fois de retour dans la maison paternelle, quelles peines n'aurez-vous pas pour ramener au devoir ces enfants égarés, si tant est que vous puissiez en venir à bout? Et au tribunal de Dieu, n'aurez-vous pas à répondre des fautes qu'ils auront commises en les laissant, sans de graves raisons, se soustraire à votre surveillance?

Ecoutez les pressantes et vives recommandations que vous adresse sur ce sujet un prêtre zélé qui habite Paris, et qui connaît les dangers que court la jeunesse dans les grandes villes. « Vous surtout, bonnes mères, dit-il, retenez vos enfants auprès de vous autant que vous le pourrez... Vous aurez peut-être un peu moins d'argent, et encore... mais vous aurez plus de paix, plus de bonheur. Savez-vous, mère, où vous envoyez votre fils, votre fille?... Hélas! pendant que

vous êtes là heureuse, au milieu de votre famille, qui sait ce qui lui arrive? qui sait si une lettre ne vous apportera pas une triste nouvelle, une fatale chute?... Ne fût-ce que la honte de les voir, après tous ces rêves de fortune, revenir couverts de haillons, sans parler des vices, gardez-les à l'ombre de votre clocher tutélaire, auprès de vos aïeux qui dorment dans le cimetière de votre paroisse.... Qui peut dire le nombre des victimes de cet ambitieux amour de Paris et des grandes villes? Qui peut dire le nombre de ces malheureux qui, chaque année, glissent, tombent dans cet abîme sans fond, où tant de belles espérances finissent par la misère, le désespoir, le crime?... Pour un élu de la fortune, il y a des centaines de réprouvés qui souffrent et qui blasphèment.[1] »

4° Si le sort destine quelqu'un de vos garçons au service militaire, ne vous déconcertez pas, mais dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, soumettez-vous à la sainte volonté de Dieu, et donnez l'exemple de cette soumission à toute votre famille. Votre devoir alors est de relever le courage de votre enfant, de l'engager à mettre ordre à sa

(1) *Cours d'éloquence sacrée*, par l'abbé Mullois, IIIe p. chap. XVI.

conscience par une bonne confession faite avant son départ, de le prémunir contre les dangers des mauvais discours qu'il entendra de la bouche de plusieurs de ses compagnons, contre ceux des mauvaises occasions qu'il trouvera dans les villes où il sera en garnison. Dites-lui que le moyen de s'y soustraire, c'est de s'attacher à ceux de ses compagnons qu'il reconnaîtra pour être les plus réservés, c'est d'être exact à faire sa petite prière du matin et du soir, de se recommander souvent à la sainte Vierge en lui adressant quelque courte invocation, de ne pas oublier non plus son Ange gardien, et surtout de se confesser de temps à autre. Engagez-le à s'agréger à la confrérie du scapulaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à porter toujours sur lui son chapelet et une médaille indulgenciée, et remettez-lui vous-même ces objets, que vous lui direz de conserver comme *souvenir* de sa mère. Dans les lettres que vous lui écrirez pendant qu'il sera au service, ne manquez jamais de glisser quelques avis salutaires.

5° Un des plus dangereux obstacles à la vertu, à la piété, à la persévérance des jeunes gens, c'est le *respect humain*. Si vous avez à cœur, Mères chrétiennes, de ne pas

voir bientôt inutiles les soins que vous leur donnez, les leçons de leurs maîtres, les avis de leur confesseur, apprenez-leur à ne pas craindre les vains jugements et les injustes mépris des hommes. « Il faudrait de longs discours, dit le P. Franco, pour exprimer la puissance qu'exerce sur les jeunes gens la raillerie ou la louange, et avec quel empressement ils poursuivent l'une et fuient l'autre. Malheureusement, le monde, dispensateur de la louange et du blâme, en fait un emploi, je dirai mieux, un abus inique. Il met en honneur tous les vices, tandis qu'il déverse le mépris sur toutes les vertus. Il déchaîne sa fureur contre l'Eglise ; il n'a jamais assez de traits piquants, de bons mots, de plaisanteries contre la dévotion. Les pratiques extérieures sont qualifiées de bigotisme ; il taxe de superstition l'usage des sacrements ; il dissuade de toute relation avec les prêtres et les religieux ; il met en crédit le blasphème déclaré, l'incrédulité, l'irréligion. De là dans un grand nombre d'âmes, et chez les jeunes gens surtout, une crainte souveraine de passer pour chrétiens, de paraître vertueux. Cette peur est souvent portée à un tel degré, que les uns se cachent pour observer des pratiques auxquelles les rattache encore la

conscience ; tandis que d'autres préfèrent la réputation de gens sans mœurs et sans principes à celle de croyant et de dévot.

» Jeunesse entraînée par le respect humain, jeunesse perdue. Aussi le monde qui sait cela, la poussera-t-il infailliblement, par la dérision et la plaisanterie, à l'impiété comme à la corruption. Pour plaire aux Juifs, Pilate condamne Jésus-Christ à la Croix ; pour plaire au monde, d'innombrables chrétiens, lâches, efféminés crucifient de nouveau Jésus-Christ. Cherchez donc tous les moyens possibles de fortifier les jeunes gens contre la tyrannie du respect humain, si préjudiciable à leur salut.

» Le premier de tous, c'est que chez vous ils voient la religion et la piété franchement pratiquées. Qu'ils s'aperçoivent que, loin d'en rougir, vous en parlez avec amour ; que, donnant l'exemple vous témoignez de vos sentiments par la prière, la fréquentation de l'église et des sacrements, et par la fidélité à toutes les œuvres chrétiennes. Soyez fidèles dans l'intérieur de la famille, même en présence des étrangers, à ces actes extérieurs qui traduisent si bien les sentiments religieux.

» Le second moyen, c'est de leur « rappeler de temps en temps les grandes maximes

de l'Evangile : *Nul ne peut servir deux maîtres ; — Celui qui n'est pas pour Dieu, est contre Dieu ; — Il ne faut craindre que celui dont la puissance est assez grande pour précipiter à la fois le corps et l'âme en enfer ; — Jésus-Christ rougira devant son Père de celui qui aura rougi de lui devant les hommes.*[1] » Si je cherchais à plaire aux hommes, disait l'apôtre saint Paul, je ne serais plus le disciple de Jésus-Christ.

Enfin un troisième moyen, c'est de faire bien comprendre à vos enfants que l'esclave du respect humain est *un apostat* : il préfère la créature à Dieu, l'estime des hommes à l'amitié de Dieu ; et son apostasie est plus criminelle que celle des premiers chrétiens qui reniaient la religion dans la crainte des supplices, au lieu que lui, il la renie dans la crainte seulement d'une désapprobation et de quelques railleries. — Qu'il est *un insensé* qui, pour plaire à des libertins et à des impies, s'attire le mépris des gens de bien, le mépris même de ceux auxquels il cherche à plaire ; qui, pour un vain sentiment d'estime qu'il mendie et qu'il n'obtient pas, sacrifie son devoir,

(1) *Direction de l'enfance*, IIe partie, chap. VIII.

son âme, son éternité. Qu'il est *un* malheureux *esclave* qui ne fait ni la volonté de Dieu ni la sienne, mais la volonté de ceux dont il recherche l'approbation et dont il craint les railleries. Il est réduit, ou plutôt il se réduit lui-même à la nécessité de régler sa Religion et de pratiquer ses devoirs, non pas selon ses lumières et sa conscience, mais selon le gré et le caprice bizarre de gens sans principes religieux, et qui ne connaissent de devoirs que ceux que leur dictent les maximes du monde et que leur inspirent leurs passions. — Soutenez, fortifiez leur courage par l'exemple des saints et des jeunes gens vertueux qui se sont mis au-dessus des jugements et des railleries du monde, et qui ont trouvé leur bonheur à s'affranchir de sa servitude pour ne vivre que sous la dépendance de Dieu et de ses lois saintes.

6° Enfin, Mères chrétiennes, mettez tout en œuvre, usez de toute votre influence, de toute votre industrie, de toute votre autorité pour obtenir que vos jeunes gens se confessent tous les mois. Le meilleur moyen pour cela, c'est de leur faire prendre cette bonne habitude à leur première Communion, de veiller attentivement à ce qu'ils ne la perdent pas, et de les reprendre quand vous

vous apercevriez qu'ils commenceraient à y manquer. Il est presque impossible qu'un jeune homme qui n'emploie pas ce moyen, se conserve chaste.

Par rapport à vos filles. — Réprimez en elles la vanité. La première comme la plus impérieuse passion des jeunes filles, c'est la vanité. « Elles naissent, dit le pieux Archevêque de Cambrai, avec un désir violent de plaire. Les chemins qui conduisent les hommes à l'autorité et à la gloire leur étant fermés, elles tâchent de se dédommager par les agréments de l'esprit et du corps : de là vient leur conversation douce et insinuante ; de là vient qu'elles aspirent tant à la beauté et à toutes les grâces extérieures et qu'elles sont si passionnées pour les ajustements : une coiffe, un bout de ruban, une boucle de cheveux plus haut ou plus bas, le choix d'une couleur, ce sont pour elles autant d'affaires importantes [1] » « Mais il faut convenir, dit l'abbé Pichenot, que si les jeunes filles apportent en naissant le germe de ce défaut, c'est en grande partie à leur éducation qu'on doit en attribuer le progrès et le développement. Rien n'est plus déplorable

[1] Fenelon *Education des filles*

que la manière dont on excite cette funeste passion dès le premier âge : on s'en fait un jeu, on s'en fait presque un mérite, un devoir dans la famille comme dans la société.

» Qu'une petite fille apparaisse dans un salon, on se croit obligé de l'accueillir par une explosion de joie, par un murmure imprudent et universel d'approbation, on admire tout en elle, on la loue sans discrétion et sans pudeur; et, sous prétexte qu'elle ne comprend pas, on la trouve *ravissante*, et, l'enfant qui n'a pas l'air de faire attention, a tout compris, elle en jouit d'une manière instinctive, elle redouble de gentillesses. Ouvre-t-elle la bouche, ses reparties sont écoutées, répétées à l'envi; tout le monde s'occupe d'elle; on se dispute son attention, ses caresses, et l'on ne voit pas qu'on souffle ainsi au cœur de l'enfant un sentiment qui fera son tourment en même temps que son occupation lorsqu'elle sera devenue jeune fille.[1] » Et alors avec quelle jalouse attention elle examinera les diverses parures de ses compagnes? Avec quel empressement elle s'étudiera à les imiter, à les égaler, à les éclipser? Que de temps perdu à se parer, à

(1) *Traité pratique de l'éducation maternelle*, par l'abbé Pichenot, XXIe instruction.

s'admirer, à se poser devant une glace, pour se fairè admirer et pour savoir mieux poser ailleurs ! Elle ne saura parler d'autres choses que de modes, d'objets de vanité, de moyens de figurer et de plaire. Elle sera incapable de réfléchir cinq minutes sur quelque vérité importante de la religion, et elle méditera des journées entières sur le choix d'une robe, sur l'assortiment des couleurs, sur la forme d'un vêtement ; la forme, la couleur, la place d'un ruban de sa coiffure sera pour elle une affaire majeure; peut-être tiendra-t-elle à compter les jours de la semaine par la diversité de ses parures. — Et quand le temps lui aura ravi les grâces de sa jeunesse, quand elle ne devrait plus songer qu'à son éternité dans laquelle elle ne tardera pas d'entrer, ne la verra-t-on pas encore dépenser son argent et son temps à réparer *des ans l'irréparable outrage?* Elle ne pourra se résigner à vieillir ; il faudra encore que les fleurs du printemps s'épanouissent sur un front couvert de rides, sur une tête où elle ne peut se résigner à laisser apercevoir ses cheveux blancs.

Mais la difficulté n'est pas de vous faire comprendre, Mères chrétiennes, quelle est la passion de vos filles pour la vanité; vous

n'avez pour cela qu'à vous rappeler ce que vous étiez à leur âge et à bien examiner ce qu'elles recherchent elles-mêmes actuellement. Ce qui est extrêmement difficile, c'est bien plutôt de vous laisser entrevoir, à vous qui avez autant d'inclination à favoriser leur vanité qu'elles en ont à la satisfaire ; à vous qui désirez souvent plus de les marier qu'elles ne le désirent elles-mêmes ; ce qui est difficile, dis-je, c'est de vous faire comprendre combien la vanité de vos filles est *injurieuse à Dieu*, à qui elle ravit la gloire qui lui est due : car c'est une misérable créature qui se pose en divinité terrestre et qui semble dire au grand Dieu du Ciel : que les hommes détournent leur attention de vous pour la porter sur moi ; qu'ils vous oublient pour me contempler ; qu'ils me contemplent pour m'admirer, qu'ils m'admirent pour satisfaire leur concupiscence et la mienne. La vaniteuse ne commet-elle pas l'idolâtrie la plus audacieuse en se posant la rivale de Dieu ? le larcin le plus criminel en voulant lui ravir des adorations qui ne sont dues qu'à lui seul? l'homicide le plus cruel en donnant la mort à des âmes à qui Dieu a donné la vie? en précipitant en enfer ceux que Jésus-Christ est venu racheter? —

Dangereuse au prochain, puisque l'Esprit-Saint nous dit (et l'expérience le confirme) que *bien des personnes ont péri et périssent tous les jours à cause de la vanité et de la beauté des femmes*[1] ; et qu'il veut bien, pour la réprimer et en indiquer le remède, descendre dans les plus petits détails, en leur recommandant par la bouche de l'Apôtre de ne se parer *ni avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des vêtements somptueux, mais avec de bonnes œuvres, ainsi qu'il convient à des personnes qui ont un goût et une aptitude plus particulière pour les œuvres de piété,* lesquelles seules doivent faire leur ornement et être comme leur parure.[2] Les femmes vaniteuses, selon la belle idée de saint Vincent Ferrier, sont les émissaires du démon pour incendier les temples du vrai Dieu, c'est-à-dire pour corrompre l'âme chrétienne qui est le temple vivant de l'Esprit-Saint.[3] Elles sont plus dangereuses que le démon qui est invisible et qui ne tente que par des suggestions intérieures, tandis que les vaniteuses attirent, frappent et captivent les regards ; ces re-

(1) Eccli. IX. 9. (2) I Tim. II. 9 et 10

(3) *Sermons de saint Vincent Ferrier*, Sermon sur l'orgueil.

gards provoqués par la vanité communiquent à l'esprit et à l'imagination, au cœur et aux sens de funestes impressions qui sont la cause d'une foule de péchés. Combien d'âmes reprocheront un jour à vos filles, et à vous aussi, mères, qui ne réprimez pas, qui favorisez même leur vanité, d'avoir été la cause de leur réprobation ! — *Pernicieuse à elles-mêmes,* non-seulement parce que la vanité est un péché, mais parce qu'elle est une source de péchés. Une fille vaniteuse ou néglige ou remplit mal ses devoirs *envers Dieu ;* elle ne pense qu'à se parer et à plaire, et elle y pense pendant ses prières, qu'elle fait sans attention, pendant ses occupations ordinaires dont elle s'acquitte sans pureté d'intention, pendant la sainte messe et jusque dans l'église où elle scandalise par sa dissipation. Elle ne s'acquitte pas mieux de ses devoirs *envers ses parents ;* car une personne vaniteuse est essentiellement désobéissante et médisante, et assez souvent elle est voleuse, querelleuse et jalouse. *Par rapport à elle-même* elle est sur la voie qui conduit à l'impureté par une pente des plus rapides, si elle n'y a pas déjà succombé. Car n'est-ce pas pour plaire qu'une fille est vaniteuse? Or, ce désir de plaire ne conduit-il pas de

lui-même à des désirs impurs? Un ange, au rapport de saint Jérôme, apparut un jour à la vierge Eustochie qui soignait trop ses cheveux, et la menaça de la damnation si elle ne renonçait à cette vanité qui l'aurait conduite à l'impureté.[1] Sainte Thérèse a eu un moment, toute jeune encore, le goût de la parure. « Je m'occupais, dit-elle, de la blancheur de mes mains, du soin de mes cheveux; je n'épargnais ni parfums ni aucune de ces frivoles industries de la vanité pour lesquelles j'étais fort ingénieuse. » Parvenue à un âge plus avancé, elle se trouva un jour transportée corps et âme en enfer. Dieu lui montra la place que les démons lui avaient préparée et qu'elle aurait méritée par les péchés où elle serait tombée si elle n'avait pas renoncé à sa vanité.[2] Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, disait sévèrement à une de ses filles : « Ma fille, Dieu ne serait pas juste s'il ne te plongeait au fond de l'enfer, puisque tu te fatigues tant pour y descendre.[3] »

Mais, dites-vous, *c'est en vue du mariage*

(1) Cité dans le *Spicilegium* de Claus, *concio* XXXVII. 9.

(2) *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, chap. II et XXXII.

(3) Cité dans la *Direction de l'enfance*, par le P. Franco. 1e part. chap. IV.

que je permets à mes filles de se parer. Et en vue du mariage est-il permis de faire des péchés et d'en occasionner aux autres? Et dans cette vue, ne vaut-il pas beaucoup mieux que vos filles plaisent aux jeunes gens vertueux par leur modestie et leur simplicité, que de plaire aux libertins par leur immodestie et leur vanité? Mais ce n'est pas assez de dire que la vanité conduit toujours à l'impureté ; j'ajoute que ces deux vices marchent presque toujours ensemble. Car saint Jérôme dit qu'une fille ou une femme vaniteuse est comme le cercueil d'une âme morte à la grâce.[1] D'où saint Vincent Ferrier conclut qu'une mère devrait bien plus pleurer sur une de ses filles livrée à la vanité que si elle la voyait enterrer.[2]

Que penser donc de nos mœurs, à la vue du luxe effréné qui règne parmi nous et qui confond toutes les conditions? La servante veut briller comme sa maîtresse; la bourgeoise comme la princesse ; l'ouvrière, la journalière emploient à leur parure tout le produit de leur travail. On s'étonne après cela, et on se plaint des progrès effrayants que fait de jour en jour la dépravation des

(1) *Sermons de saint Vincent Ferrier*, Sermon sur l'orgueil. (2) *Ibid.*

mœurs. Sur quoi peuvent être fondés cette surprise et cet étonnement? Car, pour les faire cesser, il suffit d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe. Les personnes du sexe ne savent plus comment se mettre pour attirer sur elles les regards et faire parade de leur beauté. Réprimez, Mères chrétiennes, la vanité de vos filles, et vous aurez apporté un grand remède à la dépravation des mœurs.

Mais disons aussi avec le judicieux auteur de *l'Ecole des mœurs*, « qu'une espèce de luxe modéré entre dans les vues de la nature qui a répandu sur la terre, comme dans les cieux, une magnificence égale à sa grandeur : elle n'a pas prodigué tant de bienfaits aux hommes pour leur en interdire l'usage. Ce que la raison et la religion nous défendent, c'est un luxe excessif ou ruineux qui n'est prescrit ni par le rang ni par l'usage légitime de la nation où l'on vit; » c'est cette recherche extraordinaire dans la parure qui sort, pour ainsi dire, une personne de sa condition, parure cependant qui ne serait pas condamnable dans une personne d'un rang plus élevé; « c'est cette passion folle et souvent ridicule des modes et des nouveautés qui coûtent si cher et qui passent si vite. »

« Je sais que la sagesse, continue le même auteur, permet de suivre les modes qui ne sont qu'indifférentes, qui ne blessent point les mœurs ni ne dérangent point la fortune. Quoiqu'elles ne naissent le plus souvent que de l'inconstance et du caprice, les personnes les plus sages se trouvent quelquefois obligées de s'y conformer et de s'y soumettre pour ne point paraître ridicules.

» Mais, s'il est permis à certaines conditions de porter des habits riches et magnifiques, il est plus glorieux et plus estimable de rester un peu au-dessous de son état. La modestie et la pudeur seront toujours pour les femmes le plus bel ornement et la plus belle parure.[1] »

Une mère, dans ses *Avis à sa fille*, fait sur ce sujet une réflexion aussi judicieuse que pratique : « Ne suivez point, lui dit-elle, cette maxime universellement reçue qu'*il faut être mise selon son état*. Elle est vraie en elle-même ; mais, depuis plusieurs années, on l'outre tellement, qu'être mise selon son état, c'est se ruiner ; car on ne se persuade jamais de pouvoir atteindre la mesure de

(1) *Ecole des mœurs*, Maxime XXXIIe.

son état, selon lequel on fait consister la décence à savoir se parer.[1] »

2° Soignez d'une manière toute spéciale l'éducation de vos filles; car, d'après le raisonnement si juste de Fénelon, c'est de l'éducation des femmes que dépend celle des hommes, puisque celle de ces derniers est toujours l'ouvrage des premières, et que « les désordres des hommes viennent souvent de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé.[2] » « On a fait beaucoup de recherches et de dépenses, dit un autre auteur qui a écrit sur l'éducation, pour perfectionner, avec plus ou moins de succès, la science de l'éducation ou des études pour les hommes. Je le demande avec regret : s'est-on beaucoup occupé aussi de perfectionner l'éducation des femmes? On a commencé par où l'on aurait dû finir. Avant que de penser à faire l'éducation de l'individu, il faudrait, ce me semble, commencer par perfectionner son premier instituteur, la femme.[3] » Cette éducation consiste surtout à graver profondément dans leur

(1) *Avis de madame la marquise de C. à sa fille.*

(2) De l'*Education des filles,* chap. I.

(3) *Essai sur la prem. éduc.*, par Ant. Ancey; Préf. XXX.

esprit la connaissance de la religion, à former leur cœur à l'amour de la vertu et de leurs devoirs, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Mais il est un point essentiel qui est assez souvent négligé dans l'éducation des filles, surtout de la part des mères qui appartiennent aux classes plus élevées de la société. Car, « que voit-on en général parmi les riches et les personnes de condition? dit l'abbé Prémord, Les parents se reprocheraient de ne pas faire apprendre à leurs filles l'histoire, la géographie, les langues vivantes, la musique, la danse, le dessin, la peinture, la broderie peut-être; ils leur donnent pour cela les maîtres les plus habiles. Mais des soins qu'une femme mariée doit prendre des affaires domestiques, on ne leur en parle point; elles n'en ont aucune idée. Qu'arrive-t-il de cette négligence coupable? C'est qu'une jeune femme élevée dans l'indolence et la mollesse, qui n'a eu qu'à commander pour obtenir tout ce qu'elle désirait, sans qu'il lui en coûtât jamais aucune peine pour se le procurer, quitte le toit paternel pour être placée à la tête d'un ménage, sans nulle notion relative à l'économie domestique ou au bon règlement d'une maison; qu'elle se voit forcée de s'en rapporter aveu-

glément à des économes, à des domestiques qui abusent presque toujours de sa confiance, et qu'elle apprend, par une expérience chèrement achetée et souvent inutile, que, pour rendre sa maison prospère, il lui faudrait des connaissances que ne peuvent suppléer toutes les qualités du corps et de l'esprit qu'elle possède.

« Ne concluez pas de ces observations, continue l'auteur des *Lettres spirituelles*, que, selon moi, une jeune personne de condition n'a que faire des connaissances acquises par une éducation soignée ; que, pourvu qu'elle sache tenir ses comptes en règle, conserver des abricots, faire des confitures, etc., etc., toute autre connaissance lui est inutile. Non ; ce n'est pas là ma pensée. Je veux dire seulement qu'il ne faut pas considérer l'acquisition des talents brillants comme le principal objet, l'objet essentiel et presque exclusif de l'éducation des femmes... » Je veux dire encore « qu'il faut savoir se régler dans la culture des talents de l'esprit, et n'y point excéder les bornes d'une sage modération. Portée trop loin, elle fait négliger les occupations et les soins qu'exige le bon gouvernement de la famille ; elle peut même exalter tellement les pensées et

donner aux sentiments une telle exagération qu'il en naisse des prétentions ridicules, de tristes et fréquents mécomptes dans le cours ordinaire des choses de la vie. Que dirait-on d'un architecte qui, chargé de bâtir une maison belle et commode, ne s'occuperait que de l'ornement des murs, de l'ameublement du salon ; négligeant, du reste, les fondements de l'édifice et le laissant dépourvu des choses les plus nécessaires, d'un usage journalier et tout à fait indispensable? J'ai tout lieu de craindre que cela ne s'applique trop bien à l'éducation donnée à la plupart des jeunes personnes. On les rend propres à tout ; il n'y a que les devoirs d'une femme prudente, d'une mère prévoyante et tendre, d'une maîtresse de maison sage et soigneuse qu'elles ne sachent comment remplir.[1] »

3° Gardez-vous d'accueillir les rapports ou les plaintes que vos filles mariées voudraient vous faire sur la famille où elles sont entrées. Elles deviendraient toujours plus rebelles si elles se sentaient soutenues par leur mère. Ces rapports, quand ils seraient connus, ne feraient qu'augmenter les disputes et les rancunes de leurs parents, et

(1) *Lettres spirituelles* à une dame anglaise née protestante et convertie à la foi catholique. Lettre Ire, I.

ne serviraient qu'à vous occasionner à vous-mêmes des chagrins en pure perte. Chez les anciens Romains c'était la coutume, lorsqu'on conduisait une épouse chez son époux, qu'on lui faisait faire divers circuits et détours, de manière qu'elle ne sût pas retrouver le chemin de la maison paternelle, afin qu'elle s'attachât uniquement à la nouvelle famille où elle venait d'entrer.[1] Profitez de cette leçon, Mères chrétiennes, et si vos filles n'oublient pas le chemin de votre maison, du moins ne les y attirez pas. Avant le mariage de votre fille, dit l'abbé Prémord, « vous avez été son chef unique et même le seul objet de ses affections. Habituée dès sa plus tendre enfance à vous découvrir toutes ses pensées, tous ses sentiments, à ne demander qu'à vous des conseils et des consolations, elle a besoin de recourir fréquemment à vous, et ce besoin est devenu pour elle comme une seconde nature... » Mais « quand les enfants sont mariés, les parents n'ont plus sur leur conduite la même autorité ni le même droit de surveillance qu'ils avaient lorsqu'ils étaient soumis à leur direction.[2] »

(1) Cité dans le *Spicilegium* de Claus, tom. III. dim. xxi après la Pent. 4.

(2) *Lettres spirituelles*, Lettre Ire, 5.

Vous ne devez alors rien négliger pour que vos filles s'attachent à leurs maris, qu'elles s'accommodent à leurs habitudes, qu'elles prennent soin de leurs enfants; et ce n'est pas en les attirant chez vous qu'elles pourront s'acquitter de ces devoirs essentiels. Dans les cas où elles auraient des difficultés et des peines à supporter, contentez-vous de leur recommander l'obéissance, la patience et le silence ; traitez-les alors de telle manière que vous leur laissiez com prendre que c'est à elles que vous attribuez les plus grands torts.

4° Enfin, comme vos jeunes gens, engagez aussi vos filles à se confesser souvent. Tenez à ce qu'elles s'adressent habituellement au même confesseur et défiez-vous de leur conduite si vous les voyez aller tantôt à l'un et tantôt à l'autre. Il est bon toutefois qu'elles changent de temps à autre; vous feriez même bien de les y engager.

III. Soins a donner selon les circonstances. — 1° *Veuvage*. La principale circonstance qui change la position d'une mère ainsi que celle des enfants, c'est celle du veuvage. Si la mort venait à vous ravir, Mère chrétienne, celui que Dieu vous avait donné pour époux, des devoirs tout nou-

veaux et de la plus haute importance viendraient s'ajouter à ceux qui pesaient déjà sur vous pendant que vous possédiez votre soutien et celui de vos enfants. Dans une pareille et si fâcheuse circonstance, vous devez :

A Dieu, — 1° une confiance pleine en son secours : les saintes Ecritures nous assurent qu'il a promis de prêter une attention toute particulière aux prières de la veuve et de l'orphelin ;[1] qu'il n'est jamais plus près de nous que quand nous sommes dans l'épreuve et la tribulation ;[2] — 2° Une soumission entière à sa volonté sainte : car en ce monde, Dieu ne frappe que pour guérir, il ne ménage l'épreuve que pour conduire au port du salut. Ni Dieu ni les hommes ne condamneront les larmes et les regrets qu'une pareille perte pourra vous causer ; mais vous en seriez également condamnée si vous veniez à vous abandonner à un découragement funeste, à un criminel désespoir.

A votre mari : — 1° l'accomplissement de ses dernières volontés : pourriez-vous, sans injustice, sans ingratitude, négliger d'accomplir les bonnes œuvres, peut-être les

(1) Eccl. xxxv. 17. 18. — Ps. cxlv. 9. (2) Ps. xxxiii. 19.

restitutions dont il vous a chargée et que vous vous êtes engagée à faire? — 2° Le secours de vos prières : l'amour, la reconnaissance, la justice vous en font un devoir.

A vous-même : — 1° la modestie et la simplicité qui conviennent à une veuve devenue libre, il est vrai, du serment de fidélité à l'époux auquel elle était unie, mais obligée d'observer les lois de la continence et de la chasteté pendant qu'elle n'a pas contracté d'autre lien conjugal ;[1] — 2° la conservation et la santé pour que vous puissiez continuer à vos enfants les soins corporels et spirituels dont ils ont besoin. Vous seriez bien coupable si, par suite des chagrins trop vifs auxquels vous vous abandonnez, vous veniez à abréger vos jours, et si, à la perte que vos enfants ont faite de leur père, venait encore s'ajouter celle de leur mère.

A vos enfants : — 1° une ferme autorité.

(1) Saint François de Sales, toujours si clair et si pratique, résume ainsi les devoirs des veuves chrétiennes : « La nécessité et la simplicité sont les deux ornements de leurs habits; l'humilité et la charité, les deux ornements de leurs actions ; l'honnêteté et la douceur, les deux ornements de leurs discours ; la modestie et la pudeur, les deux ornements de leurs yeux, et Jésus-Christ crucifié doit être l'unique amour de leur cœur. » *Introd. à la Vie dévote*, III[e] part. ch. XL.

L'autorité et l'amour sont comme les deux forces motrices qui doivent pousser les enfants à l'accomplissement de leurs devoirs et à l'observance des lois divines et humaines. Quoique ces deux forces soient inséparables, et que le père et la mère doivent tous deux en faire usage pour la bonne éducation de leurs enfants ; il est certain cependant que celle de l'autorité appartient plus spécialement au père, tandis que celle de l'amour et de la douceur convient tout particulièrement à la mère. Mais si le père vient à manquer, la mère doit aussitôt concentrer ces deux forces entre ses mains, sans quoi ses enfants s'empareront du gouvernement de la maison et de l'autorité paternelle ; la mère alors ne serait plus considérée que comme une servante : elle pourrait donner des avis, mais non des ordres; ses avis seraient à peine écoutés, mais ses ordres seraient formellement méprisés ; la puissance de sa douceur n'aurait presque plus d'influence sur la volonté de ses enfants dès que cette volonté si inconstante ne sentirait plus la résistance d'une autorité ferme et infléxible. — 2° Une sage et vigilante administration. Il faut pour cela qu'une mère ne soit pas étrangère aux affaires temporelles de sa

famille pendant la vie de son époux, quoique celui-ci en ait spécialement le soin et l'administration, afin que, s'il vient à prédécéder, elle puisse facilement prendre en main le maniement des affaires. Il importe donc qu'elle connaisse l'état des avoirs et des dettes, qu'elle soit au courant des contrats et des marchés conclus, qu'elle sache comment les partages ont été faits et quels sont les biens restés indivis. Amenez quelquefois votre mari à causer avec vous de ces choses ainsi que de tout ce qui intéresse votre famille et vos enfants, afin qu'en cas de mort il vous soit plus facile de prendre et de gérer l'administration des avoirs de la maison. Si ce malheur prévu vient à vous frapper, il est de votre devoir de conserver et d'accroître, si vous le pouvez, la fortune que votre mari laisse à vos enfants. Pour cela prenez garde de ne pas vous engager dans des procès, hâtez-vous de payer les dettes faites et n'en faites pas de nouvelles sans nécessité ; ne faites aucun marché important sans prendre conseil, et surtout tenez vos comptes bien réglés pour le cas où vous seriez obligée de les rendre à l'époque de la majorité de vos enfants.

Tous ces devoirs essentiels et pratiques

d'une veuve chrétienne sont admirablement résumés dans le discours si touchant que la mère de saint Jean Chrysostôme, devenue veuve, adressa à son fils pour le détourner du projet qu'il avait formé de se retirer dans la solitude. Voici ce discours tel que le saint Docteur nous l'a conservé dans ses œuvres : c'est un chef-d'œuvre de l'éloquence aussi bien que de la tendresse maternelle : « Ma mère, dit-il, ayant appris mon dessein, me manda dans sa chambre, et, m'ayant fait asseoir auprès d'elle, elle commença à pleurer et à me parler en des termes que je n'ai jamais oubliés, et qui m'émurent encore plus que ses larmes :

» Mon fils, me dit-elle, Dieu n'a pas voulu que je possédasse longtemps votre père. C'était un homme d'un grand mérite et d'une grande vertu ; la mort me l'enleva peu de jours après que je vous eu mis au monde; les douleurs de l'enfantement furent renouvelées par celles que me causa cette cruelle séparation.... J'ai souffert toutes les peines et toutes les incommodités du veuvage, lesquelles certes ne peuvent être comprises par les personnes qui ne les ont point éprouvées. Il n'y a pas de paroles capables d'exprimer le trouble et l'orage où se voit une jeune

femme qui ne fait que de sortir de la maison de son père, qui ne sait point les affaires, et qui, étant plongée dans l'affliction, doit prendre de nouveaux soins dont la faiblesse de son âge et celle de son sexe sont peu capables. Il faut qu'elle supplée à la négligence de ses serviteurs, et qu'elle se garde de leur malice ; qu'elle se défende des mauvais desseins de ses proches ; qu'elle souffre constamment les vexations des voisins et les duretés de ceux qui lèvent les impôts.

» Quand un père, en mourant, laisse un enfant, si c'est une fille, je sais que c'est beaucoup de soin et de peine pour sa veuve ; ce soin néanmoins est supportable en ce qu'il n'est pas mêlé de crainte ni de dépense. Mais si c'est un fils, l'éducation en est bien plus difficile, et c'est un sujet continuel d'appréhensions et de soins, sans parler de ce qu'il en coûte pour le faire bien instruire. Tous ces maux pourtant ne m'ont point portée à me remarier. Je suis restée ferme parmi ces orages et ces tempêtes, et me confiant surtout à la grâce de Dieu, dont j'ai souvent remarqué les effets sensibles, je me suis résolue de souffrir tous ces troubles que le veuvage apporte avec soi.

» Mais ma seule con olation dans ces

misères a été de voir sans cesse, et de contempler dans votre visage l'image vivante et le portrait fidèle de votre père; consolation qui a commencé dès votre enfance, lorsque vous ne saviez pas encore parler, temps où les père et mère reçoivent le plus de plaisir de leurs enfants.

» Je ne vous ai point donné sujet de me dire que j'ai diminué le bien de votre père pour me tirer de ces incommodités : ce qui est un malheur que je sais arriver souvent aux pupilles. Car je vous ai conservé tout ce qu'il vous a laissée, quoique je n'aie rien épargné de ce qui a été nécessaire pour votre éducation. J'ai pris ces dépenses sur ce que j'ai eu de mon père en mariage; ce que je ne vous dis point, mon fils, dans la vue de vous reprocher les obligations que vous m'avez : pour tout cela je ne vous demande qu'une grâce : ne me rendez pas veuve une seconde fois; ne rouvrez pas une plaie qui commençait à se fermer; attendez au moins le jour de ma mort : peut-être n'est-il pas éloigné. Quand vous m'aurez ensevelie dans le tombeau de votre père, et que vous aurez réuni mes os à ses cendres, entreprenez alors d'aussi longs voyages et naviguez sur telle mer que vous voudrez, personne ne vous en empê-

chera ; mais tant que je respire encore, supportez ma présence, et ne vous ennuyez point de vivre avec moi ; n'attirez pas sur vous l'indignation de Dieu en causant une peine si sensible à une mère qui ne l'a point méritée.

» Si je songe à vous engager dans les soins du monde, et que je veuille vous obliger à prendre la conduite de mes affaires qui sont les vôtres, n'ayez plus d'égards, j'y consens, ni aux lois de la nature, ni aux peines que j'ai essuyées pour vous élever, ni au respect que vous devez à une mère, ni à aucun autre motif pareil : fuyez-moi comme l'ennemie de votre repos, comme une personne qui vous tend des piéges dangereux. Mais si je fais tout ce qui dépend de moi afin que vous puissiez vous livrer à l'étude dans une parfaite tranquillité, que cette considération vous retienne, si toutes les autres sont inutiles. Personne plus que moi ne désire votre perfection et votre bonheur[1]. »

Saint Chrysostôme ne put résister à un discours si touchant, et quelques sollicitations que ses amis continuassent de faire, il ne put se résoudre à quitter dans son veuvage

(1) Cité dans les *Bienfaits de la Religion*, par Delacroix, page 135.

une mère qui avait si dignement remplacé un père qu'il n'avait pas eu le bonheur de connaître. Telles doivent être la conduite et les vertus d'une veuve.

Veuve chrétienne qui lisez ceci, vous attendez peut-être que je vous dise s'il est à propos que vous contractiez un nouveau mariage. La réponse à cette question se trouve admirablement traitée dans les œuvres de Marie Lataste, et cette sainte fille l'aurait reçue de Notre-Seigneur lui-même. « Ma fille, me dit le Sauveur Jésus, la mort seule rompt les liens du mariage et les rompt entièrement, de telle sorte qu'une femme peut contracter un nouveau mariage, car elle est libre. Si cette femme ne se sent pas la force et le courage pour demeurer chaste en sa viduité, qu'elle se lie par un nouveau mariage. Mais qu'elle se marie pour plaire à Dieu dans l'observation de ses lois et de ses commandements, et la pureté de son âme.

« Néanmoins il est bien glorieux pour une veuve de ne point contracter un second mariage et de demeurer fidèle à son premier époux, même après sa mort. D'ailleurs, si elle a une véritable affection pour celui qu'elle a perdu, bien que les liens du corps

soient rompus, elle ne voudra pas rompre et briser les liens du cœur ; elle n'usera de la liberté qui lui est donnée que pour servir Dieu avec plus de fidélité et avancer de plus en plus dans la vertu.

» Quelles raisons une veuve pourrait-elle donner de se marier de nouveau? la jeunesse, sa faiblesse, la recherche d'un appui et d'un soutien? Mais la jeunesse est-elle donc une obligation pour un second mariage? — La faiblesse? Est-ce donc le mariage qui donne la force ou le Très-Haut, qui s'appelle le Dieu fort? — La recherche d'un appui et d'un soutien? Est-ce sur quelqu'un qui a lui-même besoin d'être soutenu qu'elle espère pouvoir se soutenir suffisamment? Faut-il jamais préférer l'appui d'un homme trop faible pour se soutenir lui-même, à celui de Dieu qui soutient le monde entier?[1] »

« Remarquez toutefois, ajouterai-je avec saint François de Sales, que cette renonciation aux secondes noces doit être pure et simple, c'est-à-dire conduite uniquement par le désir de s'unir à Dieu d'une manière plus pure; car si l'on y fait entrer le désir de laisser des enfants plus riches ou quelque autre

(1) *Vie et œuvres de Marie Lataste*, tome III lettre XIXe.

prétention du monde, la veuve en aura peut-être de la louange aux yeux des hommes, mais non pas aux yeux de Dieu, devant qui rien ne peut avoir un vrai mérite que ce qui est fait pour lui.[1] »

2° *Première Communion.* — Quand quelqu'un de vos enfants touchera au moment de faire sa première communion, parlez-lui de cette action comme étant l'une des plus importantes, des plus saintes de sa vie, et des plus décisives pour son salut. Redoublez de soins pour qu'il acquière l'instruction et la piété qu'elle réclame; prénez garde, les jours qui la précédent, que rien dans la famille ne fasse perdre à votre enfant le recueillement et les sentiments de dévotion qu'il puise dans la retraite préparatoire à cette grande action, ainsi que dans les avis qu'il reçoit de son confesseur; secondez autant qu'il est en vous les généreux efforts du zélé pasteur qui lui prodigue tous ses soins en cette circonstance. Le jour de sa première communion, disposez-vous à vous approcher de la Table sainte avec votre enfant, et

(1) *Introd. à la vie dévote*, 3e partie, ch. XL. Ce chapitre, qui a pour titre *Avis aux veuves*, renferme les leçons les plus sages et les plus salutaires, et mérite d'être lu et relu par les personnes auxquelles il s'adresse.

encouragez aussi à cela les personnes de la famille : vous ferez ainsi l'admiration du ciel, l'édification de la paroisse et de vos enfants, et vous attirerez sur toute la famille les grâces les plus abondantes. — Après sa première communion, dites à votre enfant qu'il ne doit plus être le même, qu'il doit être comme tout renouvelé par Jésus-Christ qu'il vient de recevoir, et que si tels et tels défauts n'étaient pas supportables en lui auparavant, ils le seraient bien moins après ; qu'il ne doit rien négliger pour s'en corriger entièrement.

3° *Mariage*. — Voici, Mères chrétiennes, des avis de la plus haute importance, que vous devez méditer sérieusement et surtout pratiquer. — 1° C'est un principe incontestable que vos enfants appartiennent à Dieu avant de vous appartenir à vous-mêmes. D'où il résulte qu'ils doivent, et vous aussi, consulter la volonté de Dieu avant d'embrasser un genre de vie quelconque. Or trois choses sont nécessaires pour connaître cette divine volonté ou leur vocation : *le temps* d'abord, car ce serait se préparer des regrets bien amers et souvent inutiles que d'agir avec précipitation dans une affaire d'où dépend le bonheur ou le malheur tem-

porel et éternel d'un enfant : ensuite *le conseil* que l'enfant doit prendre auprès d'un confesseur qui connaisse sa position et ses inclinations ; enfin *la prière* : celles de ses parents et les siennes, afin qu'éclairé par les lumières de la grâce, il ne soit pas exposé à s'engager dans un état auquel Dieu ne l'aurait pas appelé.

2° C'est un autre principe que des parents ne peuvent pas consciencieusement s'opposer à une vocation suffisamment connue. Que vous fassiez d'abord, Mères chrétiennes, quelques légères difficultés pour éprouver cette vocation dans le cas où vous la croiriez douteuse, cela ne serait que fort sage de votre part et très-avantageux à votre enfant ; mais vous devez donner, et de bonne grâce, votre consentement, lorsque vous savez qu'il n'agit pas sans réflexion, et surtout que ses intentions ne sont pas corrompues par des passions mauvaises. Ainsi, lorsqu'il vous demanderait à entrer dans un ordre religieux, ou dans la carrière ecclésiastique, ou même à quitter parents, patrie, fortune, pour aller travailler au salut des âmes dans les pays étrangers, vous vous rendriez bien coupable envers Dieu, et vous exposeriez grandement le salut de votre enfant si

vous veniez à entraver quelqu'une de ces vocations, quand elles sont éprouvées. Si la mère d'Origène ne lui avait pas caché ses vêtements pour l'empêcher d'aller au martyre avec son père quand Dieu l'y appelait, il ne serait pas tombé dans l'hérésie et il serait assurément dans le ciel, au lieu que son salut est bien douteux. Gardez-vous aussi de pousser un enfant à l'état ecclésiastique ou religieux contre ses propres inclinations, surtout pour des motifs d'un sordide intérêt.

3° C'est un principe encore que, quand il s'agirait de mariage, vous devez à l'enfant qui s'y dispose, vos conseils et une sage direction, mais que vous ne devez nullement user de contrainte ni violenter sa liberté. Car s'il est vrai que l'inclination des enfants doit être dirigée par les sages avis des parents, il est tout aussi vrai que la volonté des parents ne doit pas contrarier, sans de graves raisons, les inclinations des enfants. Et pour que vos avis soient sages, vous devez vous comporter, par rapport au choix à faire, comme la mère de saint Louis quand il s'est agi du mariage de ce jeune prince. Elle écrivit alors à l'archevêque de Sens pour le charger de demander pour son fils

la main de Marguerite, fille de Bérenger, comte de Provence; mais elle lui recommanda en même temps (et c'est ce à quoi vous devez faire attention), « de ne faire aucune demande formelle qu'après avoir bien étudié la jeune princesse, et s'être bien assuré *de la pureté de ses mœurs*, *de la bonté de son caractère* et *de la sincérité de sa religion.*[1] » Ainsi, je le répète, pureté des mœurs, bonté de caractère, sincérité sans déguisement dans la pratique de la religion, voilà les qualités essentielles que vous devez rechercher et trouver dans la personne que vous voulez proposer pour époux ou pour épouse à quelqu'un de vos enfants. S'il y a, de plus, à peu près égalité d'âge et de condition, avec un peu de fortune, les avantages temporels seront réunis aux avantages spirituels et le mariage ne peut être que fort heureux. Mais si, pour diriger vos enfants dans leur choix,

(1) Cité par le P. Ventura, la *Femme catholique*, IIe part. § 37. Le P. Franco, dans son remarquable opuscule : *Les amours et les veillées parmi les habitants des campagnes*, chap. IX, formule ainsi la même idée : Quand un jeune homme songe à se marier, il faut qu'il choisisse une fille qui ait — la vertu dans le cœur, (c'est la sincérité de la religion;) — la modestie sur le visage, (c'est la pureté des mœurs;) — la douceur sur les lèvres, (c'est la bonté du caractère;) — le travail dans les mains, (c'est la meilleure dot d'une fille).

vous ne faites attention qu'à la fortune, comme en agissent bon nombre de parents, vous êtes presque assurée de rendre malheureuses pour cette vie, et peut-être encore pour l'autre, les deux personnes dont vous avez projeté, dirigé et conclu le mariage, et c'est vous-même, ou votre sordide avarice qui est la cause première de leur malheur. Les mariages de passion sont assez souvent malheureux ; mais les mariages d'intérêt le sont bien plus encore. Un père qui n'avait qu'une fille consultait un jour un homme éclairé pour savoir s'il valait mieux donner sa fille à un homme pauvre, mais fort honnête qui la demandait ; ou à un riche mais d'une réputation très-équivoque. « Si j'étais à votre place, répondit-il, je préférerais un homme sans argent, plutôt que de l'argent sans homme.[1] » En effet, avec de la vertu et une bonne conduite, on peut acquérir de la fortune, ou tout au moins vivre honnêtement et tranquillement ; mais avec de la fortune sans bonne conduite, l'on consume peut-être celle que l'on a, ou, si on la conserve, l'on n'en est pas moins malheureux. Ne traitez donc pas le mariage comme une

(1) Cicéron, livre 2 *de Officiis*, 71.

affaire de commerce, comme un marché que l'on conclut ou que l'on laisse selon que la marchandise est plus chère ou à meilleur marché, oubliant que d'un bon ou d'un mauvais mariage dépend son sort pour le temps et pour l'éternité. Prenez donc garde aussi de ne pas violenter la liberté de vos enfants, et, s'ils doivent être unis par les liens indissolubles du mariage, laissez-leur au moins le pouvoir de se choisir librement leur chaîne. Vous ne les mettrez pas ainsi dans le cas de répondre au prêtre qui leur demandera s'ils veulent une telle personne pour époux ou pour épouse, comme quelqu'un répondit un jour : *Homme de Dieu, vous êtes le premier qui me l'ayez demandé.*[1]

4° C'est une règle et un devoir que les parents doivent scrupuleusement observer, de ne permettre jamais d'entrevue seul à seul entre personnes de différent sexe, même en vue de mariage. Les principes de la religion et les simples règles de la civilité le défendent. Aussi cela ne se pratique pas dans les familles où l'on observe l'étiquette du monde ; il n'y a que les gens

(1) Rapporté dans l'*Ecole des mœurs*, Maxime VII.

à mœurs grossières et les parents sans éducation comme sans prévoyance qui permettent ces basses incongruités. Mères trop complaisantes, voici ce que fit une mère vraiment chrétienne en pareille occasion, et imitez sa conduite. Un jeune médecin dont le mariage devait se célébrer prochainement avec une de ses filles vint seul se présenter à elle et lui demanda à parler en particulier à sa future épouse. « Ce n'est pas possible, répondit cette mère d'une manière fort obligeante. — Mais, madame, reprit le jeune homme, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec celle que je dois épouser ; à peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois ou quatre fois et toujours en société. — Vos instances me font de la peine, monsieur ; ma fille n'est pas visible. — J'aurais cependant quelque chose de très-important à lui communiquer. — Eh bien, je l'appellerai, si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence. Jamais ma fille ne s'est trouvée en tête à tête avec un homme. (Relisez ces derniers mots, et retenez, imitez.) — Mais bientôt je dois être son époux. — Alors ma fille me m'appartiendra plus ; jusqu'à ce temps je dois remplir tous les devoirs d'une mère chrétienne

et prudente.[1] » Que les mères qui agissent avec cette circonspection sont rares! Puissiez-vous être de ce nombre, vous qui lisez ceci!

C'est aussi à vous, Mères chrétiennes, d'empêcher les désordres de tout genre qui ont lieu assez souvent le jour des noces, tels que les mauvais discours, les chansons obscènes, l'ivrognerie, les danses, les tête à tête, et d'autres encore que vous connaissez. De semblables désordres ne seraient pas de nature à attirer les bénédictions du Ciel sur les nouveaux mariés, non plus que sur leurs familles.

4° *Maladie des enfants.* Il n'est pas nécessaire d'engager une mère à bien soigner son enfant malade : son amour pour lui le lui dit assez. Mais laissez-moi vous recommander ici, Mères chrétiennes, de bien examiner quelle a été la vie de votre malade, et quel serait le péché qui pourrait lui fermer la porte du Ciel. Essayez ensuite de réveiller en lui le souvenir et la douleur de ses fautes avant de le faire confesser, afin que sa confession soit sincère et accompagnée d'un véritable repentir. Ne négligez

(1) Cité dans les *Pieux souvenirs du pensionnat*, par l'abbé Sanson, chap. IV. art. III, § 2.

rien pour que cet enfant que Dieu vous a donné ne soit pas perdu pour l'éternité, mais que vous ayez le bonheur de le retrouver un jour au Ciel.

5° *Mort des enfants*. Si vous veniez à perdre quelque enfant, sans avoir pu lui donner le saint baptême, (rappelez-vous que toute femme doit savoir baptiser en cas de nécessité et d'accident), et qu'il n'y ait pas en cela de votre faute, ne vous en affligez pas trop, puisque c'est un sentiment commun parmi les docteurs de l'Eglise, qu'il est mieux pour ces enfants d'être que de ne pas être, quoiqu'il soit certain qu'ils ne jouiront jamais de la vision béatifique. Examinez quelle pourrait être la cause de ce malheur et prenez plus de précautions à l'avenir. — Si vous perdez un enfant avant l'âge de raison, réjouissez-vous ; c'est un protecteur de plus que vous avez au Ciel. Recommandez-lui de temps à autre d'intercéder pour ses frères et sœurs, pour son père et sa mère. — Si l'enfant que vous perdez a dépassé l'âge de raison, ne l'oubliez pas après sa mort, et ne concentrez pas exclusivement votre tendresse sur ceux qui vous restent. Priez pour lui, et faites-lui partager vos faveurs avec ses frères et sœurs, en donnant quelques

aumônes pour réparer les petites injustices qu'il pourrait avoir commises, en faisant acquitter quelques Messes pour le repos de son âme.

CHAPITRE V.

DEVOIRS DES MÈRES CHRÉTIENNES COMME MAITRESSES DE MAISON.

C'est à vous, Mères chrétiennes, qu'est confié le soin ou tout au moins la direction du ménage. Sans doute que votre époux doit avoir sur toutes les affaires de la famille la haute surveillance et le haut domaine. Mais chargé plus spécialement de celles du dehors, telle que la culture de ses terres, le commerce, les fonctions relatives à son emploi, les travaux propres à son art et à son métier, il est obligé bien souvent de s'éloigner du foyer domestique ; et supposé même qu'il y demeure habituellement, il s'inquiète ordinairement assez peu du soin du ménage, soit par défaut de goût et d'inclination pour cela, soit parce qu'il n'en a pas le temps. Il se décharge d'autant plus volontiers de ce soin sur son épouse, que

c'est à elle que la nature a donné le goût du gouvernement de l'intérieur de la famille, et que, dans les desseins de Dieu lui-même, elle est spécialement destinée pour être l'*intendante et la gouvernante de la maison : Domus curam habentes.*[1] C'est donc pour vous, Mères chrétiennes, une obligation rigoureuse, c'est l'un de vos plus importants devoirs d'état de vous occuper soigneusement de la bonne administration des affaires de votre ménage : obligation d'autant plus rigoureuse que c'est Dieu lui-même qui vous l'impose, que c'est votre époux, qui est votre supérieur le plus direct en ce monde, qui vous en charge, et que la nature semble, en vous donnant le goût de ces choses, vous avoir destinées spécialement à cela ; obligation d'autant plus importante dans ses résultats, que l'Esprit-Saint affirme en termes formels qu'*une femme sage fait la prospérité d'une maison, au lieu qu'une femme qui ne l'est pas ruine celle qui est déjà prospère :*[2] que l'expérience de chaque jour confirme cette vérité : car combien n'avez-vous pas vu et ne voyez-vous pas encore de familles ruinées ou relevées par

(1) Tit. ii. 5. (2) Prov. xiv. 1.

des femmes? Aussi un proverbe français qui n'est que la traduction de celui de Salomon dit-il que *les femmes sont la ruine ou le soutien des familles.*[1]

Or, pour bien vous acquitter de cette fonction de maîtresses et de gouvernantes dans votre famille, six choses vous sont nécessaires : 1° le travail, 2° l'économie, 3° la confiance en la Providence pour les besoins temporels, 4° le bon ordre, 5° la propreté, 6° le partage équitable de votre fortune.

I. — Le travail.

I. Obligation de travailler. — Depuis la désobéissance dont nos premiers parents se sont rendus coupables envers Dieu, tout le genre humain a été condamné au travail, et l'oisiveté est un péché non pas seulement pour les hommes, mais asssi pour les femmes. Cette seule réflexion devrait tenir lieu d'une plus ample démonstration, et convaincre les femmes, de quelque condition qu'elles soient, quels que soient leurs avantages du côté des richesses, qu'elles sont, comme toutes leurs compagnes d'exil et d'infortune en

(1) Cité par l'auteur des *Pieux souvenirs du pensionnat*, chap. IV § 5.

ce monde, obligées de ne pas passer leurs jours dans l'oisiveté. Cependant il y a beaucoup de femmes, au témoignage de l'Esprit-Saint, qui mangent leur pain sans rien faire;[1] il y a, au dire de l'apôtre saint Paul, bien de ces heureuses oisives qui ne font autre chose que de passer d'une société, d'une partie de plaisirs à une autre, d'un salon, d'un cercle à un autre,[2] continuellement occupées à tuer le temps en ne faisant rien ou ne faisant que des riens. Tout leur soin est de chercher à se dérober à l'ennui inséparable d'une vie oisive; et l'on est sûr d'avoir un mérite de plus auprès d'elles, dès qu'on a le talent d'abréger les heures et de les faire couler plus rapidement. Il faut donc que je leur montre, à celles-là, qu'elles sont obligées de s'occuper:

1° Parce que le soin des affaires si multipliées de leur ménage les y oblige. Ce soin retombe spécialement sur elles, puisque c'est Dieu lui-même et leur époux qui les en chargent, ainsi que nous venons de le voir. Mais, disent ces personnes, nous nous déchargeons de tout sur nos domestiques. Oui; mais n'êtes-vous pas tenues de surveiller vous-mêmes

(1) Prov. xxxi, 27. (2) I. Timoth. v. 13.

et les domestiques et l'ouvrage que vous leur confiez? Et combien de choses dont vous ne pouvez pas vous décharger sur vos domestiques! N'est-ce pas à vous à faire prier vos enfants? à les instruire? à les surveiller? à les corriger? Une mère qui ne remplirait jamais ces obligations que par d'autres personnes, mériterait-elle le titre de mère? N'est-ce pas vous qui devez surveiller la cuisine, la tenue du linge, la propreté des appartements et des meubles? N'avez-vous pas des comptes à vérifier, à tenir par vous-mêmes, à régler avec d'autres? — Je suppose qu'après l'accomplissement de vos devoirs il vous reste encore du temps, ce temps vous ne pouvez pas le perdre, vous devez l'employer utilement. Car Dieu tient tellement à ce que la femme ne reste pas désœuvrée, qu'il va jusqu'à indiquer lui-même, dans les saintes Ecritures, les différents genres de travaux auxquels elle peut s'appliquer après avoir soigné son ménage. Il lui recommande d'employer son temps à filer et à tricoter;[1] de s'occuper de la couture, de la broderie,[2] de l'agriculture;[3] de travailler pour les pau-

(1) Prov. xxxi. 13. (2) Ibid. 22.
(3) Ibid. 16.

vres,[1] pour des étrangers[2] (nous dirions aujourd'hui pour les missionnaires qui se dévouent à la conversion des infidèles et pour les fidèles qu'ils ont déjà convertis). Et pourquoi n'emploieriez-vous pas quelques-uns de vos moments de loisir à travailler pour votre église qui est peut-être si pauvre, qui a peut-être tant de besoins? Vous travailleriez pour Notre-Seigneur lui-même qui en est l'habitant, et à qui elle sert de palais. Penseriez-vous que ces travaux sont indignes de vous, que vous êtes d'un rang trop élevé pour vous abaisser à ces occupation ordinaires? Mais vous n'êtes pas d'un rang plus élevé que les épouses et les sœurs d'un Alexandre-le-Grand et d'un César-Auguste; elles, cependant, ne dédaignaient pas de travailler à confectionner les habits de leur époux et de leur frère.[3] Vous n'êtes peut-être pas cousine ni parente de rois,

(1) Prov. 20. Il existe dans une contrée de France, dit l'abbé Chassay, un usage remarquable : chaque semaine toutes les femmes de la maison travaillent un jour entier pour les indigents. De même que l'on consacre une journée à Dieu, une autre est donnée aux pauvres qui sont ses enfants bien-aimés. *Les devoirs d'une femme*, chap. XIX.

(2) Ibid. XXIV.

(3) Rapporté par Corneille de la Pierre, *Comm.* sur le livre des *Prov.* chap. XXXI. 13.

comme Lucrèce dame romaine, que les princes ses cousins trouvèrent un jour occupée à filer.[1]

L'histoire rapporte que les filles de l'empereur Charlemagne s'occupaient habituellement, sous les yeux de l'impératrice leur mère, à broder, à filer, à tisser, et que rien de ce qui fait partie du travail ordinaire des personnes de leur sexe, ne leur était étranger. L'empereur ne portait aucun vêtement qui n'eût été confectionné par son épouse ou par ses filles.[2] Comme on lui demandait un jour pourquoi il exerçait ainsi les princesses ses filles au travail des mains : Pour deux raisons, répoudit-il : premièrement pour leur faire éviter l'oisiveté ; en second lieu pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins dans le cas où un revers de fortune les réduirait à la misère.[3] C'est ce qui est arrivé à sainte Elisabeth, reine de Hongrie. Privée de ses possessions et chassée de son royaume, elle gagnait sa vie en travaillant sur la laine et le lin, et, du fruit de son travail, elle faisait

(1) Rapporté par le même, au même chapitre.

(2) Rapporté dans le *Catéchisme historique* de Schmid, IIIe partie, chap. II. 4e Commandement, 5. g.

(3) Cité par Corn. de la Pierre, *Comm.* sur les Proverbes, XXXI, 13.

encore d'abondantes aumônes.[1] Voyez, au contraire, comme elles sont malheureuses ces dames de condition, élevées dans le luxe et l'oisiveté, lorsque l'adversité vient réduire leur famille à la misère. Ne sachant pas travailler, et dédaignant de s'exercer à des occupations qu'elles regardent comme indignes de leur rang, elles endurent parfois plus de faim que le pauvre qui ose mendier son pain. Sachez donc, Mères chrétiennes, què jamais une occupation honnête n'a déshonoré une femme de quelque condition élevée qu'elle soit; qu'une personne d'un rang distingué peut ennoblir l'occupation à laquelle elle se livre; et que l'habitude du travail est le plus sûr préservatif de l'indigence et de la misère.

2° Parce que leur propre sanctification l'exige. L'Esprit-Saint, dont la parole est infaillible, dit que *l'oisiveté est la source de bien des vices.*[2] En effet, l'esprit de l'homme (et à plus forte raison celui de la femme) est si peu fait pour l'inaction que, si nous ne l'occupons pas, le démon l'occupe. Il ressemble à des pierres de moulin qui roulent continuellement; elles ne se gâtent pas

(1) Cité par le même, même chapitre.
(2) Eccli. xxxiii. 26.

tandis qu'elles ont du blé à moudre ; mais dès qu'elles n'ont plus de grains sur lesquels elles puissent agir, elles s'ébrèchent elles-mêmes et se rongent peu à peu. Les anciens solitaires, au rapport de Cassien, avaient coutume de dire que celui qui travaille a un démon qui le tente, et que l'oisif en a une foule.[1] Si cela était vrai pour des solitaires, à combien plus forte raison doit-il en être ainsi pour des personnes du monde exposées à voir et à entendre tant de choses scandaleuses. Si donc vous n'employez pas le travail qui est un remède si efficace contre les tentations, vous serez attaquées par une foule de démons à la fois et ils ne tarderont pas de remporter sur vous une victoire complète.

3° Parce qu'en favorisant l'exercice corporel, il conserve la santé. Si l'oisiveté engendre les vices, ceux-ci à leur tour engendrent le remords et l'ennui, si funestes à la santé ; tandis que le travail et l'occupation ne laissent point de place à la tristesse, et produisent la joie et la satisfaction que procure toujours l'accomplissement de ses devoirs. Mais laissons parler ici l'auteur expérimenté

(1) Cassien, liv. 10 des *Instit.* 23.

du *Traité spécial d'hygiène des familles*, dont la savante autorité ne peut être que d'un grand poids en cette matière. « L'exercice, dit-il, que trouvent les femmes d'une condition moyenne dans les occupations utiles et indispensables, est le plus salutaire, parce qu'il joint aux effets naturels du travail, la satisfaction intérieure que donne l'accomplissement d'un devoir : il est par là plus propre à remplir l'âme, et à l'empêcher de trop peser sur elle-même, comme elle fait dans les personnes dominées par la paresse. L'oisiveté est, chez les femmes du grand monde, la mère des affections nerveuses et irrégulières ; elle empêche les organes d'acquérir cette fermeté qui rend les mouvements plus efficaces et plus assurés. Dans cette vie efféminée, dans le fonctionnement uniforme et imparfait de tous les organes, elles voient s'alanguir leur santé.[1] »

« Le célèbre Tronchin, continue le docteur Devay, las des maladies vaporeuses auxquelles étaient presque toutes sujettes ses nobles clientes de la cour de Louis XV, résolut de mettre un terme à cette épidémie d'un nouveau genre, en imposant à ses malades un

(1) Ire part. sect. II, chap. 3.

régime de vie tout à fait insolite. Il astreignit, avec cet ascendant qui n'appartenait qu'à lui, toutes ces grandes dames à se lever de bonne heure, et à remplir, dans leurs demeures, pendant toute la matinée, l'office de leurs domestiques. On vit bientôt, d'après les relations du temps, de grandes duchesses, de hautes et puissantes dames, occupées à faire leurs lits, à frapper et essuyer leurs meubles et leurs appartements; elles revêtaient, pour remplir ces fonctions, des habillements larges et aisés, que la mode nommait *robes à la Tronchin*. Il y eut sans doute du bien produit; l'idée en soi était bonne; mais malheureusement le ridicule abolit peu à peu un usage qu'il eût peut-être été bon de conserver en lui faisant subir quelques modifications, en harmonie avec l'époque et la condition des personnes. »

II. A QUOI DEVEZ-VOUS TRAVAILLER? Après l'accomplissement de vos devoirs religieux, vous devez avant tout vous occuper de vos devoirs d'état, qui comprennent vos obligations envers votre mari, l'éducation de vos enfants, le soin de votre ménage et les travaux de votre profession. Ce devoir rempli, vous pouvez vaquer à des exercices de pure dévotion, vous livrer à des occupations

utiles et propres à votre sexe. Ce serait donc fort mal entendre la dévotion et agir contre la volonté de Dieu, que d'aller à l'église quand vos devoirs d'état vous appellent ailleurs ; de passer un temps considérable à prier à l'écart et dans la solitude, quand le soin de votre famille et de vos enfants réclame votre présence. Sainte Françoise, qui était une des dames les plus illustres de la ville de Rome, assistait un jour très-dévotement à la sainte Messe, quand son mari la fit appeler par un de ses serviteurs. Elle partit aussitôt pour se rendre auprès de lui et exécuter ses volontés. Reprenant ensuite son livre pour achever sa prière, elle trouva que ce qu'elle avait laissé inachevé auparavant était écrit en lettres d'or.[1] Cela fait voir combien il est agréable à Dieu que vous soyez à votre devoir, et là où l'obéissance vous appelle.

III. Comment devez-vous travailler? Vous devez travailler *sans perdre de temps.* — Pour cela, 1° Ne vous levez pas trop tard. Le Sage faisant le portrait d'une bonne ménagère, ne dit pas seulement qu'elle se lève matin, mais il dit qu'elle se lève avant

(1) *La famille sainte,* 1 part., chap. VIII, § 5.

le jour, *de nocte surrexit*, pour préparer le travail des domestiques et la nourriture des ouvriers.[1] Les bonnes ménagères, dit l'abbé Chassay, ne connaissent pas les longs sommeils.[2] « L'expérience prouve, dit le Docteur Louis de Léon, que rien n'est sain comme le lever matinal.[3] »

2° Faites promptement votre toilette. Combien de femmes, qui ont conservé toute la vanité d'une jeune fille, passent des quarts-d'heure, des demi-heures, des heures peut-être à s'ajuster, à se contempler, à s'admirer, je dirais presque à s'adorer devant une glace ! Combien qui perdent un temps bien précieux à étudier, à suivre, à varier des modes dont elles sont les esclaves, et qui, par des modes trop expressives et trop peu conformes à la modestie chrétienne, perdent

(1) Prov. xxxi. 15. (2) *Les devoirs des femmes*, ch. xiii.
(3) *La femme parfaite*, chap. vi. p. 163. — Admirez, est-il dit au même chapitre, l'inconséquence de ces dames délicates qui osent dire qu'elles ne peuvent se lever matin, parce que cela est trop fatiguant ; et elles n'hésitent pas à passer la plus grande partie des nuits dans des divertissements bien autrement fatigants. Ce sont ces soirées, ces bals qui les épuisent et non pas l'air du matin. En vain elles allègueront l'usage : un usage qui ruine la santé et qui est contraire à la nature des choses ne peut leur servir d'excuse. Dieu, assurément, n'a pas fait les jours pour qu'ils servent de nuit, et les nuits pour qu'elles servent de jour.

quelque chose de plus que le temps : perdent des âmes que Jésus-Christ a rachetées au prix de son sang ! Ce qui a fait dire à une personne d'esprit, en parlant du temps que les dames mettent à leur toilette, qu'elles emploient la moitié du jour pour se préparer à perdre l'autre et à se perdre elles-mêmes.[1] Comme aux premiers jours du monde, Satan se sert encore de la femme, mais de la femme qu'il a séduite par la vanité, pour tenter et perdre l'homme.

3° Evitez les conversations inutiles. Les mères de familles se plaignent assez souvent de la multiplicité de leurs occupations, du peu de temps qu'elles leur laissent pour vaquer à leurs exercices de piété ; et elles perdent cependant bien des moments, beaucoup d'heures précieuses en conversations dont le moindre des défauts est d'être inutiles. Vos prières ne seraient pas si souvent abrégées, vos méditations si souvent manquées, si vous y employiez le temps que vous perdez à médire. Si vous éprouvez un besoin irrésistible de parler, parlez à Dieu qui vous écoute toujours ; à Marie, à votre Ange gardien dont la conversation vous vau-

(1) Rapporté dans l'*Ecole des mœurs*, Maxime XXXIII.

dra toujours quelques grâces particulières.

Vous devez travailler *sans précipitation*. Tout en ne perdant pas de temps, agissez cependant sans précipitation, quelque pressantes que soient vos occupations. Voyez comment Dieu en a agi dans la création de l'univers. Il aurait pu le faire en un seul instant et aussi beau, aussi parfait qu'il l'est. Mais non, il a voulu y employer six jours et créer les êtres les uns après les autres ; il a voulu, selon l'expression des saintes Ecritures, que tout fût fait *avec poids, nombre et mesure*,[1] afin que, prenant exemple sur lui, nous ne fassions rien avec précipitation, nous surtout qui avons besoin de tant de réflexion, de tant d'attention, afin de ne pas nous exposer à mal faire nos actions. Les résultats de la précipitation sont *de se fatiguer vite*, de manière à ne pouvoir continuer longtemps son travail ; *de réussir mal* en ce que l'on fait, ce qui oblige souvent à faire deux fois la même chose, et qui est cause qu'au lieu d'avancer on recule. Aussi y a-t-il un proverbe qui dit qu'*il ne faut pas aller vite quand on ne veut pas être obligé de revenir sur ses pas*. C'est enfin

(1) Sag. xi. 21.

d'occasionner des regrets d'avoir perdu et son temps et sa peine. On raconte à ce sujet que saint Martin de Tours rencontra un jour un voiturier qui lui demanda s'il pourrait bien arriver à Paris avant la nuit. Vous le pouvez facilement, lui dit le saint, pourvu que vous ne vous pressiez pas trop ; car, si vous vous pressez, vous resterez en chemin. Ce bon homme crut que saint Martin voulait le plaisanter ; il fouetta ses chevaux, et voulut tellement précipiter sa marche qu'il brisa une roue de sa voiture et fut contraint de passer la nuit en route.[1] Il eut le temps de regretter sa précipitation et de n'avoir pas suivi l'avis si sage qui lui avait été donné. Faites donc vos actions conformément à la prudente recommandation du poète qui a dit :

Hâtez-vous lentement quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piquez point d'une folle vitesse ;

et qui n'a fait que traduire la devise de César-Auguste, empereur romain ; elle consistait en ces deux mots : *Festina lente*, c'est-à-dire *hâtez-vous lentement*.[2]

(1) *La Famille sainte*, I part. chap. VII. § 2.

(2) Cité par Corn. de la Pierre. *Comment.* sur les Proverbes. XX. 21.

II. — L'économie.

I. Ce que c'est que l'économie. On confondassez souvent, dans la pratique surtout, l'économie avec l'avarice, et pour excuser cette dernière passion qui est si commune quoique si méprisable (car personne ne veut passer pour avare), on lui donne bien souvent et bien à tort le nom d'économie. Il importe donc de s'en faire une idée exacte, afin de ne pas confondre ces deux choses si opposées dont l'une est une vertu agréable et aimable, et l'autre un vice honteux et détestable.

Le mot *économie* est composé de deux mots grecs, dont l'un signifie *ordre* ou *règle*, et l'autre *maison* : c'est-à-dire *l'ordre de la maison*. L'économie est donc le bon ordre ou la règle que l'on apporte dans l'administration de toutes les choses qui concernent un ménage. Ainsi, lorsque vous faites une dépense conforme à une bonne administration parce qu'elle est nécessaire ou utile, c'est économie : tandis que si vous ne la faites pas quand elle est dans l'ordre et d'une utilité reconnue, c'est avarice.

Pour faire une juste application de cette

règle, et pour que le bon ordre dans l'administration soit conservé, il faut avoir égard soit aux avoirs de celui qui fait ou qui évite une dépense, soit à la plus ou moins grande utilité qu'il y a de la faire ou de la laisser. Ainsi faire une grande dépense pour une chose qui n'offre pas un grand avantage, serait un défaut d'économie pour une personne qui n'est pas riche, mais non pour celle qui l'est. Reculer devant une dépense ordinaire d'une utilité ordinaire aussi, ce serait économie pour une personne pauvre, et avarice pour un riche. Une dépense entièrement inutile, si légère qu'elle soit, est opposée à l'économie, soit chez un riche, soit chez un pauvre, parce qu'elle n'est pas dans l'ordre. Se refuser ou refuser à sa famille une dépense qui est dans l'ordre et utile, et qui n'est pas en disproportion avec ses avoirs, c'est avarice. — Puisque, comme nous l'avons dit, le soin des affaires du ménage regarde surtout les mères de famille appelées pour cela ménagères, c'est à elles surtout qu'il appartient de pratiquer l'économie domestique.

II. Importance de l'économie, prouvée — 1° par sa nature même. Il est important qu'une mère de famille soit économe, puis-

que l'économie, c'est l'ordre dans l'administration des choses du ménage; et dire qu'elle n'est pas importante, ce serait comme y accueillir le désordre.

2° Par l'obligation où sont les parents de pourvoir à la subsistance et à l'avenir de leurs enfants. Chargées de l'entretien de vos enfants, économisez d'abord de manière que vos dépenses de l'année ne dépassent pas vos recettes, et que, comme l'on dit, vous fassiez au moins *toucher les deux bouts*. Si vous avez peu, dépensez peu; si vous avez davantage, augmentez votre dépense jusqu'à un honorable entretien proportionné à votre condition. Ensuite économisez pour l'avenir, si vous le pouvez, afin de laisser quelque chose à vos enfants. L'Esprit-Saint lui-même le recommande par l'apôtre saint Paul, quand il dit que *ce ne sont pas les enfants qui doivent thésauriser pour leurs parents, mais les parents pour leurs enfants.*[1] « Avec une femme de ménage, dit le spirirituel auteur de l'*Ecole des mœurs*, la dot grossit tous les jours. Au contraire, avec une folle qui dédaigne le détail et ne se refuse rien, toutes les riches successions qu'on attend, sont

(1) II Cor. xii 14.

mangées avec la dot avant qu'elles arrivent, et le vieux patrimoine est bientôt entamé.[1] »
Mais que cette économie ne dégénère pas en avarice, et ne vous fasse pas oublier que, si vos enfants ont un corps à nourrir, ils ont aussi une âme à sauver.

3° Par l'obligation où vous êtes de faire l'aumône de votre superflu, puisque Jésus-Christ a dit : *Faites l'aumône de ce qui vous reste,*[2] après avoir satisfait et pourvu aux justes besoins de votre famille. Or pour avoir du superflu, il ne faut pas dépenser mal à propos, sans règle et sans ordre.

III. Comment se pratique l'économie bien entendue. Elle se pratique 1° en retranchant toutes les dépenses inutiles, inspirées — *par la sensualité :* elle n'interdit cependant pas les régals de famille dans les circonstances où l'usage et les convenances les autorisent ; — *par la vanité :* elle ne défend toutefois pas les habits plus riches et plus beaux pour distinguer les dimanches et les grandes fêtes des autres jours, pour paraître plus convenablement dans une société ; — *par la prodigalité :* mais elle ne condamne pas les repas destinés à resser-

(1) Maxime VII. (2) S. Luc. XI 41.

rer les liens de la parenté, de la charité, ni les dons que l'honnêteté et la reconnaissance autorisent et semblent même commander.

2° En ne laissant rien perdre, pas même les plus petites choses, puisqu'elles sont des dons de Dieu, et que le moindre don est infiniment précieux, considéré par rapport à celui qui le fait ; puisque plusieurs petites choses réunies en font une considérable, tout comme les grains de blé font les tas, les gouttes d'eau font les ruisseaux et les rivières. *Economisez les deniers,* dit un proverbe, *les louis auront soin d'eux-mêmes.*

3° En ne faisant pas ou en ne laissant pas faire des dettes considérables pour acheter des propriétés ; car si vous ne pouvez payer comptant au moins les deux tiers du prix convenu, les rentes que vous devrez payer vous absorberont tous les revenus de ces propriétés et plus encore, et ainsi, au lieu de vous affranchir de vos dettes, vous serez obligée d'en contracter de nouvelles. Si vous étiez déjà dans ce cas, engagez votre mari à revendre, pour diminuer vos dettes de manière que vous ne soyez pas obligés de vous tuer à travailler uniquement pour vos créanciers : l'argent que vous économiserez ensuite sera véritablement à vous, et

quand vous aurez réalisé une petite somme, vous pourrez l'employer à faire quelque acquisition, au lieu de l'employer à payer des rentes. — Ne laissez pas non plus faire des dettes pour bâtir. Il y a un proverbe qui dit que *celui qui emprunte pour bâtir, bâtit pour vendre*. L'on pourrait dire avec plus de vérité encore : *Qui emprunte pour bâtir chèrement, bâtit pour vendre à bon marché*. Le mot *bâtiment* signifie qui *bâtit, ment*; ou en toutes lettres : qui *bâtit, démolit* — sa fortune, supposé que l'on soit obligé, pour bâtir, ou d'emprunter ou de dépenser des revenus nécessaires pour vivre.

4° En payant comptant, quand vous le pouvez, sans profiter du crédit que l'on s'offre de vous faire. Ce crédit pourrait vous attirer des difficultés ou même des procès qui ne seraient pas assurément des économies. De plus en payant comptant vous obtiendrez ordinairement un rabais que l'on ne vous fera pas en profitant du crédit. C'est pour cela que l'on dit proverbialement : *Qui paie ses dettes s'enrichit*.

5° En notant exactement vos recettes et vos dépenses, quant aux comptes de quelque importance et dont vous avez besoin de vous souvenir. Si vous ne savez pas écrire, faites

tenir ces comptes par quelqu'un de vos enfants, ou par votre mari ou toute autre personne; mais ne vous fiez pas sur votre mémoire, car quelques jours après que vous aurez réglé un compte, votre mémoire se brouillera au point de ne plus vous rappeler combien vous avez payé ou combien vous avez reçu, et vous regretterez alors de n'avoir pas pris le parti de noter. D'ailleurs, comme la mort peut vous surprendre, c'est pour vous une obligation de tenir vos comptes en règle jour par jour, et de les rédiger d'une manière intelligible. Sans cela vous exposez vos héritiers à avoir de bien graves désagréments, et vous-même à recevoir dans l'autre monde de plus graves châtiments. Il importe donc qu'il y ait dans chaque famille un livre de compte où l'on enregistre chaque jour les recettes et les dépenses de quelque importance. Voltaire, cet impie qui a donné tant de mauvais exemples, vous donne à la fois une bonne leçon et un bon exemple dans le fait suivant. Lorsque, âgé de quatre-vingt-trois ans, il présida au mariage de Mademoiselle de Varicourt avec le marquis de Villette, mariage qui fut célébré dans la chapelle du château de Ferney, il voulut donner à la jeune épouse une leçon dont

elle pût faire son profit dans l'intérieur de son ménage. Le jour même de la cérémonie nuptiale, Voltaire avait fait présent à la future marquise d'une magnifique parure de diamants qui excita l'admiration de tout le monde. C'était très-bien pour le jour des noces ; mais, le lendemain, il voulut faire à la mariée un don d'une toute autre importance. « Ma chère enfant, dit-il à la marquise de Villette, qu'il chérissait comme sa fille, hier je vous ai donné des bagatelles, des frivolités ; mais le vrai trésor, la vraie richesse pour une maîtresse de maison, le voilà. » En même temps Voltaire présentait à la Marquise un grand livre en maroquin rouge et doré sur tranches. Sur l'un des côtés on lisait en lettres d'or : *Recette des revenus de M. le marquis de Villette* ; sur l'autre : *Dépenses de la maison de M. le marquis de Villette.* « Voilà, reprit Voltaire, un présent véritablement digne d'une épouse et d'une mère de famille ; ne négligez jamais l'usage journalier de ce livre : que la balance y soit exactement, scrupuleusement maintenue ; vous serez riche et heureuse. »

« Madame de Villette suivit en tous points ces sages avis. Le livre en maroquin rouge, cet ingénieux emblème de l'ordre dans les

dépenses, fut son principal régulateur. Son économie bien entendue lui procura les moyens de satisfaire un des premiers besoins de son cœur, celui de soulager un grand nombre de familles nécessiteuses, dont elle parvenait à connaître les privations et les souffrances; tant il est vrai que la véritable économie est la mère de la bienfaisance et la providence des malheureux.[1] » Imitez, Mères chrétiennes, et vous pourrez aussi être bienfaisantes et charitables.

III. — Confiance en la Providence pour les besoins temporels.

Quand vous aurez employé, Mères chrétiennes, les moyens que l'on vient d'assigner : le travail et l'économie, pour assurer à votre famille une honnête subsistance, Dieu peut vous éprouver, et quelquefois même bien durement, mais il ne vous laissera cependant jamais manquer du nécessaire pour vous et pour vos enfants, surtout si vous craignez de l'offenser, et que vous ayez une confiance pleine et entière en sa Providence. Le prophète David, et par lui l'Esprit-Saint, vous

(1) Rapporté dans le *Dictionnaire historique d'éducation*, par Delacroix, au mot *Économie*.

dit que, *parvenu à une grande vieillesse, il n'a jamais vu le juste abandonné et réduit à aller chercher son pain; qu'au contraire, il a toujours vu qu'il avait assez de superflu pour donner et pour prêter aux autres.*[1] Or, ce juste que Dieu ne délaissait pas dans l'ancienne loi, le délaissera-t-il dans la nouvelle qui est la loi de grâce? Ecoutez les magnifiques promesses qu'il a réitérées par son divin Fils de ne pas abandonner ceux qui le servent, promesses qu'il adresse à tous les chrétiens dans son sublime discours sur la montagne : *Ne vous inquiétez point*, dit Jésus-Christ, *où vous trouverez de quoi manger, ni comment vous vous procurerez des vêtements pour vous couvrir. Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent pas et ils n'amassent pas dans des greniers, et cependant votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas bien plus que tous ces animaux?* Ne craignez donc pas qu'il vous abandonne. Et d'ailleurs à quoi vous servirait cette crainte? *Qui est celui d'entre vous qui pourrait ajouter une seule coudée à sa taille,* quelle que soit son habileté? *Et pourquoi vous inquiétez-vous aussi du vêtement?*

(1) Ps. xxxvi. 25 et 26.

Considérez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent point, ils ne filent point. Et cependant je vous déclare que Salomon même, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs qui aujourd'hui croît et qui demain sera jetée dans le four, combien aura-t-il plus de soin de vous, ô hommes de peu de foi! Ne vous inquiétez donc point en disant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous? comme font les païens; car votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. Cherchez donc avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses vous seront données sans qu'il soit nécessaire de tant vous en inquiéter.[1] Après des promesses si claires et si précices, si encourageantes et si bienveillantes, oseriez-vous manquer de confiance, Mères chrétiennes, qui seules savez tout ce qu'il y a d'amour dans le cœur d'une mère, vous qui devriez, par conséquent, comprendre mieux que personne combien Dieu vous aime, puisque vous êtes son enfant; vous que Dieu chérit spécialement à cause

(1) MATTH. VI. 25 et suivants.

des peines nombreuses que vous avez à supporter : *Juxta est Dominus iis qui tribulato sunt corde;*[1] vous enfin qui aidez si puissamment Dieu dans l'œuvre de la sanctification, puisque le salut des âmes dépend surtout de l'éducation d'une bonne mère.

Si parfois vous étiez tentées de vous décourager à cause des soucis et des embarras sans nombre, dont vous vous sentiriez accablées, portez vos regards vers le ciel, comme la mère des Machabées; représentez-vous cette mère vertueuse environnée aujourd'hui de ses sept enfants qui la louent, la bénissent, la remercient d'avoir contribué à leur félicité éternelle; réprésentez-vous vous-mêmes dans le ciel environnées aussi de vos enfants qui maintenan vous coûtent tant d'inquiétudes, tant de peines, peut-être tant de larmes comme Augustin à Monique, de ces enfants qui vous loueront, vous béniront, vous remercieront éternellement d'avoir tant fait pour les sanctifier et les sauver. Courage, Mères chrétiennes! si toutes les douleurs, toutes les épreuves de vos enfants vont comme se concentrer dans votre cœur maternel ici-bas;

(1) Ps. xxxiii. 19.

là-haut vous jouirez de leur bonheur, et toute leur gloire sera la vôtre.

IV. — Le bon ordre.

Le bon ordre tel qu'on l'entend ici, consiste à tout faire au temps et de la manière voulue, à mettre et à tenir chaque chose à sa place. Or, ce bon ordre doit exister dans les familles :

1° Parce qu'il est dans les desseins de Dieu qui a tout fait avec ordre, qui conserve tout dans l'ordre. Que vous portiez vos regards vers les cieux ou que vous les abaissiez sur la terre, partout vous voyez que Dieu a voulu frapper vos yeux et parler à votre esprit par l'harmonie et l'ordre admirable qui existe entre toutes les créatures. Pourquoi cela? C'est afin, Mères chrétiennes, que vous appreniez à mettre de l'ordre dans tout ce que vous faites, dans tout ce qui dépend de vos soins, et surtout dans le petit monde de votre ménage et de votre famille que vous avez à gouverner, à organiser, à coordonner.

2° Parce que le désordre déplaît naturellement et essentiellement, tandis que l'ordre est agréable à tout le mnode.

3° Parce que le bon ordre dans une famille offre de grands avantages, comme le désordre est la source de graves inconvénients. Lorsque chaque chose est à sa place, l'on ne perd pas son temps à la chercher; chacun sait d'abord où la prendre; « et, comme le dit Fénelon, il n'y a ni trouble, ni dispute, ni embarras quand on en a besoin; vous mettez d'abord la main dessus, et, quand vous vous en êtes servi, vous la remettez sur-le-champ dans la place où vous l'avez prise... D'ailleurs la place qu'on donne à chaque chose, étant celle qui lui convient davantage, non-seulement pour la bonne grâce et le plaisir des yeux, mais encore pour sa conservation, elle s'y use moins qu'ailleurs; elle ne s'y gâte d'ordinaire par aucun accident; elle y est même entretenue proprement : car, par exemple, un vase ne sera ni poudreux, ni en danger de se briser lorsqu'on le mettra à sa place immédiatement après s'en être servi. Joignez à ces avantages celui d'ôter aux domestiques (ainsi qu'à vous et à vos enfants), l'esprit de paresse et de confusion. De plus, c'est beaucoup que de leur rendre le service prompt et facile, et de s'ôter à soi-même la tentation de s'impatienter souvent par les retardements

qui viennent des choses dérangées qu'on a peine à trouver.[1] » Maintenez donc le bon ordre dans vos familles, Mères chrétiennes, puisque, d'après ce qui vient d'être dit, il soulage la mémoire, entretient la paix, préserve de la paresse, ménage le temps et conserve les choses.

V. — La propreté.

I. Ce que c'est. — La propreté est l'exemption de toute souillure, de toute saleté capable d'exciter quelque dégoût, quelque aversion aux personnes qui s'en aperçoivent. Cette seule idée de la propreté suffirait pour faire comprendre aux femmes chargées des soins d'un ménage, combien elle est importante.

II. Motifs de la pratiquer. — Outre le motif tiré du dégoût qu'excite le vice contraire je dis de plus que vous devez pratiquer la propreté : — 1° parce qu'elle est agréable à Dieu, et que la malpropreté lui déplaît. « Dieu, dit Corneille de la Pierre, étant la source de toute pureté et le plus pur des esprits, aime la pureté intérieure et la

(1) *De l'éducation des filles*, chap. xi.

pureté extérieure,[1] » qui n'est autre que la propreté. Ce qui prouve évidemment cela, ce sont les nombreuses purifications qu'il avait prescrites aux Hébreux dans l'ancienne loi, au point que l'usage s'était introduit parmi eux de se laver avant chaque repas;[2] ce sont les ordres qu'il leur avait donnés de tenir propres non pas seulement leurs personnes, mais toutes les choses du ménage puisqu'il commande de laver les vêtements,[3] les tables,[4] les chandeliers;[5] de purifier les citernes, les aqueducs;[6] d'approprier les appartements de sa maison.[7]

2° Parce que la propreté est une qualité qui est le résultat de l'accomplissement des devoirs de son état, comme la malpropreté est un défaut qui a sa source dans la paresse: or quand la source est empoisonnée, les eaux qui en découlent le sont aussi.

3° Parce que la propreté extérieure est ordinairement l'indice de la pureté intérieure, et réciproquement. Ainsi voyez-vous une femme propre et tenir propres son ménage, ses enfants et tout ce qui est confié à ses

(1) *Comm. sur le Deutér.* XXIII. 12 et 13.
(2) MATTH. XV. 2. (3) *Nombr.* tout le chap. XIX.
(4) II *Paralip.* XIII. 11. (5) *Lév.* XXIV. 4.
(6) Idem. XI. 36. (7) Idem. X. 14. *Deutér.* XXIII. 14.

soins, vous avez un motif de juger qu'elle veille aussi à conserver la pureté de son âme. Tout comme lorsque vous voyez un ménage tout en désordre et malpropre, vous pouvez presque croire qu'il y a aussi bien des choses en désordre dans la conscience de celle à qui le soin en est confié. Ce serait donc comme porter atteinte à votre réputation et vous attirer justement le blâme et le mépris, que ne pas observer les règles de la propreté.

4° Parce que la propreté entretient la santé au lieu que la malpropreté engendre les maladies. Pour comprendre cela, il faut savoir que la surabondance des humeurs engendre la plupart des maladies, et que, pour éviter cette surabondance et maintenir les humeurs dans un juste équilibre, il faut, règle générale, qu'un cinquième du poids des aliments que nous prenons passe par la transpiration.[1] Si cette transpiration n'a pas lieu à peu près dans cette proportion, les humeurs s'amassent, le sang s'épaissit, l'équilibre est rompu : de là les boutons, les furoncles, les érysipèles, les rhumatismes, la goutte, etc., et tant d'autres maladies. Or

(1) *Préceptes de santé*, chap. XXXII.

c'est ce qui arrive lorsque les pores sont obstrués par la crasse que l'on y laisse en négligeant de se laver, de se peigner, de changer de linge et de faire tout ce qu'exige la propreté corporelle. Aussi combien de fois ne voit-on pas que la malpropreté de certaines mères est cause que leurs enfants sont couverts de furoncles et de boutons, et qu'ils sont remplis de mauvaises humeurs? La malpropreté, a dit quelqu'un, est une rouille qui peut user nos corps et porter coup à notre santé.[1] Corrigez-vous donc de ce défaut si vous en êtes atteintes, et vous jouirez d'une meilleure santé, vous d'abord, et toutes les personnes qui dépendent de vous; vous n'afficherez pas publiquement votre paresse et votre négligence, vous n'exciterez pas les dégoûts des autres, et vous ne serez pas en cela en opposition avec la volonté de Dieu et les obligations de votre état.

III. En quoi il faut pratiquer la propreté. — Il faut la pratiquer en tout ce qui concerne votre personne et celle de vos enfants; dans vos vêtements, dans les appartements et les meubles de la maison, dans la

(1) Cité par Bescherelle, *Dictionnaire universel*, au mot *malpropreté*. La comparaison de la malpropreté avec la rouille qui s'attache aux métaux est bien trouvée.

nourriture surtout et les repas que vous devez préparer pour les autres avec la même délicatesse de propreté que vous voudriez qu'une autre personne les préparât pour vous. Car le principe fondamental de la charité exige que l'on ne fasse jamais aux autres ce que l'on ne voudrait pas qui fût fait à soi-même. Il m'est impossible d'entrer ici dans tous les détails qu'une mère de famille connaît mieux que moi. Qu'il me suffise de signaler un défaut de propreté très-commun surtout dans les campagnes, et auquel les mères attachent trop peu d'importance : c'est la négligence à renouveler l'air des chambres à coucher.

« L'air, dit le célèbre médecin Hufeland, est la première source de la force vitale et de l'alimentation ;[1] » ce n'est pas un aliment que nous ne prenons que par intervalle, mais nous en usons sans interruption. Il importe donc qu'il soit pur ; car s'il est corrompu, il aura bientôt vicié les poumons dans lesquels il va se dilater ; il empêche les digestions au lieu de les favoriser ; il affaiblit les poitrines les plus fortes, ruine les tempéraments les mieux constitués, et,

(1) *Conseils aux mères sur l'éducation physique des enfants.* Art. *Propreté.*

au lieu d'être un principe de santé et de vie, il porte avec lui un principe de maladie et de mort. Apportez donc la plus grande exactitude à ouvrir chaque jour les fenêtres de vos appartements, mais surtout celles des chambres à coucher, pour en renouveler l'air, et pour que vous puissiez le respirer pur et sain et non vicié et corrompu.

VI. — Testament.

I. S'il faut en faire un. — La première chose à décider, quant à votre testament, c'est de voir s'il est à propos ou nécessaire que vous en fassiez un, ou bien s'il suffit que vos avoirs soient partagés selon que les lois civiles l'ont réglé. Vous pouvez être tenue de tester par *justice* rigoureuse, lorsque, par exemple, ce serait le seul moyen de réparer une injustice commise envers quelqu'un de vos enfants ou envers toute autre personne ; — ou par pure *convenance*, lorsqu'il s'agirait de prévenir des rancunes, des disputes, des procès peut-être, entre vos enfants, en rétablissant l'équilibre, dans le cas où votre mari aurait, sans de graves motifs, fait des faveurs à quelqu'un d'eux ; — ou par devoir de *reconnaissance* envers

l'enfant qui vous a rendu quelques services signalés, qui a peut-être sacrifié son temps à vous soigner sur vos vieux jours, tandis que les autres travaillaient à augmenter leur fortune; ou enfin par *principe de charité*, lorsque vous devriez des secours particuliers à un enfant qui est dans l'indigence et la misère pendant que les autres sont dans la prospérité et l'abondance. Il est impossible de tout préciser ici, les circonstances pouvant varier à l'infini. Mais si vous êtes indécises sur le parti que vous avez à prendre, consultez quelque personne éclairée, et surtout votre confesseur.

II. Comment il faut faire votre testament. — Si vous croyez devoir disposer de votre fortune par testament, la première chose à laquelle vous devez prendre garde, c'est de ne pas faire de partialités entre vos enfants sans de graves raisons, telles que celles que l'on vient d'énumérer : la justice, la convenance, la reconnaissance et la charité. Si vous faites des faveurs sans en avoir de bons motifs, vous occasionnez d'abord des aversions, peut-être des malédictions contre vous pendant votre vie et même après votre mort. Ensuite, celui que vous favorisez sera l'objet de la jalousie et de la haine de ses

frères et sœurs, qui s'acharneront à le persécuter, qui profiteront de toutes les occasions pour lui nuire; et, tout en voulant l'avantager, vous lui nuisez grandement. Une faveur faite, sans raisons suffisantes, à un enfant au préjudice des autres, c'est comme un os que l'on jette à un chien en présence de plusieurs autres, qui se jettent aussitôt sur le privilégié pour le lui arracher à belles dents, et assez souvent il ne lui reste que les blessures qu'on lui a faites. Pour laisser la paix en même temps que vous laissez vos biens en héritage à vos enfants, souvenez-vous que vous êtes leur mère à tous, et que, comme le dit saint Ambroise, il faut que ceux qui partagent la même origine partagent aussi les mêmes faveurs : *Jungat liberos æqualis gratia, quos jungit æqualis natura.*[1]

2° La seconde chose qu'il est presque toujours à propos d'observer, c'est le secret sur la manière dont vous disposez de vos avoirs, c'est de laisser même ignorer, s'il est possible, que vous faites un testament. Dans le cas où vous auriez des raisons suffisantes de favoriser quelqu'un de vos enfants, vous

(1) Livr. de Job, *patriarcha*, ch. II.

avez tout à perdre à laisser connaître vos intentions. Ceux à qui vous donnerez moins n'apprécieront presque pas vos raisons, et, se croyant injustement lésés, ils vous bouderont, vous fuiront, vous reprocheront vos partialités, et vous les trouverez peu disposés à fournir à vos besoins, à vous secourir dans vos maladies. Si vous prenez de sages précautions pour que le secret soit gardé, vous évitez tous ces désagréments.

3° En pensant à votre famille et à vos enfants dans votre testament, ne vous oubliez pas vous-même, et souvenez-vous que vous avez une âme à sauver. Pour cela voyez si vous n'auriez point de restitution à faire, que vous n'avez point encore faite, et qui n'est peut-être possible que par un testament. Déterminez les bonnes œuvres que vous voulez faire exécuter par vos héritiers après votre mort, pour le repos de votre âme, si si vous avez lieu d'espérer qu'ils se conformeront à vos dernières volontés. Mais que de bonnes œuvres prescrites par des parents sont négligées par leurs enfants ! Ceux-ci font souvent à cet égard les plus belles promesses, et n'en tiennent aucune. S'il en est ainsi bien souvent, ne vaut-il pas mieux faire de bonnes œuvres par soi-même, que

d'en laisser le soin à d'autres? En effet, n'est-ce pas une déraison de croire que d'autres seront plus zélés que vous pour le salut de votre âme? d'attendre que d'autres fassent pour vous ce que vous n'avez pas fait vous-même? D'ailleurs, les bonnes œuvres faites après la mort sont bien moins méritoires : vous sacrifiez alors ce dont vous ne pouvez plus jouir, vous donnez à Dieu ce que la mort va vous ravir. Les bonnes œuvres sont comme une clef d'or qui sert à ouvrir le ciel. En les pratiquant pendant votre vie, vous allez dans l'autre monde, votre clef d'or à la main; en laissant à d'autres le soin de les faire, vous la leur confiez, et il faudra attendre qu'ils aient le temps, la complaisance, la bonne volonté d'aller vous ouvrir. Et si le temps, la complaisance ou la volonté venait à leur manquer, combien vous regretteriez votre trop de confiance dans les autres, votre imprévoyance, votre négligence à faire pendant la vie ce que vous avez différé après votre mort!

III. Quand devez-vous faire votre testament? Faites-le, autant que possible, pendant que vous êtes en santé : — 1° Parce que vous êtes alors en pleine connaissance et que vous avez le temps de combiner com-

ment vous voulez disposer de vos avoirs. N'attendez pas qu'une maladie vous enlève la présence d'esprit, vous jette dans le trouble et l'agitation au point que vous ne sachiez presque plus ce que vous faites.

2° Parce que vous avez alors la parfaite liberté de régler vos affaires comme vous le désirez, de vous adresser au notaire que vous voulez, de consulter les personnes en qui vous avez confiance ; au lieu que, si vous attendez que la maladie vous retienne sur un lit, vous n'aurez plus aucun de ces avantages, mais vous serez environnée de parents qui vous imposeront leur volonté et dicteront eux-mêmes votre testament.

3° Parce que les embarras qu'occasionne un testament font presque toujours une impression très-défavorable à un malade, peuvent occasionner une frayeur capable d'avancer, de déterminer même sa mort, tandis que vous vous épargnez bien des souvenirs désagréables, de bien tristes pressentiments, peut-être même des scènes amères et déchirantes, si vous faites votre testament pendant que vous êtes en pleine santé.

Voilà donc, Mères chrétiennes, un exposé pratique de vos devoirs sur lesquels il ne suffirait pas d'avoir jeté un simple coup d'œil

de curiosité, mais que vous devez lire et relire encore, non pas seulement pour les graver dans votre mémoire, mais pour les graver aussi dans votre cœur ; non pas seulement pour les saisir et les comprendre, mais aussi pour les pratiquer et les faire pratiquer à ceux dont vous avez la responsabilité. Oui, toute votre vie soyez de ferventes *chrétiennes*, de bonnes *épouses*, des *mères* zélées pour la sanctification de vos enfants, d'actives et d'intelligentes *maîtresses de maison*.

Pour remplir ces importantes obligations, ne perdez pas de vue ce qui vous a été dit, au premier chapitre, de l'influence immense que vous exercez sur le sort temporel et éternel de votre famille et même sur toute la génération présente. « Non, vous dirai-je avec l'abbé Ozanam, vous n'avez pas besoin de paraître dans nos assemblées politiques, de prendre part aux délibérations des grands corps de l'Etat; votre puissance est supérieure à celle de ceux qui nous gouvernent, puisque, par l'éducation de vos fils, vous préparez vous-mêmes les éléments de l'esprit public, et vous formez ceux qui tiennent nos destinées entre leurs mains.[1] »

(1) *Mission et devoirs de la femme chrétienne au sein de la société*, XIe Conférence.

Vous pouvez, vous, Mères, ce que ne peut le monarque le plus puissant, l'armée la plus nombreuse, le savant le plus habile : vous pouvez remplacer cette génération d'incrédules, d'indifférents, de matérialistes, de sensuels que nous a légués le siècle de Voltaire; vous pouvez, dis-je, et vous pouvez seules la remplacer par une génération d'hommes qui joignent à la foi les œuvres de la foi, à la charité pour le prochain les saintes pratiques de la mortification pour pour eux-mêmes. Les devoirs importants que je n'ai pu vous tracer que sur du papier, vous, vous pouvez les retracer, les imprimer, les graver profondément dans le cœur de vos enfants, où ils croîtront et se développeront avec leur intelligence.

Heureuses, Mères chrétiennes, mille fois heureuses vous qui avez bien plus à cœur d'ouvrir à vos enfants les trésors de la grâce que de leur ouvrir et de leur transmettre les sources de la vie ! Vous qui êtes bien plus empressées de leur laisser un riche héritage de bons exemples et de vertus, qu'un héritage des biens terrestres et de vains honneurs ! vous serez récompensées de vos sacrifices déjà dès cette vie où vous verrez avec bonheur vos enfants rendre à

Dieu, au prochain et à vous-mêmes les devoirs dus à chacun. Vous en serez récompensées à l'heure de la mort : quand vous entendrez, à cette heure dernière, vos enfants en pleurs vous adresser leur dernier adieu, vous calmerez leur douleur et la vôtre, si vous pouvez leur dire en toute confiance ce qu'une mère mourante disait à sa famille éplorée : *Mes enfants, ne pleurez pas; nous nous reverrons un jour*... Oh! non, les adieux du départ ne sont pas si déchirants, quand on laisse dans le cœur de ceux que l'on quitte et que l'on emporte avec soi l'espérance de les revoir, et surtout de les revoir sans n'avoir plus à craindre pour l'avenir de pénible séparation. Vous en serez récompensées dans le ciel où vous verrez arriver vos enfants les uns après les autres; où vous vous unirez à tous les élus pour les accueillir avec tout l'empressement et l'amour d'une mère, le jour où ils y feront leur entrée triomphante; où vous les entendrez vous remercier éternellement, vous louer, vous bénir, vous glorifier des soins que vous avez pris pour leur sanctification. Mais surtout n'oubliez pas que, quand vous serez déjà dans le séjour des élus, votre mémoire sera toujours bénie dans votre famille, que vos

bons exemples et vos saintes leçons passeront de génération en génération. Ils seront à jamais le meilleur héritage que vous ayez laissé, héritage qui sera accompagné des plus abondantes bénédictions de Dieu, qui peuplera la terre d'hommes justes et le ciel d'élus. Courage donc, courage, Mères chrétiennes; si vos peines sont grandes, les récompenses qui vous attendent sont infinies comme le Dieu qui vous les réserve; si vos sacrifices sont de tous les jours, le repos et la félicité qui en seront le prix ne finiront jamais.

APPENDICE.

ORIGINE. — BUT. — CONDITIONS ET PRATIQUES. — INDULGENCES. — PERSONNEL DE LA CONFRÉRIE. — MANIÈRE DE L'ÉRIGER. — SOUVENIR D'ADMISSION.

I. — Origine.

L'origine de l'association des Mères chrétiennes date du 1er mai 1850. Ce fut donc le premier jour du beau mois consacré à Marie qu'elle commença à se former. L'on peut bien croire, par conséquent, que c'est cette Mère par excellence qui en a inspiré l'idée, favorisé et dirigé l'établissement. A cette époque, quelques pieuses mères de la ville de Lille se concertèrent pour adresser chaque jour une même prière à la Vierge Immaculée, dans le but de recommander leurs enfants à sa puissante protection. Ce fut sous le patronage de Notre-Dame-des-

Sept-Douleurs qu'elles placèrent leur petite association qu'elles ne croyaient pas devoir s'étendre en dehors de la ville où elle avait pris naissance.

La prière composée pour les associées fut soumise à un ecclésiastique qui encouragea cette belle œuvre naissante, tout en conseillant de la laisser dans l'obscurité, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de l'en faire sortir lui-même. Dociles à ces sages conseils, ces mères persévérèrent pendant dix mois à observer secrètement les pratiques qu'elles s'étaient prescrites, à unir leurs prières en faveur de leurs enfants bien-aimés.

Mais, en mars 1851, le Souverain Pontife ayant eu connaissance par l'abbé Ratisbonne, qui prêchait alors le carême à Rome, de la pieuse association de ces mères chrétiennes, la bénit *avec effusion de cœur* selon son expression, et lui accorda quatre indulgences plénières à gagner aux quatre principales fêtes qu'elle comptait célébrer, c'est-à-dire à celles de la Nativité de la sainte Vierge, de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de saint Joseph et de sainte Monique. Dès lors, tirée de l'obscurité par l'approbation solennelle et par les priviléges signalés que le Saint-Père voulut bien lui accorder, cette œuvre com-

mença à s'établir dans quelques diocèses de France, n'étant toujours qu'une pieuse association enrichie de quelques indulgences.

Le 11 mars 1856, le pape Pie IX, informé des fruits de salut toujours plus abondants, des progrès toujours croissants qu'elle faisait en s'établissant dans de nouveaux pays, daigna ériger en Archiconfrérie l'association établie depuis trois ans dans la chapelle de la communauté de Notre-Dame-de-Sion, à Paris, accordant à cette nouvelle Archiconfrérie des indulgences plus abondantes, avec le pouvoir de s'affilier des confréries de même nom, et de leur communiquer les mêmes priviléges. Aussitôt de nombreuses confréries furent érigées et affiliées à cette confrérie-mère dans un grand nombre de diocèses de France et de l'étranger, tellement que deux ans après, le 9 mai 1858, l'on en comptait déjà soixante-douze. Et depuis lors ces affiliations ont continué à se faire dans une proportion toujours croissante.

II. — But.

Nommer seulement l'association des *Mères chrétiennes*, c'est faire connaître la fin que se sont proposée les pieuses femmes qui en

ont conçu l'idée, la fin que doivent se proposer toutes celles qui y entrent. Car être *mère chrétienne*, ce n'est pas seulement être *mère* à la façon de celles qui ne s'inquiètent que de la vie corporelle de leurs enfants, sans penser qu'ils ont une âme immortelle à sauver; être *mère chrétienne*, ce n'est pas non plus être *chrétienne* seulement, comme celles qui, vivant dans une funeste illusion sur leurs devoirs d'état, pensent encore à leur salut, mais s'occupent fort peu de celui de leurs enfants. Une mère chrétienne, c'est celle qui, profondément convaincue qu'elle a autant d'âmes à sauver qu'elle a d'enfants à élever, met tout en œuvre pour en faire de bons chrétiens en ce monde, afin qu'un jour ils soient des saints du ciel.

Mais pourquoi une association des Mères chrétiennes plutôt que des pères? ou bien pourquoi ne s'adresser pas également aux uns et aux autres? C'est que, comme on l'a démontré au premier chapitre de ce Manuel, un jeune enfant dont l'esprit et le cœur sont si susceptibles de bonnes ou de mauvaises impressions, est bien plus souvent entre les bras et dans la compagnie de sa mère, qu'entre les bras et dans la compagnie de son père; c'est que la voix douce et per-

suasive de la mère va bien plus facilement au cœur de l'enfant, que la voix austère et grave du père. Il en est à cet égard dans l'ordre de la grâce comme dans celui de la nature : de même qu'un jeune enfant, pour vivre et grandir, peut se passer des soins de son père, mais presque jamais des soins de sa mère ou d'une personne qui la remplace; de même aussi un enfant, pour conserver la vie spirituelle et avancer dans la vertu, peut se passer des soins de son père, mais presque jamais de ceux d'une mère ou d'une personne qui en remplisse les obligations. Aussi voit-on peu d'exemples d'enfants qui, ayant une mauvaise mère, n'aient pas donné dans de grands égarements ; tandis qu'on en voit une foule où une bonne mère seule a sanctifié une famille nombreuse, malgré quelquefois les mauvais exemples d'un père sans religion. De même que Dieu s'est servi de la femme pour opérer l'œuvre de la Rédemption en donnant au monde le Fils éternel de Dieu ; de même aussi Dieu veut se servir de la femme pour opérer l'œuvre de la sanctification des âmes, pour donner des enfants à l'Eglise et des saints au ciel.

Mais vos devoirs de mère vous sont déjà rigoureusement imposés par la religion ;

qu'est-il donc besoin d'entrer dans une association pour les remplir? Oui, Mères chrétiennes, la religion demande que vous travailliez constamment à faire des saints des enfants que Dieu vous a donnés. Mais qui d'entre vous ne sent pas que, pour arriver à ce but, elle a besoin de grâces *abondantes* et *puissantes?* Or ces grâces, vous les aurez plus *abondantes* dans l'association des Mères chrétiennes : vous y avez part à toutes les prières faites par tant de milliers de ferventes associées qui vous sont unies de cœur et d'intention, qui prient avec vous et pour vous, pour votre famille et spécialement pour vos enfants. Des associées, vous en avez en France, en Belgique, en Italie, en Autriche, en Pologne, dans tous les pays catholiques; vous en avez même dans les pays schismatiques ou protestants : en Russie, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse; jusque dans les pays les plus éloignés : à Constantinople, à Jérusalem, à Pondichéry, à Sydney dans l'Océanie. En un mot, dans tous les pays du monde, de pieuses mères unissent leurs prières aux vôtres pour les faire monter vers le ciel. Or, ayant part à tant de prières, ne participerez-vous pas aussi aux grâces qui y correspondent? Ces grâces,

elles seront aussi plus *puissantes* : car, d'après la parole du divin Maître, quand deux ou trois personnes s'unissent pour prier et à plus forte raison quand c'est une multitude de personnes, la prière a une bien plus grande efficacité. — Qui d'entre vous ne sent pas qu'elle a besoin de *courage* et de *constance* pour persévérer toute sa vie dans l'accomplissement de devoirs qui exigent de grands et de continuels sacrifices? Or, ce courage, cette constance, vous les trouverez dans la Confrérie des Mères chrétiennes où vous aurez les encouragements qui vous seront donnés dans les réunions des associées; vous serez surtout encouragées par les bons exemples dont vous serez témoins ou que l'on vous fera connaître par le moyen des rapports. Ainsi, disons-le en deux mots, le but de la confrérie est : — 1° que vous travailliez, avec plus de soin que toute autre personne, à justifier le titre de Mère chrétienne qui vous est donné ; — 2° c'est qu'en unissant vos prières à celles de toutes vos nombreuses associées, vous attiriez des grâces plus abondantes sur votre famille et surtout sur vos propres enfants ; — 3° c'est que vous soyez soutenues dans vos pénibles efforts et dans vos continuels sacrifices par les encou-

ragements que vous trouverez dans les exhortations qui vous seront adressées et les bons exemples qui vous seront rappelés.

III. — Conditions et pratiques de la Confrérie.

Les conditions d'admission et de participation aux avantages de la Confrérie sont, d'après le Règlement de l'Archiconfrérie :

1° De faire inscrire ses noms et prénoms, ainsi que l'indication du lieu de sa demeure, sur le registre de la Confrérie des *Mères chrétiennes*, tenu au lieu où elle est érigée ;

2° De faire chaque mois une Communion fervente pour toutes les Associées ; et, si l'on en est empêché, d'y suppléer en assistant à la sainte Messe et y faisant la Communion spirituelle ;

3° De dire chaque jour là prière suivante :

« O Marie, Vierge Immaculée et Mère de
» douleurs, parlez de nos chers enfants au
» Cœur adorable de Jésus qui ne refuse rien
» à sa Mère ! Intercédez pour eux.
» Saints Anges gardiens, priez pour eux.
» Saint Joseph, puissant protecteur, priez
» pour eux.

» Saint Jean, disciple bien-aimé du Cœur » de Jésus, priez pour eux.

» Sainte Anne, Mère de Marie, priez pour » eux.

» Saint Augustin, priez pour eux.

» Saint Louis de Gonzague, priez pour eux.

» Sainte Monique, priez pour eux et pour » nous. Ainsi soit-il. »

4° D'assister, quand on le peut, aux réunions de la Confrérie. A Paris où se trouve l'Archiconfrérie et dans les lieux où la Confrérie est érigée, les Associées se réunissent une fois par mois, pour assister à la sainte Messe célébrée pour les Mères chrétiennes et entendre une instruction. A chacune de ces réunions, l'on fait connaître les recommandations particulières réclamées par celles qui se trouvent avoir besoin de grâces spéciales. Chaque Mère peut faire recommander particulièrement, de vive voix ou par écrit, celui ou celle de ses enfants qui, dans certaines circonstances, aurait plus besoin de prières et de grâces.

Outre ces pratiques, au siége de l'Archiconfrérie et dans la chapelle de Notre-Dame-de-Sion à Paris, on donne chaque année une

retraite spéciale aux Mères associées. A la fin de la retraite a lieu une assemblée générale où se fait la lecture du rapport de l'année, et où l'on nomme les membres qui doivent composer le Conseil. Il serait à désirer que cela pût se pratiquer dans les autres lieux où la Confrérie est érigée.

IV. — Indulgences de la Confrérie.

Notre Saint-Père le Pape accorde aux consœurs de la Confrérie des *Mères chrétiennes* une indulgence plénière une fois le mois, aux fêtes suivantes :

Janvier : *L'Epiphanie de N.-S.*
Février : *Purification de la sainte Vierge.*
Mars : *Saint Joseph.*
Avril : *Compassion de la sainte Vierge.*
Mai : *Sainte Monique.*
Juin : *Saint Louis de Gonzague.*
Juillet : *Sainte Anne.*
Août : *Saint Augustin.*
Septembre : *N.-D. des Sept-Douleurs, fête principale.*
Octobre : *Les saints Anges.*
Novembre : *Octave de la Toussaint.*
Décembre : *L'Immaculée-Conception.*

Pour gagner les susdites indulgences, les consœurs doivent se confesser, communier, visiter le sanctuaire où la Confrérie est érigée, et y prier à l'intention du Souverain Pontife.

En vertu d'un Bref apostolique du 12 avril 1861, les indulgences attachées aux fêtes précitées peuvent être gagnées l'un des sept jours qui suivent immédiatement chacune de ces fêtes, pourvu que les associées accomplissent ce jour-là les œuvres de piété enjointes à cet effet. En vertu de ce même Bref, toutes les indulgences accordées jusqu'à ce jour aux mères associées sont applicables aux défunts.

V. — Personnel pour la direction de la Confrérie.

Le personnel pour la direction de chaque confrérie, se compose d'un prêtre Directeur et d'un Conseil des Mères chrétiennes.

Le Directeur, nommé par l'Ordinaire, tient les registres de la Confrérie, délivre les billets d'admission, correspond avec le Directeur et la Présidente de l'Archiconfrérie. Il peut se faire remplacer par un sous-Directeur, s'il a reçu le pouvoir spécial de subdéléguer,

comme cela est nécessaire pour la validité de l'inscription, à une confrérie quelconque, d'après le décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, du 22 août 1842.

Le Conseil général est composé d'une Présidente, de deux vice-Présidentes, de plusieurs Conseillères et d'une Trésorière. Elles sont nommées tous les ans par le Directeur chargé de présider le Conseil.

La Présidente est spécialement chargée de convoquer le Conseil et les assemblées de la Confrérie, de tenir note des grâces particulières que le Seigneur daigne accorder aux prières des associées ; c'est à elle que celles-ci doivent communiquer tout ce qu'elles ont d'édifiant à faire connaître.

Les vice-Présidentes et les Conseillères aident la Présidente dans l'exercice des fonctions qui la concernent.

La Trésorière tient les comptes de la Confrérie, et chaque Associée est invitée à contribuer, par une offrande volontaire faite le jour de l'admission, aux frais nécessaires pour orner convenablement l'autel de la Confrérie, pour faire célébrer le Saint-Sacrifice une fois chaque mois, pour correspondre avec le Directeur ou la Présidente de l'Archiconfrérie, ou bien avec d'autres personnes agré-

gées, et pour faire imprimer les billets d'admission.

VI. — Manière d'ériger la Confrérie.

Cette Confrérie, comme toute autre, pour être canoniquement érigée, doit l'être par Ordonnance épiscopale; et, pour participer aux faveurs et aux indulgences qui lui sont particulières, elle doit être affiliée à l'Archiconfrérie. Afin d'obtenir cette affiliation, on adresse une copie de cette Ordonnance au Directeur de l'Archiconfrérie, qui expédie les lettres d'agrégation. L'on adresse aussi à l'Archiconfrérie une copie du Règlement adopté par chaque Confrérie et approuvé par l'Ordinaire. En vertu de la Constitution de Clément VIII, *Quæcumque*, du 7 décembre 1604, elle ne peut pas être établie dans deux églises de la même ville, ni dans deux paroisses qui ne seraient pas distantes d'au moins une lieue, à moins que l'on obtienne de Rome une dispense à cette clause.

Le diplôme d'agrégation reste exposé dans la chapelle où la Confrérie est érigée.

VII. — Souvenir d'admission à la Confrérie des Mères chrétiennes.

Je

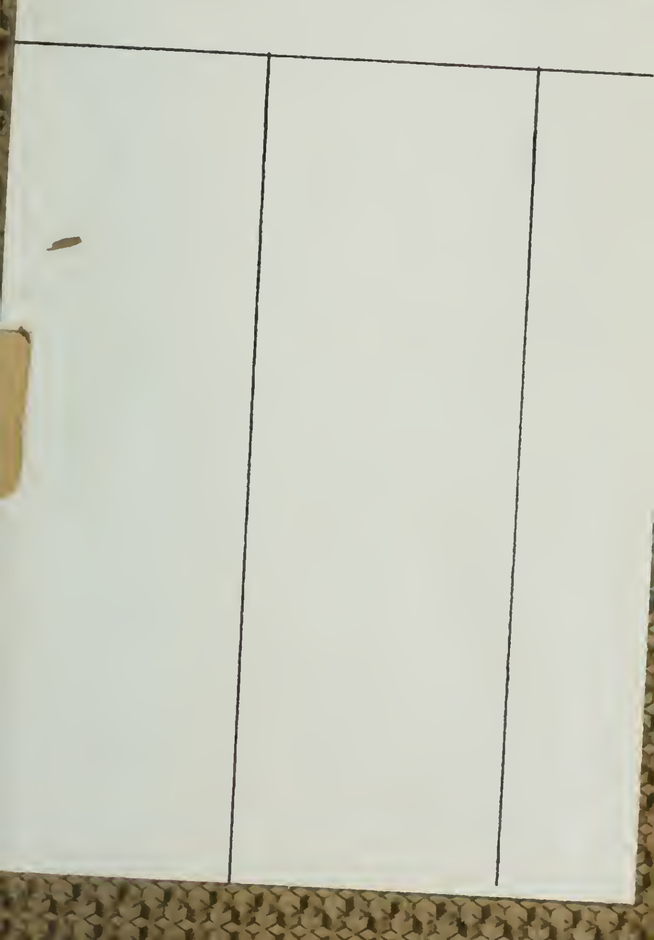
Désirant vivement mon salut ainsi que celui de mes chers enfants, et souhaitant de toute l'ardeur de mon cœur de mère revoir un jour et avoir toujours avec moi au ciel ceux qui m'ont coûté et me coûtent encore tant de peines sur la terre, — m'agrége aujourd'hui à la Confrérie des *Mères chrétiennes,* afin que mes faibles prières, unies à celles de tant de ferventes Associées, soient plus puissantes pour attirer sur mes enfants et sur moi les grâces dont nous avons besoin pour vivre saintement, et arriver tous un jour au repos de la bienheureuse éternité.

Fait à *le* *du mois d* 18

LE DIRECTEUR DE LA CONFRÉRIE,

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 04 17 21 5